



TELECOM RESEAUX SERVICES



Document de référence

Rapport annuel

Exercice clos au 31 mars 2008





Sommaire

1	MESSAGE DES DIRIGEANTS	5
2	INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES ET ATTESTATIONS	6
2.1	PRÉSENTATION DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES ET CONTRÔLEURS LÉGAUX (INSTRUCTION DU 19/12/2006).....	7
2.2	RESPONSABLES DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE.....	8
2.3	RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 SEPTEMBRE 2008.....	9
3	QUI SOMMES-NOUS ?	10
4	NOS EQUIPES	11
4.1	EQUIPE DIRIGEANTE.....	11
4.2	NOS EQUIPES	11
5	NOTRE MÉTIER : LA COMMUNICATION D'ENTREPRISE	13
5.1	TÉLÉCOM RÉSEAUX SERVICES : OPÉRATEUR DE SERVICES IT	13
5.2	LES SERVICES D'INTÉGRATION DE SYSTÈMES DE COMMUNICATIONS	13
5.3	LES SERVICES DE SUPPORTS	14
5.4	UNE GAMME COMPLÈTE DE SOLUTIONS DE COMMUNICATIONS	15
5.5	NOTRE FILIALE ARTELCOM : INTÉGRATION TOIP ET APPLICATIONS À VALEUR AJOUTÉE	19
5.6	NOTRE FILIALE IVM : INFORMATIQUE, COMMUNICATIONS ET SYSTÈME D'IMPRESSION	19
5.7	LE MARCHÉ.....	20
5.8	ÉVOLUTION DU MÉTIER	22
6	NOS CLIENTS	23
7	NOS FOURNISSEURS	26
7.1	DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET UNE QUALITÉ RECONNUE	26
7.2	DES PÔLES DE COMPÉTENCES ET D'EXPERTISE.....	26
7.3	LES PRINCIPAUX FOURNISSEURS DU GROUPE TR SERVICES.....	27
8	NOS ATOUTS	28
8.1	L'INDÉPENDANCE OU LA LIBERTÉ DE CHOISIR	28
8.2	CULTIVER L'EXPERTISE ET DÉLIVRER DES SOLUTIONS ET DES SERVICES PERSONNALISÉS.....	28
8.3	LA QUALITÉ RECONNUE.....	28
9	FACTEURS DE RISQUES : LES RISQUES LIÉS À NOTRE MÉTIER	30
10	NOS PERSPECTIVES	39
10.1	LA POURSUITE DE LA STRATÉGIE « SERVICES » DU GROUPE :.....	39
10.2	L'ACCOMPAGNEMENT DE SES CLIENTS EN RÉGION.....	40
10.3	VERS LE DÉVELOPPEMENT APPLICATIF ET L'INTÉGRATION AVEC LE SYSTÈME D'INFORMATION.....	40
10.4	PERSPECTIVES COURT TERME 2008/2009.....	41
11	HISTORIQUE	42
12	ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE	43
13	ORGANISATION FONCTIONNELLE DU GROUPE	45
14	CHIFFRES CLÉS	47
15	NOS DERNIERS COMMUNIQUÉS FINANCIERS	50



16	PARCOURS BOURSIER	97
17	RENSEIGNEMENTS LEGAUX	102
18	LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	120
18.1	CONTRÔLE INTERNE : RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.....	127
18.2	CONTRÔLE INTERNE : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	136
19	RAPPORT DE GESTION À L'ASSEMBLÉE DU 26/09/08	138
20	PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE DU 26/09/08	167
21	GLOSSAIRE DE TERMES TECHNIQUES ET FINANCIERS	182
22	PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	186
23	COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE AU 31 MARS 2008	187
23.1	NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008.....	195
24	COMPTES SOCIAUX DE TELECOM RESEAUX SERVICES AU 31 MARS 2008	226
24.1	SOMMAIRE DE L'ANNEXE DES COMPTES ANNUELS.....	235
25	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	261
26	COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE AU 31 MARS 2007	264
26.1	NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS.....	272
27	COMPTES SOCIAUX DE TÉLÉCOM RÉSEAUX SERVICES AU 31 MARS 2007	298
27.1	SOMMAIRE DE L'ANNEXE DES COMPTES ANNUELS.....	307
28	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	332
29	TABLEAU DE PASSAGE	335



Note – Nous attirons votre attention sur le Glossaire qui peut être utile à la lecture de ce document.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 juillet 2008 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement Européen CE N°809/2004 pris en application de la Directive « Prospectus », les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

Les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2006 tels que présentés dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 décembre 2006 sous le numéro D06-1259.

Il est disponible en version « CD » sur simple demande au siège de la Société : 14, rue Ambroise Croizat – Croissy Beaubourg B.P.54 - 77 312 Marne la Vallée Cedex 2. Il est également disponible en version téléchargeable sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de Télécom Réseaux Services (www.trservices.fr).



1 MESSAGE DES DIRIGEANTS

Madame, Monsieur,

En combinant leurs forces, Télécom Réseaux Services, intégrateur-opérateur de solutions de communications d'entreprise et Artelcom, intégrateur en téléphonie sur IP et centre de contacts, deviennent le premier Opérateur indépendant de Services IT.

Sur le marché très concentré de la convergence, le positionnement original proposé par ce nouvel ensemble va permettre de répondre à la volonté exprimée par les clients de disposer d'un partenaire unique capable de délivrer une solution globale en matière de communication d'entreprise.

Artelcom bénéficie d'une forte expertise dans les domaines de la téléphonie sur IP, du centre de contacts et des applications à valeur ajoutée destinée à des clients grands comptes. Cette expertise très ciblée est complémentaire avec l'offre de Télécom Réseaux Services qui s'étend de l'infrastructure réseau aux services opérés.

Le Groupe ainsi formé aura la taille idéale pour délivrer des solutions et des services personnalisés grâce à des partenariats technologiques forts avec des constructeurs majeurs comme Alcatel-Lucent, Nortel, Aastra, Avaya, et Cisco.

Ce rapprochement s'inscrit clairement dans une stratégie partagée de croissance et de création de valeur. Cette étape clé vise à créer un acteur incontournable dans le domaine de la convergence voix-donnée et nous positionne de façon très offensive dans la capacité à proposer à nos clients actuels et futurs une gamme unique d'applications et de services.

Robert MARTIN
Président du Directoire

Lionel SMEERS
Directeur Général

31 juillet 2008



2 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES ET ATTESTATIONS

Responsable du «document de référence» :

Monsieur Robert MARTIN - Président du Directoire.

Attestation du responsable du «document de référence et du rapport financier»

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en section 19 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 mars 2008 présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en section 23 page 187 et section 24 page 226, qui contiennent des observations.

Fait à Marne la Vallée, le 31 juillet 2008

Responsables du contrôle des comptes

Robert MARTIN

Noms et qualifications des contrôleurs légaux :

- **Commissaires aux Comptes titulaires :**

Pendant la période couverte par le présent document, aucun des deux Commissaires aux Comptes titulaires n'a démissionné ou été remplacé.

PRICEWATERHOUSE COOPERS Audit anciennement COOPERS & LYBRAND AUDIT :

Date de première nomination : 26 septembre 2000

Date de renouvellement : 26 septembre 2003

Fin du mandat : mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009.

**SEFAC :**

Date de première nomination : 27 septembre 2002

Date de renouvellement : 30 septembre 2005

Fin du mandat : mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

• **Commissaires aux comptes suppléants :****Monsieur Yves NICOLAS**

Date de première nomination : 26 septembre 2000

Date de renouvellement : 26 septembre 2003

Fin du mandat : mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Madame Christine RACLE

Date de nomination : 30 septembre 2005

Fin du mandat : mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

2.1 PRÉSENTATION DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES ET CONTRÔLEURS LÉGAUX (INSTRUCTION DU 19/12/2006)

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Exercices couverts : 1^{er} avril 2007 / 31 mars 2008

PRESTATIONS	1 ^{er} avril 2007 / 31 mars 2008				1 ^{er} avril 2006 / 31 mars 2007			
	Pricewaterhouse-Coopers Audit		SEFAC		Pricewaterhouse-Coopers Audit		SEFAC	
	Montant € HT	%	Montant € HT	%	Montant € HT	%	Montant € HT	%
	N	N	N	N	N	N	N	N
Audit								
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	49 014	100%	21 840	100%	89 090	100%	56 150	100%
Missions accessoires	Néant	0%	Néant	0%	Néant	0%	Néant	0%
Sous-total	49 014	100 %	21 840	100%	89 090	100 %	56 150	100 %
Autres prestations, le cas échéant								
Juridique, fiscal, social	Néant	0%	Néant	0%	Néant	0%	Néant	0%
Sous-total					0	0 %	0	0 %
TOTAL	49 014	100 %	21 840	100%	89 090	100%	56 150	100 %

Nota : Sur l'exercice 2008, les honoraires de commissariat aux comptes ont été enregistrés en charges, à hauteur du niveau d'intervention réalisé au 31 mars 2008, pour environ 71 K€ (en 2007 le montant de charges comptabilisé était de 144 K€, correspondant aux charges rattachées à l'exercice clos le 31 mars 2007).



Le présent «document de référence» inclut :

- Le rapport général sur les comptes annuels et le rapport sur les comptes consolidés au 31 mars 2008 des commissaires aux comptes (respectivement chapitres 23 et 24 du présent «document de référence») comportant la justification des appréciations des commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L.823-0 du Code de commerce ;
- Le rapport général sur les comptes annuels et le rapport sur les comptes consolidés au 31 mars 2007 des commissaires aux comptes (respectivement chapitres 26 et 27 du présent «document de référence») comportant la justification des appréciations des commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L.823-0 du Code de commerce ;
- Le rapport des commissaires aux comptes (chapitre 18.2 du présent «document de référence»), établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Télécom Réseaux Services décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les Conventions Réglementées (chapitre 25 du présent «document de référence»).

2.2 RESPONSABLES DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Monsieur Simon PENNINGTON - Directeur Général Financier et Membre du Directoire

Adresse : 14 Rue Ambroise Croizat, 77312 MARNE LA VALLEE

Téléphone : 01 64 62 41 03 / Télécopie : 01 64 62 42 07 / E-mail : sjpennington@trservices.fr

Monsieur Robert MARTIN - Président du Directoire

Adresse : 14 Rue Ambroise Croizat, 77312 MARNE LA VALLEE

Téléphone : 01 64 62 40 00 / Télécopie : 01 64 62 00 62 / E-mail : rmartin@trservices.fr

Plan de communication financière

Semaine 32 (du 04 au 08 août)	Chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice 2008/2009
Semaine 46 (du 10 au 14 novembre)	Chiffre d'affaires du deuxième trimestre de l'exercice 2008/2009
Vendredi 28 novembre 2008	Annonce des résultats du premier semestre de l'exercice 2008/2009
Décembre 2008	Réunion SFAF Présentation des résultats du premier semestre de l'exercice 2008/2009 aux analystes financiers
Semaine 7 (du 9 au 13 février)	Chiffre d'affaires du troisième trimestre de l'exercice 2008/2009
Semaine 20 (du 11 au 15 mai)	Chiffre d'affaires du quatrième trimestre de l'exercice 2008/2009
Vendredi 31 Juillet 2009	Annonce des résultats de l'exercice 2008/2009

Par ailleurs, la Société s'engage à déposer et faire enregistrer chaque année son «document de référence».

Consultation de Documents

Les documents suivants sont consultables sur simple demande au siège de la Société :

- Le présent « document de référence »*
- Les Statuts de la Société et de ses filiales
- Les comptes consolidés du Groupe et les comptes sociaux de ses membres pour chacun des trois derniers exercices*
- Tout autre document qui a pu servir dans la production de ce document de référence.

Nota : Les documents marqués d'un « * » figurent dans la version « CD » et sont téléchargeables sur notre site : www.trservices.fr (espace investisseur, en français ou en anglais).



2.3 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 SEPTEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, nous vous présentons nos observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Le rapport de gestion du Directoire sur cet exercice vous donne tous les renseignements utiles concernant les résultats du groupe Télécom Réseaux Services.

Dans un environnement économique perturbé, le résultat opérationnel consolidé bénéficiaire de 364 K€ ne doit pas masquer la légère baisse du chiffre d'affaires. Ce résultat est le fait d'une amélioration sensible de la maîtrise des coûts, notamment dans le recours au personnel extérieur, la marge sur opérations restant quasi-stable.

Cette évolution incite à renforcer les efforts pour conquérir de nouvelles affaires et de nouveaux clients, tout en exerçant une vigilance accrue sur la qualité de leurs signatures, seul gage de la maîtrise du risque de défaillance.

L'opération de rapprochement avec le groupe Artelcom, ratifiée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 31 mars dernier, marque un tournant dans l'histoire du groupe Télécom Réseaux Services.

La date de jouissance étant fixée au 1^{er} avril 2008, les comptes de l'exercice clos n'intègrent pas d'effet résultat lié à cet apport. Toutefois, un des éléments visibles, dans un environnement financier tendu, concerne l'amélioration du ratio dettes nettes sur fonds propres qui, sur une base consolidée, est ramené de 59 % à 15 % à la clôture de l'exercice. Le coût de l'endettement financier de l'exercice clos ayant progressé de 53 %, il estompe le résultat opérationnel.

Stratégiquement, ce rapprochement permet de présenter une offre complète en matière d'expertises réseaux, centres de contacts et de services en maîtrisant des solutions technologiques différentes, tout en disposant d'une complémentarité au niveau des équipementiers. Cet avantage commercial permet dès à présent de nouvelles perspectives, dont les premiers effets attendus prochainement ne manqueront pas de vous être communiqués.

L'attention du Conseil de Surveillance a été particulièrement sollicitée au cours de l'exercice clos. Le taux d'assiduité de près de 100 % montre s'il en est besoin l'intérêt et la considération que chacun des Membres du Conseil porte à la mission que vous, actionnaires, lui avez confiée.

Le renforcement du gouvernement d'entreprise s'est traduit par l'élargissement du Conseil de Surveillance à sept membres, dont l'indépendance est très majoritairement la règle. Professionnels reconnus, ils apportent leur expertise au service du Groupe dans le cadre de leur mission. Le changement de mode d'administration et de direction proposé pour adopter la forme à Conseil d'Administration va également dans ce sens.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler tant sur le rapport de gestion du Directoire que sur les comptes de l'exercice écoulé.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Philippe LACRUCHE



3 QUI SOMMES-NOUS ?

Notre vision : la performance des entreprises s'appuie sur des collaborateurs disposant de moyens de communications intégrés, disponibles et sécurisés.

Acteur majeur de la convergence IT, Télécom Réseaux Services s'appuie sur l'expertise de ses 430 collaborateurs répartis sur la France entière et sert plus de 3000 clients grands comptes et PME.

Intégrateur-opérateur de solutions de communications d'entreprise, Télécom Réseaux Services accompagne ses clients de la conception à l'infogérance de solutions complètes de communications à valeur ajoutée.

L'histoire du rapprochement avec ARTELCOM

Le 12 février 2008, Télécom Réseaux Services a annoncé la signature d'un accord d'exclusivité avec la société Artelcom, intégrateur en téléphonie sur IP et centre de contacts, afin d'étudier un projet de rapprochement entre les 2 sociétés.

Le 31 mars 2008, le rapprochement entre les 2 sociétés est devenu effectif, suite à l'approbation à l'unanimité du projet par les actionnaires de Télécom Réseaux Services.

L'intérêt de ce rapprochement repose sur la très forte complémentarité des offres commerciales, des expertises, et des implantations géographiques des 2 sociétés.

En effet, les implantations géographiques des 2 sociétés se complètent et élargissent la présence régionale des deux ensembles. Télécom Réseaux Services a déjà affiché son intention d'étendre sa couverture géographique afin d'accompagner ses plus grands clients nationaux. Les implantations d'Artelcom en province seront le socle d'un fort développement régional du nouveau Groupe.

Ce rapprochement s'inscrit donc dans une stratégie de croissance et de création de valeur pour Télécom Réseaux Services.

Le nouveau Groupe a une taille idéale pour devenir un acteur de référence sur le marché de la convergence.

Un partenaire indépendant capable de délivrer une solution globale au niveau national

Le positionnement du Groupe lui permet dès aujourd'hui de répondre aux besoins croissants des clients de pouvoir faire appel à un partenaire unique capable de délivrer une solution globale en matière de communication d'entreprise.

Un acteur de référence porté par des partenariats technologiques forts

Acteur de référence sur le marché de la convergence, le Groupe délivre des solutions et des services à valeur ajoutée dans les domaines des infrastructures réseaux, de la téléphonie sur IP, et des applications évoluées.

L'expertise technologique du Groupe s'appuie sur des partenariats forts avec des constructeurs majeurs du marché comme Alcatel, Nortel, Avaya et Aastra.

L'ensemble des actions engagées en 2007 et la concrétisation du rapprochement avec Artelcom permettent à Télécom Réseaux Services de devenir en 2008 un acteur incontournable dans le domaine de la convergence voix-données en véhiculant une nouvelle image sur le marché, celle d'Opérateur de Services IT.

Télécom Réseaux Services est cotée sur Euronext Paris depuis le 22 janvier 1999 (code ISIN : FR0000071763). La société est adhérente du segment NextEconomy d'Euronext. Elle est signalée par le libellé « TELECOM RESEAUX SERVICES », sous le « Ticker » « TLC ». Son point d'entrée dans le marché est Paris, France et son groupe économique est « Technologies de l'Information » Secteur : 97, Logiciels et Services Informatiques Sous secteur : 972, Services informatiques. Elle appartient au compartiment C (Small Caps).



4 NOS EQUIPES

4.1 EQUIPE DIRIGEANTE

Liste des membres du Directoire de Télécom Réseaux Services et de leurs fonctions opérationnelles :

Robert MARTIN, (*né en 1944*), **Président du Directoire**

Lionel SMEERS, (*né en 1964*), **nommé Directeur Général par le Conseil de Surveillance du 31 mars 2008**. Président Directeur Général d'ARTELCOM, ARTELCOM Grand Sud et HUACOM Technology

Simon J. PENNINGTON, (*né en 1957*), **Directeur Financier**

Lionel MAROT, (*né en 1953*), **Directeur Général Opérationnel**

4.2 Nos EQUIPES

L'âge moyen des salariés du Groupe ressort à 41,9 ans. Le taux de turnover est relativement faible.

Au 31 mars	2008	2007	2006
	Consolidé	Consolidé	Consolidé
Chiffre d'Affaires du Groupe (M€)	34,0	34,5	36,7
Effectifs	363	374	381
CA / Employé (K€) (1)	93.4	92.4	96.4
Répartition du personnel (1) :			
Commerciaux	56 (42)	45	40
Administratifs	78 (66)	70	77
Ingénieurs et techniciens	278 (255)	259	264
TOTAL	412 (363)	374	381

Nota :

(1) L'effectif pris en compte pour le calcul est celui existant avant le rapprochement avec Artelcom, celui-ci ayant eu lieu le 31 mars 2008.

(2) De même la répartition de l'effectif avant rapprochement figure entre parenthèse.

Durant l'exercice 2007/2008 le Groupe a utilisé en moyenne 24 intérimaires pour pallier ses pointes de charge. Il en avait utilisé 33 durant l'exercice clos au 31/03/2007.

Dans le cas d'une surcharge d'activité ponctuelle, la société pallie son absence de ressources humaines internes par un recours à la sous-traitance ou l'intérim afin de satisfaire sa clientèle. Le recours à la sous-traitance est souvent préférable à l'intérim dans la mesure où une affaire sous-traitée est réalisée clé en main, alors que les intérimaires doivent être encadrés par des ressources internes.

La politique de formation du Groupe

Le Groupe Télécom Réseaux Services a une politique active de formation tant à usage interne qu'à destination de ses clients. Il pratique une politique de formation interne intensive à destination de l'ensemble du personnel de l'entreprise.

Pour l'ensemble des formations, le budget du Groupe est de l'ordre de 3 % de la masse salariale.



▪ **Des formations liées à l'objet social**

Ces formations s'adressent aux ingénieurs commerciaux, aux techniciens, aux ingénieurs d'avant-vente et aux responsables marketing. Ces formations sont assurées par les constructeurs. Elles consistent en séminaires d'information, essentiellement pour l'encadrement et les ingénieurs commerciaux, et en formations payantes concernant les trois populations citées ci-dessus.

Dans chacune des formations liées au métier, les objectifs fixés à la population en formation sont d'aller le plus loin possible dans les certifications accordées par les constructeurs.

Par ailleurs, afin que l'ensemble des salariés de la société, en contact ou non avec les clients du Groupe et ses fournisseurs, puisse adhérer au projet d'entreprise, des formations d'initiation sont dispensées en interne par les principaux responsables techniques ou technico-commerciaux.

▪ **Des formations liées aux métiers internes**

Ces formations concernent l'ensemble du Groupe Télécom Réseaux Services et vont de la formation à l'accueil téléphonique pour les hôtesse d'accueil et les secrétaires ou assistantes, à la formation au management pour les responsables de service ou le middle management.

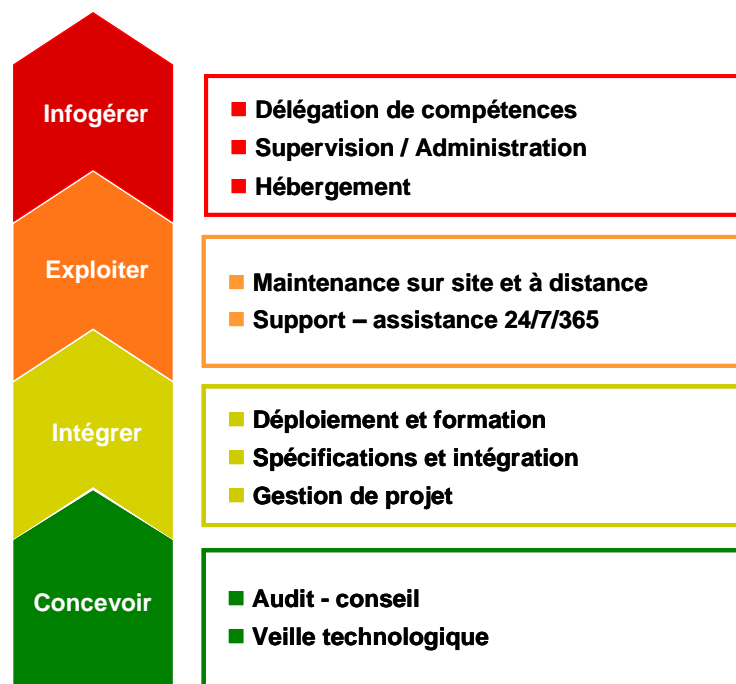
Dans certains cas de figure, ces formations sont complétées de coaching pour aider à la mise en place des techniques apprises.

5 NOTRE MÉTIER : LA COMMUNICATION D'ENTREPRISE

5.1 TÉLÉCOM RÉSEAUX SERVICES : OPÉRATEUR DE SERVICES IT

Télécom Réseaux Services se positionne comme un **Opérateur de Services IT**, capable de délivrer des solutions et des services à forte valeur ajoutée. Son activité s'articule essentiellement autour de deux axes :

- **Les services d'intégration** : conception et intégration de solutions de communications d'entreprise
- **Les services de supports** :
 - **Services d'exploitation récurrents ou quasi récurrents** : support et maintenance des solutions
 - **Services d'infogérance** : supervision, hébergement et délégation de compétences



5.2 LES SERVICES D'INTÉGRATION DE SYSTÈMES DE COMMUNICATIONS

Le Groupe TR Services conçoit et intègre des solutions complètes de téléphonie, applications à valeur ajoutée et réseaux convergents.

Métier historique du Groupe, l'intégration consiste à concevoir et déployer une solution de communication en parfaite adéquation avec les besoins spécifiques de l'entreprise.

L'expertise pointue et éprouvée du Groupe TR Services sur son métier lui permet de proposer des solutions packagées de produits et de services destinés à favoriser la personnalisation, l'intégration et l'évolution des systèmes de communications.



Télécom Réseaux Services agit comme un véritable maître d'œuvre du système de communications et intervient dans toutes les phases de sa mise en place : conseil, conception, déploiement et formation.

5.3 LES SERVICES DE SUPPORTS

Les services d'exploitation : une croissance profitable dans le moyen terme

Le rapprochement avec le Groupe Artelcom permet au Groupe TR Services, composé en grande majorité d'ingénieurs et d'experts techniques, d'assurer un service de proximité sur l'ensemble du territoire français. La centralisation du service client et du support technique permet d'harmoniser le suivi des demandes, la gestion des interventions et le reporting clients.

Le Groupe TR Services est également en mesure d'assurer une continuité de service 24/7/365 pour les clients dont l'activité dépend directement du système de téléphonie et de ses applications.

Un facteur clé de fidélisation

Ainsi, l'activité de service de support et de maintenance est un facteur clé pour la fidélisation des clients du Groupe. Jour après jour, la compétence reconnue des ingénieurs et des techniciens assure au Groupe un rôle de partenaire à long terme de l'entreprise pour son système de communications.

Une activité privilégiée

Les services de support créent le dynamisme de l'activité du Groupe et sont source de rentabilité. Les services d'intégration, quant à eux, génèrent des marges plus faibles. Par nature, les services de maintenance sont récurrents d'une année sur l'autre. Plus de la moitié sont récurrents de façon contractuelle, les autres le sont de façon statistique.

Ainsi, le Groupe TR Services a su s'imposer sur son marché par sa capacité à proposer des prestations innovantes et de qualité.

Les services d'infogérance

L'infogérance : une externalisation optimisée

Le Groupe a développé cette prestation depuis 1994. Elle consiste en une externalisation organisée de la maintenance et la gestion du système de communication d'entreprise.

Dans le cadre forfaitaire de cette prestation, ce sont les objectifs, les attentes et le fonctionnement de l'organisation qui définissent le contenu et la forme des services mis en place, ainsi que le dimensionnement des équipes sur site.

Avec une optimisation de la qualité et de la rapidité des interventions, les principaux objectifs sont de vous permettre de:

- Vous affranchir des tâches de gestion des interventions pour vous focaliser sur le cœur de votre activité
- Optimiser vos solutions de communications
- Maîtriser vos coûts
- Garantir une transparence des coûts et des moyens



Télécom Réseaux Services s'engage sur la qualité du service et sur les résultats obtenus.

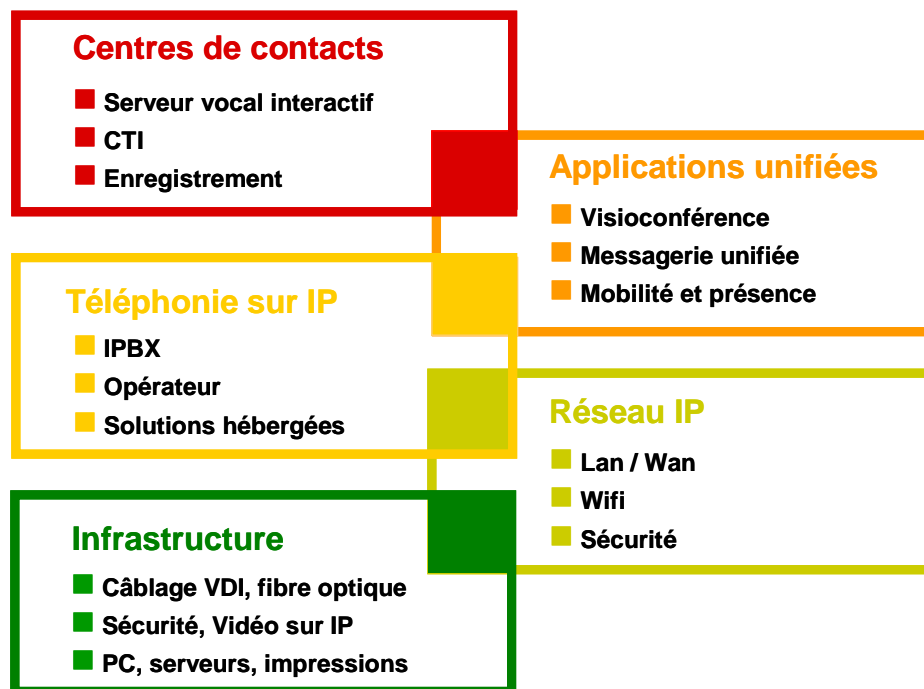
La solution à valeur ajoutée que nous vous proposons afin d'atteindre ces objectifs, comprend la mise en œuvre d'une organisation et l'utilisation d'outils et de méthodologies spécifiques à la gestion de votre parc.

L'entreprise peut ainsi externaliser tout ou partie de son système de communications. A travers ses équipes présentes en permanence sur le site, Télécom Réseaux Services prend en charge la gestion, l'administration et la maintenance du système de communications et des terminaux téléphoniques, mais aussi les changements de matériel, la maintenance courante des matériels et réseaux de communications.

5.4 UNE GAMME COMPLÈTE DE SOLUTIONS DE COMMUNICATIONS

Notre savoir-faire, vous simplifier la technologie...

Le Groupe TR Services conçoit et intègre des solutions complètes de communications à valeur ajoutée permettant de répondre à l'ensemble des besoins d'une entreprise en matière de communication, depuis l'infrastructure jusqu'au poste de travail.



L'infrastructure

L'évolution des réseaux de communication, l'accroissement des besoins en bande passante des applications, a entraîné une forte augmentation des débits de transmission (voix, données, images).

Media de transport d'applications très diverses, l'infrastructure de câblage doit répondre à l'évolution des besoins de nos clients.



Le Groupe TR Services est en mesure de proposer à ses clients des solutions d'infrastructures répondant à tout type d'environnement technologique :

- Câblage VDI
- Connectivité haut-débit : fibre optique
- Sécurité des biens et des personnes
- Vidéosurveillance sur IP
- Solutions informatiques : PC, serveurs, impression

La qualité des prestations d'infrastructures proposées repose sur une équipe de techniciens et d'ingénieurs spécialisés dans la mise en œuvre de systèmes de câblages et disposant d'une large gamme d'outils de tests et de mesure.

Le Groupe possède les compétences et la visibilité nécessaire pour étudier vos besoins, et réaliser vos câblages structurés en total respect des normes internationales et européennes.

Nous déployons environ par an :

- 1000 km de câbles 4 paires
- 20000 prises RJ 45 catégorie 5 ou 6
- 50 km de fibre optique multimode et monomode

Le Réseau IP

Le Groupe TR Services accompagne ses clients dans leurs projets d'infrastructure de réseau IP en effectuant des missions de conseil, des projets d'intégration ainsi que de migration d'infrastructure sécurisées LAN, WAN et WLAN.

Spécialisé dans les architectures convergentes Voix/Données/Vidéo, le Groupe s'assure de la mise en œuvre d'architectures résilientes, pérennes et évolutives, ainsi que de la mise en place de critères stricts de Qualité de Service.

Il possède également une expertise concernant la sécurisation des architectures réseaux permettant de faire face aux risques tant internes qu'externes qui pèsent sur le système d'information de ses clients.

La téléphonie sur IP

La téléphonie sur IP gagne tous les jours des parts de marché grâce à ses nombreux avantages :

- Simplification et centralisation de l'administration
- Flexibilité et mobilité : déploiement, gestion des déménagements et télétravail
- Evolutivité : facilité d'intégration des sites distants avec mutualisation des applications
- Économies sur le câblage : mutualisation et optimisation

Aujourd'hui, la problématique n'est plus de savoir si dans les prochaines années il faudra utiliser la technologie IP pour construire son système de communications, mais plutôt d'identifier la meilleure démarche et le meilleur partenaire pour concevoir et intégrer la solution de téléphonie sur IP dans son ensemble : réseau, téléphonie et applications associées.

Que vous soyez une PME ou une multinationale, le Groupe TR Services vous simplifie la technologie en apportant une solution adaptée à votre activité basée sur :

- Des systèmes téléphoniques fiables et évolutifs jusqu'à 22 000 postes
- De nombreuses gammes de terminaux : numériques, analogiques, DECT, fax, IP, SIP, H323, Wifi, Dual Mode



- Des applications intégrées
- Des solutions d'administration conviviales

Les applications unifiées

Les applications de Communications Unifiées sont au cœur de la stratégie IT des entreprises. Elles permettent d'améliorer la productivité en proposant des nouveaux modes de communication et de travail favorisant l'échange d'informations en temps réel entre les collaborateurs.

Le Groupe TR Services fait bénéficier ses clients de son expertise autour de ces nouvelles générations d'applications, plus performantes et mieux adaptées au nouvel environnement de travail telles que :

- Le bureau convergent :
 - Outils de travail collaboratif : tableau blanc, partage de fichiers, envoi de pages web, co-navigation
 - Messagerie instantanée
 - Fonctions de présence de l'utilisateur
 - Appels vidéo
- La messagerie unifiée
- Le numéro unique
- La mobilité - le télétravail

Les centres de contacts

Le centre de contacts est au cœur de la relation clients des entreprises. Ce système de communications permet d'améliorer l'accueil et le traitement de l'ensemble des contacts de l'entreprise avec son éco-système : clients, fournisseurs...

L'intégration de la téléphonie avec l'informatique permet de personnaliser le contact en présentant à l'opérateur l'ensemble des données client pertinentes au moment de l'appel et d'optimiser la distribution des appels et donc l'utilisation du temps des conseillers de clientèle.

Le Groupe TR Services est en mesure d'accompagner les clients dans l'intégration de solutions connexes aux infrastructures IT et de délivrer des solutions de centres de contacts évoluées et personnalisées.

Les solutions proposées permettent notamment d'intégrer les nouveaux médias, tels que le web et l'email, dans votre gestion de la relation client :

- Solution de gestion unifiée des contacts multimédia : voix, web collaboration ou email, SMS
- Solutions d'appels sortants et de scripting
- Gestion des architectures multisites
- Couplage Téléphonie Informatique : remontée de fiches, routage intelligent en fonction d'une base de données
- Serveur Vocal Interactif
- Enregistrement et Quality Monitoring

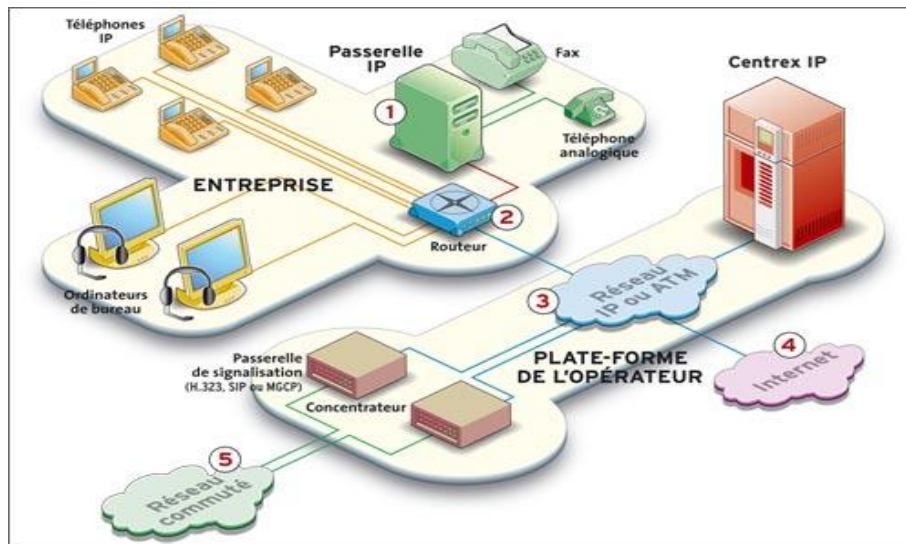
De nouveaux services à forte valeur ajoutée : IP CENTREX

La fourniture d'une offre en mode hébergé à une entreprise consiste à lui faire bénéficier d'un système de téléphonie de manière délocalisée et externalisée ; le système de communications se trouve alors déporté dans les locaux du prestataire et le site du client ne comporte que les terminaux nécessaires à l'exploitation. Dans ce contexte, le client remplace les investissements nécessaires par des frais de fonctionnement (CAPEX en OPEX).

Cette offre, apparue sans grand succès en France il y a plus de 30 ans, trouve avec la ToIP toute sa légitimité et permet non seulement les mêmes facilités qu'un IP PBX, mais également un certain nombre d'applications complémentaires à un coût raisonnable du fait de leur partage entre un grand nombre d'utilisateurs. Elle devrait prendre sous quelques années une part significative du marché (de 10% à plus de 20% selon les estimations faites par les différents acteurs).

Principe de fonctionnement

Les terminaux téléphoniques sont raccordés sur le réseau informatique du client. Ce réseau est connecté à un réseau IP (public ou privé) par un lien xDSL . La plate-forme de l'opérateur de services (gérant et assurant l'ensemble des connections nécessaires à l'établissement des communications) est elle-même connectée à ce réseau et aux réseaux d'Opérateurs pour l'acheminement des communications.



La plate-forme, déployée par TR Services, permet d'offrir des services et des fonctionnalités avancées ainsi qu'un portail ergonomique facilitant la gestion de la configuration et de l'installation par le client.

Nos choix et nos arguments reposent sur la qualité du service et la sécurité

- Choix de lien SDSL avec délais garantis de rétablissement et offrant une qualité de service compatible avec le transport de la voix et permettant une liaison sécurisée (VPN) (collecte IP)
- Plate-forme totalement redondée (carrier class) et protégée par des pare feux
- Choix des portes d'accès aux différents réseaux sur du matériel de classe opérateur (Foundry, Cisco, audiocode)
- Serveurs fonctionnant en raid1 (mirroring)
- Hébergement de la plate-forme en salle blanche Télécom
- Raccordement à l'opérateur par une boucle en fibre optique (réseau privé)



5.5 NOTRE FILIALE ARTELCOM : INTÉGRATION ToIP ET APPLICATIONS À VALEUR AJOUTÉE

Artelcom, intégrateur de solutions de téléphonie sur IP et de centres de contacts a rejoint le Groupe TR Services le 31 mars 2008.

Filiale à 100% du Groupe, Artelcom est une PME de 55 personnes, fondée en 1991, qui conçoit et intègre des solutions de communications destinées à favoriser la convergence avec les systèmes d'information et la fusion avec les applications métier. Une stratégie historiquement centrée sur la relation clients a permis à Artelcom de devenir un acteur de premier plan pour ce type de solutions en France avec plus de 22 000 positions de centres d'appels déployées.

Artelcom propose une offre étendue de services permettant de satisfaire les clients les plus exigeants : audit, conseil, gestion de projet, personnalisation, intégration, accompagnement, maintenance 24/7 et formation.

Le Groupe Artelcom dispose d'un réseau d'implantations commerciales et techniques permettant une couverture nationale avec 5 implantations commerciales à Paris, Lyon, Aix en Provence, Strasbourg et 30 ingénieurs et techniciens répartis sur toute la France.

Le Groupe Artelcom est constitué de 3 sociétés, dont voici l'historique :

- **Juin 1991** : création de ARTELCOM, intégrateur de solutions de téléphonie et de centre d'appels
- **Juillet 2002** : création de la filiale ARTELCOM GRAND SUD à LYON
- **Septembre 2002** : création d'une agence ARTELCOM GRAND SUD à AIX EN PROVENCE
- **Janvier 2006** : création d'une agence ARTELCOM dans l'EST
- **Juin 2007** : création de la filiale HUACOM TECHNOLOGY, intégrateur de solutions de téléphonie sur IP et centre d'appels Avaya

Il est rappelé que Artelcom Grand Sud est détenu à hauteur de 60% par Télécom Réseaux Services et Huacom Technology à hauteur de 100%.

5.6 NOTRE FILIALE IVM : INFORMATIQUE, COMMUNICATIONS ET SYSTÈME D'IMPRESSION

Produits micro-informatiques distribués

IVM, filiale à 100% de Télécom Réseaux Services, distribue des solutions de matériels et de logiciels informatiques couvrant l'intégralité du poste de travail et de son environnement, à savoir micro-ordinateurs, serveurs, imprimantes/copieurs couleur en réseau.

IVM équipe ces systèmes avec les logiciels des meilleurs éditeurs tant en système d'exploitation qu'en sécurité et archivage.

Services de support

IVM a développé une offre complète de services associés aux solutions distribuées : ingénierie et gestion de projets, intégration, support technique, maintenance et infogérance.



En tant qu'expert dans son domaine, IVM dispose de nombreuses certifications avec les grands constructeurs du marché :

- Acer eXecutive partner
- Partenaire certifié Fujitsu Siemens
- Microsoft certified partner
- Microsoft Spécialiste PME

5.7 LE MARCHÉ

Selon les dirigeants du Groupe, le marché très concentré de la téléphonie et de la convergence se compose de la façon suivante :

Les anciens réseaux des constructeurs

- NextiraOne, ancien réseau d'Alcatel ARE
- SPIE, ancien réseau de Matra, repris par des fonds d'investissement

Les Opérateurs ayant une activité d'installateur significative

- Orange Business Services

Les Installateurs « indépendants »

- Téléphonie Centrale/Téléphonie Française du Centre
- ITC systèmes
- Normaction
- Et plus d'une centaine d'installateurs avec un CA entre quelques dizaines de K€ et 10 M€.

Les Grands Groupes du BTP et grands « Electriciens »

- Vinci (G.T.I.E.) sous le nom de marque AXIANS
- Exprim'it (ETDE), filiale du Groupe Bouygues Construction
- Eiffage (Forclum) qui vient de reprendre la société Alsatel
- CIS Infoservices, groupe Cegelec
- Santerne
- Clemessy
- Inecom (Groupe SUEZ)

Les Intégrateurs de Réseaux

Du fait de la convergence des technologies, les intégrateurs réseaux interviennent dans le domaine de la téléphonie sur IP.

- Dimension Data
- Telindus
- Tipco

Par ailleurs, certains « Grands Groupes » développent leurs activités sur l'ensemble de l'Europe : Vinci, Nextira One, Spie, Telindus



Parts de Marché

Il n'existe pour l'instant aucune étude complète sur le marché propre des installateurs-intégrateurs. Depuis la cession des réseaux des constructeurs et la reprise constante d'un grand nombre d'intégrateurs indépendants par les « Grands Groupes » cités ci-dessus, nous ne disposons plus de suffisamment d'informations pour estimer les parts de marché des principaux acteurs du marché.

Cependant, le Groupe TR Services, estime que sa part de marché reste en ligne avec les estimations évoquées les années précédentes, soit environ 3,5%. Dans le domaine des produits microinformatiques nous estimons que notre filiale IVM est le « leader » sur sa zone géographique (La Manche).



5.8 EVOLUTION DU MÉTIER

L'activité du Groupe est quasi exclusivement composée de « Services » ; la part de chiffre d'affaires réalisée en distribution (vente de matériel) est très réduite. Nous distinguons pourtant habituellement les services d'intégration des services contractuellement récurrents d'année en année ou quasi-récurrents parce qu'associés aux précédents ; ceux-ci relèvent des budgets d'exploitation pour nos clients « Grandes Entreprises » et requièrent de notre part un suivi au quotidien créant, de ce fait, un partenariat très fort avec ces clients. Les services « d'intégration » consistent à la mise en place de nouveaux matériels avec une adaptation totale aux besoins du client ; mais à la différence des services précédents, ceux-ci ne se réalisent qu'une fois et relèvent de budgets d'investissements. Nous pouvons donc avoir, pour un même environnement économique, des évolutions de prise de commandes différentes pour ces deux types de services. La notion de « guichet unique » a déjà pris beaucoup de sens et, à notre avis, l'évolution vers la gestion globale des systèmes de communications (Voix, Données) est de plus en plus demandée par le marché. Les entreprises de notre secteur ne peuvent donc plus dissocier les différents types de services et doivent pouvoir proposer également ceux d'un « Opérateur de Services ».

Evolution des Services d'Intégration

L'évolution de cette activité, même freinée par des reports fréquents d'investissements, est pourtant marquée ; elle s'oriente vers :

- Le développement de la téléphonie sur IP et des applications liées.
- Une connectivité, fibre optique ou cuivre, assurant des débits de plus en plus élevés.

La téléphonie sur IP, alors qu'elle ne faisait l'objet que d'expériences pilotes ces dernières années (et nos équipes y ont participé), elle fait désormais l'objet d'offres de gammes complètes de la part des constructeurs. Pour notre part, nous continuons à effectuer un des « bêta test » le plus complet pour le compte d'Alcatel-Lucent sur notre réseau interne desservant l'ensemble des établissements principaux du Groupe. Il convient de noter que l'utilisation du « protocole internet » non propriétaire permet d'installer la téléphonie sur IP d'un constructeur sur tout réseau utilisant le protocole internet, quel qu'en soit le constructeur. La Téléphonie sur IP est maintenant devenue la norme, et son développement est de plus en plus marqué.

En matière de connectivité, les limites des réseaux passifs « hauts débits » à 100 MHz de bande passante (catégorie 5 classe D) sont de plus en plus sensibles ; il est clair que dans les quelques années à venir, l'ensemble de la connectivité des réseaux d'entreprise devra être « upgradé » vers les « très hauts débits » de la catégorie 6 ou plus. Pour nombre d'avant-projets dont nous avons connaissance, il semble que cette rénovation se fera tranche par tranche, et souvent sous forme de marché à bons de commande. Cette rénovation sera de plus accélérée par le développement de la téléphonie sur IP.



6 NOS CLIENTS

Une clientèle prestigieuse et fidèle

Investir continuellement dans l'expertise, réunir les bonnes compétences et faire appel aux technologies innovantes sont les atouts de la stratégie du Groupe TR Services.

S'appuyant sur la compétence de ses ingénieurs et techniciens, et sur sa position privilégiée d'indépendant, le Groupe TR Services a développé une relation privilégiée avec sa clientèle. En effet, étant indépendant des constructeurs et des opérateurs, le Groupe peut proposer la solution globale optimale.

Le portefeuille « clients » du Groupe, ni trop concentré, ni trop dispersé est essentiellement constitué de « premières signatures ».

BANQUE / ASSURANCE



SERVICE / OPERATEUR



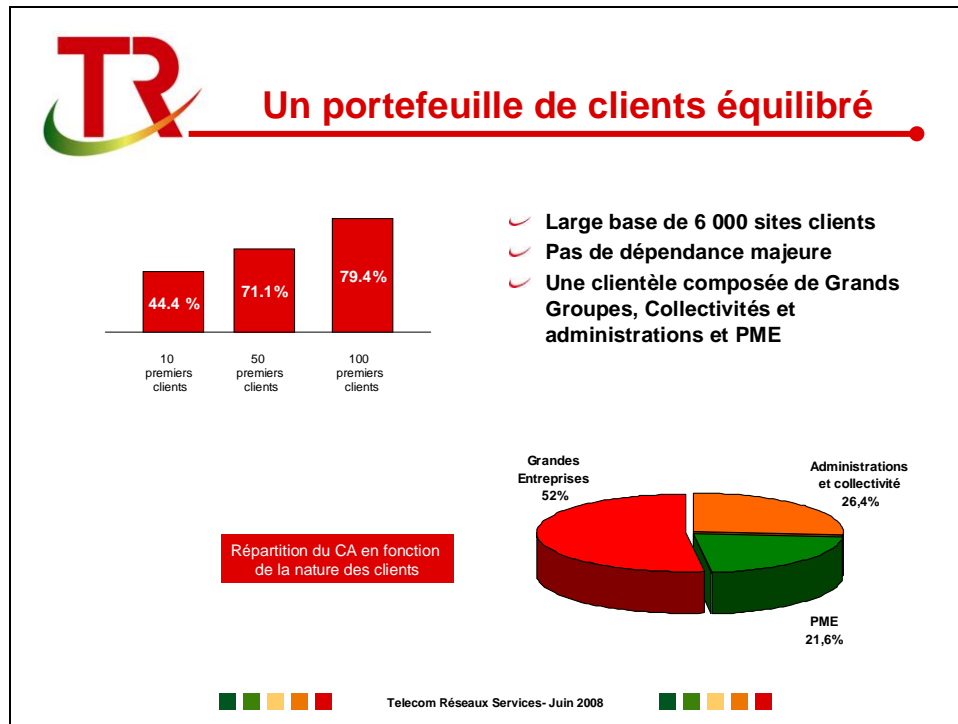
SECTEUR PUBLIC



INDUSTRIE



Analyse de la clientèle du Groupe TR Services au 31 mars 2008



Nota : cette répartition ne concerne que les clients de Télécom Réseaux Services

EVOLUTION DE LA REPARTITION DES CLIENTS			
	Au 31/03/2008	Au 31/03/2007	Au 31/03/2006
05 Premiers Clients	33,1%	32,9%	39,8%
10 Premiers Clients	46,6%	44,8%	47,6%
50 Premiers Clients	71,1%	69,8%	67%
100 Premiers Clients	79,4%	78,7%	75,7%
Administration et Collectivités	26%	26%	25%
Grandes Entreprises	52%	52%	50%
Petites et Moyennes Entreprises	22%	22%	25%

Au cours de ses 89 années d'existence, Télécom Réseaux Services a su s'imposer comme le partenaire privilégié de nombreuses sociétés et administrations de premier plan.

Le Groupe est partenaire de :

- Renault depuis plus de 50 ans.
- Legrand et la Chambre de Commerce de Paris depuis 35 ans.
- Cartier et Danone depuis plus de 25 ans.
- Le Ministère des Finances depuis 15 ans.
- Le Ministère des Affaires Etrangères depuis 10 ans.

Au 31 mars 2008, la part relative des grands comptes et PME dans le chiffre d'affaires du Groupe pour les cent premiers clients peut être estimée à :



	Grandes Entreprises	Administrations	PME
Groupe	63%	30%	7%

Les 10 premiers clients, tous première signature, en chiffre d'affaires sur l'exercice clos le 31 mars 2008 sont par ordre alphabétique :

Au 31 mars 2008	Au 31 mars 2007
AEROPORT DE PARIS	AEROPORT DE PARIS
AIR FRANCE	AIR FRANCE
CALYON	CALYON
HSBC	GENERALE DE SANTE
MAIRIE DE PARIS	MAIRIE DE PARIS
MINISTERE AFFAIRES ETRANGERES	MINISTERE AFFAIRES ETRANGERES
MINISTERE DE L'ECONOMIE	MINISTERE DE L'ECONOMIE
MINISTERE DE L'EMPLOI	MINISTERE DE L'EMPLOI
RENAULT	RENAULT
UNIVERSITE DE CAEN	UNIVERSITE DE CAEN

Il convient de noter que le premier client ne représente, au 31 mars 2008, qu'environ 9,1 % du chiffre d'affaires du Groupe et que les 50 premiers clients représentent 71,1 % du chiffre d'affaires.

La répartition géographique des clients au 31 mars 2008, en nombre de sites (5 % étranger : Ambassades et Consulats principalement), est présentée dans le tableau suivant :

Ile de France	Province/Etranger
67%	33%

Notons que le marché avec la Mairie de Paris, signifié fin octobre 2007, a ajouté environ 1000 sites.

Concernant le Groupe ARTELCOM, les 5 premiers clients en chiffre d'affaires sur l'exercice 2007 sont par ordre alphabétique :

- EXXON MOBIL
- ORANGE
- ORASCOM
- TNT express international
- UNIBAIL-RODAMCO



7 NOS FOURNISSEURS

7.1 DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET UNE QUALITÉ RECONNUE

L'exigence de la qualité est au cœur de la culture d'entreprise du Groupe TR Services. Celle-ci lui permet d'être un partenaire incontournable à la fois des Grands Constructeurs et de ses clients « Grandes Entreprises ». Cette qualité est reconnue par les principaux partenaires technologiques du Groupe notamment dans le cadre de leurs programmes de certifications.

7.2 DES PÔLES DE COMPÉTENCES ET D'EXPERTISE

Des partenariats stratégiques avec les principaux constructeurs du marché, Alcatel, Nortel, Avaya et Aastra permettent au Groupe TR Services d'être un véritable centre d'expertise et de conseil grâce à la formation de pôles de compétences au sein des différentes entités du Groupe.



Le Groupe TR Services au travers de ces différentes filiales dispose d'accréditations avec les partenaires suivants :

- ALCATEL-LUCENT : Premium Business Partner
- NORTEL : Gold Solutions Partner
- AASTRA : Silver Expert
- AVAYA : Business Partner
- H3C : Advanced Certified Partner
- MICROSOFT : Certified Partner
- TRAPEZE NETWORKS : Smart Mobile Silver Reseller Partner



7.3 LES PRINCIPAUX FOURNISSEURS DU GROUPE TR SERVICES

Fournisseurs	Solutions
AASTRA	Serveurs de communications
ACER	Micro-ordinateurs et serveurs
ACOME	Constructeur Câble
ACTEBIS	Micro-ordinateurs, serveurs
ALCATEL LUCENT	Serveurs de communications et applications
AVAYA	Serveurs de communications et applications
DEPAEPE	Postes téléphoniques
GN NETCOM	Casques
GRD Com	Câblage/Répartiteur
INGRAM	Micro-ordinateurs, serveurs
METROLOGIE	Micro-ordinateurs, serveurs
MICROSOFT	Applications
NORTEL	Serveurs de communications et applications
REXEL	Câblage/Répartiteur/divers
RICOH	Constructeur de télécopieur
TECHDATA	Micro-ordinateurs, serveurs
TRIUMPH ADLER	Solutions d'impressions



8 NOS ATOUTS

8.1 L'INDÉPENDANCE OU LA LIBERTÉ DE CHOISIR

Plus encore que dans tout autre domaine, les nouvelles technologies sont multiples et en perpétuelle évolution ; nos équipes d'ingénieurs sont donc en veille permanente et peuvent étudier et comparer les diverses solutions du marché. Le rapprochement entre TR Services et Artelcom a donné naissance au premier intégrateur indépendant positionné sur des solutions convergentes à valeur ajoutée.

Le Groupe TR Services dispose à présent d'un portefeuille exclusif de solutions voix, données, applications qui lui permet de proposer les meilleures solutions à ses clients.

8.2 CULTIVER L'EXPERTISE ET DÉLIVRER DES SOLUTIONS ET DES SERVICES PERSONNALISÉS

Chaque client est unique. Avec près de 90 ans d'expérience dans les services télécoms, Télécom Réseaux Services fournit des solutions et des services adaptés aux besoins des clients les plus exigeants, grands comptes, collectivités locales, administrations... L'expertise pointue et éprouvée du Groupe TR Services sur son métier lui permet de proposer des solutions et des services destinés à favoriser la personnalisation, l'intégration et l'évolution des systèmes de communication :

Grâce à la pluralité de ses compétences, le nouveau Groupe TR Services est en mesure d'être ce partenaire unique tant recherché par les clients, capable de délivrer une solution globale personnalisée en matière de communication d'entreprise.

8.3 LA QUALITÉ RECONNUE

Télécom Réseaux Services est certifiée ISO 9001 normes 2000 depuis l'été 2002, après avoir été certifiée ISO 9002 (anciennes normes).

Cette certification a été renouvelée en septembre 2005 et confirmée par l'audit de suivi que la Société SGS a effectué au mois de septembre 2007.



Basée sur les exigences des nouvelles normes ISO 9001 (version 2000), la démarche qualité nous permet de mieux comprendre les exigences des clients, de structurer nos méthodes de travail et notre management, de mesurer le résultat de nos actions par rapport à des objectifs et d'améliorer notre organisation par l'implication de l'ensemble de nos collaborateurs pour satisfaire nos clients dans un souci de rentabilité.

L'élaboration, la mise en œuvre et l'entretien du système de management de la qualité sont pilotés par notre Responsable Qualité. Il veille en permanence au bon fonctionnement et à l'adaptation la mise en cohérence de notre organisation avec la norme ISO 9001. Nous devons toujours être présent et compétent au moment où nos clients ont besoin de nos services tout en répondant aux exigences de nos clients.

Par ailleurs, le 26 mai 2006, Télécom Réseaux Services a reçu le renouvellement du label :

Qualif'Com *** en Services et Maintenance

Qualif'Com *** en Câblage

Les compétences du Groupe en Service, Maintenance et en Câblage sont certifiées par l'OPQESTE.



TELECOM RESEAUX SERVICES –

Document de Référence

Rapport Annuel 31 mars 2008

Télécom Réseaux Services bénéficie par ailleurs d'une réputation fondée sur la confiance de clients pour lesquels la sécurité du réseau télécom est essentielle. Ainsi, Télécom Réseaux Services accompagne de nombreux clients ayant des sites dits « sensibles » dont notamment, la totalité des ambassades de France dans le monde pour le compte du Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère des Finances, la Mairie de PARIS, le Technocentre de Renault, la Banque de France.



9 FACTEURS DE RISQUES : LES RISQUES LIES À NOTRE METIER

Risques concernant le Groupe

Bien que notre activité ne nous expose pas à des risques susceptibles d'affecter significativement nos comptes, ils sont évoqués ci-après (à l'exclusion bien sûr de ceux usuellement couverts par les assurances). La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

1. Risques liés aux fournisseurs de technologies et sous-traitance

Le Groupe Télécom Réseaux Services travaille avec un nombre restreint de fournisseurs. Son principal fournisseur, la société Alcatel-Lucent a représenté 21,9% de ses achats de l'exercice 2007/2008 (22,2% de ses achats sur 2006/2007, 31.6% de ses achats sur 2005/2006). Mais il a su, au fil du temps, créer une véritable relation de confiance avec ces derniers. Cette confiance lui assure une certaine pérennité et permet de penser que le Groupe ne devrait pas avoir à souffrir de ce genre de risques dans les années à venir ; son partenariat avec Alcatel en fait la démonstration. Il faut également noter que le rapprochement avec le Groupe Artelcom élargit la gamme de ses fournisseurs et par la même réduit son risque de dépendance. La richesse de sa clientèle et sa compétence reconnue font qu'il est courtisé par l'ensemble des constructeurs de son domaine de compétence. La qualité et la performance des technologies en matière de systèmes de réseaux de communication sont centrées sur l'avancée technologique des produits utilisés par le Groupe et sa capacité à s'y adapter. Toutefois, la qualité et la performance des technologies utilisées constituent un facteur clé de la compétitivité de l'offre du Groupe Télécom Réseaux Services. Il doit, par conséquent, assurer sa capacité à maintenir la qualité de son portefeuille de technologies. Le Groupe doit, de la même façon, s'adapter aux évolutions technologiques choisies par ses fournisseurs. Le Groupe Télécom Réseaux Services a démontré par le passé sa capacité à s'ouvrir aux nouvelles technologies à potentiel. Les compétences techniques internes du Groupe nous font associer nos équipes à celles de nos partenaires constructeurs. C'est donc en toute liberté et connaissance de cause que nous pouvons choisir, pour nos clients, les meilleurs produits du marché. Pour information la proportion des achats réalisés avec les principaux fournisseurs :

Fournisseurs	2007/2008	2006/2007	2005/2006
Premier	21.9%	22.2%	31.6%
Cinq premiers	41.0%	41.1%	46.4%
Dix premiers	52.7%	51.5%	56.5%

Nous n'utilisons, pour des raisons de qualité et de maîtrise de celle-ci de bout en bout, la sous-traitance que pour des besoins ponctuels. Les charges correspondantes figurent au paragraphe 3.10 des comptes consolidés (chapitres 23 et 26)

2. Risque de taux

Le risque de taux est principalement couvert au sein du Groupe Télécom Réseaux Services par la pratique de SWAPS et de CAP, tels que décrits dans les notes 1.15 et 4.2b de l'annexe aux comptes consolidés du 31/03/2008 ; toute la dette n'est pas couverte. Ce panachage équilibré fait que la société n'est que peu exposée tant à la hausse qu'à la baisse des taux.



2.a Echancier des actifs financiers et des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

En millier Euros	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà	Total
Dettes auprès des établissements de crédit	(3 677)	(143)	NA	(3 820)
Disponibilités du Groupe	1 871		NA	1 871
Position nette avant gestion	(1 806)	(143)	NA	(1 949)
Hors bilan-CAP*	2 000	(2 000)	NA	0
Hors bilan-COLLAR			NA	
Position nette après gestion	194	(2 143)	NA	(1 949)
En millier Euros	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà	Total

* L'échéance de cette opération « Cap » est en août 2008.

En conséquence compte tenu des couvertures mises en place et du montant net d'endettement financier au 31 mars 2008, les frais financiers du Groupe sont relativement peu sensibles à une augmentation des taux d'intérêts. A titre d'information nous vous rappelons que les intérêts et charges assimilés acquittés sur l'exercice clos le 31 mars 2008 se sont élevés à 354 K€ (231 K€ sur l'exercice clos le 31 mars 2007 et 212 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2006 en normes IFRS).

3. Risque de change

Le Groupe s'approvisionne actuellement, et presque exclusivement, en France, ainsi le risque de change n'est pas significatif.

4. Risques liés à la croissance ou à la baisse d'activité

Les domaines de la téléphonie et du poste de travail, avec autant de services et face à de fortes évolutions technologiques, nécessitent des ressources humaines importantes. Le Groupe établit chaque année un plan d'embauches en fonction de ses objectifs, mais en prévoyant toujours un certain appel à la sous-traitance ou même à l'intérim si nécessaire. Ainsi la société peut limiter l'impact tant d'une baisse d'activité que d'une surcharge temporaire ou d'une croissance trop forte.

5. Faits exceptionnels et litiges

A l'exception de ceux pour lesquels des provisions (considérées adéquates au 31 mars 2008) ont déjà été faites, et pour lesquelles des explications complètes se trouvent dans les comptes consolidés qui sont reproduits plus loin dans ce document au Chapitre 23, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

6. Assurances

En matière de connectique, la société est amenée à intervenir dans des sites sensibles tels des usines, aéroports, etc... Les risques encourus peuvent être importants ; toutefois aux cas particuliers, les assurances nécessaires sont totalement définies soit dans les Marchés, soit dans les conditions générales d'achats de ses clients, si bien que le Groupe peut s'assurer très exactement contre les risques encourus (voir tableau ci après).

**6.1 Tableau des assurances**

Police n°	Sociétés	Libellé du contrat	Montant € TTC
1687524404	TRS	Bris de Machines	10 763
53785101	TRS	Europ Assistance	4 274
256690904	TRS	Flotte automobile	142 486
3894500404	TRS	Marchandises transportées	6 754
222574404	TRS	Bris de machines, Nacelles	5 780
1306932504	TRS	Multirisques Cuincy	817
395341504	TRS	Décennale	1 563
1387438905	TRS	Auto Garantie +	169
1426900905	TRS	Auto Garantie +	159
1387439005	TRS	Auto Garantie +	169
1366849605	TRS	Auto Garantie +	163
1387437505	TRS	Auto Garantie +	169
2620668504	TRS	Tous risques Informatique Siège	1 962
334843204	TRS	Multirisques Entreprise	44 310
376812504	TRS	Multirisques Boulogne	1 284
645693004	TRS	Responsabilité Civile	67 243
2644388304	TRS	Multirisques Bd NEY	1 805
2977746904	TRS	Multirisques Rungis	302
9744712	IVM	Multirisques Saint Lô	1 233
35074042480887	IVM	Multirisques Tourlaville	1 929
2791948604	IVM	Responsabilité Civile	3 515
3435377404	IVM	Marchandises transportées	1 798
35074042693887	IVM	Flotte automobile	3 917

6.2 Détail des principaux contrats (Pour la Société Télécom Réseaux Services)**6.2.1 RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE N° 645693004 auprès du Groupe AXA ASSURANCES**

L'activité du souscripteur est :

LA VENTE – LA DISTRIBUTION – L'INSTALLATION – LA REPARATION ET L'ENTRETIEN DE TELEPHONIE AVEC LOCATION DE MATERIELS.

TOUTES GARANTIES SAUF CELLES VISEES AUX PARAGRAPHERS «A » à « I » CITES CI-APRES,

Dommages corporels, matériels et immatériels confondus	10.279.744 €
	Par sinistre
Sans pouvoir excéder pour les dommages matériels et immatériels confondus	2.008.010 €
	Par sinistre
Dont pour les seuls dommages immatériels non consécutifs	401.603 €
	Par sinistre
A – FAUTE INEXCUSABLE – FAUTE INTENTIONNELLE	
Dommages corporels	1.027.974 €
	Par année d'assurance
B – DOMMAGES AUX BIENS CONFIES	
Dommages matériels et immatériels confondus	214.760 €
	Par sinistre
C – POLLUTION ET ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT	
Dommages corporels matériels et immatériels confondus	527.643 €
	Par année d'assurance
D – RESTAURANT D'ENTREPRISE – RECEPTION	
Dommages corporels	1.123.588 €
	Par année d'assurance



E – DOMMAGES AUX BIENS DES PREPOSES	
Dommages matériels et immatériels confondus	214.760 € Par sinistre
F – VOL PAR PREPOSES	
Dommages matériels et immatériels confondus	214.760 € Par sinistre
G – DOMMAGES SURVENUS APRES LIVRAISON OU APRES RECEPTION	
Dommages corporels, matériels et immatériels confondus	1.789.670 € Par année d'assurance
Sans pouvoir dépasser pour les dommages immatériels non consécutifs	357.935 € Par année d'assurance
H – DEFENSE ET RECOURS	24.935 € Par sinistre
I – FRAIS DE RETRAIT	GARANTIE NON SOUSCRITE

6.2.2. DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX MARCHES PASSES AVEC RENAULT

L'assuré déclare avoir passé des contrats avec la régie RENAULT. Par dérogation aux montants de garantie stipulés au chapitre « Montants des garanties » il est précisé que dans le cadre des marchés passés avec RENAULT, seront appliqués les montants ci-après (alignés sur les demandes du client) :

* RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION ET/OU PENDANT L'EXECUTION DES TRAVAUX :

Dommages corporels, matériels et immatériels confondus	3.811.325 €
sans pouvoir excéder pour les dommages matériels et immatériels confondus	Par sinistre

Pour les biens confiés à l'assuré en dehors du site RENAULT	762.245 €
	Par sinistre

* APRES LIVRAISON, APRES RECEPTION OU APRES TRAVAUX :	3.811.225 €
	Par sinistre

avec un maximum pour tous dommages corporels, matériels (y compris incendie, explosion) et immatériels consécutifs ou non consécutifs de	11.433.676 €
--	--------------

	Par année d'assurance
--	-----------------------

Il sera fait application d'une franchise de	3.811 €
	Par sinistre

6.2.3 DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX MARCHES PASSES AVEC AIR FRANCE

L'assuré déclare avoir passé des contrats avec Air France. Par dérogation aux montants de garantie stipulés au chapitre « Montants des garanties » il est précisé que dans le cadre des marchés passés avec Air France, seront appliqués les montants ci-après :

*RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION ET/OU PENDANT L'EXECUTION DES TRAVAUX :

Pour tous dommages corporels, matériels (y compris incendie, explosion) et immatériels consécutifs ou non consécutifs	3.811.325 €
	Par sinistre

Pour les biens confiés à l'assuré en dehors du site Air France	762.245 €
	Par sinistre

* APRES LIVRAISON, APRES RECEPTION OU APRES TRAVAUX :	3.811.325 €
	Par sinistre

avec un maximum pour tous dommages corporels, matériels (y compris incendie, explosion)	
---	--



et immatériels consécutifs ou non consécutifs de 11.433.676 €
Par année d'assurance

Il sera fait application d'une franchise de 3.811 €
Par sinistre

6.2.4 CONTRAT MULTIRISQUE ENTREPRISE N° 334843204

Ce contrat garantit l'incendie et risques annexes, perte d'exploitation, vol et bris des glaces.
Le montant des garanties figure ci-après :

▪ MONTANT DE LA GARANTIE

BIENS, FRAIS, PERTES ET RESPONSABILITES ASSURES	CAPITAUX
1 – * Bâtiment	4.379.031 €
2 – * Matériel et Mobilier	1.029.442 €
3 – *Marchandises	1.932.001 €
4 – * Marchandises en dépôt chez les tiers (suivant convention ci-après)	230.159 €
5 – * 20 bungalows	136.606 €
6 – * Contenu des bungalows	84.065 €
7 – *Supports d'informations	15.219 €
9 – Recours des voisins et des tiers sur le site de Croissy-Beaubourg	575.276 €
10 - * Frais et pertes limitées au site de Croissy Beaubourg y compris :	1.154.115 €
. garantie sur justificatifs des Pertes Indirectes	
. honoraires de l'expert suivant le barème défini au titre I des conditions générales	
11- *Garantie automatique des investissements limitée au site de Croissy-Beaubourg 210.157 € (suivant convention ci-après)	

▪ EVENEMENTS GARANTIS

INCENDIE ET RISQUES DIVERS

Explosions, chute de la foudre, chutes d'avions, chocs de véhicules, fumées, sur l'ensemble des articles.

ACCIDENTS D'ORDRE ELECTRIQUE

Uniquement sur le site de Croissy-Beaubourg

Garantie à concurrence de 156.626 €

y compris le central téléphonique dans la limite de 75 indices RI

ATTENTATS ET VANDALISME

Sur l'ensemble des articles notés avec *



TEMPETES – GRELE – NEIGE SUR LES TOITURES

Sur l'ensemble des articles notés avec *

Y compris une verrière (dôme) en polycarbonate

(L'indemnisation s'effectuera en vétusté déduite pour les articles portant cette mention).

DEGATS DES EAUX – GEL

Sur l'ensemble des articles

▪ **TOTAL DES CAPITAUX 9.902.697 €**

▪ **FRANCHISES**

Incendie et risques divers		NEANT €
Accidents d'ordre électrique		771 €
Attentats y compris vandalisme	10% des dommages – minimum de	2.318 €
Tempêtes, grêle et neige sur les toitures	10% des dommages – minimum de	1.675 €
Dégâts des eaux		1.675 €

7. Risques juridiques

Notre métier, strictement réglementé à l'époque du monopole de France Télécom, est d'accès quasiment libre ; toutefois vu la multiplicité des intervenants en réseaux télécom et afin d'assurer leur traçabilité la « FICOME » notre Fédération professionnelle (au Conseil d'administration de laquelle le Groupe siège) a œuvré en sorte qu'une base de données professionnelles soit mise en place pour laquelle elle a reçu des pouvoirs publics la responsabilité de gestion.

A dater du 30/11/2007 un contrôle fiscal est intervenu dans l'entreprise sur les exercices clos les 31/03/2005, 31/03/2006 et 31/03/2007. Celui-ci s'est soldé sans aucune rectification hormis la taxe professionnelle qui n'entraîne aucune incidence financière. Cette décision a été signifiée le 17/04/2008.

8. Risques industriel ou environnemental

En tant que prestataire de services n'œuvrant que sur des matériels de type « High tech » sur les sites de nos clients, nous n'avons pas de production pouvant créer un risque pour l'environnement. En ce qui concerne notre personnel, en particulier celui travaillant en connectique, le risque « amiante » pourrait exister sur des chantiers où le déflocage est pratiqué par d'autres corps de métiers. Bien que les temps d'expositions aient toujours été faibles, la société a toujours respecté la réglementation en vigueur depuis la fin des années 1970.

A ce jour, un Ingénieur de maintenance a vu reconnaître le 06/04/2007 son atteinte d'un « Mésothéliome pleural » en tant que maladie professionnelle. Signalons que celui-ci avait travaillé antérieurement dans d'autres entreprises dans des services d'installation ou il était effectivement susceptible d'avoir été exposé. La Société a contesté le fait que cette maladie ait pu être contractée dans le cadre des fonctions qu'il a exercées chez Télécom Réseaux Services. Un autre cas de « Mésothéliome pleural » a été déclaré par l'un de nos techniciens, celui-ci n'a pas été reconnu comme maladie professionnelle (décision CPAM du 10/06/2008).

9. Risque de liquidité

Le Groupe possède les moyens de son financement à court terme à travers :

- Des lignes de crédit de type « Dailly garantie non notifié » et des lignes d'escomptes, renégociées annuellement, pour un montant global de 6,5 M€ pour Télécom Réseaux Services. De plus une autorisation de découvert d'un montant de 250 K€ a été ouverte l'exercice précédent auprès d'un nouveau partenaire bancaire.
- Un contrat d'affacturage pour la Société IVM.



Ainsi qu'indiqué dans le chapitre 14 (Politique de financement du Groupe) la Société assure son financement à moyen terme par des opérations de lease-back ou de crédit moyen terme.

9.1 Sensibilité de la trésorerie

La trésorerie varie en fonction de :

- L'augmentation des « travaux en cours » marquant un accroissement de l'activité avec une résorption dès les factures émises et leurs paiements par nos clients (cycle de 4 à 6 mois incluant la durée de nos interventions et le délai de paiement d'un minimum de 60 jours à partir de la facture).
- Une saisonnalité marquée entre le premier semestre de notre exercice (période de vacances) et le deuxième semestre, accentuée par la facturation de nos prestations contractuelles dont l'échéance la plus importante est en début d'année civile.

L'utilisation moyenne de nos lignes de crédit accordées par nos banques, constatée à la fin de chaque mois, varie entre 60 et 85%.

Le retournement de nos résultats, rendra ces phénomènes de moins en moins sensibles, le tableau des flux montre de plus que la capacité d'autofinancement de l'entreprise est toujours supérieure à ses résultats.

10. Risque de « convenants » bancaires et de nantissements

Aucun prêt bancaire n'est assorti de « convenants » autres que ceux figurant classiquement dans les contrats de prêts ; en particulier, aucun ne se réfère au cours du titre ou à un montant précis de résultats.

Type de nantissements/hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti (a)	Total du poste de bilan	% correspondant
Sur/immo. incorporelle	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Sur/immo. corporelle	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Sur/immo. financière	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total			N/A	N/A	N/A

NOTA : Avec le remboursement de la dernière échéance, en février 2006, sur le crédit moyen terme ayant financé l'acquisition de la Société IVM le seul nantissement existant en faveur des banques (Crédit Lyonnais, Worms, SNVB) datant de février 2000 est désormais sans objet.

11. Risques liés aux contrats d'approvisionnement ou à des brevets

Notre politique de partenariat avec nos fournisseurs est décrite dans la section « fournisseurs » ; les contrats, quand ils existent, n'ont jamais été assortis d'avantages ni de contraintes particuliers ; seuls des paramètres objectifs de quantités et de compétences du personnel interviennent, qui sont donc pris en compte et maîtrisés par la Société. Nous ne sommes donc pas exposés à des aléas extérieurs autres que ceux de la conjoncture.

Par ailleurs, notre métier nous conduit soit à intégrer des matériels conçus et fabriqués par nos fournisseurs, soit à fournir des services associés à la base installée ; nous ne sommes donc pas exposés à des risques liés à une utilisation induite de brevets ou de marques, ni confrontés à des problèmes spécifiques de respect des normes ou de garantie.



12. Risques « catastrophes »

A l’emménagement dans notre siège de Marne la Vallée, un plan « catastrophes » a été établi ; il en est découlé des procédures de sécurité assurant la protection des données vitales de l’entreprise (en particulier comptables et financières), ainsi que la poursuite de son activité.

12.1 Perte d’exploitation

La production et les prestations de notre Groupe sont réalisées dans les établissements et sites de nos clients, dispersés dans toute la Région parisienne et en Province ; de ce fait, notre production ne peut être affectée que de façon limitée. En matière d’approvisionnements, si nos magasins principaux étaient touchés, des listes de réapprovisionnement ont été préparées à l’avance de sorte à pouvoir passer très rapidement les commandes nécessaires à nos fournisseurs.

Nous n’avons donc qu’une couverture réduite en matière de perte d’exploitation (§7.2.4).

12.2 Sauvegarde informatique

▪ Procédure de sauvegarde

Tous les soirs une sauvegarde est effectuée sur l’AS400. Cette sauvegarde est faite avec l’utilitaire IBM « BACK UP ». Sont sauvegardées les bibliothèques programmes (sources et objets), les bibliothèques données de chaque société, les bibliothèques des nouveaux développements non encore actifs, les objets de sécurités, les objets de configurations, les dossiers et documents utilisateurs.

En plus, une sauvegarde des documents utilisateurs « PC » est faite simultanément à partir d’un serveur.

Les sauvegardes sont faites sur des supports différents chaque jour. Elles permettent la restauration complète de notre système.

Il y a une bande par jour du lundi au jeudi et 2 bandes pour le vendredi (rotation tous les 15 jours).

Il y a aussi 8 bandes ‘fin de mois’.

Les sauvegardes journalières sont gérées et stockées à l’extérieur par la société de sécurité assurant la surveillance de nos locaux.

Les sauvegardes hebdomadaires sont en double et stockées à l’extérieur en deux endroits différents.

Les sauvegardes fin de mois sont stockées en interne, dans le coffre situé dans la salle informatique.

▪ Procédure de reprise

Les dernières données sauvegardées, permettant de reprendre l’activité, auront entre 24 et 48 heures, soit 1 à 2 journées de travail.

Concernant les points cruciaux, interventions SAV, une impression au fil de l’eau de chaque appel étant faite, la société pourra toujours suivre et intervenir chez les clients.

▪ AS400 en panne

Le temps de remise en service de l’AS400 par IBM est entre 1 et 2 jours.

▪ AS400 détruit

Le temps de remise en service d’un nouvel AS400 se situe entre 5 et 10 jours, à savoir : le temps de trouver un AS400, plus le temps d’installer une version système compatible avec nos sauvegardes auquel s’ajoute le temps de restauration des bibliothèques et données.



12.3 Engagements « Hors Bilan »

	2007/2008	2006/2007	2005/2006
Caution de contre-garantie sur marchés	91 K€	88 K€	216 K€
Loyers restant à courir sur Locations Simples (hors Constructions)	1 109 K€	1 040 K€	1 215 K€
Nantissement hypothèques et suretés réelles	N/A	N/A	N/A
Avals, cautions et garanties données	N/A	N/A	N/A
Autres engagements donnés	N/A	N/A	N/A
Total	1 199 K€	1 128 K€	1 431 K€

NOTA : Il est rappelé qu'à titre de garantie de ses concours bancaires Télécom Réseaux Services a cédé au 31/03/2008 un montant de créances « client » de 5 113 K€ (4 986 K€ AU 31/03/2007, 5 717 K€ au 31/03/2006), les créances concernées ainsi que les concours bancaires garantis étant maintenus respectivement à l'actif et passif du bilan. Cette garantie ne constitue donc pas un engagement hors bilan.

12.4 Obligations Contractuelles au 31 mars 2008

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme	N/A	N/A	N/A	N/A
Obligations en matière de location-financement	403 K€	237 K€	166 K€	N/A
Contrats de location simple	1 109 K€	569 K€	540 K€	N/A
Obligations d'achat irrévocables		N/A	N/A	N/A
Autres obligations à long terme		N/A	N/A	N/A
Total	1 512 K€	806 K€	706 K€	N/A

Autres engagements commerciaux	Total	Montant des engagements par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Lignes de Crédit	N/A	N/A	N/A	N/A
Lettres de crédit	N/A	N/A	N/A	N/A
Garanties	N/A	N/A	N/A	N/A
Obligations de rachat	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres engagements commerciaux	N/A	N/A	N/A	N/A
Total				

13 Risque Client de la Société/Risque de contrepartie

Le portefeuille « clients » du Groupe, ni trop concentré, ni trop dispersé est essentiellement constitué de « premières signatures ».

Les 5 premiers clients du Groupe représentent 33.1 % du chiffre d'affaires, les 10 premiers clients 46.6 % du chiffre d'affaires, et les 100 premiers 79.4 %.



10 NOS PERSPECTIVES

Le marché de la communication d'entreprise est essentiellement un marché de renouvellement. Les relais de croissance du marché résident :

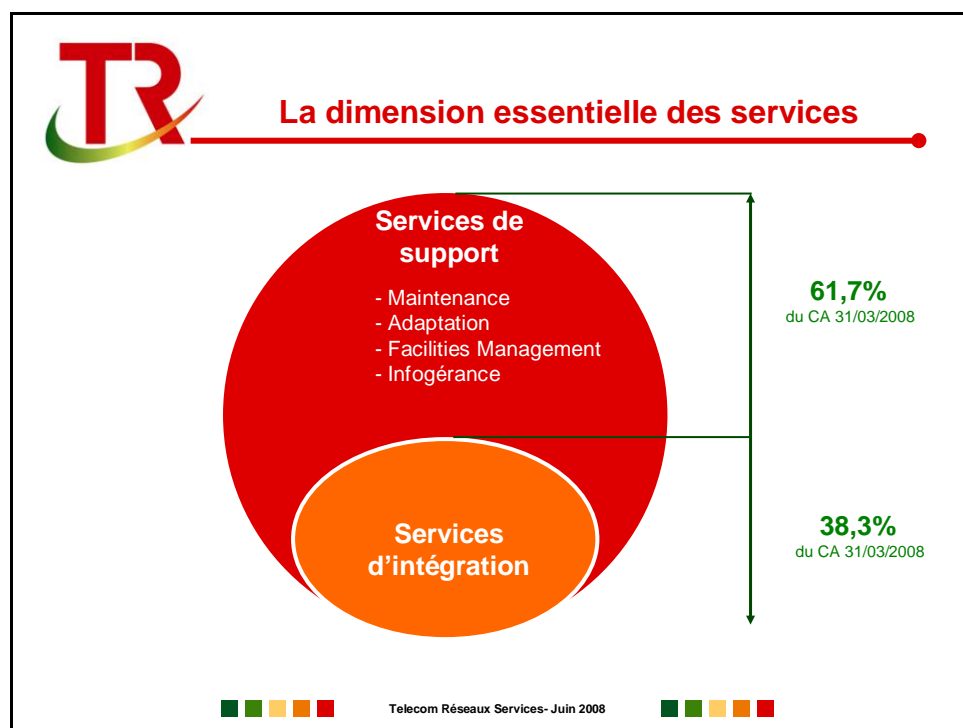
- sur des niches applicatives fortement génératrices de services associés, par exemple les centres d'appels et les communications unifiées ;
- dans le développement de services innovants et à forte valeur ajoutée ;

Dans ce contexte, le Groupe TR Services s'appuie sur une stratégie de développement qui s'articule autour de **3 axes** :

10.1 LA POURSUITE DE LA STRATÉGIE « SERVICES » DU GROUPE :

La stratégie du Groupe TR services consiste à offrir toujours plus de services personnalisés à valeur ajoutée à ses clients, afin de devenir un partenaire de référence proposant une offre globale depuis le conseil jusqu'à l'infogérance.

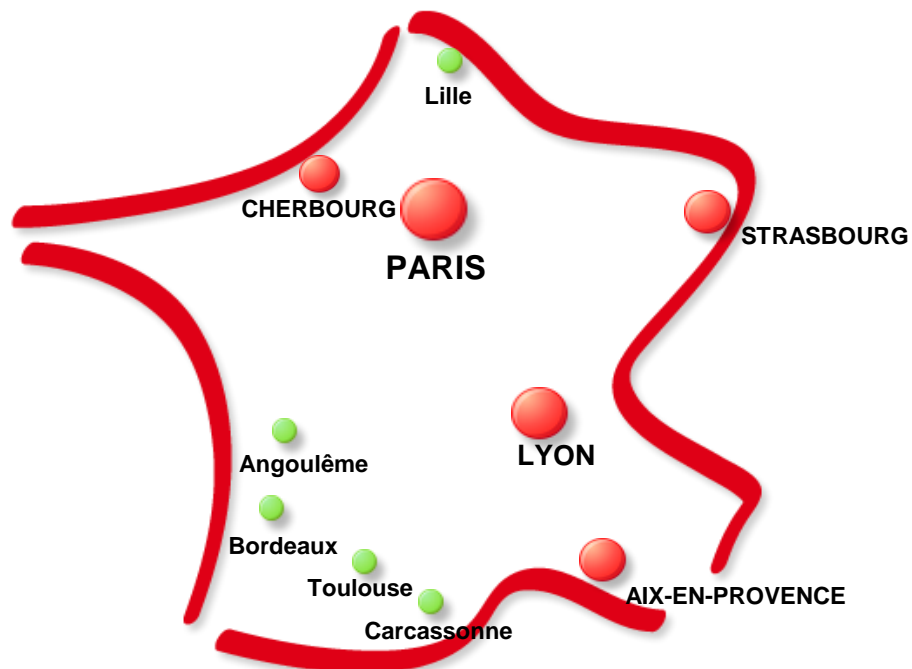
Le graphique suivant illustre le poids dominant, surtout en exploitation pour nos clients, des services dans le chiffre d'affaires du Groupe. En effet, en ce qui concerne la téléphonie, le métier historique du Groupe, ce pourcentage de services de support a atteint les 60 % dès 2001/2002. Il est à noter que, habituellement, la moitié de ces services est récurrente par le biais de contrats annuels et pluriannuels ; l'autre moitié est également récurrente mais de manière simplement statistique. Les services sont aujourd'hui le moteur de la croissance du Groupe. Ce secteur dispose de « réserves de croissance », notamment autour des services liés au poste de travail et aux réseaux, notamment en Infogérance en forte croissance.





10.2 L'ACCOMPAGNEMENT DE SES CLIENTS EN RÉGION

Le Groupe TR Services ambitionnait de s'implanter en région. Cette ambition s'est concrétisée avec le rapprochement avec Artelcom qui dispose d'un réseau d'implantations commerciales et techniques permettant une couverture nationale. Le Groupe TR Services dispose de 7 implantations commerciales : 2 à Paris, 2 à Lyon, Aix en Provence, Cherbourg et Strasbourg et de techniciens répartis sur toute la France.



10.3 VERS LE DÉVELOPPEMENT APPLICATIF ET L'INTÉGRATION AVEC LE SYSTÈME D'INFORMATION

Le Groupe TR Services développe son portefeuille de services et de solutions applicatives. L'objectif est d'accompagner nos clients dans l'intégration de solutions connexes aux infrastructures IT et de fédérer les canaux de communication au sein de l'entreprise avec les applications métiers de nos clients.

Télécom Réseaux Services dispose d'atouts forts de par son indépendance vis-à-vis des constructeurs et des opérateurs. En effet :

- Elle sécurise les clients quant à la liberté de choix technique de Télécom Réseaux Services, qui ne dépend d'aucun équipementier.
- La tendance à la diversification des approvisionnements est réelle chez les grands clients et favorise les indépendants.



- Télécom Réseaux Services dispose d'un savoir-faire métier pluridisciplinaire et d'une expertise technique multi-constructeurs.

10.4 PERSPECTIVES COURT TERME 2008/2009

Le rapprochement avec le Groupe ARTELCOM permet de donner au Groupe TR Services une nouvelle dynamique. En effet, cette union s'est concrétisée autour d'une ambition commune de proposer aux clients des deux Groupes une gamme unique de solutions et de services sur le marché de la convergence voix-données-applications. Les synergies entre les deux sociétés permettent au Groupe ainsi formé de devenir un opérateur de services IT capable d'offrir :

- **Une couverture géographique nationale** avec près de 300 ingénieurs et techniciens au service de ses Clients,
- **Une expertise technologique complète** en communication d'entreprise depuis l'infrastructure jusqu'aux solutions applicatives à valeur ajoutée,
- **Des services sur mesure** depuis la conception et l'intégration jusqu'à l'hébergement et l'infogérance des systèmes d'information.

Ce rapprochement, unique dans notre profession, est porteur d'avenir pour notre Groupe et ses premiers effets devraient se ressentir dès l'exercice 2008/2009.



11 HISTORIQUE

Télécom Réseaux Services : Une Start-up bientôt centenaire !

Télécom Réseaux Services, anciennement TR Services, trouve son origine en 1919 en exerçant historiquement le métier de la téléphonie. Elle a été successivement filiale de Telephone Rentals plc, puis de Cable & Wireless plc, pour être reprise en 1993 par ses quatre dirigeants de l'époque, lors de la cession de l'activité par Cable & Wireless qui souhaitait revenir à son métier de base. Cette reprise s'est faite sous la forme du montage d'un LMBO, dont la dette initiale était entièrement remboursée dès 1998. Le projet de l'époque, encore valide aujourd'hui, était de devenir le premier prestataire de services en communication d'entreprise, indépendant des constructeurs et opérateurs, avec la réactivité du service au quotidien.

Historique de la société

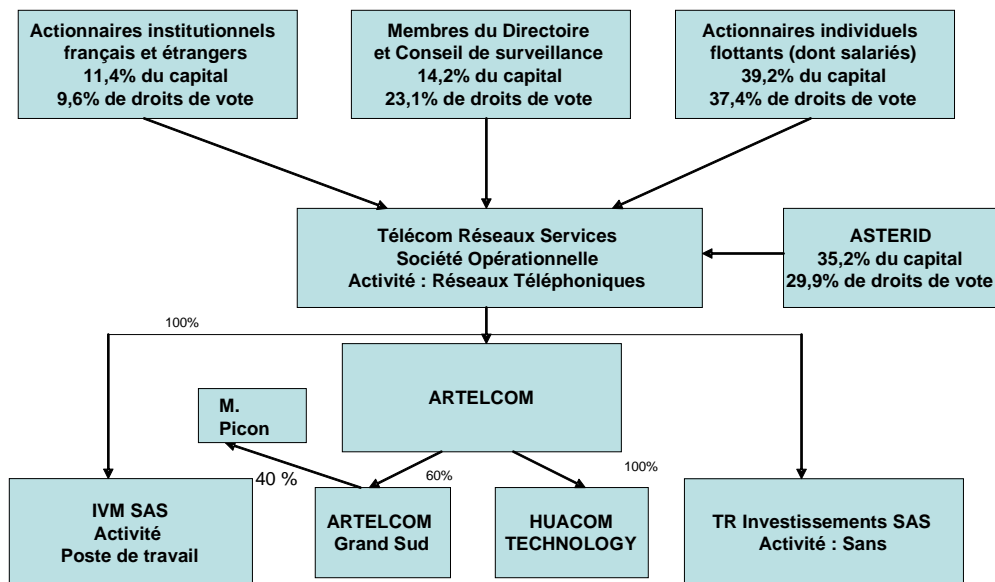
1919	Création du Téléautomate par TMC (Telephone Manufacturing Company) en Grande Bretagne
1924	TMC crée Telephone Rentals qui reprend le Téléautomate
1988	O.P.A de Cable and Wireless sur le Groupe Telephone Rentals
1990	Création de Cable and Wireless France Holding
1993	Reprise de TR Services par son management via la création de TR Expansion
1994	Acquisition par TR Expansion de Central Téléphone et association du dirigeant au capital de TR Expansion
1995	Prise de participation majoritaire dans RCS dont le capital est porté à 10 MF
1998	Création de DTO par Central Téléphone
1998	Rachat des minoritaires de RCS portant la participation de TR Services à 100 %
1999	Introduction du Groupe en Bourse
1999	Implantation du Groupe en région via diverses acquisitions (RCS Sud-Est et RCS Rhône-Alpes)
1999	Changement de dénomination sociale en TELECOM RESEAUX SERVICES
2000	Poursuite de l'implantation régionale (création de RCS Sud-Ouest) et acquisition d'IVM
2001*	Dépôts de bilan et Plan de cession des filiales réseaux (RCS)
2001	Recentrage du Groupe sur ses activités traditionnelles : téléphonie et poste de travail
2002	Le Groupe a cédé sa participation de 50 % du capital de T2S au co-fondateur de cette société en date du 27 septembre 2002.
2002/2003	Transformation en SAS de Central Téléphone le 6 décembre 2002, d'IVM le 28 février 2003 et de TR Investissements le 31 mars 2003. Le 31/03/03 Central Téléphone a absorbé ses filiales DTO et ESC ainsi que LCE après acquisition auprès de Télécom Réseaux Services à effet du 01/04/02. IVM, par ailleurs, est devenue filiale directe de Télécom Réseaux Services
2003/2004	Sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/03/04 Télécom Réseaux Services a réalisé une fusion-absorption de sa filiale Central Téléphone à effet rétroactif du 01/04/03
2004/2005	Déménagement et regroupement du personnel, permis par la fusion réalisée le 30/03/2004, à Marne la Vallée
2008	Acquisition du Groupe ARTELCOM, composé de ARTELCOM, ARTELCOM GRAND SUD (détenu à 60%) et HUACOM Technology

*La Société précise que toute action, sous réserve de son bien fondé, qui aurait pu être introduite à son encontre, sur le fondement des articles 624-3 (ancien article 180) et 624-5 du Code de Commerce, dans le cadre de la procédure collective des sociétés RCS, est prescrite depuis le 7 novembre 2004.



12 ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE

Organigramme Juridique du Groupe Télécom Réseaux Services au 31 mars 2008 :



Le GIE Télécom Réseaux France fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Télécom Réseaux Services. Il a été créé dans les années 1970, et n'a pas de capital. Cependant, toutes les sociétés du Groupe en sont membres. Il est rappelé que l'activité du GIE est de fournir (avec facturation à la société utilisatrice) des services de nature centralisée. Il est également propriétaire du parc de véhicules de tourisme de Télécom Réseaux Services. A la fin de chaque trimestre, la totalité des charges nettes cumulées au sein du GIE est refacturée sans marge aux membres concernés. Ainsi, le GIE ne fait ni perte, ni profit et n'a pas de capitaux propres.

Les services facturés, soit par la maison-mère soit par le GIE, correspondent à la répartition :

- de moyens informatiques (TRS et GIE)
- de ressources humaines communes (GIE)
- du parc de véhicules de tourisme (GIE).

Services facturés par la Maison-Mère

Les services facturés par Télécom Réseaux Services représentent :



Pour l'exercice clos au 31/03/06 :

- un montant de 222 K€.

Pour l'exercice clos au 31/03/07 :

- un montant de 97 K€.

Pour l'exercice au 31/03/08 :

- un montant de 68 K€.

Services facturés par le GIE Télécom Réseaux France à ses membres

Les services facturés par le GIE Télécom Réseaux France représentent un montant de 543 K€ pour l'exercice 2007/2008, 550 K€ pour l'exercice clos au 31/03/07 et 546 K€ pour l'exercice clos au 31/03/06.



13 ORGANISATION FONCTIONNELLE DU GROUPE

Informations supplémentaires sur les membres du Groupe au 31/03/08

<p>TELECOM RESEAUX SERVICES SA au Capital de 8 914 414 € 14 Rue Ambroise Croizat 77183 CROISSY BEAUBOURG 392 800 520 RCS MEAUX Code APE : 3320 D Effectif au 31/03/08 : 339 personnes</p>	<p>TELECOM RESEAUX FRANCE GIE 14 Rue Ambroise Croizat 77183 CROISSY BEAUBOURG 306 128 315 RCS MEAUX Code APE : 8299 Z Effectif au 31/03/08 : 2 personnes</p>
<p>TR INVESTISSEMENTS SAS au Capital de 37 000 € 14 Rue Ambroise Croizat 77183 CROISSY BEAUBOURG 338 169 154 RCS MEAUX Code APE : 6420 Z Effectif au 31/03/08 : Néant</p>	<p>IVM SAS au Capital de 190 000 € Rue des Pommiers ZI Sauxmarais 50 110 TOULARVILLE 387 608 011 RCS CHERBOURG Code APE : 6311 Z Effectif au 31/03/08 : 16 personnes</p>
<p>ARTELCOM SA au Capital de 38 112.25 € Europarc 59 Rue Auguste Perret 94042 CRETEIL CEDEX 381 964 394 RCS CRETEIL Code APE : 3320 D Effectif au 31/03/08 : 45</p>	<p>ARTELCOM GRAND SUD SAS au Capital de 37 000 € 4 Rue Lionel Terray 69 740 GENAS 442 773 693 RCS LYON Code APE : 3320 D Effectif au 31/03/08 : 7</p>
<p>HUACOM Technology SAS au capital de 37 000 € 50-52 avenue Chanoine Cartellier 69230 SAINT-GENIS-LAVAL 497 776 286 RCS LYON Code APE : 3320 D Effectif au 31/03/08 : 3</p>	

Propriété des principaux terrains et bâtiments

Aucun des locaux loués n'appartient, directement ou indirectement, à un mandataire social d'une société du Groupe.



Siège social de Télécom Réseaux Services : En toute propriété
14 Rue Ambroise Croizat - Croissy Beaubourg
77183 MARNE LA VALLEE

Terrain :	8615 m ²
Bureaux et réfectoire :	2360 m ²
Magasins et annexes :	1375 m ²
Parking :	94 emplacements
Date de construction :	1989

Siège social de IVM : En toute propriété
ZI des Sauxmarais - Rue des Pommiers
50110 TOURLAVILLE

Bureaux :	300 m ²
Magasins et annexes :	50 m ²
Parking :	8 emplacements

Siège social de ARTELCOM : en location
59 rue Auguste Perret
94042 CRETEIL

Nota : le bail expirant le 30 septembre 2008, de nouveaux locaux ont été pris en location à proximité au 57 rue Auguste Perret.

Siège social de ARTELCOM GRAND SUD : en location
4 Rue Lionel Terray
69 740 GENAS

Siège social de HUACOM Technology : en location
50-52 avenue Chanoine Cartellier
69230 SAINT-GENIS-LAVAL

Les principales données financières (normes françaises) des sociétés du Groupe mentionnées ci-après sont issues des comptes sociaux des entités concernées en K€ :

(en milliers d'Euros)	01/04/07 au 31/03/2008		01/04/06 au 31/03/07		01/04/05 au 31/03/06	
	Chiffre d'affaires	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat net
Télécom Réseaux Services	30 956	(139)	31 572	(1 230)	34 108	737
IVM	3 244	(41)	3 163	(33)	2 989	30
TR Investissements	Néant	7	Néant	6	Néant	4
GIE Télécom Réseaux France	543	Néant	550	Néant	546	Néant



14 CHIFFRES CLÉS

Télécom Réseaux Services en quelques chiffres

412 personnes
89 années d'existence
Environ 6 500 sites clients

Depuis le rapprochement avec le Groupe ARTELCOM Télécom Réseaux Services détient quatre filiales opérationnelles : ARTELCOM, ARTELCOM Grand Sud, HUACOM et IVM.

Compte de résultats normes IFRS (clôture au 31 mars)

En M€	2007/2008	2006/2007	2005/2006
Chiffre d'affaires	34.0	34.5	36.7
Résultat Opérationnel Courant	0.36	(0.68)	0.99
Autres produits et charges opérationnels	0.0	(0.30)	0.02
Résultat Opérationnel	0.36	(0.97)	1.01
Résultat Net	0.05	(1.16)	0.90

Politique d'investissements

Compte tenu de sa taille, le Groupe investit des sommes importantes ; toutefois, à la différence de la plupart des autres acteurs du marché « Télécom », nous n'investissons pas significativement dans des infrastructures (sauf dans le cas de notre plate-forme IP Centrex où l'investissement initial représente environ 20% de nos investissements annuels, les investissements futurs étant eux liés directement aux affaires traitées) que nous ne pouvons rentabiliser qu'en les partageant entre de multiples utilisateurs. Nous ne nous exposons donc peu au risque commercial de ne pas atteindre le seuil critique nécessaire pour rentabiliser les sommes investies.

Nos investissements sont pour la plupart effectués dans le domaine de « facilities management », adaptés à chaque client, qui de ce fait est engagé contractuellement pour la durée de rentabilisation. A chaque fois que nous investissons, la valeur actualisée de ce portefeuille de contrats augmente et cela, même si les revenus n'augmentent pas l'année du premier investissement ou de renouvellement. Ce montant est assez stable d'année en année et est rapidement autofinancé.

En M€	2007/2008	2006/2007	2005/2006
Investissements totaux	1.0	1.59	1.28
% du chiffre d'affaires	2.94%	4.6%	3.5%
Trésorerie provenant de l'exploitation	3.3	1.0	1.9



Tableau de Flux de Trésorerie Normes IFRS (clôture au 31 mars)

En M€	2007/2008	2006/2007	2005/2006
Résultat Net	0.05	(1.16)	0.90
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	1.0	1.8	1.33
Trésorerie générée par les décalages sur opérations	2.29	0.31	(0.30)
Trésorerie générée par l'Exploitation	3.34	0.96	1.93
Trésorerie utilisée pour des opérations d'investissements	(4.30)	(1.59)	(1.27)
Trésorerie Disponible	1.87	(0.63)	0.66
Trésorerie générée par des opérations de financement	3.97	0.53	(0.27)
Dividendes versés aux actionnaires	0.0	(0.29)	(0.29)
Augmentation / (Diminution) de la trésorerie	3.01	(0.4)	0.1

Bilan au 30 septembre 2007, 31 mars 2007, 31 mars 2006 et au 31 mars 2005 normes IFRS (en M€)

ACTIF	31/03/08	31/03/07	31/03/06	31/03/08	31/03/07	31/03/06	PASSIF
Actifs non courants	17.2	13,3	13,2	13.2*	8,8	10,2	Capitaux propres
Actifs courants hors disponibilité	15.9	14,6	15,4	0.14	0,4		Dettes financières non courantes
				1.6	1,7	1,5	Dettes non courantes hors dettes financières
Disponibilités	1.9	0,3	0,6	20.0	17,3	17,5	Dettes courantes
TOTAL	35.0	28,2	29,2	35.0	28,2	29,2	TOTAL

*Capitaux propres part du Groupe 12,9 K€

Voir également au chapitre 19 le rapport de gestion pour l'analyse du résultat et de la situation financière de la Société.

Politique de Financement du Groupe

La politique de financement du Groupe est dans la mesure du possible de mettre en place un type de financement en adéquation avec la nature et la longévité de l'actif concerné. Ainsi, les créances



non encore encaissées sont financées par l'affacturage, le « Dailly » et par des facilités de caisse (encours maximum actuel 250 K€), alors que les titres de participation le seraient par des crédits à moyen terme éventuellement sécurisés par un nantissement des titres concernés.

En juin et octobre 2006, le Groupe a procédé à deux opérations de Lease back sur, respectivement, ses installations techniques pour 515 K€ et sur les investissements initiaux de sa plate-forme IP Centrex pour 275 K€.

Application aux contrats de location

Le Groupe recourt à des contrats de location simple pour la majeure partie de ses véhicules. Ces contrats ne comportent ni clause de transfert automatique de propriété, ni option de transfert de propriété. La durée de chaque contrat est bien inférieure à la durée de vie estimée du bien.

Application aux contrats de financement du compte-client

La majeure partie du financement du compte client se fait par le biais d'une convention « Dailly garantie », le financement ne donnant lieu à aucune cession de créance. Celui-ci reste donc au passif du bilan, la créance reste, quant à elle, à l'actif jusqu'au règlement par le client.

Actifs Incorporels

Les méthodes d'évaluation des actifs incorporels sont décrites dans les comptes consolidés aux § 1.8 et 1.9.

Normes IFRS

Se reporter au § 1 des comptes consolidés.



15 NOS DERNIERS COMMUNIQUÉS FINANCIERS

Afin d'assurer une information financière la plus complète possible, vous trouverez ci-après l'ensemble des communiqués que la société a diffusé depuis le 2 mai 2007.

1. Communiqué du 02/05/2007 : Le Conseil de Surveillance de Télécom Réseaux Services nomme Robert Martin Président du Directoire

Paris, le 2 mai 2007 – Le Conseil de Surveillance de Télécom Réseaux Services a accepté la démission de Pierre Oberty de l'ensemble de ses mandats et a désigné Robert Martin pour lui succéder dans ses fonctions de Président du Directoire.

Directeur Général de Télécom Réseaux Services depuis 1978, Robert Martin est diplômé d'Etudes Supérieures ès Sciences Physiques et Trésorier de la FICOME (Fédération Interprofessionnelle de la Communication d'Entreprise). Il a notamment piloté l'entrée de Télécom Réseaux Services parmi les principaux acteurs de la Téléphonie sur IP (ToIP).

A l'occasion de sa prise de fonction, Robert Martin a notamment déclaré : « *Je remercie le Conseil de Surveillance de sa confiance. Plus que jamais, nos efforts doivent être tournés vers l'anticipation et la satisfaction des besoins globaux de nos clients dans le domaine de la ToIP. A ce titre, nous devons intensifier nos activités de services d'opérateur en capitalisant sur l'IP Centrex et notre partenariat avec Neuf Cegetel. De même, il nous faut regarder dans la direction des entreprises de réseaux IP. Enfin, nous devons poursuivre activement notre réflexion sur une croissance externe maîtrisée dans les Régions, au contact des implantations de nos clients* ».

2. Communiqué du 10/05/2007 : Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital

Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

En application de l'article L.233-8 II du Code de Commerce, la société informe ses actionnaires qu'au **30 avril 2007**, le capital se composait de **2 887 630** actions et représentait un nombre total de droits de vote de **3 677 294**, calculé conformément aux dispositions de l'article 223-11 alinéa 2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

3. Communiqué du 15/05/2007 : Chiffre d'affaires 2006/2007 : 34,5 M€

Paris, le 15 mai 2007 – Le chiffre d'affaires du groupe Télécom Réseaux Services pour l'exercice 2006/2007 clos au 31 mars 2007 s'est établi à 34,54 M€, en baisse de 5,9% par rapport à l'exercice 2005/2006. Le chiffre d'affaires du 4ème trimestre s'établit à 8,07 M€, à comparer à 8,76 M€ au 4ème trimestre de l'exercice précédent.

En millions d'euros	2006/2007	2005/2006	Variation
Services de Support	21,74	22,02	- 1,3%
Services d'Intégration	12,80	14,70	- 12,9%
Total	34,54	36,72	- 5,9%

Le chiffre d'affaires de l'activité Services de Support s'est établi à 21,74 M€ pour l'ensemble de l'exercice, quasiment stable par rapport à l'exercice 2005/2006 alors qu'il était en recul de près de 4% sur les neuf premiers mois. Ce rétablissement est dû à la performance du 4ème trimestre, en hausse de 7,3% à 5,19 M€.



Le chiffre d'affaires de l'activité Services d'Intégration s'élève à 12,80 M€, à comparer à 14,70 M€ au cours de l'exercice 2005/2006. Au 4ème trimestre, l'activité s'est établie à 2,88 M€, à comparer à 3,92 M€ au même trimestre de l'exercice précédent. Ainsi qu'il l'avait déjà été évoqué en janvier dernier, ce recul sensible traduit le ralentissement du rythme de l'activité commerciale constaté à partir de la mi-novembre 2006, et dont les effets ont été constatés jusqu'en février 2007.

Parmi les principaux contrats signés par Télécom Réseaux Services au cours des derniers mois figurent notamment le déploiement d'installations pour la Mairie de Paris ainsi que pour le Ministère des Affaires Etrangères, l'équipement de deux sites de Medica France, ainsi que des contrats avec Caixa Geral, le Groupe Veolia, le Groupe Horis et Bulgari France.

Perspectives

Il apparaît clairement aujourd'hui que le déficit de chiffre d'affaires enregistré sur l'exercice 2006/2007 pèsera fortement sur les résultats annuels qui seront publiés le 27 juillet prochain.

Commentant ces chiffres, Robert Martin, qui a pris ses fonctions de Président du Directoire de Télécom Réseaux Services le 27 avril dernier, a déclaré : « *Le niveau de l'activité sur l'exercice 2006/2007, dont nous avons déjà indiqué qu'il n'atteindrait pas celui de l'exercice précédent, est évidemment décevant. S'il confirme la bonne capacité de résistance des Services de Support et notamment des services contractuels, il montre également la grande sensibilité de notre activité – donc de nos résultats – à un recul de l'activité des Services d'Intégration, lié aux comportements attentistes en matière d'investissements télécoms au cours des derniers mois de l'année.*

La légère progression de l'activité commerciale sur les quatre premiers mois de l'année ne peut constituer une réponse unique et satisfaisante. Indépendamment des effets de conjoncture, il apparaît clairement que Télécom Réseaux Services doit retrouver un dynamisme plus marqué et accélérer ses actions de développement. C'est, d'ores et déjà, ma priorité. Nous devons tirer davantage parti de notre positionnement privilégié pour accroître notre capacité à anticiper les attentes de nos clients nombreux et fidèles dans la durée.

Leurs besoins globaux dans le domaine de la ToIP sont de plus en plus importants, même s'ils ne se traduisent pas tous immédiatement en termes de contrats. Nous devons, notamment, intensifier nos activités de services d'opérateur en capitalisant sur l'IP Centrex et notre partenariat avec Neuf Cegetel. De même, il nous faut regarder dans la direction des entreprises de réseaux IP. Enfin, nous devons poursuivre activement notre réflexion sur une croissance externe maîtrisée dans les Régions, au contact des implantations de nos clients ».

4. Communiqué du 06/06/2007 : Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital

Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

En application de l'article L.233-8 II du Code de Commerce, la société informe ses actionnaires qu'au **31 mai 2007**, le capital se composait de **2 887 630** actions et représentait un nombre total de droits de vote de **3 677 228**, calculé conformément aux dispositions de l'article 223-11 alinéa 2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

5. Communiqué du 25/06/2007 : Télécom Réseaux Services gagne un appel d'offres pour une installation IP Centrex auprès du Ministère de la Santé

Paris, le 25 juin 2007 – Télécom Réseaux Services a été retenu dans le cadre d'un appel d'offres public pour déployer une installation significative en IP Centrex pour le compte du Ministère de la Santé.

Ce déploiement sur une nouvelle structure dépendant du Ministère s'effectuera au cours du second semestre 2007. Il aboutira, début 2008, à une configuration de plus d'une centaine de terminaux raccordés sur la plate-forme en propre de Télécom Réseaux Services.



Robert Martin, Président du Directoire de Télécom Réseaux Services, a déclaré : « Notre succès à cet appel d'offres auquel ont participé les acteurs les plus importants du marché est dû à la qualité de notre offre technique, mais aussi et surtout à notre positionnement en tant qu'Opérateur-Intégrateur de services, fournissant à nos clients une solution complète intégrant notre propre plate-forme. C'est ce qui a convaincu nos interlocuteurs du Ministère de la Santé de nous accorder leur confiance sur la mise en œuvre et la maintenance-exploitation de cette technologie nouvelle dans laquelle nous avons beaucoup investi. Il nous conforte dans nos choix stratégiques et dans notre vision de l'avenir des télécoms et des réseaux IP ».

Télécom Réseaux Services et l'IP Centrex

Solution de téléphonie privée sur IP totalement externalisée, centralisée et intégrée au système d'information de l'entreprise, l'IP Centrex est une offre de services permettant de disposer de toutes les fonctionnalités classiques du téléphone sans investissement matériel. L'IP Centrex permet d'optimiser les coûts d'infrastructures et d'exploitation via la mutualisation de moyens. De plus, elle offre l'accès à des services à forte valeur ajoutée tels que la messagerie unifiée.

Télécom Réseaux Services est le premier des intégrateurs réseaux et télécom français à proposer une offre IP Centrex à partir de sa propre plate-forme. Cette offre est positionnée sur le créneau de la qualité, de la haute fiabilité et de la sécurité. Ainsi, les liens opérateurs fournis seront uniquement de type SDSL avec débit garanti, de façon à assurer la bande passante nécessaire pour disposer de communications de qualité. De nombreux services additionnels permettent d'enrichir la gestion des télécoms : interface web conviviale d'administration des services, accès aux factures en ligne, interfaces graphiques, etc.

6. Communiqué du 09/07/2007 : BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC LA SOCIETE BANQUE PRIVEE FIDEURAM WARGNY

Au titre du contrat de liquidité confié par la société TELECOM RESEAUX SERVICES à la société BANQUE PRIVEE FIDEURAM WARGNY, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du **30 juin 2007** :

- ✓ Nombre d'actions : **11 287**
- ✓ Solde en espèces du compte de liquidité : **8 404,60 €**

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel au 31 décembre 2006, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- ✓ Nombre d'actions : 6 308
- ✓ Solde en espèces du compte de liquidité : 15 594,73 €

En outre, le 10 janvier 2007, un apport complémentaire en espèces d'un montant de **30 000 €** a été versé sur le compte de liquidité.



7. Communiqué du 27/07/2007 : Résultats de l'exercice 2006/2007

Paris, le 26 juillet 2007 – Télécom Réseaux Services annonce aujourd'hui ses résultats consolidés pour l'exercice fiscal 2006/2007 se terminant au 31 mars 2007.

(en millions d'euros)	Exercice 2006/2007	Exercice 2005/2006
Chiffre d'affaires	34,54	36,74
<i>Dont Services de Support</i>	<i>21,74</i>	<i>22,03</i>
<i>Dont Services d'Intégration</i>	<i>12,80</i>	<i>14,71</i>
Résultat opérationnel courant	(0,68)	0,99
Résultat opérationnel	(0,97)	1,01
Résultat net	(1,16)	0,90

Activité et résultats

Le chiffre d'affaires, publié le 15 mai dernier, s'est établi à 34,54 M€, en baisse de 5,9% par rapport à l'exercice 2005/2006. Si l'activité Services de Support a montré une bonne résistance, l'activité des Services d'Intégration a reculé de 12,9%, traduisant le ralentissement du rythme de l'activité commerciale constaté à partir de la mi-novembre 2006, et dont les effets ont été constatés jusqu'en février 2007.

Le résultat opérationnel courant s'établit à (676 K€). Cette perte s'explique d'abord par les effets mécaniques du déficit de chiffre d'affaires lié aux comportements attentistes en matière d'investissements télécoms au cours des derniers mois de l'année ; elle prend également en compte des éléments significatifs mais non récurrents avec, en particulier, une marge brute négative sur un grand contrat. Les mesures correctives ont été immédiatement adoptées dans le cadre des nouvelles orientations de la gestion du Groupe.

Par ailleurs, il a été procédé, pour un montant de 300 K€, à une dépréciation partielle de l'écart d'acquisition de la société IVM en application de la norme IFRS 3. La perte opérationnelle s'établit à (972 K€), à comparer à des résultats positifs de 1,01 M€ sur l'exercice 2005/2006 et de 772 K€ sur l'exercice 2004/2005.

Le coût net de l'endettement financier restant stable par rapport aux exercices précédents, la perte nette de l'exercice s'élève à (1,16 M€), à comparer à des bénéfices nets de 899 K€ sur l'exercice 2005/2006 et de 654 K€ sur l'exercice 2004/2005.

Flux de trésorerie et structure financière

Les flux de trésorerie d'exploitation se sont établis à 962 K€, à comparer à 1,93 M€ sur l'exercice 2005/2006. L'effet de la perte constatée sur l'exercice 2006/2007 n'a été que partiellement compensé par une amélioration d'un exercice sur l'autre de près de 600 K€ des flux de trésorerie liés à la réduction du besoin en fonds de roulement. Cette amélioration est due aux actions menées dans le domaine du recouvrement et du raccourcissement des délais de règlements « clients ».



L'effort d'investissement, incluant la réalisation de notre plateforme IP Centrex, a été maintenu à un niveau élevé de 1,6 M€, à comparer à 1,3 M€ au cours de l'exercice précédent.

Après versement du dividende à hauteur de 288 K€, la variation de la trésorerie sur l'ensemble de l'exercice est négative de 389 K€ par rapport au 31 mars 2006, mais en amélioration de près de 300 K€ par rapport au 30 septembre 2006.

Enfin, la structure financière reste correcte, avec un gearing (ratio dettes financières nettes sur capitaux propres) qui s'établit à 59%, à comparer à 41% au 31 mars 2006 et 48% au 31 mars 2005.

Perspectives

Au cours du 1^{er} semestre civil de l'année 2007, le montant des commandes enregistrées a progressé de 4,3% par rapport à la période comparable de l'année civile 2006. Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2007/2008 sera publié le jeudi 2 août après Bourse.

Commentant les résultats de l'exercice 2006/2007 et les perspectives du Groupe, Robert Martin, Président du Directoire de Télécom Réseaux Services depuis le 27 avril dernier, a déclaré : « *La performance de l'exercice 2006/2007 est évidemment décevante. Alors que l'entreprise avait retrouvé le chemin de la rentabilité sur les dernières années, les pertes enregistrées ne doivent pas se reproduire. Leurs causes sont bien identifiées : un déficit de chiffre d'affaires d'une part, une marge brute négative sur un grand contrat et divers événements non récurrents d'autre part.*

Notre réaction a été immédiate. Dans le cadre d'une direction par objectifs mise en oeuvre dans l'ensemble du Groupe dès mon arrivée, nous avons déjà commencé à améliorer les délais et les coûts. De nombreuses mesures sont d'ores et déjà en place ou à l'étude pour améliorer toujours plus l'anticipation et la satisfaction des besoins globaux de nos clients ainsi que les attentes de nos actionnaires. Telle est ma priorité : mobiliser chacun pour que les atouts naturels de Télécom Réseaux Services soient convertis en chiffre d'affaires, et le maximum de chiffre d'affaires en résultats.

Nous ne manquons pas de projets, déjà largement engagés pour certains : je pense notamment à l'IP Centrex et à notre partenariat avec Neuf Cegetel, qui va nous permettre d'intensifier nos activités de services d'opérateur et de faire ainsi évoluer Télécom Réseaux Services vers de nouvelles zones de création de valeur.

Télécom Réseaux Services se projette sur un marché de qualité, celui de la téléphonie sur IP, encore loin d'avoir donné toute sa mesure. Appuyé sur un solide portefeuille de clients diversifiés et fidèles, des partenaires privilégiés et des collaborateurs soucieux de maintenir l'excellence reconnue de leur entreprise, notre objectif à tous est de retrouver, rapidement, les chemins de la croissance rentable ».

8. Communiqué du 31/07/2007 : Mise à disposition du Document de référence 2006/2007

Le Document de référence 2006/2007 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 31 juillet 2007.

Ce document intègre notamment :

- ✓ Les comptes sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2007 ;
- ✓ Le rapport de gestion du Directoire ;
- ✓ Le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ;
- ✓ Les différents rapports des Commissaires aux comptes ;
- ✓ Le tableau des honoraires des Commissaires aux comptes ;
- ✓ L'intégralité des communiqués diffusés par la Société au cours des douze derniers mois.



Il comprend donc l'ensemble des informations mentionnées à l'article 221-1 al.2 a, d & e du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et dispense donc la Société de la publication séparée de ces informations.

Ce document est tenu gratuitement à disposition dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté sur le site Internet de Télécom Réseaux Services (www.trservices.fr).

Une version anglaise de ce document sera bientôt disponible sur le site Internet de Télécom Réseaux Services (www.trservices.fr).

9. Communiqué du 02/08/2007 : Information financière trimestrielle - Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2007/2008

Paris, le 2 août 2007 – Télécom Réseaux Services annonce aujourd'hui son chiffre d'affaires consolidé pour le 1^{er} trimestre de l'exercice fiscal 2007/2008 se terminant au 31 mars 2008. Cette annonce s'effectue sous la forme requise par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, en application des nouvelles obligations d'information périodique.

(Millions d'euros)	1 ^{er} trim. 2007/08	1 ^{er} trim. 2006/07	Var %	4 ^{ème} trim. 2006/07	Var %
Chiffre d'affaires	9,15	9,01	+1,5%	8,07	+13,4%
<i>Dont Services de Support</i>	5,45	5,66	-3,8%	5,19	+5,0%
<i>Dont Services d'Intégration</i>	3,70	3,35	+10,5%	2,88	+28,6%

1 – Chiffre d'affaire du trimestre écoulé

Le chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} trimestre 2007/2008 s'établit à 9,15 M€. Il est en croissance de 1,5% par rapport à la même période de l'exercice 2006/2007, cela malgré une répartition moins favorable des jours fériés au cours du mois de mai 2007. Par ailleurs, il marque une nette progression séquentielle de 13,4% comparé au chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2006/2007.

L'activité *Services de Support* s'établit à 5,45 M€, en baisse de 3,8% par rapport au 1^{er} trimestre 2006/2007. En revanche, elle s'inscrit en progression de 5% par rapport au niveau atteint au 4^{ème} trimestre 2006/2007.

L'activité *Services d'Intégration* s'élève à 3,70 M€. Elle progresse de 10,5% par rapport au 1^{er} trimestre 2006/2007 et de 28,6% par rapport au 4^{ème} trimestre 2006/2007.

2 – Description générale de la situation financière et des résultats du trimestre

L'activité commerciale, mesurée par l'évolution des commandes enregistrées, s'est rétablie sur le premier semestre de l'année civile 2007, et plus précisément à partir de mi-février 2007, avec une croissance de 4,3% par rapport aux six premiers mois de l'année civile 2006. Parmi les affaires significatives signées, des contrats avec CA Cheuvreux, la Banque Lazard, La Générale de Santé, la Mairie de Paris, Air France, Caixas Geral Depositos et le Ministère des Affaires Etrangères.

La forte progression de l'activité *Services d'Intégration* sur le 1^{er} trimestre 2007/2008 a entraîné une légère augmentation du besoin en fonds de roulement à fin juin et, dans les mêmes proportions, un effet défavorable sur la trésorerie du groupe. Dans un contexte de poursuite de la croissance au cours des toutes premières semaines du deuxième trimestre de l'exercice courant, cette tendance a toutefois été inversée, conduisant la trésorerie à fin juillet à se situer à un niveau supérieur à ce qu'il était à la fin de l'exercice précédent.



Enfin, s'agissant du contrat important qui avait donné lieu, au cours du second semestre de l'exercice 2006/2007, à des marges négatives, il convient de noter que les mesures correctives adoptées dès cette situation connue ont permis de retrouver des marges positives au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice courant.

3 – Opérations et événements importants du trimestre

Depuis le 1^{er} avril 2007, l'ensemble des équipes de Télécom Réseaux Services commercialise les nouvelles offres d'opérateur de services. Celles-ci devraient apporter dès l'exercice 2008/2009 une contribution significative à la croissance de l'entreprise. En juin 2007, une affaire significative en IP Centrex a ainsi été signée avec les services du Ministère de la Santé au terme d'un appel d'offres public.

Commentant ces chiffres, Robert Martin, Président du Directoire de Télécom Réseaux Services, a déclaré : « *La marche des affaires sur les trois premiers mois du nouvel exercice indique que nous avançons dans la bonne direction. Mais les deux prochains trimestres devront confirmer cette tendance. Au-delà de la reprise perceptible des investissements dans le secteur, c'est l'intensité de notre mobilisation collective qui sera déterminante dans sa transformation en chiffre d'affaires et, surtout, en résultats pour le Groupe* ».

10. Communiqué du 10/08/2007 : Avis de réunion valant avis de convocation

Mmes MM les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale mixte pour le **vendredi 28 septembre 2007 à 11 heures 30 au petit auditorium du Palais de la Bourse, Place de la Bourse 75002 PARIS** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Présentation du rapport de gestion du Directoire sur la marche de la Société et présentation par le Directoire des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2007 et des comptes consolidés ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce ;
- Lecture du rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de cet exercice ;
- Approbation des comptes consolidés ;
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes annuels et opérations de l'exercice ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Autorisation à donner au Directoire en vue d'opérer sur les actions de la Société ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Présentation du rapport du Directoire ;
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par l'annulation d'actions auto-détenues ;
- Autorisation à donner au Directoire en vue de la mise en place d'un nouveau plan d'options de souscription et d'achat d'actions ;
- Modification des articles 11, 19 et 29 des statuts ;

De la compétence commune

- Pouvoirs pour les formalités.

**Texte des résolutions****Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :****Première Résolution : Approbation des comptes consolidés**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après présentation du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes consolidés de la société, du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2007, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par une perte part du groupe de EUR (1 161 627).

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième Résolution : Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après présentation du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes annuels de la société et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2007, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par une perte de EUR (1 229 981).

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale prend acte en outre que les dividendes suivants ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

Exercice social clos le :	Dividende net par action :	Revenus distribués aux actionnaires				
		Montant total :	Montant éligible à l'abattement de 50% :	Montant non éligible à l'abattement de 50% :	Montant éligible à l'abattement de 40% :	Montant non éligible à l'abattement de 40% :
31/03/2006	EUR 0,10	EUR 287.954			EUR 287.954	Néant
31/03/2005	EUR 0,10	EUR 288.763	EUR 288.763	Néant		
31/03/2004	Néant	Néant	Néant	Néant		

L'assemblée générale prend acte que le montant des dépenses et charges, comprenant les amortissements excédentaires, non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les Sociétés s'élève à EUR 48 777.

Troisième Résolution : Affectation du résultat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Directoire, décide d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à la somme de EUR (1 229 981) tout d'abord au report à nouveau créditeur s'élevant à EUR 662 571, qui sera ainsi réduit à zéro, puis d'affecter le solde de la perte s'élevant à EUR (567 410) au poste "primes d'émission, de fusion et d'apport" s'élevant à EUR 3 423 087, qui sera ainsi réduit à EUR 2 855 677.

Quatrième Résolution : Approbation d'une nouvelle convention réglementée

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce, décide



d'approuver la nature et la consistance de la convention nouvelle conclue en date du 27 avril 2007, qui entre dans le champ d'application dudit article.

Cinquième Résolution : Conventions réglementées antérieures

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce, prend acte des conventions antérieurement approuvées et qui ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007.

Sixième Résolution : Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2013, Madame Martine KERVINIO, de nationalité française, née le 26 octobre 1947 à Paris 13^{ème}, demeurant 2, rue de Messine, 75008 PARIS.

Septième Résolution : Jetons de présence

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de fixer à EUR 25.000 le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours.

Huitième Résolution : Autorisation à donner au Directoire en vue d'opérer sur les actions de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, à opérer sur les actions de la Société dans des conditions et limites prévues par les textes.

Les achats ou ventes d'actions pourront être réalisés à tout moment (y compris en période d'offre) et par tous moyens dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés dans la limite de détention de 10% du nombre de titres composant le capital, ce qui à ce jour correspond à 288.763 actions.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société d'acheter des actions afin :

- (i) d'animer le marché secondaire ou la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; et/ou
- (ii) de consentir des options d'achat d'actions aux mandataires sociaux et aux salariés de la Société et/ou de son groupe dans le cadre des dispositions de l'article L.225-177 et suivants du Code de commerce ; et/ ou
- (iii) de remettre les titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe de la Société et/ou de son groupe ; et/ ou
- (iv) de remettre les actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la Société ; et/ ou
- (v) de l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la neuvième résolution ci-après dans les termes qui y sont indiqués.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital.

Les actions ainsi acquises pourront être, sous réserve des restrictions législatives et réglementaires applicables, conservées, cédées ou transférées par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré ou par remise d'actions par suite de l'émission



de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'assemblée générale décide de fixer à EUR 15 le prix maximum d'achat par action et à EUR 3 le prix minimum de vente. Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra être supérieur à EUR 2.000.000.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'assemblée générale prend acte que les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine assemblée générale annuelle, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

Cette autorisation expirera au plus tard dix huit mois après la date de la présente assemblée. Elle se substitue, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 29 septembre 2006.

Le Directoire informera chaque année l'assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de déléguer, à l'effet de passer tous ordres de bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords, tous contrats d'options, effectuer toutes déclarations et toutes formalités nécessaires.

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

Neuvième Résolution : Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital par l'annulation d'actions auto détenues

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise des rapports du Directoire et des commissaires aux comptes autorise le Directoire :

- (i) à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions de la Société acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la huitième résolution de la présente assemblée statuant sur la partie ordinaire, dans la limite de 10 % (dix pour cent) du capital par période de 24 mois (étant précisé que cette limite s'applique à un montant de capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale) et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur tous postes de primes et de réserves ;
- (ii) à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation expirera au plus tard dix huit mois après la date de la présente assemblée. Elle se substitue, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 29 septembre 2006, laquelle n'a pas été mise en œuvre par le Directoire.

Dixième Résolution : Autorisation à donner au Directoire d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions du Code de commerce, à consentir au bénéfice des membres du personnel salarié de la Société et/ou de ses filiales ou de certains d'entre eux qu'il désignera, inscrits à l'effectif à la date à laquelle les options seront offertes, ainsi qu'aux mandataires sociaux définis par les articles L 225-180 et L 225-185 dudit Code, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société acquises par la Société dans les conditions légales.



Le nombre total des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi consenties ne pourra donner droit à un nombre d'actions supérieur aux limitations légales et, en particulier, celles prévues par les articles L 225-182 et L 225-210 du Code de commerce, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation en vigueur.

Les options de souscription ou d'achat consenties en vue de cette autorisation devront être exercées, au plus tard, à l'issue d'un délai de 7 ans à compter de leur attribution et dans les conditions déterminées par le Directoire.

En toute hypothèse, un même salarié ou mandataire social possédant, au moment de l'attribution des options, plus de 10 % du capital de la Société ne pourra bénéficier de telles options.

En ce qui concerne les options de souscription ou d'achat d'actions, le prix de souscription sera fixé conformément à la loi par le Directoire, au jour où l'option sera consentie. Ce prix ne pourra pas être inférieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société lors des vingt séances de bourse précédant le jour où l'option sera consentie. Si la Société réalise l'une des opérations prévues par l'article L.225-181 du Code de commerce, le Directoire prendra, dans les conditions prévues par la législation alors en vigueur, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires, y compris, le cas échéant, en procédant à un ajustement du nombre des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties aux bénéficiaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération.

La décision de l'assemblée générale comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'action, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

En conséquence, l'assemblée générale confère tous pouvoirs aux Directoire pour mettre en œuvre la présente autorisation à l'effet notamment :

- d'arrêter la liste des bénéficiaires d'option et le nombre d'options allouées à chacun d'eux,
- fixer les modalités et conditions des options, et notamment:
 - o la durée de validité des options,
 - o la ou les dates ou périodes d'exercice des options,
 - o des clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option,
- arrêter la date de jouissance, même rétroactive des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription.

L'assemblée générale décide que le Directoire aura également, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options de souscription, modifier les statuts en conséquence, et effectuer toutes formalités nécessaires à la cotation des titres ainsi émis et faire toutes déclarations auprès de tous organismes.

Le délai pendant lequel le Directoire pourra faire usage de cette autorisation est fixé à trente huit (38) mois à compter du jour de la présente assemblée. Il pourra utiliser cette autorisation en une ou plusieurs fois. La présente autorisation annule et remplace, pour sa durée restant à courir, celle donnée par l'assemblée générale du 27 septembre 2004.

Onzième Résolution : Modification de l'article 11 des statuts

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 11 des statuts comme suit :

"Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques. Ils sont nommés et révoqués par le Conseil de Surveillance. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts".

**Douzième Résolution : Modification de l'article 19 des statuts**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 19 des statuts comme suit :

"Le nombre de membres du Conseil ayant dépassé l'âge de 80 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du Conseil en fonction".

Treizième Résolution : Modification de l'article 29 des statuts

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide, conformément aux dispositions de l'article 136 du décret du 23 mars 1967, modifié par le décret du 11 décembre 2006 (ledit article 136 ayant été codifié à l'article R.225-75 du Code de commerce), de mettre en harmonie et de modifier l'article 29 des statuts comme suit :

"Article 29 – Accès aux assemblées

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire selon les dispositions légales et réglementaires applicables, sous la condition d'un enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure (heure de Paris) :

- pour les titulaires d'actions nominatives : au nom de l'actionnaire dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,
- pour les titulaires d'actions au porteur : au nom de l'intermédiaire inscrit pour le compte de l'actionnaire dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité,

et le cas échéant, de fournir à la Société, conformément aux dispositions en vigueur, tous éléments permettant son identification.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Sous les conditions visées ci-dessus, les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires."

Résolutions de la compétence commune**Quatorzième Résolution : Pouvoirs pour formalités**

L'assemblée générale des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original d'un extrait, ou d'une copie du procès-verbal de la présente réunion aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra de faire en applications de la législation ou de la réglementation applicable.

*

Conformément aux dispositions du Code de commerce, partie réglementaire, les actionnaires sont informés que la participation à l'assemblée est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire. Le certificat d'immobilisation n'est plus exigé.



A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire,
- 2) voter par correspondance,
- 3) donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint.

Pour donner pouvoir, voter par correspondance ou se faire représenter :

- Les propriétaires d'actions au porteur devront demander le formulaire de vote par correspondance/procuration et ses annexes à l'établissement financier dépositaire de leurs titres de telle sorte que la demande parvienne à cet intermédiaire six jours avant la date de l'assemblée.
- les propriétaires d'actions nominatives devront retourner directement à CM-CIC Securities, c/o CM-CIC Titres, 3, allée de l'Étoile – 95014 Cergy Pontoise, le formulaire de vote par correspondance/procuration qui leur aura été adressé directement, accompagné de ses annexes.

Les formulaires de vote par correspondance/procuration ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par CM-CIC Securities, à l'adresse ci-dessus mentionnée, 3 jours avant la date de l'assemblée, et être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation.

Il est rappelé que le vote par correspondance est exclusif du vote par procuration et réciproquement.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du code de commerce :

- tout actionnaire ayant effectué l'une ou l'autre des formalités ci-dessus, peut céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société ou son mandataire invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.
- aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société.

Les modalités de participation à l'assemblée générale par visioconférence ou par un moyen de télécommunication n'ont pas été retenues pour cette assemblée générale.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du code de commerce, les actionnaires peuvent poser des questions écrites au Président du Directoire, à compter de la présente publication jusqu'au 4^{ème} jour ouvré précédent la date de l'assemblée générale. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-73-II 1^o du code de commerce, les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée par les actionnaires remplissant les conditions prévues à l'article R.225-71 du code de commerce et/ou par le Comité d'Entreprise, doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social au plus tard le 20^{ème} jour qui suit la publication du présent avis dans le BALO. Pour les Actionnaires détenant leurs actions sous la forme porteur, les demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour.

**11. Communiqué du 10/08/2007 : Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 septembre 2007**

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de Télécom Réseaux Services se tiendra le vendredi 28 septembre 2007 à 11 heures 30 au Palais de la Bourse - Petit Auditorium - Place de la Bourse - 75002 PARIS

L'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du 10 août 2007 et contient l'ordre du jour et le texte des projets de résolution qui seront soumis au vote des actionnaires ; il peut également être consulté sur le site Internet www.trservices.fr (Espace Investisseurs).

Le jeudi 13 septembre 2007, un avis de convocation sera adressé aux actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif et mis à la disposition des établissements teneurs de comptes de titres pour les actions au porteur, comprenant :

- l'ordre du jour,
- le texte des projets de résolution,
- un exposé sommaire sur l'activité du Groupe,
- le tableau des résultats des cinq derniers exercices,
- un formulaire de procuration / vote par correspondance,
- une formule d'envoi des documents et renseignements visés à l'article R.225-83 du code Xcommerce,

Cet avis de convocation sera disponible, à compter de cette date, sur le site Internet de Télécom Réseaux Services (www.trservices.fr) et sur simple demande, auprès de CM-CIC Securities, c/o CM-CIC Titres, 3, allée de l'Étoile - 95014 Cergy Pontoise - tél. 01 45 96 78 65 / 51 10 fax. 01 45 96 78 99.

Conformément à la réglementation en vigueur, tout actionnaire, qui justifie de sa qualité, pourra également consulter au siège de la Société, ou se faire adresser gratuitement, l'ensemble des informations mentionnées à l'article R.225-83 du code de commerce.

12. Communiqué du 06/09/2007 : Signature d'un grand contrat avec l'Université de Caen

Paris, le 4 septembre 2007 – IVM, filiale à 100% de Télécom Réseaux Services spécialisée dans la distribution de produits de micro-informatique et de services de support associés, vient de remporter le plus important appel d'offres de son histoire avec le contrat portant sur le matériel informatique pour l'ensemble des composantes de l'Université de Basse-Normandie, couvrant les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

Le contrat, annuel et reconductible deux années supplémentaires, consiste en l'équipement en ordinateurs de bureaux, en ordinateurs portables, en imprimantes et périphériques de marques Acer et Fujitsu-Siemens, ainsi que la maintenance associée.

Conformément à la politique de relations privilégiées que le Groupe entretient avec l'ensemble de ses partenaires-constructeurs, IVM a bénéficié dans son offre de l'appui commercial d'Acer et de Fujitsu-Siemens.

Robert Martin, Président du Directoire de Télécom Réseaux Services, a déclaré : « Avec ce contrat, l'Université de Caen devient l'un des cinq premiers clients de Télécom Réseaux Services. Cet important succès pour le Groupe est le résultat d'un long travail et d'une grande réactivité des équipes d'IVM qui ont su proposer la meilleure prestation. L'adossement d'IVM au groupe Télécom Réseaux Services a également été considéré par le client comme un facteur majeur de solidité dans cet appel d'offres qui mobilisait de grands distributeurs internationaux ».

**13. Communiqué du 03/10/2007 : Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital****Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers**

Conformément aux dispositions de l'article L.233-8 I du Code de Commerce, la société informe ses actionnaires qu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 28/09/2007, le capital se composait de **2.887.630** actions et représentait un total de **3.669.065** droits de vote.

14. Communiqué du 17/10/2007 : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONNAIRES APPROUVÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 28 SEPTEMBRE 2007

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la société TELECOM RESEAUX SERVICES du 28 septembre 2007 a autorisé, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, un nouveau programme de rachat par la société de ses titres, destiné à se substituer au précédent programme de rachat autorisé par les actionnaires en Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2006.

Il est rappelé que ce programme avait lui-même succédé, sans discontinuité, à un précédent programme autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2005 et mis en œuvre à partir du 15 mai 2006.

Par ailleurs, dans le cadre du rachat de la Société Banque Privée FIDEURAM WARGNY par le Groupe VIEL, le contrat d'animation liant TELECOM RESEAUX SERVICES à la Société Banque Privée FIDEURAM WARGNY a été automatiquement transféré chez TSAF, filiale du groupe VIEL. En parallèle, TSAF a conclu, à compter du 10 septembre 2007, un contrat d'apporteur de liquidité avec Euronext Paris.

SITUATION A L'ARRÊTÉ DU PRÉCÉDENT PROGRAMME :

A partir du 1er octobre 2006, la Société a réalisé, dans le cadre du contrat de liquidité AFEI, des opérations sur ses actions selon détail ci-après .

Nombre de titres composant le capital de l'émetteur au début du programme :	2 887 630
Capital autodétenu de manière directe et indirecte au début du programme	0
<hr/>	
Nombre de titres achetés depuis le début du précédent programme jusqu'au 30/09/2007 :	167 764
Cours moyen de la transaction :	3,71 €
Capitaux :	621 817,46 €
Nombre de titres vendus depuis le début du précédent programme jusqu'au 30/09/2007 :	168 041
Cours moyen de la transaction :	3,66 €
Capitaux :	614 880,23 €
Nombre de titres transférés (1) depuis le début du précédent programme jusqu'au 30/09/2006 :	0
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois :	0
<i>(1) Exercice d'options attribuées aux salariés, de titres de créances donnant accès au capital...</i>	
Nombre de titres détenus en portefeuille au 30/09/2007 :	8 173
Valeur comptable du portefeuille au 30/09/2007 :	23 848,07 €
Valeur de marché du portefeuille au 30/09/2007 :	23 047,86 €

**DÉTAIL DU NOUVEAU PROGRAMME :**

Le Directoire, lors de sa réunion du 28 septembre 2007, tenue à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du même jour, a décidé la mise en œuvre du programme de rachat d'actions dans les limites autorisées par cette assemblée générale.

Les principales caractéristiques de ce programme de rachat d'actions sont rappelées ci-après :

- **Titres concernés :**
Actions émises par TELECOM RESEAUX SERVICES - cotée au marché Eurolist d'Euronext Paris - compartiment C (code ISIN : FR 0000071763)
- **Pourcentage de rachat maximum de capital autorisé par l'Assemblée :**
10% du nombre de titres composant le capital, ce qui à ce jour correspond à 288.763 actions,
ramené à 5% pour les actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.
- **Prix d'achat unitaire maximum autorisé :**
15 euros
- **Prix de vente unitaire minimum autorisé :**
3 euros
- **Montant maximum affecté au programme de rachat d'actions autorisé :**
2.000.000 d'euros
- **Objectifs :**
 - ✓ Animer le marché secondaire ou la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
 - ✓ Consentir des options d'achat d'actions aux mandataires sociaux et aux salariés de la Société et/ou de son groupe dans le cadre des dispositions de l'article L.225-177 et suivants du Code de commerce ;
 - ✓ Remettre les titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe de la Société et/ou de son groupe ;
 - ✓ Remettre les actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la Société ;
 - ✓ Annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois.
- **Durée du programme :**
18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale du 28 septembre 2007, soit jusqu'au 28 mars 2009.

Pendant la réalisation du programme de rachat, toute modification significative de l'une des informations ci-dessus énumérées devra être portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article 221-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

**15. Communiqué du 18/10/2007 : Télécom Réseaux Services remporte un important appel d'offres de la Mairie de Paris**

Paris, le 18 octobre 2007 – Télécom Réseaux Services vient de remporter trois lots d'un important appel d'offres lancé par la Mairie de Paris.

Les deux premiers lots concernent le renouvellement des marchés d'intégration, de maintenance et d'exploitation de PABX de la Ville de Paris. A la différence des marchés précédents, ceux-ci concernent environ 1400 sites et une évolution vers la téléphonie sur IP.

Le troisième lot, qui est un nouveau marché pour Télécom Réseaux Services, recouvre la réalisation de connectivité dans la moitié des établissements scolaires de la ville de Paris.

Commentant ce succès, Robert Martin, Président du Directoire de Télécom Réseaux Services, a indiqué : « *Ce succès conforte la position construite par Télécom Réseaux Services depuis une dizaine d'années auprès de la Mairie de Paris. Celle-ci, par sa confiance renouvelée, confirme sa position de client majeur de Télécom Réseaux Services en activité d'intégration de services de téléphonie.* »

16. Communiqué du 29/10/2007 : Signature d'un contrat multi-services avec le groupe hôtelier international Sol Melia

Paris, le 29 octobre 2007 – Télécom Réseaux Services annonce la signature d'un contrat avec le groupe Sol Melia, 1^{ère} chaîne hôtelière en Espagne et 3^{ème} en Europe.

Télécom Réseaux Services est chargé du remplacement du système téléphonique de la direction parisienne. Le contrat porte également sur la maintenance des systèmes téléphoniques et l'équipement en surveillance vidéo de sept hôtels du groupe en France.

17. Communiqué du 08/11/2007 : Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital : article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

En application de l'article L.233-8 II du Code de Commerce, la société informe ses actionnaires qu'au 31 octobre 2007, le capital se composait de **2 887 630** actions et représentait un nombre total de droits de vote de **3 677 238**, calculé conformément aux dispositions de l'article 223-11 alinéa 2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

18. Communiqué du 14/11/2007 : Stabilité du chiffre d'affaires du 1er semestre 2007/2008 : 17,3 M€

Paris, le 14 novembre 2007 – Télécom Réseaux Services annonce aujourd'hui son chiffre d'affaires consolidé pour le 1^{er} semestre de l'exercice fiscal 2007/2008 se terminant au 31 mars 2008.

Commentant ces chiffres, Robert Martin, Président du Directoire de Télécom Réseaux Services, a déclaré : « *La bonne performance de l'activité Services d'Intégration a permis de maintenir le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre au même niveau que celui de l'an dernier, tendance dont nous ne saurions nous satisfaire pour l'ensemble de l'exercice 2007/2008.*

L'enjeu principal reste notre capacité à générer un niveau satisfaisant de rentabilité. Nos résultats du 1^{er} semestre, en cours de revue par nos commissaires aux comptes et qui seront publiés le 30 novembre prochain, montreront de nets progrès en ce sens. Bien qu'à nouveau bénéficiaires, ils souligneront néanmoins les efforts qui doivent encore être poursuivis pour retrouver les voies de la croissance rentable et pérenne. »



(Millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2007/2008	Var %	2 ^{ème} trimestre 2007/2008	Var %
Chiffre d'affaires	17,28	-0,1%	8,13	-1,9%
Dont Services de Support	10,55	-4,1%	5,10	-4,4%
Dont Services d'Intégration	6,73	+6,8%	3,03	+2,5%

Le chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} semestre de l'exercice fiscal 2007/2008 s'établit à 17,28 M€, au même niveau qu'au 1^{er} semestre 2006/2007.

L'activité *Services de Support* s'établit à 10,55 M€, en baisse de 4,1% par rapport au 1^{er} semestre 2006/2007. L'activité *Services d'Intégration* s'élève à 6,73 M€. Elle progresse de 6,8% par rapport au 1^{er} semestre 2006/2007.

Il convient de noter que les deux grands contrats signés au cours des derniers mois, avec l'Université de Basse-Normandie d'une part et la Mairie de Paris d'autre part, ne commenceront à produire leurs effets qu'à partir du 4^{ème} trimestre du présent exercice, pour une montée en puissance sur l'exercice fiscal 2008/2009.

A fin octobre, l'activité commerciale, mesurée par l'évolution des commandes enregistrées, était en progression de 4,8% depuis le 1^{er} avril 2007, comparée aux sept premiers mois de l'exercice 2006/2007. Elle progressait de 5,4% depuis le 1^{er} janvier 2007, comparée aux dix premiers mois de l'année civile 2006.

19. Communiqué du 29/11/2007 : Résultats du 1^{er} semestre de l'exercice 2007/2008

- Retour aux bénéfices avec une activité stable
- Amélioration de la structure financière et génération de trésorerie

Paris, le 30 novembre 2007 – Télécom Réseaux Services annonce aujourd'hui ses résultats consolidés pour le 1^{er} semestre de l'exercice fiscal 2007/2008 se terminant au 31 mars 2008.

Commentant ces résultats, Robert Martin, Président du Directoire de Télécom Réseaux Services, a déclaré : « Les résultats du semestre marquent un retour aux bénéfices, tant au niveau du résultat opérationnel que du résultat net, après un exercice 2006/2007 caractérisé par des pertes élevées. Dans un contexte de stabilité du chiffre d'affaires, cette performance est due essentiellement à la gestion rigoureuse de nos bases de coûts.

Toutefois, ce premier rétablissement ne doit être qu'une étape dans notre parcours vers la croissance rentable et pérenne. Tous nos efforts convergent en cette direction, qui passe par un développement de notre chiffre d'affaires et le maintien d'une excellente maîtrise de nos charges.

Par ailleurs, nous continuons de développer la qualité de l'information à destination de nos actionnaires : outre la communication plus rapprochée de nos principales réalisations, nous adjoindrons désormais en annexe de nos communiqués de résultats semestriels et annuels les états financiers simplifiés ».



(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2007/2008	1 ^{er} semestre 2006/2007	Année 2006/2007
Chiffre d'affaires	17,28	17,30	34,53
Résultat opérationnel	0,36	(0,02)	(0,95)
Résultat net	0,24	(0,11)	(1,16)
Résultat net par action (€/a)	0,08	(0,04)	(0,40)
Capacité d'autofinancement	0,66	0,57	0,65
Capitaux propres	9,10	9,73	8,83
Dette financière nette / capitaux propres	54%	55%	59%

• Retour aux bénéficiaires avec une activité stable

Le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre de l'exercice 2007/2008, publié le 14 novembre dernier, s'est établi à 17,28 M€, stable par rapport à l'exercice 2006/2007. La bonne performance de l'activité Services d'Intégration (6,73 M€, + 6,8%) a compensé le léger recul de l'activité Services de Support (10,55 M€, -4,1%).

Le résultat opérationnel courant s'établit à 0,36 M€, de même que le résultat opérationnel, à comparer à une perte de (0,02) M€ au 1^{er} semestre de l'exercice 2006/2007.

Après résultat financier et impôts, le résultat net s'élève à 0,24 M€, soit 8 cents d'euro par action, à comparer à une perte de (0,04) M€ au 1^{er} semestre 2006/2007.

• Amélioration de la structure financière et génération de trésorerie

La capacité d'autofinancement s'est établie à 0,66 M€ au 1^{er} semestre 2007/2008, en amélioration de près de 16% par rapport au 1^{er} semestre de l'exercice précédent et au même niveau que sur l'ensemble de l'exercice 2006/2007. Grâce à un travail important réalisé sur les comptes clients, la variation du besoin en fonds de roulement a été stabilisée au 1^{er} semestre courant, alors qu'elle s'était dégradée de près de 0,9 M€ au 1^{er} semestre 2006/2007.

Après prise en compte des investissements à hauteur de 0,38 M€, la trésorerie s'est accrue de près de 0,30 M€, dont 0,12 M€ ont été consacrés à la poursuite de la réduction de la dette financière. En solde net, la trésorerie s'est accrue sur la période de 0,18 M€, contribuant ainsi à la poursuite de la baisse de la dette financière nette qui représentait 54% des fonds propres à fin septembre 2007, soit une baisse de 5 points par rapport à fin mars 2007.

• Perspectives

A fin octobre, l'activité commerciale, mesurée par l'évolution des commandes enregistrées, était en progression de 4,8% depuis le 1^{er} avril 2007, comparée aux sept premiers mois de l'exercice 2006/2007. Elle progressait de 5,4% depuis le 1^{er} janvier 2007, comparée aux dix premiers mois de l'année civile 2006.

Il est rappelé la signature de trois grands contrats, annoncée au cours des dernières semaines : - contrat annuel reconductible deux années supplémentaires portant sur le matériel informatique pour l'ensemble des composantes de l'Université de Basse-Normandie, couvrant les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne ; - gain de trois lots d'un appel d'offres lancé par la Mairie de Paris concernant le renouvellement des marchés d'intégration, de maintenance et d'exploitation de PABX de la Ville de Paris et leur extension à environ 1400 sites, ainsi que la réalisation de connectivité dans la moitié des établissements scolaires de la Ville de Paris ;

Ces deux grands contrats ne commenceront à produire leurs effets qu'à partir du 4^{ème} trimestre



du présent exercice, pour une montée en puissance sur l'exercice fiscal 2008/2009.

-contrat avec le groupe Sol Melia, 1ère chaîne hôtelière en Espagne et 3ème en Europe : remplacement du système téléphonique de la direction parisienne, équipement en surveillance vidéo et maintenance des systèmes téléphoniques de sept hôtels du groupe en France.

Par ailleurs, d'autres contrats significatifs ont été signés avec d'anciens et de nouveaux clients au cours des derniers mois, tels que, notamment, la Banque Palatine, Lenôtre, Ricoh Rouen, la CNAM, Cartier, le Ministère des Affaires Etrangères, l'Université d'Orsay, la Banque de France, Logis de France et la Banque Postale.

• Evolution de la structure du capital de Télécom Réseaux Services

La SICAV Argos Investment Fund détient désormais près de 10% (limite maximum statutaire du fonds pour une prise de participation) du capital de Télécom Réseaux Services. Argos Investment Managers est spécialisée dans l'investissement dans les sociétés considérées comme sous-évaluées.

Le rapport financier semestriel 2007/2008 sera disponible sur le site www.trservices.fr, « Espace investisseurs / Publications / Comptes semestriels ».

20. Communiqué du 30/11/2007 : Mise à disposition du Rapport financier semestriel

Télécom Réseaux Services informe ses actionnaires que le **Rapport financier semestriel** pour le semestre clos le 30 septembre 2007 est disponible et qu'il peut être consulté sur son site Internet (www.trservices.fr) : Espace Investisseurs / Publications / Comptes semestriels.

Ce document intègre (article L.451-1-2, III du Code monétaire et financier) :

- ✓ Le rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2007/2008 ;
- ✓ Les comptes consolidés pour le semestre clos le 30 septembre 2007 ;
- ✓ Le rapport d'activité du Groupe sur le 1^{er} semestre de l'exercice 2007/2008 ;
- ✓ L'attestation du Responsable du rapport financier semestriel.

Une version anglaise de ce document sera bientôt disponible sur le site Internet de Télécom Réseaux Services (www.trservices.fr).

21. Communiqué du 06/12/2007 : Signature d'un partenariat avec Cisco

Paris, le 6 décembre 2007 – Télécom Réseaux Services annonce aujourd'hui la signature d'un partenariat avec Cisco, premier fournisseur mondial de solutions réseaux pour Internet.

Ce nouveau partenariat, noué avec un acteur majeur dans le monde des solutions IP (Protocole Internet), permettra à Télécom Réseaux Services d'élargir son marché en développant de nouvelles solutions de communication unifiée à destination de Petites et Moyennes Entreprises attirées par la qualité des équipements proposés par Cisco dans le domaine du transport des données, de la voix et de la vidéo.

Commentant cet accord, Robert Martin, Président du Directoire de Télécom Réseaux Services, a déclaré : « *dans le cadre de notre stratégie de développement en tant qu'intégrateur de solutions, cet accord avec Cisco nous permet d'envisager l'accès à de nouveaux clients, séduits par les qualités des solutions proposées par Cisco.* »

Télécom Réseaux Services poursuit ainsi une politique de partenariat avec les acteurs majeurs du monde des télécoms dont les performances sont reconnues sur leurs marchés. L'objectif est, outre l'accroissement de notre activité, la capacité sans cesse renouvelée de proposer à nos clients les solutions les plus pertinentes à leurs exigences d'optimisation de leur communication d'entreprise ».



« Les petites et moyennes entreprises ont besoin d'un partenaire capable d'appréhender leurs besoins et de leur offrir une réponse personnalisée. Nous sommes confiants dans la capacité de Télécom Réseaux Services à fournir ce niveau de conseil qui permettra de les accompagner dans la mise en œuvre de nos technologies pour être encore plus compétitives », ajoute Yves Rochereau, Directeur des opérations commerciales de Cisco France pour les partenaires et les alliances.

22. Communiqué du 13/12/2007 : Lancement d'une nouvelle offre complémentaire de Services-Opérateurs



Paris, le 13 décembre 2007 – Télécom Réseaux Services annonce le lancement de son offre **Telematic IP VoxNet®**, nouvelle offre globale de Services-Opérateurs en VoIP couvrant à la fois les services de téléphonie et Internet.

Cette offre globale, construite dans le cadre du partenariat avec Neuf Cegetel en tant qu'opérateur d'infrastructure, permet à Télécom Réseaux Services de prendre en charge l'abonnement téléphonique et l'ensemble du trafic, quelles qu'en soient ses modalités, ainsi que l'accès permanent à Internet haut débit.

Les avantages de cette offre globale sont nombreux : outre le coût fortement réduit de l'abonnement et des communications, le service fonctionne directement à partir du PABX installé, n'occasionnant ainsi aucun frais supplémentaire.

Commentant le lancement de cette offre, Robert Martin, Président du Directoire de Télécom Réseaux Services, a déclaré : « avec cette offre qui s'appuie sur notre partenariat avec un des grands acteurs des télécoms, nous franchissons une étape supplémentaire dans la construction d'une position d'opérateur de services.

A travers le lancement de Telematic IP VoxNet®, nous atteignons un double objectif : développer la dimension d'intégrateur/opérateur dans notre modèle de développement et renforcer notre capacité à fidéliser et accroître notre portefeuille de clients en leur proposant les solutions les plus pertinentes à leurs exigences d'optimisation de leur communication d'entreprise ».

23. Communiqué du 18/12/2007 : Le Groupe HSBC confie la connectique de sa nouvelle salle informatique à Télécom Réseaux Services

Paris, le 18 décembre 2007 – Télécom Réseaux Services a remporté auprès du Groupe HSBC le contrat pour la réalisation de l'ensemble de la connectique de sa nouvelle salle informatique, située en région parisienne.

Le contrat consiste à déployer et intégrer, en un temps record et dans les meilleures conditions de sécurité, des réseaux cuivre et optique inter-baies totalisant plus d'une centaine de kilomètres de longueur, et cela préalablement à l'installation des serveurs centralisés.

Commentant cette opération, Robert Martin, Président du Directoire de Télécom Réseaux Services, a déclaré : « avec ce contrat, le Groupe HSBC, pour qui nous avons déjà équipé en connectique de nombreuses installations, devient l'un de nos cinq premiers clients en connectique. Télécom Réseaux Services confirme ainsi son expertise dans un domaine dont l'enjeu consiste à assurer des débits de plus en plus élevés, et ce dans des délais extrêmement raccourcis et dans des conditions de sécurité absolue ».



24. Communiqué du 09/01/2008 : Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital
Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

En application de l'article L.233-8 II du Code de Commerce, la société informe ses actionnaires qu'au 31 décembre 2007, le capital se composait de **2 887 630** actions et représentait un nombre total de droits de vote de **3 692 888**, calculé conformément aux dispositions de l'article 223-11 alinéa 2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

25. Communiqué du 10/01/2008 : BILAN ANNUEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Au titre du contrat de liquidité confié par la société TELECOM RESEAUX SERVICES à la société BANQUE PRIVEE FIDEURAM WARGNY le 9 mai 2006 puis transféré chez TSAF le 31 août 2007, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du **31 décembre 2007** :

- Nombre d'actions : **9 336**
- Solde en espèces du compte de liquidité : **6 824,62 €**

Il est rappelé que, lors du bilan semestriel du 30 juin 2007, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 11287
- Solde en espèces du compte de liquidité : 8 404,60 €

26. Communiqué du 31/01/2008 : Renouvellement et extension d'un important contrat de services avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Paris, le 31 janvier 2008 – Télécom Réseaux Services annonce la signature d'un important contrat de renouvellement de services remporté au terme d'un appel d'offres lancé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP).

Le contrat porte sur 23 systèmes de communication desservant 40 sites à Paris et en région parisienne de la CCIP, ce qui représente 13 sites supplémentaires par rapport au contrat précédent. Parmi les sites concernés se trouvent notamment les Services centraux de la CCIP, la Bourse de Commerce, les écoles HEC, ESCP, Negocia, l'Ecole des Gobelins et Grégoire Ferrandi, ainsi que deux délégations en Seine-Saint Denis et dans le Val-de-Marne.

La prestation consiste en la maintenance, la télé-surveillance et l'infogérance des systèmes téléphoniques de la CCIP ainsi que la mise en place de l'hyperviseur de réseau Telematic Web®.

Lancé en Février 2006 et inspirée de l'organisation des grands centres d'appels, Telematic Web® est une plateforme Web privative, personnalisée et hautement sécurisée, permettant à Télécom Réseaux Services de superviser à distance les systèmes d'information de ses clients.

Commentant ce succès, Robert Martin, Président du Directoire de Télécom Réseaux Services, a déclaré : « *nous sommes particulièrement fiers de la signature de ce contrat avec un client historique qui a maintes fois réaffirmé sa confiance à Télécom Réseaux Services depuis 35 ans et qui a décidé cette fois-ci de nous confier la quasi-totalité de ses installations de télécommunication. Ce choix confirme la force du modèle de Télécom Réseaux Services, fondé sur la recherche permanente des solutions les plus adaptées à chacun de ses clients* ».



Josué Bensabath, Responsable Télécom, Infrastructures Câblage et Responsable Projet ToIP de la CCIP, a quant à lui déclaré : « *Nous avons décidé d'étendre le champ d'action des équipes de Télécom Réseaux Services à l'ensemble de notre base installée pour la qualité de service et la réactivité qu'ils ont démontrées dans leur collaboration avec nos équipes* ».

27. Communiqué du 12/02/2008 : Signature d'un accord d'exclusivité avec Artelcom en vue d'un projet de rapprochement

Paris, le 12 février 2008 - Télécom Réseaux Services annonce ce jour la signature d'un accord d'exclusivité avec les actionnaires d'Artelcom afin d'étudier un projet de rapprochement des activités des deux sociétés.

Dans le marché de la convergence où la concentration est inévitable, l'étude de ce projet prend tout son sens. Un rapprochement entre les deux sociétés, partageant une vision commune des enjeux et des développements de leurs marchés, permettrait en effet de donner naissance au premier intégrateur français indépendant proposant une gamme unique de solutions et services à forte valeur ajoutée, et disposant d'une forte visibilité.

L'intérêt de ce projet de rapprochement pour les clients, les collaborateurs et les actionnaires des deux sociétés repose sur la très forte complémentarité de leurs offres commerciales, de leurs implantations géographiques et de leurs expertises.

Complémentarité des offres commerciales

S'ils sont tous deux intégrateurs, l'offre de Télécom Réseaux Services, orientée réseaux de télécommunications de grandes entreprises et de PME, s'enrichirait de l'offre d'Artelcom, qui repose sur une forte expertise centres de contacts et applications à valeur ajoutée destinée à des clients grands comptes.

Maîtrisant toutes deux la ToIP et les réseaux convergents, les deux sociétés s'appuient sur des équipementiers différents : Alcatel-Lucent, principalement, pour Télécom Réseaux Services, qui vient de nouer un partenariat avec Cisco et dispose également d'accords avec Aastra Matra. Artelcom est accrédité Gold Solutions Partner CIS Nortel et maîtrise aussi les solutions Avaya

Complémentarité des implantations géographiques

Télécom Réseaux Services a déjà annoncé son intention d'étendre sa couverture géographique afin d'accompagner ses plus grands clients nationaux. Un rapprochement des deux sociétés permettrait d'utiliser les nombreuses implantations d'Artelcom en province comme le socle d'un fort développement régional de l'ensemble.

Complémentarité des expertises

Les expertises des deux sociétés étant sensiblement différentes et complémentaires, il n'y aurait pas de recouvrement technologique : les clients actuels des deux entités bénéficieraient ainsi d'une offre complète de solutions et services.



Modalités techniques envisagées pour le rapprochement

S'il était mené à son terme, le projet de rapprochement des activités des deux sociétés prendrait la forme d'un apport de 100% des actions d'Artelcom, société non cotée, à Télécom Réseaux Services, rémunéré par une augmentation de capital réservée soumise à l'approbation d'une Assemblée Générale spécialement réunie à cet effet. L'ensemble se traduirait, selon les termes de l'accord d'exclusivité, par une prise de participation des actionnaires d'Artelcom dans le capital de Télécom Réseaux Services à hauteur de 35,2 % du capital (ce qui représenterait 29,9 % des droits de vote¹).

Parmi les principales étapes restant à parcourir en vue de la finalisation de ce projet se trouvent, notamment :

- le recueil de l'avis des instances représentatives du personnel appropriées ;
- l'accord du Conseil de Surveillance et du Directoire de Télécom Réseaux Services ;
- l'octroi par l'Autorité des marchés financiers d'une dérogation à l'obligation de déposer une Offre Publique d'Achat sur Télécom Réseaux Services suite au franchissement du seuil du tiers du capital de la société et à la conclusion et à la mise en œuvre du pacte d'actionnaires, constitutif d'une action de concert, entre les actionnaires d'Artelcom et certains actionnaires de Télécom Réseaux Services ;
- l'approbation donnée par les actionnaires de Télécom Réseaux Services au principe d'augmentation de capital réservée.

Le pacte d'actionnaires organiserait la gouvernance du groupe issu du rapprochement et, outre des engagements de conservation de titres, prévoirait la mise en place de droits de préemption.

Sous réserve des différentes étapes à accomplir, le projet serait soumis à une Assemblée Générale Extraordinaire de Télécom Réseaux Services au plus tard le 31 mars 2008.

28. Communiqué du 15/02/2008 : Chiffre d'affaires neuf mois 2007/2008 : 25,8 M€

Paris, le 15 février 2008 – Le chiffre d'affaires du groupe Télécom Réseaux Services pour les neuf premiers mois de l'exercice 2007/2008 clos au 31 mars 2008 s'est établi à 25,82 M€, à comparer à 26,47 M€ sur la période comparable de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires du troisième trimestre s'établit à 8,55 M€, en progression séquentielle de 5,2% par rapport au deuxième trimestre de l'exercice 2007/2008. Il se compare à 9,17 M€ au troisième trimestre de l'exercice 2006/2007, du fait du décalage du démarrage d'un grand contrat du troisième au quatrième trimestre.

Le chiffre d'affaires de l'activité « Services de Support » s'élève à 15,82 M€ sur les neuf premiers mois (16,55 M€ sur les neuf premiers mois de l'exercice 2006/2007). Sur le seul troisième trimestre 2007/2008, il s'établit à 5,27 M€.

Le chiffre d'affaires de l'activité « Services d'Intégration » s'élève à 10 M€ sur les neuf premiers mois de l'exercice (9,92 M€ sur la période comparable de l'exercice précédent). Sur le troisième trimestre, il s'établit à 3,28 M€.

¹ sur une base de 789.608 actions à droit de vote double au 31.10.2007



Par ailleurs, la trésorerie à fin décembre 2007 est en amélioration de plus de 1 M€ grâce à l'amélioration continue du besoin en fonds de roulement sous l'effet des mesures prises depuis le début de l'année.

Commentant ces chiffres, Robert Martin, Président du Directoire de Télécom Réseaux Services, a déclaré : « *Nous apprécions la progression des prises de commandes, qui s'établissait à 7% sur les neuf premiers mois de l'année, à comparer à 3,7% à fin septembre. Cette accélération se confirme sur le début du quatrième trimestre, puisque le seul mois de janvier a enregistré une progression de 8,3% des prises de commandes. Comme nous l'avons indiqué, le quatrième trimestre de l'exercice courant enregistre les premières commandes significatives sur les grands contrats signés au cours des derniers mois, tels que le contrat avec la Mairie de Paris, qui monteront en puissance au début du prochain exercice.*

L'ensemble de ces tendances nous confirme dans la nécessité de poursuivre activement nos efforts pour inscrire Télécom Réseaux Services dans une dynamique forte de croissance rentable, reposant notamment sur l'élargissement de ses marchés et l'enrichissement des solutions proposées à ses clients actuels et futurs. C'est, notamment, le sens du projet de rapprochement à l'étude qui a donné lieu, en tout début de semaine, à la signature d'un accord d'exclusivité avec Artelcom ».

29. Communiqué du 21/02/2008 : Télécom Réseaux Services conclut un accord en vue de se rapprocher d'Artelcom et de réorganiser son capital

Paris, le 21 février 2008 – Suite à l'annonce, le 12 février 2008, d'un accord d'exclusivité portant sur le rapprochement d'Artelcom et de Télécom Réseaux Services par voie d'apport de 100% des actions Artelcom au Groupe Télécom Réseaux Services, la société Asterid, actionnaire d'Artelcom, Télécom Réseaux Services et leurs dirigeants ont conclu ce jour un protocole d'accord formalisant les modalités et conditions de cette opération (le « Protocole »).

Aux termes du Protocole, le rapprochement des deux sociétés prendrait la forme d'un apport de 100% des actions d'Artelcom, société non cotée détenue par la société Asterid (elle-même détenue par Monsieur Lionel SMEERS), à Télécom Réseaux Services, rémunéré par une augmentation de capital soumise à l'approbation d'une assemblée générale des actionnaires de Télécom Réseaux Services qui se réunira à cet effet le 31 mars 2008.

Après que le projet de rapprochement ait été soumis au Comité d'Entreprise de Télécom Réseaux Services, lequel a rendu un avis favorable le 15 février 2008, ce projet d'apport a été approuvé par le Conseil de Surveillance de Télécom Réseaux Services et le traité d'apport a été signé par Asterid et Telecom Réseaux Services le 21 février 2008.

L'évaluation d'Artelcom retenue dans le cadre de ce rapprochement s'établirait à 4 708 731 euros.

L'opération d'apport de 100% des actions Artelcom se traduirait par une augmentation du capital de Télécom Réseaux Services d'un montant de 3 139 154 €, par voie d'émission de 1 569 577 actions nouvelles de deux euros de valeur nominale (le capital social étant ainsi porté de 5 775 260 € à 8 914 414 €), assorties d'une prime d'émission de un euro par action. Ces actions seraient attribuées en totalité à la société Asterid en rémunération de l'apport de 100% des actions d'Artelcom.

A l'issue de l'opération, la participation des actionnaires d'Artelcom dans le capital de Télécom Réseaux Services serait, respectivement, de 35,2 % du capital et 29,9 % des droits de vote².

² sur une base de 789.608 actions bénéficiant d'un droit de vote double au 31.10.2007



Le Directoire a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires de Télécom Réseaux Services le 31 mars 2008 afin d'approuver le projet d'apport des actions Artelcom et l'augmentation de capital destinée à le rémunérer. Dans le cadre de cette assemblée générale, la société Télécom Réseaux Services mettra à disposition de ses actionnaires un document de référence actualisé, ainsi qu'un document E qui sera préalablement enregistré auprès de l'AMF, au plus tard 15 jours avant la tenue de l'assemblée générale. Le document E intégrera notamment les conclusions du rapport de Monsieur Belhamici³, désigné en qualité de Commissaire aux Apports par l'Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Meaux.

Par ailleurs, Asterid et certains dirigeants et actionnaires de Télécom Réseaux Services (à savoir Messieurs Robert Martin, Président du Directoire, Simon Pennington, Membre du Directoire et Directeur Général, ainsi que la famille Rémond) ont conclu un pacte d'actionnaires (le « Pacte d'Actionnaires ») sous la condition suspensive de la réalisation du rapprochement envisagé par le Protocole.

Les signataires de ce pacte, constitutif d'une action de concert au sens de la réglementation boursière, détiendraient respectivement 49,26 % du capital et 52,89 % des droits de vote de Télécom Réseaux Services. Ce pacte prévoit notamment un engagement de stabilité des participations pendant une période de deux ans, un droit de préemption réciproque sur les actions Télécom Réseaux Services, une convention de vote et la nomination de Monsieur Lionel Smeers (actuellement Président-directeur général d'Artelcom) en qualité de membre du Directoire et Directeur Général de Télécom Réseaux Services.

Le Protocole soumet la réalisation du rapprochement à la levée des conditions suspensives suivantes préalablement à l'assemblée générale des actionnaires de Télécom Réseaux Services appelée à statuer le 31 mars 2008, notamment :

- l'octroi par l'Autorité des marchés financiers d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique d'achat sur les actions de Télécom Réseaux Services suite au franchissement par Asterid du seuil du tiers du capital de Télécom Réseaux Services et à la conclusion et la mise en œuvre du Pacte d'Actionnaires, constitutif d'une action de concert, entre les actionnaires d'Artelcom et certains actionnaires de Télécom Réseaux Services ;
- certaines opérations de réorganisations internes au Groupe Artelcom et notamment l'acquisition préalable de 100% des actions Artelcom par Asterid ;
- l'approbation par les actionnaires de Télécom Réseaux Services de l'opération d'apport de l'augmentation de capital corrélative destinée à rémunérer l'apport des actions Artelcom.

³ ACF, 69 avenue Henri Dunant 77100 Meaux



30. Communiqué du 28/02/2008 : Avis de réunion valant avis de convocation de notre Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 31 mars 2008

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

TELECOM RÉSEAUX SERVICES – TR SERVICES

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5.775.260 euros
Siège social : 14, rue Ambroise Croizat, CROISSY BEAUBOURG
77312 MARNE LA VALLÉE
RCS MEAUX : 392 800 520

Avis de réunion valant avis de convocation

Mmes, MM. les actionnaires de la société TELECOM RESEAUX SERVICES susvisée (la « **Société** ») sont convoqués en assemblée générale mixte, le lundi 31 mars 2008 à 11 heures 30 au petit auditorium du Palais de la Bourse, Place de la Bourse 75002 PARIS à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Nomination des nouveaux membres du conseil de surveillance; et

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Lecture du rapport du Directoire ainsi que de son annexe enregistrée par l'Autorité des marchés financiers ;
- Lecture des rapports du commissaire aux apports ;
- Approbation de l'apport en nature de deux mille cinq cents (2.500) actions de la société ARTELCOM au bénéfice de la Société, de son évaluation et de sa rémunération ;
- Décision et constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant global de quatre millions sept cent huit mille sept cent trente et un euros (4.708.731 €), en ce compris une prime d'émission d'un million cinq cent soixante neuf mille cinq cent soixante dix-sept euros (1.569.577 €) et une augmentation de la valeur nominale de trois millions cent trente neuf mille cent cinquante quatre euros (3.139.154 €), par voie d'émission d'un million cinq cent soixante neuf mille cinq cent soixante dix-sept (1.569.577) actions nouvelles en rémunération de l'apport des titres de la société ARTELCOM et approbation et affectation de la prime d'apport ;
- Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société;



- Modification de l'article 11 des statuts de la Société et
- Modification de l'article 18 des statuts de la Société.

De la compétence commune :

- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Projet de résolutions

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Nomination de Christian LANG en qualité de membre du conseil de surveillance)

L'assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires des sociétés anonymes, décide de nommer en qualité de membre du conseil de surveillance, Christian LANG, né le 27/06/1947 à Paris13, 65 boulevard du Commandant Charcot - 92200 Neuilly sur seine, pour une durée de 6 années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2014, sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Nomination de Pascal PROT en qualité de membre du conseil de surveillance)

L'assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires des sociétés anonymes, décide de nommer en qualité de membre du conseil de surveillance, Pascal PROT, né le 20/08/1966 à Vierzon, 35, rue de Dantzig - 75015 Paris, pour une durée de 6 années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2014, sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Nomination de Philippe LACRUCHE en qualité de membre du conseil de surveillance)

L'assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires des sociétés anonymes, décide de nommer en qualité de membre du conseil de surveillance, Philippe LACRUCHE, né le 23/10/1964 à Chamalières, 4 avenue Joffre – 94160 Saint Mandé, pour une durée de 6 années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2014, sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Nomination de Murray DURIF en qualité de membre du conseil de surveillance)

L'assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires des sociétés anonymes, décide de nommer en qualité de membre du conseil de surveillance, Murray DURIF, né le 17/02/1949 à Nancy, 36 rue Gaetan Bernoville – 64500 Saint Jean de Luz, pour une durée de 6 années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2014, sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Projets de résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

**CINQUIÈME RÉSOLUTION**

(Approbation de l'apport en nature de deux mille cinq cents (2.500) actions de la société ARTELCOM au bénéfice de la Société, de son évaluation et de sa rémunération)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées extraordinaires des sociétés anonymes, après avoir pris connaissance :

- (i) du rapport du Directoire ainsi que de son annexe enregistrée par l'Autorité des marchés financiers,
- (ii) du rapport de M. Mohamed BELHAMICI, commissaire aux apports désigné par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de MEAUX en date du 8 janvier 2008, et
- (iii) du traité d'apport et de ses annexes, établi par une convention signée sous seing privée le 21 février 2008 (le « **Traité d'Apport** »), prévoyant l'apport à la Société de deux mille cinq cents (2.500) actions (les « **Titres Apportés** ») de la société ARTELCOM (société anonyme au capital de 38.112,25 euros, dont le siège social se trouve 59, rue Auguste Perret – 94000 – CRÉTEIL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRÉTEIL sous le numéro 381 964 394) par la société ASTERID (société civile au capital de 408.000 euros, dont le siège social se trouve 35, avenue Sainte Foy – 92200 – NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 422 356 824), (l'« **Apporteur** ») ; la valeur globale de cet apport étant évaluée à quatre millions sept cent huit mille sept cent trente et un (4.708.731) euros,

approuve purement et simplement l'apport des Titres Apportés dans les termes et sous les conditions stipulées dans ledit Traité d'Apport, leur évaluation et leur rémunération, sous les charges, clauses et conditions qui sont stipulées dans le Traité d'Apport.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Décision et constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant global de quatre millions sept cent huit mille sept cent trente et un euros (4.708.731 €), en ce compris une prime d'émission d'un million cinq cent soixante neuf mille cinq cent soixante dix-sept euros (1.569.577 €) et une augmentation de la valeur nominale de trois millions cent trente neuf mille cent cinquante quatre euros (3.139.154 €), par voie d'émission d'un million cinq cent soixante neuf mille cinq cent soixante dix-sept (1.569.577) actions nouvelles en rémunération de l'apport des titres de la société ARTELCOM)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires des sociétés anonymes, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire ainsi que de son annexe enregistrée par l'Autorité des marchés financiers, du rapport du commissaire aux apports et du Traité d'Apport,

en conséquence de l'adoption de la résolution précédente, et sous les mêmes conditions suspensives,

1. **décide** d'augmenter le capital de la Société d'un montant global de quatre millions sept cent huit mille sept cent trente et un euros (4.708.731 €), en ce compris une prime d'émission d'un million cinq cent soixante neuf mille cinq cent soixante dix-sept euros (1.569.577 €) et une augmentation de la valeur nominale de trois millions cent trente neuf mille cent cinquante quatre



euros (3.139.154 €), pour porter le capital social de 5.775.260 € à 8.914.414 €, par apport des Titres Apportés, par voie d'émission d'un million cinq cent soixante neuf mille cinq cent soixante dix-sept (1.569.577) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux (2) euros chacune, entièrement libérées, à attribuer à l'Apporteur en rémunération de son apport, et de **constater** la réalisation définitive de ladite augmentation de capital

Les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes ; elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires. Ces actions nouvelles seront immédiatement négociables à compter de leur émission et de leur attribution ;

L'assemblée générale prend acte de ce que la Société procédera à une demande d'admission des nouvelles actions émises, aux négociations sur Eurolist d'Euronext Paris.

2. approuve spécialement, en conséquence de ce qui précède, le montant global de la prime d'apport, s'élevant à un million cinq cent soixante neuf mille cinq cent soixante dix-sept euros (1.569.577 €) et résultant de la différence entre la valeur globale des Titres Apportés par l'Apporteur (soit 4.708.731 euros) et le montant de l'augmentation de capital (soit 3.139.154 euros), et décide que cette prime d'apport ou son solde, le cas échéant, sera inscrite à un compte spécial « prime d'apport » au passif du bilan sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'assemblée générale.

L'assemblée générale autorise le Directoire à imputer sur cette prime d'apport comme suit :

- à l'imputation de l'ensemble des frais, droits, impôts et honoraires liés aux apports, ainsi que ceux consécutifs à la réalisation desdits apports, à due concurrence ; et
- à la dotation d'un compte de réserve.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Modification de l'Article 6 des statuts)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires des sociétés anonymes, en conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, et sous la condition suspensive de la réalisation définitive des opérations d'apport prévues par ces mêmes résolutions, **décide** de modifier l'article 6 des statuts de la Société ainsi que suit :

- L'Article 6.1 « Capital » des statuts de la Société est désormais libellé de la manière suivante :

« Le capital social est fixé à la somme de 8.914.414 € (huit millions neuf cent quatorze mille quatre cent quatorze euros).

Il est divisé en 4.457.207 actions de 2 euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées. »

- Un troisième et un quatrième paragraphes sont insérés à l'Article 6.2 des statuts de la Société qui seront libellés de la manière suivante :

« L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 mars 2008 a approuvé l'apport à la Société de deux mille cinq cents (2.500) actions de la société ARTELCOM (société anonyme au capital de 38.112,25 euros, dont le siège social se trouve 59, rue Auguste Perret – 94.000 – CRÉTEIL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRÉTEIL sous le numéro 381 964 394) par la société ASTERID (société civile au capital de 408.000 euros,



dont le siège social se trouve 35, avenue Sainte Foy – 92.200 – NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 422 356 824).

En rémunération de cet apport en nature, évalué à un montant de quatre millions sept cent huit mille sept cent trente et un euros (4.708.731 €), la Société a procédé à une augmentation de capital d'un montant de quatre millions sept cent huit mille sept cent trente et un euros (4.708.731 €), par voie d'émission d'un million cinq cent soixante neuf mille cinq cent soixante dix-sept (1.569.577) actions nouvelles émises au prix global unitaire de trois (3) euros, en ce compris une prime d'émission de un (1) euro et deux (2) euros de valeur nominale, pour les attribuer en intégralité à la société ASTERID.

Le montant total de l'augmentation réalisée est de quatre millions sept cent huit mille sept cent trente et un euros (4.708.731 €), en ce compris une prime d'émission de un million cinq cent soixante neuf mille cinq cent soixante dix-sept euros (1.569.577 €) et trois millions cent trente neuf mille cent cinquante quatre euros (3.139.154 €) de valeur nominale. »

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Modification de l'Article 11 des statuts de la Société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires des sociétés anonymes, **décide** de modifier le troisième paragraphe de l'Article 11 des statuts de la Société ainsi que suit :

- Ledit troisième paragraphe de l'Article 11 « Composition [du Directoire] » des statuts de la Société est désormais libellé de la manière suivante :

« Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques. Ils sont nommés par le Conseil de Surveillance. Ils sont révoqués par les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. ».

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Modification de l'Article 18 des statuts de la Société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires des sociétés anonymes, **décide** de modifier le premier paragraphe de l'Article 18 des statuts de la Société ainsi que suit :

- Ledit premier paragraphe de l'Article 18 « Composition [du Conseil de Surveillance] » des statuts de la Société est désormais libellé de la manière suivante :

« Le Directoire est contrôlé par un Conseil de Surveillance composé de sept membres ».

Projet de résolution relevant de la compétence commune

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoir)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.



Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article 128 du Décret n°67-236 du 23 mars 1967, codifié à l'article R. 225-71 du Code de commerce, modifié le 11 décembre 2006, doivent, conformément aux dispositions légales et réglementaires, être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale. Ces demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Conformément à l'article 136 du Décret du 23 mars 1967, modifié le 11 décembre 2006, et codifié à l'article R. 225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou aux opérations d'un dépositaire central par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire,
- 2) voter par correspondance,
- 3) donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint.

Tout actionnaire ayant effectué l'une des formalités ci-dessus, peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires. Aucune cession, ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration seront adressés aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré.

Les actionnaires pourront se procurer les documents prévus aux articles 135 et 133 du Décret du 23 mars 1967, codifiés aux articles R. 225-83 et R. 225-81, par simple demande adressée à CM-CIC Securities, c/o CM-CIC Titres, 3, allée de l'Étoile – 95014 Cergy Pontoise. Ces documents seront également mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.



S'il retourne ledit formulaire aux fins de voter par correspondance, il n'aura plus la possibilité de se faire représenter (procuration) ou de participer directement à l'assemblée.

Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que les services de CM-CIC Securities puissent le recevoir au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Conformément à l'article 135-1 du Décret du 23 mars 1967, codifié à l'article R. 225-84 du Code de commerce, modifié le 11 décembre 2006, tout actionnaire peut, poser des questions écrites au président du directoire à compter de la présente insertion. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou envoyées à l'adresse électronique suivante assgenquestions@trservices.fr, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolutions présentés par les actionnaires.

Le Directoire.

31. Communiqué du 28/02/2008 : Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 31 mars 2008

Une Assemblée Générale Mixte de Télécom Réseaux Services se tiendra le lundi 31 mars 2008 à 11 heures 30 au Palais de la Bourse - Petit Auditorium - Place de la Bourse - 75002 PARIS

L'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du 25 février 2008 et contient l'ordre du jour et le texte des projets de résolution qui seront soumis au vote des actionnaires ; il peut également être consulté sur le site Internet www.trservices.fr (Espace Investisseurs).

Le jeudi 13 mars 2008, un avis de convocation sera adressé aux actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif et mis à la disposition des établissements teneurs de comptes de titres pour les actions au porteur, comprenant :

- l'ordre du jour,
- le texte des projets de résolution,
- un exposé sommaire sur l'activité du Groupe pour les 9 premiers mois de l'exercice 2007/2008,
- le tableau des résultats des cinq derniers exercices,
- la composition des organes de gestion au 31 décembre 2007,
- un formulaire de procuration / vote par correspondance,
- une formule de demande d'envoi des documents et renseignements visés à l'article R.225-83 du code commerce,

Cet avis de convocation sera disponible, à compter de cette date, sur le site Internet de Télécom Réseaux Services (www.trservices.fr) et sur simple demande, auprès de CM-CIC Securities, c/o CM-CIC Titres, 3, allée de l'Étoile - 95014 Cergy Pontoise - tél. 01 45 96 78 65 / 51 10

fax. 01 45 96 78 99.



Conformément à la réglementation en vigueur, tout actionnaire, qui justifie de sa qualité, pourra également consulter au siège de la Société, ou se faire adresser gratuitement, l'ensemble des informations mentionnées à l'article R.225-83 du code de commerce.

32. Communiqué du 17/03/2008 : Avis de convocation de notre Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2008

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

TELECOM RÉSEAUX SERVICES – TR SERVICES

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5.775.260 euros
Siège social : 14, rue Ambroise Croizat, CROISSY BEAUBOURG
77312 MARNE LA VALLÉE
RCS MEAUX : 392 800 520

Avis de convocation

Mmes, MM. les actionnaires de la société TELECOM RESEAUX SERVICES susvisée (la « **Société** ») sont convoqués en assemblée générale mixte, le lundi 31 mars 2008 à 11 heures 30 au petit auditorium du Palais de la Bourse, Place de la Bourse 75002 PARIS à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Nomination des nouveaux membres du conseil de surveillance; et

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Lecture du rapport du Directoire ainsi que de son annexe enregistrée par l'Autorité des marchés financiers ;
- Lecture des rapports du commissaire aux apports ;
- Modification de l'article 11 des statuts de la Société ;
- Modification de l'article 18 des statuts de la Société ;
- Approbation de l'apport en nature de deux mille cinq cents (2.500) actions de la société ARTELCOM au bénéfice de la Société, de son évaluation et de sa rémunération ;
- Décision et constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant global de quatre millions sept cent huit mille sept cent trente et un euros (4.708.731 €), en ce compris une prime d'émission d'un million cinq cent soixante neuf



mille cinq cent soixante dix-sept euros (1.569.577 €) et une augmentation de la valeur nominale de trois millions cent trente neuf mille cent cinquante quatre euros (3.139.154 €), par voie d'émission d'un million cinq cent soixante neuf mille cinq cent soixante dix-sept (1.569.577) actions nouvelles en rémunération de l'apport des titres de la société ARTELCOM et approbation et affectation de la prime d'apport et

- Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société.

De la compétence commune :

- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Projet de résolutions

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Nomination de Christian LANG en qualité de membre du conseil de surveillance)

L'assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires des sociétés anonymes, décide de nommer en qualité de membre du conseil de surveillance, Christian LANG, né le 27/06/1947 à Paris13, 65 boulevard du Commandant Charcot - 92200 Neuilly sur seine, pour une durée de 6 années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2014, sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Nomination de Pascal PROT en qualité de membre du conseil de surveillance)

L'assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires des sociétés anonymes, décide de nommer en qualité de membre du conseil de surveillance, Pascal PROT, né le 20/08/1966 à Vierzon, 35, rue de Dantzig - 75015 Paris, pour une durée de 6 années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2014, sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Nomination de Philippe LACRUCHE en qualité de membre du conseil de surveillance)

L'assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires des sociétés anonymes, décide de nommer en qualité de membre du conseil de surveillance, Philippe LACRUCHE, né le 23/10/1964 à Chamalières, 4 avenue Joffre – 94160 Saint Mandé, pour une durée de 6 années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2014, sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Nomination de Murray DURIF en qualité de membre du conseil de surveillance)

L'assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires des sociétés anonymes, décide de nommer en qualité de membre du conseil de surveillance, Murray DURIF, né le 17/02/1949 à Nancy, 36 rue Gaetan Bernoville – 64500 Saint Jean de Luz, pour une durée de 6 années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2014, sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.



Projets de résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Modification de l'Article 11 des statuts de la Société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires des sociétés anonymes, **décide** de modifier le troisième paragraphe de l'Article 11 des statuts de la Société ainsi que suit :

Ledit troisième paragraphe de l'Article 11 « Composition [du Directoire] » des statuts de la Société est désormais libellé de la manière suivante :

« Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques. Ils sont nommés par le Conseil de Surveillance. Ils sont révoqués par les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. ».

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Modification de l'Article 18 des statuts de la Société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires des sociétés anonymes, **décide** de modifier le premier paragraphe de l'Article 18 des statuts de la Société ainsi que suit :

Ledit premier paragraphe de l'Article 18 « Composition [du Conseil de Surveillance] » des statuts de la Société est désormais libellé de la manière suivante :

« Le Directoire est contrôlé par un Conseil de Surveillance composé de sept membres. ».

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Approbation de l'apport en nature de deux mille cinq cents (2.500) actions de la société ARTELCOM au bénéfice de la Société, de son évaluation et de sa rémunération)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées extraordinaires des sociétés anonymes, après avoir pris connaissance :

- (i) du rapport du Directoire ainsi que de son annexe enregistrée par l'Autorité des marchés financiers,
- (ii) du rapport de M. Mohamed BELHAMICI, commissaire aux apports désigné par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de MEAUX en date du 8 janvier 2008, et
- (iii) du traité d'apport et de ses annexes, établi par une convention signée sous seing privée le 21 février 2008 (le « **Traité d'Apport** »), prévoyant l'apport à la Société de deux mille cinq cents (2.500) actions (les « **Titres Apportés** ») de la société ARTELCOM (société anonyme au capital de 38.112,25 euros, dont le siège social se trouve 59, rue Auguste Perret – 94000 – CRÉTEIL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de



CRÉTEIL sous le numéro 381 964 394) par la société ASTERID (société civile au capital de 408.000 euros, dont le siège social se trouve 35, avenue Sainte Foy – 92200 – NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 422 356 824), (l' « **Apporteur** ») ; la valeur globale de cet apport étant évaluée à quatre millions sept cent huit mille sept cent trente et un (4.708.731) euros,

approuve purement et simplement l'apport des Titres Apportés dans les termes et sous les conditions stipulées dans ledit Traité d'Apport, leur évaluation et leur rémunération, sous les charges, clauses et conditions qui sont stipulées dans le Traité d'Apport.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Décision et constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant global de quatre millions sept cent huit mille sept cent trente et un euros (4.708.731 €), en ce compris une prime d'émission d'un million cinq cent soixante neuf mille cinq cent soixante dix-sept euros (1.569.577 €) et une augmentation de la valeur nominale de trois millions cent trente neuf mille cent cinquante quatre euros (3.139.154 €), par voie d'émission d'un million cinq cent soixante neuf mille cinq cent soixante dix-sept (1.569.577) actions nouvelles en rémunération de l'apport des titres de la société ARTELCOM)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires des sociétés anonymes, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire ainsi que de son annexe enregistrée par l'Autorité des marchés financiers, du rapport du commissaire aux apports et du Traité d'Apport,

en conséquence de l'adoption de la résolution précédente, et sous les mêmes conditions suspensives,

1. décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant global de quatre millions sept cent huit mille sept cent trente et un euros (4.708.731 €), en ce compris une prime d'émission d'un million cinq cent soixante neuf mille cinq cent soixante dix-sept euros (1.569.577 €) et une augmentation de la valeur nominale de trois millions cent trente neuf mille cent cinquante quatre euros (3.139.154 €), pour porter le capital social de 5.775.260 € à 8.914.414 €, par apport des Titres Apportés, par voie d'émission d'un million cinq cent soixante neuf mille cinq cent soixante dix-sept (1.569.577) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux (2) euros chacune, entièrement libérées, à attribuer à l'Apporteur en rémunération de son apport, et de **constater** la réalisation définitive de ladite augmentation de capital

Les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes ; elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires. Ces actions nouvelles seront immédiatement négociables à compter de leur émission et de leur attribution ;

L'assemblée générale prend acte de ce que la Société procédera à une demande d'admission des nouvelles actions émises, aux négociations sur Eurolist d'Euronext Paris.

2. approuve spécialement, en conséquence de ce qui précède, le montant global de la prime d'apport, s'élevant à un million cinq cent soixante neuf mille cinq cent soixante dix-sept euros (1.569.577 €) et résultant de la différence entre la valeur globale des Titres Apportés par l'Apporteur (soit 4.708.731 euros) et le montant de l'augmentation de capital (soit 3.139.154 euros), et décide que cette prime d'apport ou son solde, le cas échéant, sera inscrite à un compte spécial « prime d'apport » au passif du bilan sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'assemblée générale.



L'assemblée générale autorise le Directoire à imputer sur cette prime d'apport comme suit :

- à l'imputation de l'ensemble des frais, droits, impôts et honoraires liés aux apports, ainsi que ceux consécutifs à la réalisation desdits apports, à due concurrence ; et
- à la dotation d'un compte de réserve.

NEUVIÈME RÉOLUTION

(Modification de l'Article 6 des statuts)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires des sociétés anonymes, en conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, et sous la condition suspensive de la réalisation définitive des opérations d'apport prévues par ces mêmes résolutions, **décide** de modifier l'article 6 des statuts de la Société ainsi que suit :

- L'Article 6.1 « Capital » des statuts de la Société est désormais libellé de la manière suivante :

« Le capital social est fixé à la somme de 8.914.414 € (huit millions neuf cent quatorze mille quatre cent quatorze euros).

Il est divisé en 4.457.207 actions de 2 euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées. »

- Un troisième et un quatrième paragraphes sont insérés à l'Article 6.2 des statuts de la Société qui seront libellés de la manière suivante :

« L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 mars 2008 a approuvé l'apport à la Société de deux mille cinq cents (2.500) actions de la société ARTELCOM (société anonyme au capital de 38.112,25 euros, dont le siège social se trouve 59, rue Auguste Perret – 94.000 – CRÉTEIL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRÉTEIL sous le numéro 381 964 394) par la société ASTERID (société civile au capital de 408.000 euros, dont le siège social se trouve 35, avenue Sainte Foy – 92.200 – NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 422 356 824).

En rémunération de cet apport en nature, évalué à un montant de quatre millions sept cent huit mille sept cent trente et un euros (4.708.731 €), la Société a procédé à une augmentation de capital d'un montant de quatre millions sept cent huit mille sept cent trente et un euros (4.708.731 €), par voie d'émission d'un million cinq cent soixante neuf mille cinq cent soixante dix-sept (1.569.577) actions nouvelles émises au prix global unitaire de trois (3) euros, en ce compris une prime d'émission de un (1) euro et deux (2) euros de valeur nominale, pour les attribuer en intégralité à la société ASTERID.

Le montant total de l'augmentation réalisée est de quatre millions sept cent huit mille sept cent trente et un euros (4.708.731 €), en ce compris une prime d'émission de un million cinq cent soixante neuf mille cinq cent soixante dix-sept euros (1.569.577 €) et trois millions cent trente neuf mille cent cinquante quatre euros (3.139.154 €) de valeur nominale. »



Projet de résolution relevant de la compétence commune

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoir)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article 128 du Décret n°67-236 du 23 mars 1967, codifié à l'article R. 225-71 du Code de commerce, modifié le 11 décembre 2006, doivent, conformément aux dispositions légales et réglementaires, être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale. Ces demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Conformément à l'article 136 du Décret du 23 mars 1967, modifié le 11 décembre 2006, et codifié à l'article R. 225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou aux opérations d'un dépositaire central par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire,
- 2) voter par correspondance,
- 3) donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint.

Tout actionnaire ayant effectué l'une des formalités ci-dessus, peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son



mandataire et lui transmet les informations nécessaires. Aucune cession, ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration seront adressés aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré.

Les actionnaires pourront se procurer les documents prévus aux articles 135 et 133 du Décret du 23 mars 1967, codifiés aux articles R. 225-83 et R. 225-81, par simple demande adressée à CM-CIC Securities, c/o CM-CIC Titres, 3, allée de l'Étoile – 95014 Cergy Pontoise. Ces documents seront également mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

S'il retourne ledit formulaire aux fins de voter par correspondance, il n'aura plus la possibilité de se faire représenter (procuration) ou de participer directement à l'assemblée.

Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que les services de CM-CIC Securities puissent le recevoir au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Conformément à l'article 135-1 du Décret du 23 mars 1967, codifié à l'article R. 225-84 du Code de commerce, modifié le 11 décembre 2006, tout actionnaire peut, poser des questions écrites au président du directoire à compter de la présente insertion. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou envoyées à l'adresse électronique suivante assgenquestions@trservices.fr, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolutions présentés par les actionnaires.

Le

Directoire.

33. Communiqué du 25/03/2008 : Mise à disposition du document E

MISE À DISPOSITION DU DOCUMENT E

Télécom Réseaux Services informe ses actionnaires que le **document E** enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 18 mars 2008 sous le n° E. 08-012 est disponible et qu'il peut être consulté sur son site Internet (www.trservices.fr) : Espace Investisseurs / Publications / Rapports annuels (document de référence).

Il s'agit de l'Annexe au rapport du Directoire qui sera présenté à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 mars 2008, document enregistré en vue de l'émission et de l'admission sur Euronext Paris d'actions nouvelles résultant de l'apport en nature d'actions de la société Artelcom à la société Télécom Réseaux Services.



Conformément à la réglementation en vigueur, toute personne qui en fait la demande pourra également se faire adresser gratuitement, une copie de ce document.

Dans le cadre de cette opération, Télécom Réseaux Services a été amené à actualiser le document de référence relatif à l'exercice clos le 31 mars 2007 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 juillet 2007 sous le numéro D. 07-0756.

Cette actualisation (intégrant les comptes semestriels au 30 septembre 2007) déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 mars 2008, a été enregistrée sous le numéro D. 07-0756-A01.

34. Communiqué du 31/03/2008 : Approbation par les actionnaires de Télécom Réseaux Services du rapprochement avec Artelcom : naissance du premier opérateur indépendant de services IT

Paris, le 31 mars 2008 – Les actionnaires de Télécom Réseaux Services réunis ce jour en Assemblée Générale Mixte ont approuvé à l'unanimité⁴ l'ensemble des résolutions qui leur étaient soumises et qui avaient pour objet de rendre effectif le rapprochement entre Télécom Réseaux Services et Artelcom, conduisant ainsi à la naissance du premier intégrateur-opérateur indépendant de services IT en France.

Commentant cet événement, Robert Martin, Président du Directoire de Télécom Réseaux Services, a indiqué : « *Cette alliance sera relative, et donnera naissance à un nouveau type d'intégrateur, « opérateur de services IT » permettant l'infogérance complète de systèmes d'information. Nous serons pour nos clients un guichet unique en matière de communication d'entreprise depuis les infrastructures jusqu'aux services à forte valeur ajoutée, incluant les solutions hébergées et exploitées. Ce sera le point de départ d'un fort développement pour notre Groupe, créateur de valeur pour nos collaborateurs et nos actionnaires* ».

Lionel Smeers, Président-Directeur général d'Artelcom, a ajouté : « *Nous apportons à Télécom Réseaux Services notre expertise en solution voix à haute valeur ajoutée et en centres d'appels, s'appuyant sur de forts partenariats technologiques complémentaires, ainsi que notre clientèle de grands comptes. En combinant nos forces, nous nous mettons dans une position offensive pour proposer à nos clients une gamme unique d'applications et de services, et disposant d'une forte visibilité* ».

Approbation de toutes les résolutions soumises au vote

En particulier a été approuvée l'augmentation de capital par voie d'apport de titres réservée conduisant à la création de 1 569 577 actions nouvelles Télécom Réseaux Services au prix de 3 euros en rémunération de l'apport de 100% des actions de la société Artelcom, détenues par la société Asterid.

Les parties à l'opération ont conclu le 28 mars 2008 trois avenants au protocole d'accord, au traité d'apport et au pacte d'actionnaires en date du 21 février 2008, aux termes desquels les parties ont constaté la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives prévues initialement sous la seule réserve de l'approbation de l'opération par l'Assemblée de Télécom Réseaux Services intervenue ce jour.

Cette Assemblée ayant approuvé ladite opération, celle-ci est donc définitivement réalisée.

⁴ Les actionnaires présents et représentés totalisaient 1.222.474 actions et 2.024.218 voix.



A l'issue de l'Assemblée, la participation des actionnaires d'Artelcom dans le capital de Télécom Réseaux Services est, respectivement, de 35,2% du capital et de 29,9% des droits de vote.

Il est rappelé qu'un pacte d'actionnaires a été conclu entre Asterid et certains dirigeants et actionnaires de Télécom Réseaux Services. Ce pacte, constitutif d'une action de concert au sens de la réglementation boursière, conduit les signataires à détenir respectivement 49,26% du capital et 52,89% des droits de vote de Télécom Réseaux Services. Ce pacte prévoit notamment un engagement de stabilité des participations pendant une période de deux ans, un droit de préemption réciproque sur les actions Télécom Réseaux Services, une convention de vote et la nomination de Monsieur Lionel Smeers, actuellement Président-Directeur général d'Artelcom, en qualité de membre du Directoire et Directeur général de Télécom Réseaux Services.

L'Autorité des marchés financiers a octroyé, préalablement à l'Assemblée Générale de ce jour, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique d'achat sur les actions de Télécom Réseaux Services suite au franchissement par Asterid du seuil du tiers du capital de Télécom Réseaux Services et à la conclusion du Pacte d'actionnaires, constitutif d'une action de concert, entre actionnaires d'Artelcom et certains actionnaires de Télécom Réseaux Services.

Parmi les autres dispositions approuvées par les actionnaires de Télécom Réseaux Services se trouvent la nomination de quatre nouveaux membres du Conseil de surveillance ainsi que la modification des articles concernés des statuts de Télécom Réseaux Services.

Acte de naissance du premier opérateur indépendant de services IT en France

Dans un marché de la convergence dynamique et porteur, la concentration entre acteurs historiques et l'émergence de nouveaux intervenants ira en s'accéléralant. Pour les clients, les collaborateurs et les actionnaires des deux sociétés, ce rapprochement volontaire ouvre un potentiel important de création de valeur découlant directement de très fortes complémentarités.

Ce rapprochement donne naissance au premier intégrateur indépendant positionné sur des solutions voix à valeur ajoutée habituellement proposées par des SSII. Ce nouvel acteur indépendant à fortes compétences sera une véritable alternative sur le marché. La présence et le portefeuille clients du groupe ainsi constitué sont une base très importante pour diffuser une offre plus ciblée système d'information.

35. Communiqué du 03/04/2008 : Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital

Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Conformément aux dispositions de l'article L.233-8 du Code de Commerce, la société informe ses actionnaires que lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire du 31/03/2008, le capital se composait de **2.887.630** actions et représentait un total de **3.677.351** droits de vote.

Après l'augmentation de capital qui a rémunéré l'apport des titres Artelcom par la société Astérid, le capital se compose de **4.457.207 actions** et représente un total de **5.262.465 droits de vote**.

Le Directoire



36. Communiqué du 16/04/2008 : ARTELCOM et TELECOM RESEAUX SERVICES finalisent leur projet de rapprochement

*Approuvée à l'unanimité par les actionnaires de Télécom Réseaux Services le 31 mars dernier, cette union donne naissance au premier acteur indépendant du genre :
Opérateur de Services IT*

Paris, le 16 avril 2008

Premier Opérateur de Services IT

Artelcom, intégrateur en téléphonie sur IP et centre de contacts, et Télécom Réseaux Services, intégrateur-opérateur de solutions de communications d'entreprise confirment leur rapprochement, suite à la signature d'un accord d'exclusivité en février dernier. Cette union traduit la volonté des deux entreprises de devenir le premier Opérateur indépendant de Services IT.

Culture de l'expertise et de la proximité clients

Sur le marché très concentré de la convergence, le positionnement original proposé par ce nouvel ensemble va permettre de répondre aux besoins croissants des clients de pouvoir faire appel à un partenaire unique capable de délivrer une solution globale en matière de communication d'entreprise.

Ensemble porté par des partenariats technologiques forts

Artelcom bénéficie d'une forte expertise dans les domaines de la téléphonie sur IP, du centre de contacts et des applications à valeur ajoutée destinée à des clients grands comptes. Cette expertise très ciblée est complémentaire avec l'offre de Télécom Réseaux Services qui s'étend de l'infrastructure réseau aux services opérés.

Gamme exclusive d'applications et de services à forte valeur ajoutée

Le Groupe ainsi formé aura la taille idéale pour devenir un acteur de référence sur le marché, délivrant des solutions et des services personnalisés en s'appuyant sur des partenariats technologiques forts avec des constructeurs majeurs comme Alcatel-Lucent, Nortel, Avaya, Aastra Matra et Cisco.

« Ce rapprochement s'inscrit dans notre stratégie de croissance et de création de valeur. Nous devenons ainsi un acteur incontournable dans le domaine de la convergence voix-données. » commente Robert MARTIN, Président du Directoire de Télécom Réseaux Services.

« En combinant nos forces, nous augmentons notre visibilité et nous nous mettons dans une position offensive pour proposer à nos clients une gamme unique d'applications et de services. » ajoute Lionel SMEERS, Président-Directeur Général d'Artelcom, récemment nommé Directeur Général de Télécom Réseaux Services.

37. Communiqué du 15/05/2008 : Chiffre d'affaires 2007/2008 : 33,9 M€

- Bonne performance des Services d'Intégration au 4^{ème} trimestre (+ 4,7%)
- Légère baisse du chiffre d'affaires de l'exercice (-1,8%)
- Intégration d'Artelcom à compter du 1er avril 2008

Paris, le 15 mai 2008 – Le chiffre d'affaires du groupe Télécom Réseaux Services pour l'exercice 2007/2008 clos au 31 mars 2008 s'est établi à 33,93 M€, à comparer à 34,54 M€ pour l'exercice 2006/2007. La progression de 0,5% du chiffre d'affaires au 4^{ème} trimestre à 8,11 M€ n'a que partiellement compensé le retard constaté au trimestre précédent et lié au décalage du démarrage d'un grand contrat.



En millions d'euros	Année 2007/08	Année 2006/07	Var. %	T4 2007/08	T4 2006/07	Var. %
Services de Support	20,91	21,74	- 3,8%	5,09	5,19	-1,9%
Services d'Intégration	13,02	12,80	+ 1,7%	3,02	2,88	+4,7%
Total	33,93	34,54	- 1,8%	8,11	8,07	+0,5%

Commentant ces chiffres, Robert Martin, Président du Directoire de Télécom Réseaux Services, a déclaré : « Au cours de l'exercice 2007/2008, nos efforts ont porté en priorité sur le rétablissement de la performance opérationnelle, négative l'an dernier, et sur la poursuite de la réduction de l'endettement du groupe. De ce fait, et malgré une bonne performance de nos activités d'intégration au quatrième trimestre, notre chiffre d'affaires annuel reste quasiment au niveau de celui de l'an dernier.

Le début de l'exercice 2008/2009 est marqué par deux éléments majeurs : le développement des contrats signés au 1^{er} semestre 2007/2008 comme l'Université de Basse-Normandie et la Mairie de Paris ; surtout, les premiers effets du rapprochement avec Artelcom, qui permettra d'accélérer le retour de Télécom Réseaux Services à une dynamique pérenne de croissance rentable, reposant sur l'élargissement de ses marchés et l'enrichissement des solutions proposées ».

Le chiffre d'affaires de l'activité Services de Support s'est établi à 20,91 M€ pour l'ensemble de l'exercice, en recul de 3,8% par rapport à l'exercice 2006/2007 alors qu'il était en recul de près de 4,4% sur les neuf premiers mois.

Le chiffre d'affaires de l'activité Services d'Intégration s'élève à 13,02 M€, en progression de 1,7% par rapport à l'exercice 2006/2007. L'activité a progressé de 4,7% au 4^{ème} trimestre, sous l'effet, notamment, du démarrage du contrat avec la Mairie de Paris.

Au cours des derniers mois, Télécom Réseaux Services a signé des contrats avec, notamment, CPS Formation et Cartier ; les ministères des Affaires Etrangères, des Finances ainsi que du Travail ; la banque HSBC ; l'hôpital Foch de Suresnes ; la CCIP et l'Hôtel d'agglomération d'Evry.

Perspectives

Les résultats de l'exercice 2007/2008 seront publiés le 31 juillet prochain. Conformément aux objectifs que s'était fixés Télécom Réseaux Services, ils montreront une amélioration notable par rapport à la perte nette de 1,16 M€ enregistrée au cours de l'exercice 2006/2007, et cela sur la base d'un chiffre d'affaires sensiblement équivalent.



Ces résultats seront les derniers à ne pas prendre en compte la contribution d'Artelcom. Dès le 1^{er} trimestre de l'exercice 2008/2009, la taille, la rentabilité et la structure financière du groupe bénéficieront de la réunion des deux entités.

Au-delà, les synergies métiers des différentes entités seront mises en œuvre dans le cadre d'une stratégie offensive donnant toute sa mesure au rapprochement, et dont les principales orientations seront communiquées lors de la prochaine publication des résultats annuels.

**38. Communiqué du 19/05/2008 : Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital
Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers**

En application de l'article L.233-8 II du Code de Commerce, la société informe ses actionnaires qu'au 30 avril 2008, le capital se composait de **4 457 207** actions et représentait un nombre total de droits de vote de **5 263 825**, calculé conformément aux dispositions de l'article 223-11 alinéa 2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

LE DIRECTOIRE

39. Communiqué du 08/07/2008 : Bilan semestriel du contrat de liquidité avec la Société TSAF

Au titre du contrat de liquidité confié par la société TELECOM RESEAUX SERVICES à la société TSAF, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 30 juin 2008 :

- ✓ Nombre d'actions : 14 694
- ✓ Solde en espèces du compte de liquidité : 7 641,88 €

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel au 31 décembre 2007, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- ✓ Nombre d'actions : 9 336
- ✓ Solde en espèces du compte de liquidité : 6 824,62 €

LE DIRECTOIRE

**40. Communiqué du 29/07/08 : Résultats de l'exercice 2007-2008**

Télécom Réseaux Services annonce aujourd'hui ses résultats consolidés pour l'exercice fiscal 2007/2008 se terminant au 31 mars 2008.

(En millions d'euros)	Exercice 2007/2008	Exercice 2006/2007
Chiffre d'affaires	33,96	34,53
Résultat opérationnel	0,36	(0,95)
Résultat net	0,05	(1,16)
Capacité d'autofinancement	1,05	0,65
Capitaux propres	13,25	8,83
Dette financière nette / Capitaux propres	14,7%	58,6%

Commentant ces résultats, Robert Martin, Président du Directoire de Télécom Réseaux Services, a déclaré : « L'exercice 2007/2008 marque un tournant important dans la vie de Télécom Réseaux Services. Après les pertes importantes constatées lors de l'exercice 2006/2007, nous avons décidé de mettre en place un plan de retournement en deux phases : retour à l'équilibre dès que possible et relance de la croissance par une acquisition. C'est ainsi que les efforts entrepris sur la réduction de nos coûts ont permis de retrouver un équilibre positif.

Par ailleurs, le rapprochement avec le Groupe ARTELCOM, concrétisé le 31 mars 2008, constitue le point de départ d'un nouvel élan de croissance. Il s'inscrit sur nos axes stratégiques : nous renforcer sur les marchés de la convergence IP et des applications en interaction avec le système d'information ; nous déployer sur l'ensemble du territoire national ».

Lionel Smeers, Directeur Général de Télécom Réseaux Services depuis le 31 mars 2008 et Président-Directeur général d'Artelcom, a ajouté : « La stratégie que nous mettons en place va donner à notre Groupe une position unique sur son marché, tant en termes d'offres technologiques que d'offres de services. Nous sommes désormais en mesure de répondre aux demandes globales de nos clients en tant que véritable intégrateur et opérateur de services IT ».

- **Activité et résultats : retour à un résultat opérationnel bénéficiaire malgré la stabilité du chiffre d'affaires et la stabilité des marges**

Le chiffre d'affaires, publié le 15 mai dernier, s'est établi à 33,96 M€, à comparer à 34,54 M€ pour l'exercice 2006/2007.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 364 K€, de même que le résultat opérationnel. Ce niveau représente une amélioration de 1,3 M€ par rapport à la perte opérationnelle de 0,95 M€ enregistrée au cours de l'exercice 2006/2007.

Cette performance, réalisée à chiffre d'affaires et niveau de marges globalement constants, est le fruit des actions volontaires menées sur les coûts tout au long de l'année.



Après prise en compte du coût net de l'endettement financier, qui s'établit à (354 K€) contre (231 K€) sur l'exercice précédent et des impôts, le résultat net s'établit à 50 K€, soit un net rétablissement par rapport à la perte de (1,16 M€) enregistrée au cours de l'exercice précédent.

- **L'amélioration des flux de trésorerie et de la structure financière est complétée par les effets de l'acquisition d'Artelcom au 31 mars 2008**

Les flux de trésorerie d'exploitation se sont établis à 3,34 M€, en très nette augmentation par rapport au niveau de 0,96 M€ dégagé sur l'exercice précédent.

Outre le retour à une situation équilibrée, cette amélioration est également due à l'évolution favorable du besoin en fonds de roulement. Elle reflète les actions menées dans le domaine du recouvrement, qui ont permis un raccourcissement des délais de règlement clients et qui se sont concrétisées en fin d'exercice ; en particulier, les créances à plus de 6 mois ont été réduites de 50% sur l'exercice. Par ailleurs, la variation de besoin en fonds de roulement a bénéficié de l'apport, au 31 mars 2008, des éléments bilantiels d'Artelcom.

Les flux d'investissement de 4,3 M€ prennent en compte l'acquisition d'Artelcom. Cette acquisition a été financée par émission de 1,57 million d'actions nouvelles Télécom Réseaux Services au profit d'Asterid, détenue à 100% par Lionel Smeers.

Après amélioration de 3 M€ de la trésorerie, l'endettement financier net est réduit à 1,9 M€. Cet élément, conjugué au renforcement notable des fonds propres, qui passent de 8,8 M€ à fin mars 2007 à 13,2 M€ à fin mars 2008, permet de réduire de façon importante le gearing, qui passe de 58,6% à 14,7% d'une période à l'autre.

- **Prochains événements**

7 août 2008 : publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2008/2009

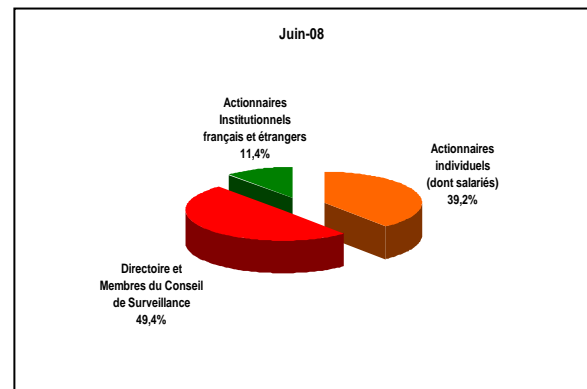
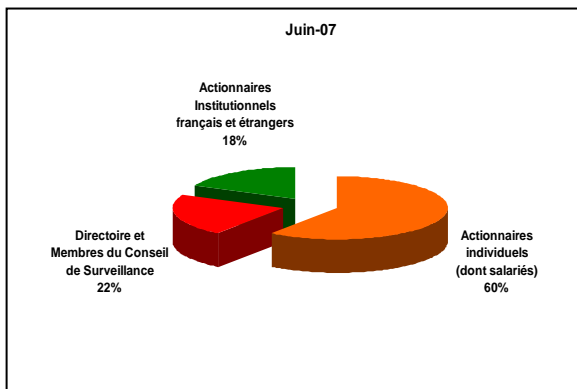
26 septembre 2008 : Assemblée Générale



16 PARCOURS BOURSIER

Télécom Réseaux Services et la Bourse

Répartition du capital



Source : Répartition estimée des 2 887 630 actions sur la base de l'interrogation Euroclear de juin 2007
Répartition estimée des 4 457 207 actions sur la base de l'interrogation Euroclear de juin 2008

Cours de bourse jusqu'au 29 juillet 2008



**Volumes traités par mois (en nombre de titres) et cours extrêmes**

Juillet 2005 – juin 2008

Mois	Nombre de titres	Capitaux (m€)	+ haut (€)	+ bas (€)
juillet 2005	137 410	641	5.39	3.96
août 2005	156 134	832	5.93	5.32
septembre 2005	117 664	673	6.24	5.15
octobre 2005	57 818	339	6.10	5.52
novembre 2005	49 591	294	6.32	5.54
décembre 2005	54 816	305	5.99	5.24
janvier 2006	335 511	2 334	7.99	5.77
février 2006	291 184	2 208	8.45	6.45
mars 2006	159 891	1 142	7.80	6.50
avril 2006	132 408	906	7.49	6.50
mai 2006	210 164	198	6.78	4.80
juin 2006	77 759	368	5.29	4.35
juillet 2006	109 369	462	4.89	3.86
août 2006	102 507	424	4.45	3.90
septembre 2006	64 210	268	4.38	4.03
octobre 2006	107 192	435	4.45	3.77
novembre 2006	217 677	954	5.12	3.99
décembre 2006	246 234	961	4.36	3.65
janvier 2007	446 476	790	4.44	3.61
février 2007	296 518	1 122	4.20	3.50
mars 2007	198 614	669	3.70	3.16
avril 2007	358 941	1 174	3.60	2.95
mai 2007	181 534	608	3.89	2.95
juin 2007	160 616	480	3.09	2.94
juillet 2007	92 158	265	3.05	2.57
août 2007	59 194	175	3.05	2.86
septembre 2007	68 640	202	3.28	2.62
octobre 2007	109 309	317	3.13	2.60
novembre 2007	70 601	191	3.08	2.23
décembre 2007	74 536	210	3.00	2.53
janvier 2008	38 701	94.6	2.88	2.15
février 2008	35 921	82.8	2.5	2.16
mars 2008	28 850	61.9	2.45	1.98
avril 2008	70 457	165.9	2.77	2.04
mai 2008	38 033	86.8	2.70	2.08
juin 2008	27 290	57.8	2.25	1.98

Source : Euronext Paris

Programme de rachat des titres

Selon les autorisations conférées par les Assemblées Générales du 22 octobre 2001, du 27 septembre 2002, du 26 septembre 2003, du 27 septembre 2004 et du 30 septembre 2005, la société Télécom Réseaux Services n'a ni acheté ni vendu de titres de sa propre société depuis le début de l'exercice clos le 31 mars 2001 jusqu'à la mise en œuvre du contrat de liquidité confié à la Société Banque Privée FIDEURAM WARGNY à partir du 15 mai 2006.



A noter que dans le cadre du rachat de la Société Banque Privée FIDEURAM WARGNY par le Groupe VIEL, le contrat d'animation liant TELECOM RESEAUX SERVICES à la Société Banque Privée FIDEURAM WARGNY depuis le 9 mai 2006 a été automatiquement transféré chez TSAF, filiale du groupe VIEL, en date du 31 août 2007.

En parallèle, TSAF a conclu, à compter du 10 septembre 2007, un contrat d'apporteur de liquidité avec Euronext Paris.

Par Assemblée Générale du 28 septembre 2007, votre Directoire a été autorisé à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions en application conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce ; ce programme a lui-même succédé à un précédent programme autorisé par votre Assemblée Générale du 29 septembre 2006.

Il s'agit du 3^{ème} programme de rachat, qui a été effectivement mis en œuvre immédiatement par le Directoire lors de sa réunion du 28 septembre 2007, dont les principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

a) Objectifs :

- animer le marché secondaire ou la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; et/ou
- consentir des options d'achat d'actions aux mandataires sociaux et aux salariés de la Société et/ou de son Groupe dans le cadre des dispositions de l'article L.225-177 et suivants du Code de commerce ; et/ ou
- remettre les titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe de la Société et/ou de son Groupe ; et/ ou
- remettre les actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la Société ; et/ ou
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire.

b) Limite :

10% du nombre de titres composant le capital, ce qui à ce jour correspond à 288.763 actions, ramenée à 5% pour les actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

c) Conditions financières :

Prix maximum d'achat par action : 15 euros.

Prix minimum de vente : 3 euros.

Montant maximum global affecté au programme de rachat d'actions autorisé : 2.000.000 euros.

d) Durée de l'utilisation :

A compter de l'Assemblée Générale Mixte du 28 septembre 2007, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/08 et, en tout état de cause pour 18 mois au plus, soit jusqu'au 28 mars 2009.



A partir du **1er octobre 2007**, la Société a ainsi réalisé, dans le cadre du contrat de liquidité AFEI confié à la TSAF, des opérations sur ses actions selon détail ci-après .

Nombre de titres composant le capital de l'émetteur au début du programme :	2 887 630
Capital auto détenu de manière directe et indirecte au début du programme	0
Nombre de titres achetés depuis le début du nouveau programme jusqu'au 30/06/2008 :	26 569
Cours moyen de la transaction :	2,43 €
Capitaux :	64 573,06
Nombre de titres vendus depuis le début du nouveau programme jusqu'au 30/06/2008 :	20 048
Cours moyen de la transaction :	2,53 €
Capitaux :	50 829,37 €
Nombre de titres transférés (1) depuis le début du nouveau programme jusqu'au 30/06/2008 :	0
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois :	0
<i>(1) Exercice d'options attribuées aux salariés, de titres de créances donnant accès au capital...</i>	
Nombre de titres détenus en portefeuille au 30/06/2008 :	14 694
Valeur comptable du portefeuille au 30/06/2008 :	33 071,59 €
Valeur de marché du portefeuille au 30/06/2008 :	31 445,16 €

L'Assemblée Générale du 26 septembre 2008 prévoit de substituer à l'autorisation valable jusqu'au 28 mars 2009 une nouvelle autorisation de principe aux conditions décrites ci-après.

a) Objectifs :

- animer le marché secondaire ou la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; et/ou
- consentir des options d'achat d'actions aux mandataires sociaux et aux salariés de la Société et/ou de son groupe dans le cadre des dispositions de l'article L.225-177 et suivants du code de commerce et procéder à des attributions gratuites d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du code de commerce ; et/ou
- remettre les titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe de la Société et/ou de son groupe ; et/ ou
- remettre les actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la Société ; et/ ou
- procéder à l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire ;
- procéder à toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

b) Limite :

10% du nombre de titres composant le capital, ce qui à ce jour correspond à 445.721 actions, ramenée à 5% pour les actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.



c) Conditions financières :

Prix maximum d'achat par action : **15** euros.

Prix minimum de vente : **2** euros.

Montant maximum global affecté au programme de rachat d'actions autorisé : **2.000.000** euros.

d) Durée de l'utilisation :

A compter de l'Assemblée Générale Mixte du 26 septembre 2008, pour 18 mois au plus, soit jusqu'au 26 mars 2010, étant précisé que l'Assemblée Générale Mixte du 26 septembre 2008 annulera la précédente autorisation et le précédent programme et y substituera, sans discontinuité, la nouvelle autorisation.

Pendant la réalisation du programme de rachat, toute modification significative de l'une des informations ci-dessus énumérées devra être portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article 221-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.



17 RENSEIGNEMENTS LEGAUX

Renseignements de caractère général concernant la société Télécom Réseaux Services et son capital

Renseignements de caractère général concernant la société

Votre attention est attirée sur le texte des projets de résolutions présentés à l'Assemblée Générale Mixte du 26 septembre 2008 ; ces textes sont reproduits plus loin dans ce document.

Dénomination sociale

Télécom Réseaux Services

Siège social

14 Rue Ambroise Croizat
CROISSY BEAUBOURG
77435 MARNE LA VALLEE Cedex 2

Forme juridique

La société Télécom Réseaux Services est constituée sous forme de Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L.225-57 à L.225-93 du Code de commerce et le décret du 23 mars 1967, codifié dans la partie réglementaire du code de commerce. La société fait appel public à l'épargne.

Nationalité

Française.

Date de création de la société

La société " Télécom Réseaux Services " a été constituée le 25 octobre 1993.

Durée

La Société a une durée de quatre vingt dix neuf années qui ont commencé à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (27 octobre 1993).

Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays ;

Toutes opérations de fabrication, de vente ou de prestations de services ayant pour objet la gestion et la communication de voix, de données ou d'images (téléphone, télématique, bureautique, etc.) ;

L'installation de tous réseaux de communication " voix, données, images " sous toutes leurs formes, la fabrication, l'achat, la location, l'installation et la vente de tous matériels et installations téléphoniques, l'entreprise générale d'électricité, la radio, la télévision et la signalisation, l'importation et l'exportation d'articles faisant l'objet de l'exploitation sociale ; des études, recherches, exploitations de tous brevets, licences et concessions intéressant l'objet social ;

La prise de participations minoritaires ou majoritaires, en ce inclus la détention intégrale du capital d'une ou plusieurs sociétés, par tous moyens et en particulier par acquisition ou souscription au capital de sociétés existantes ou à constituer par apports en nature et en numéraire et la gestion de ces participations, par voie d'achat, de vente ou d'échange d'actions, de parts sociales, d'obligations ou de valeurs mobilières de toute nature et dans toutes sociétés ;

La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés



nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, scission, association en participation ou autrement ;

et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières y compris tout cautionnement et toute garantie, tout prêt et toutes opérations de trésorerie, et en particulier celles relevant de l'article 12-3° de la loi N°84-46 du 24 janvier 1984, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

Registre du commerce et des sociétés

392 800 520 R.C.S. Meaux

Consultation des documents et renseignements relatifs à la société

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales peuvent être consultés au siège social de Télécom Réseaux Services.

Exercice social (article 31 des statuts)

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année suivante. (Il est à noter que toutes les sociétés formant le Groupe Télécom Réseaux Services clôturent leurs comptes annuels au 31 mars de chaque année)

Administration de la Société (article 11 à 26 des statuts)

Il sera proposé à l'Assemblée Générale extraordinaire du 26 septembre 2008 de modifier le mode de gestion de la Société pour adopter la forme à conseil d'administration, et de modifier conséquemment les statuts.

▪ Composition et Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Directoire est contrôlé par un Conseil de Surveillance composé de sept membres. La durée des fonctions de membres du Conseil est de six années.

Le nombre de membres du Conseil ayant dépassé l'âge de 80 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du Conseil en fonction. Si le nombre des membres du Conseil devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil. Le Conseil élit parmi ses membres un Président et un Vice-président.

Le Conseil peut autoriser le Directoire à céder des immeubles par nature, céder totalement ou partiellement des participations, constituer des sûretés ainsi que des cautions, avals ou garanties au nom de la société.

L'assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil, en rémunération de leurs fonctions, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence.

▪ Composition et Fonctionnement du Directoire

Le Directoire est composé de deux membres au moins et sept membres au plus.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance. Ils sont révoqués par les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale. Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans et tout membre du Directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 70 ans.

Le Conseil confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président, mais le Directoire assume en permanence la direction de la société. Le Conseil peut aussi attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur Général.

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.



Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels.

Le Conseil de Surveillance fixe, dans la décision de nomination et chaque année suivante, sur proposition du Comité de rémunération, le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire.

Assemblées Générales (articles 28, 29, 30 des statuts)

Réunions

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le mandataire d'un actionnaire dispose des voix de son mandat dans les mêmes conditions et limites.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-président ou par un membre du Conseil spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptants, qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'Assemblée sont valablement certifiés par le Président ou le Vice-président du Conseil de Surveillance, par un membre du Directoire ou par le secrétaire de l'Assemblée.

Accès aux assemblées

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire selon les dispositions légales et réglementaires applicables, sous la condition d'un enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure (heure de Paris) :

- pour les titulaires d'actions nominatives : au nom de l'actionnaire dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,
- pour les titulaires d'actions au porteur : au nom de l'intermédiaire inscrit pour le compte de l'actionnaire dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité,

et le cas échéant, de fournir à la Société, conformément aux dispositions en vigueur, tous éléments permettant son identification.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Sous les conditions visées ci-dessus, les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires."



Assemblées ordinaires et Assemblées extraordinaires

Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales et réglementaires qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Il en est de même des assemblées à forme constitutive c'est-à-dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier.

Cession et transmission des actions (article 9 des statuts)

Les actions sont librement négociables.

Rachat par la société de ses propres actions

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire 28 septembre 2007 a autorisé la société à opérer en bourse sur ses propres actions Cette autorisation est valable jusqu'au 28 mars 2009. L'Assemblée Générale du 26 septembre 2008 prévoit de lui substituer une nouvelle autorisation valable jusqu'au 26 mars 2010.

Cadre juridique et modalités

Les modalités du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 28 septembre 2007 figurent dans sa huitième résolution

Traitement comptable des titres rachetés

Les actions rachetées seront portées en " titres de placement " dans les comptes sociaux comme dans les comptes consolidés et seront évalués, à la clôture de l'exercice, sur la base du dernier cours coté.

Intention de la personne contrôlant seule ou de concert la société

Les dirigeants et fondateurs de la société n'ont pas l'intention d'acheter ou de revendre des titres dans le cadre de la réalisation du programme de rachat d'actions.

Droit de vote double (article 10 des statuts)

Outre le droit de vote attaché aux actions, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis au moins 2 ans, au nom du même actionnaire, en application de l'article L.225-123 du Code de commerce. Ce droit de vote double a été instauré lors de l'Assemblée Générale Mixte du 4 décembre 1998.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article L.225-123 du Code de commerce.

La fusion de société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

**Franchissement de seuils statutaires (article 9 des statuts)**

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, un pourcentage de participation supérieur ou égal à 2 % du capital social, et/ou des droits de vote est tenue d'informer la société de la détention de chaque fraction de 2 % du capital et/ou des droits de vote jusqu'à 5 % dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à son siège social, en précisant le nombre total d'actions ou de titres donnant accès au capital ainsi que le nombre de droits de vote qu'elle détient, seule ou indirectement ou encore de concert.

En cas de non respect de cette obligation d'information, un ou plusieurs actionnaires, détenant une fraction du capital ou des droits de vote au moins égale à deux pour cent (2 %), pourront demander que les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée soient privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. La demande est contresignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être délégués par l'actionnaire défaillant.

A l'obligation d'information ci-dessous, s'ajoute l'obligation d'information des franchissements de seuils prévue par la loi.

Dividendes (article 32 des statuts)

Sur les bénéfices de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour-cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours, lorsque, pour une cause quelconque, le montant de la réserve légale est descendu au-dessous de cette fraction.

Le solde augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale a la faculté de prélever les sommes qu'elle juge à propos de fixer pour les affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de les reporter à nouveau, le tout dans la proportion qu'elle détermine.

Le solde s'il en existe un, est réparti entre les actionnaires selon les modalités légales et réglementaires.

L'assemblée générale a la faculté de décider d'offrir aux actionnaires le choix entre le paiement en numéraire ou en actions, pour tout ou partie des titres donnant droit au paiement de dividendes, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires afférentes.

En outre, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ne permet pas de distribuer.

Quand un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice défini ci-dessus.

A cet effet, il pourra être offert aux actionnaires, pour tout ou partie des acomptes sur dividendes mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.



Paiement des dividendes

Le paiement des dividendes est effectué à la date et aux lieux fixés par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Directoire, dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice. Tous les dividendes qui n'ont pas été perçus dans les cinq années à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits conformément à la loi.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement des dividendes ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

Titres au porteur identifiables (article 8 des statuts)

La Société est autorisée à faire usage à tout moment des dispositions légales prévues en matière d'identification de titres conférant immédiatement ou à terme, le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, conformément aux articles L.228-1 et L.228-2 du Code de commerce.



Renseignements de caractère général concernant le capital social

Tableau d'évolution du capital social depuis la création de la société

Date d'effet	Nature de l'opération	Augmentation de capital en FRF (sauf €)	Nombre de titres émis actions et certificats d'investissement	Montant cumulé du capital social		
				Capital En FRF (sauf €)	Titres	
					Actions	Certificats d'invest.
25/10/1993	Constitution de la société TR Expansion	250.000	2.500 actions	250.000	2 500	
28/10/1993	Augmentation de capital	5.750.000	57.500 actions	6.000.000	60 000	
2/11/1993	Augmentation de capital	4.900.000	49.000 actions	10.900.000	109 000	
2/11/1993	Augmentation de capital par émission de certificats d'investissement	2.700.000	27.000 C. I.	13.600.000		27.000
2/11/1993	Augmentation de capital	1.400.000	14.000 actions	15.000.000	123 000	27.000
18/11/1993	Incorporation d'une prime d'émission	5.000.000	41.000 actions et 9.000 C. I.	20.000.000	164.000	36.000
30/09/1994	Augmentation de capital	1.875.000	18.750 actions	21.875.000	182.750	36.000
31/03/1998	Fusion / absorption de la société TR Services			21.875.000	182.750	36.000
4/12/1998	Diminution du nominal de 100 FRF à 10 FRF par action			21.875.000	1.827.500	360.000
23/12/1998	Réduction du nominal de 10 FRF à 5 FRF par action	(10.937.500)		10.937.500	1.827.500	360.000
23/12/1998	Fusion TR SERVICES / EGIAS / FININTEL et Regroupement de certificats d'investissement - certificats de droits de vote	803.350	520.670 actions	11.740.850	2.348.170	0
23/12/1998	Augmentation du nominal de 5 FRF à 10 FRF par action	11.740.850		23.481.700	2.348.170	0
23/12/1998	Augmentation de capital par apport de titres RCS	1.040.000	104.000 actions	24.521.700	2.452.170	0
23/12/1998	Augmentation de capital en numéraire	289.300	28.930 actions	24.811.000	2.481.100	0
07/01/1999	Conversion du capital en euros	7.738.898,23		4.962.200 €	2.481.100	0
22/01/1999	Introduction en bourse	5.333.324	406.530 actions	5.775.260 €	2.887.630	0
31/03/2008	Augmentation de capital par apport de titres ARTELCOM	4.708.731 €	1.569.577 actions	8.914.414 €	4.457.207	0

Nota : La date d'effet correspond à la date de l'Assemblée Générale sauf pour les cas suivants :

- la conversion du capital en euros a été autorisée par l'AG du 04/12/98 et rendue effective le 07/01/99 ;
- l'augmentation de capital liée à l'introduction en bourse a été autorisée par l'AG du 04/12/98, réalisée par constat en directoire le 18/01/99 et l'admission à la cote du nouveau marché a eu lieu le 22/01/99.



Capital social au 31 mars 2008

Le capital social était après augmentation de capital lors de l'introduction en bourse, de 5 775 260 euros divisé en 2.887.630 actions d'une valeur nominale de 2 euros chacune. Il a fait l'objet d'une conversion en euros dans les conditions fixées par le Directoire de la société qui s'est tenu le 7 janvier 1999.

Le capital social est, depuis l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale du 31 mars 2008, en rémunération de l'apport en nature à la Société de deux mille cinq cents (2.500) actions de la société ARTELCOM, fixé à la somme de 8.914.414 € (huit millions neuf cent quatorze mille quatre cent quatorze euros) divisé en 4.457.207 actions de 2 euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

Conversion du capital en euros

Préalablement à l'introduction de la Société au Nouveau Marché, la Société a converti son capital social en euros dans les conditions fixées par le Règlement n°1103/97/CE du Conseil de l'Union Européenne et la loi n°98-546 du 2 juillet 1998.

A cet effet, l'Assemblée Générale Mixte du 4 décembre 1998 a autorisé le Directoire, à compter du moment où la monnaie unique européenne euro a eu cours légal en France, soit le 1^{er} janvier 1999 et sous cette dernière condition, à convertir la valeur nominale des actions composant le capital social de la société en euros par application du taux de conversion franc/euro en vigueur le 1^{er} janvier 1999 de 1 euro pour 6,55957 francs.

Renseignements liés à la cotation de la société

Contrat de tenue de marché et de liquidité

A partir du 15 mai 2006 et jusqu'au 31 décembre 2006, puis renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois, la société Télécom Réseaux Services a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1^{er} avril 2005, à la société Banque Privée FIDEURAM WARGNY.

Il est rappelé que dans le cadre du rachat de la Société Banque Privée FIDEURAM WARGNY par le Groupe VIEL, le contrat d'animation liant TELECOM RESEAUX SERVICES à la Société Banque Privée FIDEURAM WARGNY depuis le 9 mai 2006 a été automatiquement transféré chez TSAF, filiale du groupe VIEL, en date du 31 août 2007.

En parallèle, TSAF a conclu, à compter du 10 septembre 2007, un contrat d'apporteur de liquidité avec Euronext Paris.

Capital autorisé

L'Assemblée Générale Mixte du 4 décembre 1998 avait décidé d'autoriser pour une durée de six mois à compter de cette date, le Directoire, à augmenter le capital social par appel public à l'épargne, à l'époque qu'il fixera, d'un montant nominal maximal, prime d'émission comprise, de 50.000.000 FRF soit 7 622 450,86 euros, par apport en numéraire, au moyen de l'émission d'actions à libérer contre espèces en supprimant le droit préférentiel des actionnaires à la souscription des dites actions conformément aux dispositions des articles L.225-135 du Code de commerce.

Autres titres donnant accès au capital

Il n'y a pas d'autre titre donnant accès au capital de la société.



Plan d'attribution de stocks-options

L'Assemblée Générale extraordinaire du 28 septembre 2007 a autorisé le Directoire à consentir au bénéfice des membres du personnel salarié de la Société et/ou de ses filiales ou de certains d'entre eux qu'il désignera, inscrits à l'effectif à la date à laquelle les options seront offertes, ainsi qu'aux mandataires sociaux définis par les articles L 225-180 et L 225-185 dudit Code, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société acquises par la Société dans les conditions légales. Le nombre total des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi consenties ne pourra donner droit à un nombre d'actions supérieur aux limitations légales et, en particulier, celles prévues par les articles L 225-182 et L 225-210 du Code de commerce, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation en vigueur.

Elle annule et remplace, pour sa durée restant à courir, celle donnée par l'assemblée générale du 27 septembre 2004.

Cette autorisation est valable jusqu'au 27 novembre 2010.

Nous rappelons que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 1999 avait autorisé le Directoire, jusqu'au 30 septembre 2004, à consentir aux salariés du Groupe, aux membres du directoire et aux dirigeants des filiales du périmètre des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de son capital ou à l'achat d'actions existantes de ladite société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi. Le Directoire ne pourra attribuer plus de 10 % du capital social en options.

Dans sa séance du 5 décembre 2000, le Directoire avait mis en place un plan de Stock-options dont les caractéristiques étaient les suivantes :

Bénéficiaires :

L'ensemble du personnel de la société et de toutes les sociétés du Groupe, y compris les cadres de direction, ayant eu au moins un an d'ancienneté au 1er octobre 2000, à l'exception des membres du Directoire ;

L'ensemble du personnel de la société et de toutes les sociétés du Groupe, y compris les cadres de direction, qui atteindra au moins un an d'ancienneté au 1er avril 2002, à l'exception des membres du Directoire ;

Il est à noter qu'aucun des membres du Directoire ni du Conseil de surveillance n'a bénéficié de stock-options, à l'exception de Monsieur Lionel MAROT qui s'était vu attribuer 3 260 options de souscription d'actions, avant sa nomination au Directoire.

Règles d'attribution :

Première attribution :

Salaire brut annuel inférieur à	€ 15.244,90			100 options
Salaire brut annuel supérieur à	€ 15.244,90	et inférieur à	€ 22.867,35	140 options
Salaire brut annuel supérieur à	€ 22.867,35	et inférieur à	€ 30.489,80	180 options
Salaire brut annuel supérieur à	€ 30.489,80	et inférieur à	€ 45.734,71	220 options
Salaire brut annuel supérieur à	€ 45.734,71			260 options

Attribution complémentaire :

pour les cadres de direction de catégorie A	3 000 options
pour les cadres de direction de catégorie B	1 500 options
pour les cadres de direction de catégorie C	1 000 options
pour les cadres de direction de catégorie D	500 options



Règle de conservation :

Les actions devront être intégralement libérées lors de leur souscription. La libération s'effectuera en numéraire. Les actions créées porteront jouissance à la date de levée de l'option et seront, à compter de cette date, entièrement assimilables aux actions anciennes. Les actions souscrites au moment de la levée des options ne seront pas assorties d'un délai de conservation. Il est instauré une période de blocage de cinq ans à compter de l'attribution pendant laquelle les bénéficiaires ne pourront pas exercer leurs options.

Les droits résultant des options consenties sont incessibles jusqu'à ce que l'option ait été exercée. En cas de décès d'un bénéficiaire, ses héritiers pourront exercer l'option dans un délai de six mois à compter du décès. Dans le cas de départ d'un bénéficiaire d'options en raison d'un licenciement pour motif économique, les options seront caduques à défaut de levée dans les trois mois suivant le départ effectif du bénéficiaire. En cas de départ à la retraite ou d'une incapacité quelle qu'elle soit, l'option restera en vigueur selon la durée initialement prévue.

Options attribuées :

Lors des délibérations du Directoire des 5 décembre 2000 et 5 Mars 2001 il a été attribué, dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus, les options suivantes :

Au prix de souscription de 13 Euros (moyenne des 20 cours de clôture de bourse précédent le 5 décembre 2000 avec une décote de 2.37 %) : 132.060 options de souscription accordées le 20 Décembre 2000, d'une durée de 7 ans, devant être exercées au plus tard le 19 décembre 2007 avec une période de blocage jusqu'au 19 décembre 2005.

Au prix de souscription de 13,37 Euros (moyenne des 20 cours de clôture de bourse précédent le 5 Mars 2001 avec une décote de 2.37 %) : 3.180 options de souscription accordées le 20 Mars 2001, d'une durée de 7 ans, devant être exercées au plus tard le 19 Mars 2008 avec une période de blocage jusqu'au 19 mars 2006.

La totalité du personnel des sociétés RCS S.A., RCS Rhône Alpes, RCS Sud-est et RCS Sud-ouest, ayant quitté le Groupe le 7 novembre 2001 conformément à l'ordonnance prononcée par le Tribunal de Commerce de Bobigny, a perdu son droit au bénéfice des stock-options attribuées. Compte tenu des événements ayant affecté le secteur « Réseau » du Groupe au début de l'exercice 2001/2002, il n'a pas été attribué de nouvelle tranche.

Au 31 mars 2008, aucune des options attribuées aux salariés ayant fait enregistrer leurs offres d'options et toujours présents dans le Groupe ne peuvent plus être exercées.

**Autorisation de modifier le capital social**Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité consenties au Directoire en matière de modification de capital

A noter que ces délégations privent d'effet toute autorisation et/ou délégation consenties antérieurement.

Date :	Durée :	Plafond de la modification de capital autorisée :	Modalités de la modification de capital autorisée :
AGE du 29.09.2006 <u>7^{ème} résoluti on</u>	26 mois <i>soit</i> <u>jusqu'au 28.11.2008</u>	5.000.000 Euros	Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société ou à une combinaison des deux et dont la souscription pourra être libérée soit par versement en espèces soit par compensation de créances
AGE du 29.09.2006 <u>8^{ème} résoluti on</u>	26 mois <i>soit</i> <u>jusqu'au 28.11.2008</u>	5.000.000 Euros	Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société ou à une combinaison des deux et dont la souscription pourra être libérée soit par versement en espèces soit par compensation de créances
AGE du 29.09.2006 <u>9^{ème} résoluti on</u>	26 mois <i>soit</i> <u>jusqu'au 28.11.2008</u>	10% du capital social par an	Autorisation à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société et appel public à l'épargne, de titres de capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, et à fixer le prix d'émission des titres de capital et/ou des valeurs mobilières ainsi émis, selon les modalités suivantes : 1) pour les titres de capital, le prix d'émission devra être au moins égal à la moyenne des vingt derniers jours de bourse avec une décote maximale de 5%, et 2) pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission devra être tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de la somme susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé au paragraphe 1 ci-dessus.



AGE du 29.09.2006 <u>10^{ème} résolution</u>	26 mois <i>soit</i> <u>jusqu'au 28.11.2008</u>	5.000.000 Euros	Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission de titres de capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société au profit des porteurs desdits titres de capital ou valeurs mobilières, en vue de rémunérer les titres apportés à (i) toute offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres d'une autre Société dont les actions sont admises aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés par l'article L.225-148 du Code de Commerce ou (ii) toute autre opération ayant le même effet qu'une offre publique telle que décrite au (i) ci-avant initiée par la Société sur les titres d'une autre Société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché relevant d'un droit étranger
AGE du 29.09.2006 <u>11^{ème} résolution</u>	26 mois <i>soit</i> <u>jusqu'au 28.11.2008</u>	10% du capital social	Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission de titres de capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société au profit des porteurs desdits titres de capital ou valeurs mobilières, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société
AGE du 29.09.2006 <u>12^{ème} résolution</u>	26 mois <i>soit</i> <u>jusqu'au 28.11.2008</u>	1.000.000 Euros	Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital de tout ou partie de réserves, bénéfiques, primes d'émission, de fusion ou d'apport ou toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés
AGE du 29.09.2006 <u>13^{ème} résolution</u>	26 mois <i>soit</i> <u>jusqu'au 28.11.2008</u>	dans la limite de 15% de l'émission initiale (avec imputation sur le plafond de 5.000.000 Euros)	Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription, réalisée en application de la 7 ^{ème} ou de la 8 ^{ème} résolution, dans un délai de 30 jours suivant la clôture de la souscription de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour celle-ci
AGE du 29.09.2006 <u>15^{ème} résolution</u>	38 mois <i>soit</i> <u>jusqu'au 28.11.2009</u>	2% du capital social	Délégation de compétence pour l'attribution gratuite d'actions de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, à consentir au bénéfice des membres du personnel salariés ou certaines catégories d'entre eux et des mandataires sociaux de la Société et des Sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-197-2 du Code de Commerce
AGE du 29.09.2006 <u>19^{ème} résolution</u>	18 mois <i>soit</i> <u>jusqu'au 28.03.2008</u>	1.155.052 Euros	Autorisation d'émission, en période d'offre publique portant sur les titres de la Société, de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique, dont le nombre ne pourra être supérieur à 577.526, à réaliser à titre d'augmentation de capital, avec renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les bons ainsi émis pourront donner droit



AGE du 28.09.2007 <i>9^{ème}</i> <u>résolutive</u>	18 mois <i>soit</i> <i>jusqu'au</i> <u>27.03.2009</u>	10% du capital social par période de 24 mois	Autorisation à l'effet de réduire le capital par l'annulation, en une ou plusieurs fois, des actions de la Société acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres titres, donnée par l'AGO du 28.09.2007 – 8 ^{ème} résolution, en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur tous postes de primes et de réserves
AGE du 28.09.2007 <i>10^{ème}</i> <u>résolutive</u>	38 mois <i>soit</i> <i>jusqu'au</i> <u>27.11.2010</u>	Limitations légales : Article L 225-182 al.1 Plafond = 1/3 du capital social	Délégation de compétence pour l'attribution d'options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ainsi que d'options donnant droit à l'achat d'actions de la Société acquises par la Société dans les conditions légales, à consentir au bénéfice des membres du personnel salarié de la Société et/ou de ses filiales ou de certains d'entre eux qu'il désignera, inscrits à l'effectif à la date à laquelle les options seront offertes, ainsi qu'aux mandataires sociaux définis par les articles L 225-180 et L 225-185 du Code de Commerce



Tableau d'évolution du capital social depuis le 27 septembre 2002

Le capital social était après augmentation de capital lors de l'introduction en bourse, de 5 775 260 euros divisé en 2.887.630 actions d'une valeur nominale de 2 euros chacune.

Le capital social est, depuis l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale du 31 mars 2008, en rémunération de l'apport en nature à la Société de deux mille cinq cents (2.500) actions de la société ARTELCOM, fixé à la somme de 8.914.414 € (huit millions neuf cent quatorze mille quatre cent quatorze euros) divisé en 4.457.207 actions de 2 euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées

Répartition du capital et des droits de vote

	Au 30 Juin 2008			Au 29 Juin 2007	Au 30 Sept 2006	Au 30 Sept 2005	Au 26 Sept 2004	Au 26 Sept 2003	Au 27 Sept 2002
	En % de Droits de Vote	En % du capital	En nombre d'actions	En nombre d'actions	En nombre d'actions	En nombre d'actions	En nombre d'actions	En nombre d'actions	En nombre d'actions
Famille PENNINGTON (1)	7.637%	4.510%	200 980	200 980	200 980	200 980	200 980	200 980	200 980
Famille MARTIN (2)	7.633%	4.506%	200 883	200 883	200 883	200 883	200 883	200 883	200 883
Famille REMOND (3)	7.975%	5.025%	223 969	223 969	223 969	223 969	222 769	206 126	199 156
ASTERID (4)	29.818%	35.214%	1 569 577						
Personnes liées par un pacte (1)+(2)+(3)+(4)	53.062%	49.255%	2 195 409						
Famille SMEERS	0.019%	0.022%	1 000						
Famille OBERTY					201 021	201 021	201 021	201 021	200 921
Famille MARSHALL	0.114%	0.067%	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Martine KERVINIO	0.001%	0.001%	50						
Christian LANG	0.018%	0.022%	970						
Philippe LACRUCHE	0.002%	0.002%	100						
Pascal PROT	0.002%	0.002%	100						
Murray DURIF	0.002%	0.002%	100						
Famille GOODCHILD				274	274	274	274	274	274
Directoire et Conseil de Surveillance	53.218%	49.371%	2 200 729	629 106	830 127	830 127	828 927	812 284	805 214
Equity Finance (Charterhouse)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Médiale FCPR (Charterhouse)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Argos Investment Managers	5.495%	6.489%	289 224						
BNP Développement	0.418%	0.494%	22 200	22 200	22 000	49 223	49 223	49 223	49 223
SNVB Participations	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres Institutionnels	3.74%	4.41%	196 700	483 800	456 653	488 465	363 410	365 952	509 943
Famille OBERTY	7.638%	4.510%	201 021	201 021					
Famille GOODCHILD	0.010%	0.006%	274						
Famille ZERBIB	1.701%	2.009%	89 550	81 387	250 000	320 066	393 755	380 898	291 224
Moses BIBAS	3.259%	3.848%	171 532	154 535	61 595	144 403	143 658	117 342	
Personnel, salariés (nominatif)	0.157%	0.093%	4 164	4 113	4 179	4 693	10 319	10 319	13 031
Autres membres du Public	24.766%	24.758%	1 281 813	1 311 468	1 263 076	1 050 653	1 098 338	1 151 612	1 218 995
Nombre d'actions TRS	100.00%	100.00%	4 457 207	2 887 630	2 887 630	2 887 630	2 887 630	2 887 630	2 887 630

**Sources :**

- Feuilles de présence des Assemblées Générales annuelles.
- Relevés TPI réalisés par la société en date des 11 juin 2002, 10 juin 2003, 22 juin 2004, 17 juin 2005, 30 juin 2006, 29 juin 2007 et 30 juin 2008.
- Déclarations de franchissement de seuil de :
 - i. Léon Armand ZERBIB en dates des 20/09/2002, 04/05/2006 ;
 - ii. Roger REMOND du 05/01/2004 ;
 - iii. Moses BIBAS en date des 26/10/2004, 10/04/2006 ;
 - iv. BNP PARIBAS Développement du 19/01/2006 ;
 - v. SG Asset Management en date des 18/04/2006, 13 avril & 30 avril 2007 ;
 - vi. La Société Argos Investment Managers, pour le compte de la SICAV Argos Investment Fund, le 17 octobre 2007.

Il est rappelé que toutes les cessions de titres importantes réalisées depuis l'introduction ont été faites conformément à l'engagement de conservation des titres, dès lors que celui-ci les autorisait. Il convient aussi de noter que les membres du Directoire n'ont cédé aucun titre depuis l'introduction de la société en Bourse.

Par ailleurs, malgré les autorisations conférées par les Assemblées Générales du 22 octobre 2001, du 27 septembre 2002, du 26 septembre 2003, du 27 septembre 2004 et du 30 septembre 2005, la société Télécom Réseaux Services n'a ni acheté ni vendu de titres de sa propre société depuis le début de l'exercice clos le 31 mars 2001 jusqu'à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2006.

A partir du 15 mai 2006 et jusqu'au 31 décembre 2006, puis renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois, la société Télécom Réseaux Services a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1er avril 2005, à la société Banque Privée FIDEURAM WARGNY.

Il est rappelé que dans le cadre du rachat de la Société Banque Privée FIDEURAM WARGNY par le Groupe VIEL, le contrat d'animation liant TELECOM RESEAUX SERVICES à la Société Banque Privée FIDEURAM WARGNY depuis le 9 mai 2006 a été automatiquement transféré chez TSAF, filiale du groupe VIEL, en date du 31 août 2007.

En parallèle, TSAF a conclu, à compter du 10 septembre 2007, un contrat d'apporteur de liquidité avec Euronext Paris.

L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires en date du 28 septembre 2007 a autorisé le Directoire, pendant une durée de 18 mois à compter de cette Assemblée, à opérer sur les actions de la société dans des conditions et limites prévues par les textes, avec pour finalité, notamment, d'animer le marché secondaire ou la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

En vertu de cette autorisation, le Directoire, lors de sa réunion du 28 septembre 2007, tenue à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du même jour, a décidé la mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions dans les limites autorisées par l'assemblée générale. Ce programme a lui-même succédé à deux précédents programmes autorisés respectivement par les Assemblées Générales du 30 septembre 2005 et 29 septembre 2006. Au titre des programmes qui se sont succédés sans discontinuité la Société a effectué des opérations sur ses actions, dans le cadre du contrat de liquidité AFEI précité.

A la connaissance de la Société :

- Il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.



- Il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure entraîner un changement significatif de son contrôle.

Détention par les membres des organes de direction et d'administration d'actions de la société ou d'instruments financiers donnant accès au capital de la société

Les nombres d'actions détenues par les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire figurent dans le tableau ci-dessus (lignes 1 à 12).

Déclaration des opérations sur titres réalisées par les mandataires sociaux

La Loi de Sécurité Financière du 1er août 2003 relative aux transactions sur titres des sociétés faisant appel public à l'épargne a instauré l'obligation pour les dirigeants de sociétés cotées, ainsi que pour les personnes ayant des liens personnels étroits avec ceux-ci, de communiquer à la nouvelle Autorité des Marchés Financiers les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de titres. L'application de ces dispositions était subordonnée à la publication de textes complémentaires et la Société s'est référée, jusqu'au 31 décembre 2004, à la recommandation de l'ex-COB, toujours en vigueur, qui prévoyait la déclaration systématique des transactions sur titres selon les modalités suivantes :

Chaque membre du Directoire et du Conseil de Surveillance informait la société, à la fin de chaque semestre civil, par courrier adressé dans les 30 jours, des opérations qu'il avait effectuées au cours du semestre concerné en indiquant pour chaque opération réalisée, sa nature, le nombre de titres, leur prix moyen pondéré.

Cette déclaration prenait la forme du tableau disponible sur le site de l'AMF, en application de la recommandation 2002-01, et la Société se chargeait d'effectuer la déclaration à l'AMF sur ce modèle, dans les deux mois suivant la fin de chaque semestre civil.

Le règlement général de l'AMF, entré en vigueur le 25 novembre 2004, avait modifié l'application de ces dispositions. Il appartenait en effet à l'émetteur de communiquer à l'AMF et de rendre publiques au moyen d'un communiqué les opérations sur titres réalisées par ses dirigeants, sur une base individuelle et nominative, dans les cinq jours de négociation à compter de la réception de la déclaration de ces opérations. A compter du 1^{er} mars 2005, chaque membre du Directoire et du Conseil de Surveillance déclarait à la société toute opération effectuée sur ses titres, par lui-même et/ou les personnes qui lui sont étroitement liées, dès sa réalisation. La Société procédait ensuite, dans les délais requis, à l'information du public au moyen d'un communiqué, transmis simultanément à l'AMF sur sa banque de communiqués, dans le cadre du contrat émetteur souscrit le 2 mars 2005.

La loi « Breton » du 26 juillet 2005 a modifié ces dispositions pour mettre directement à la charge des dirigeants et des personnes ayant des liens étroits avec eux, l'obligation de communiquer à l'AMF leurs opérations sur les titres de la Société, l'AMF se chargeant désormais de l'information du public en publiant les déclarations sur son site Internet. Celle-ci a en conséquence modifié son règlement général pour définir les conditions d'application de cette obligation de déclaration, selon un nouveau dispositif entré en vigueur le 22 mars 2006. Les personnes concernées doivent également communiquer en même temps à la Société une copie des informations transmises à l'AMF.

A noter que l'obligation de déclaration ne s'applique pas lorsque le montant global des opérations effectuées au cours de l'année civile est inférieur à 5 000 €.

Il convient de préciser, selon les positions publiées par l'AMF, que dès que le montant cumulé des opérations réalisées devient supérieur à 5 000 € par an, le déclarant est tenu de déclarer l'ensemble des opérations réalisées, y compris les opérations portant sur un montant inférieur à 5 000 € qu'il a effectuées pendant l'année concernée et qui n'avaient pas préalablement fait l'objet d'une déclaration en raison de la dispense.



Une mention particulière devra être faite au moment de la déclaration précisant que ces opérations faisaient l'objet d'une dispense, afin qu'elles ne soient pas considérées comme des déclarations tardives.

Enfin, lorsqu'un déclarant estime que le montant total des opérations qu'il est susceptible d'effectuer au cours d'une année civile est supérieur à 5 000 €, il lui est préconisé d'effectuer ces déclarations dès l'origine.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 222-24 du règlement général de l'AMF, la Société a établi et communiqué à l'AMF, par voie électronique en date du 12 avril 2006, la liste de ses dirigeants, qui leur a été simultanément transmise ; une actualisation de cette liste a été communiquée à l'AMF en date du 23 mai 2008.

Nantissement de titres

Au mieux de la connaissance de la Société, les titres Télécom Réseaux Services ne font l'objet d'aucun nantissement.

Pacte d'actionnaires :

Dans le cadre de l'opération de rapprochement d'Artelcom et de Telecom Réseaux Services, MM. Robert Martin, Simon Pennington, Roger Remond et la société Asterid ont conclu le 21 février 2008 une Convention d'actionnaires destinée à régler leurs relations au sein de la société, complétée par un avenant conclu le 28 mars 2008, relatif à la réalisation des conditions suspensives. Les stipulations pertinentes de la Convention, constitutive d'une action de concert d'Asterid et de MM. Martin, Pennington et Remond, pour les nombres d'actions Telecom Réseaux Services figurant dans le tableau ci-dessous, peuvent être résumées comme suit :

Actionnaires	Actions	Droits de vote
M. Robert Martin	200 883	401 766
M. Simon Pennington	200 980	401 960
M. Roger Remond	223 969	404 158
ASTERID	1 569 577	1 569 577

- un engagement de conservation par toutes les parties, sauf M. Remond, de leur participation jusqu'au 31 mars 2010 (période de deux années à compter de l'apport).
 - par exception, M. Martin n'est tenu que pendant six mois (jusqu'au 30 septembre 2008) et bénéficie ensuite jusqu'au 31 mars 2010 d'une promesse d'achat consentie par Asterid et portant sur toutes ses actions Telecom Réseaux Services.
 - également par exception, M. Remond consent aux autres parties, dès l'apport, un droit de préemption sur ses actions Telecom Réseaux Services.
 - en cas de licenciement de M. Pennington avant le 31 mars 2010, il est alors, sauf faute grave, libéré de son engagement de conservation mais il est tenu par le droit de préemption pour toute la durée de la convention (Article 2).
- un droit de préemption, tant en cas de cessions de gré à gré ou de blocs que de cessions sur le marché (article 4404 des règles de marché d'Euronext), jusqu'au 31 mars 2013 (date d'expiration de la convention d'actionnaires); ce droit ne fait pas obstacle à des donations en faveur des descendants ou à la constitution de nantissements sur les actions Telecom Réseaux Services; il est également stipulé une clause pénale en cas de cession en violation du droit de préemption (Article 3).
- une convention de vote, par laquelle les parties conviennent de se concerter pour convenir de leurs votes et à défaut d'accord de voter dans le sens décidé par Asterid (Article 4).
- des dispositions relatives à la répartition et à l'exercice des pouvoirs au sein des organes sociaux de Telecom Réseaux Services, aux termes desquelles :



- avant l'apport, le nombre de membres du Conseil de surveillance sera fixé à sept membres dont quatre présentés par Asterid et la révocation des membres du directoire sera de la compétence de l'assemblée.
 - après l'apport, le Conseil de surveillance nommera M. Smeers membre du Directoire et directeur général de Telecom Réseaux Services et approuvera une convention de prestations de direction générale avec Asterid. Cette convention prévoit les caractéristiques des prestations de direction générale réalisées par Asterid, ainsi que les modalités de rémunération de ces prestations. Cette convention a vocation à remplacer les accords existant entre Artelcom et Asterid.
 - M. Martin demeurera Président du Directoire, avec sa rémunération actuelle, et M. Pennington membre du Directoire, avec sa rémunération actuelle et son contrat de travail.
 - l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de 2007-2008 modifiera le mode de gestion pour adopter la forme à conseil d'administration, de sept membres, quatre présentés par Asterid, M. Martin et deux membres présentés par M. Pennington et par lui, et M. Martin sera P-DG et M. Smeers Directeur général délégué.
 - le 31 mars 2009, M. Martin mettra un terme à toutes ses fonctions par démission et/ou départ à la retraite et sera nommé président du Conseil d'administration et M. Smeers sera nommé Directeur général de Telecom Réseaux Services.
 - en cas de cessation des fonctions de M. Smeers de Directeur général de Telecom Réseaux Services, Asterid disposera d'un droit de présentation de son successeur et d'un droit de veto sur tout autre candidat (Article 5).
- une déclaration d'action de concert, avec une obligation d'information réciproque sur les mouvements de capital, une concertation avant les franchissements de seuils et la transmission de la convention à l'Autorité des marchés financiers (Article 6).
 - La convention est conclue pour une durée de cinq ans, expirant le 31 mars 2013. Chacune des parties peut la dénoncer six mois avant cette date, elle se poursuit entre les autres parties pour une durée de trois ans. En cas de cession directe ou indirecte par M. Smeers du contrôle d'Asterid ou par Asterid de sa participation dans Telecom Réseaux Services, les autres parties ont la faculté de la dénoncer (Article 8).

Dividendes

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007, la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006, la société a effectué une distribution d'un dividende de 10 centimes d'euros par action, éligible à l'abattement de 40 % compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France la suppression de l'avoir fiscal.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2005, la société a effectué une distribution d'un dividende de 10 centimes d'euros par action, éligible à l'abattement de 50 % compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France la suppression de l'avoir fiscal.

Délai de prescription

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'Etat.



18 LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

LISTE DES FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX EXERCEES AU SEIN DES SOCIETES DU GROUPE

AU 31 MARS 2008

Condamnations pour fraude, procédures de liquidation, sanctions à l'encontre des membres des organes d'administration

A la connaissance de Télécom Réseaux Services, aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
- n'a été associé à une procédure de faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire,
- n'a été incriminé ni n'a fait l'objet de sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés).

A la connaissance de Télécom Réseaux Services, aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance, au cours des cinq dernières années, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêt éventuels concernant des membres des organes de direction et d'administration

A la connaissance de Télécom Réseaux Services :

- Il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de Télécom Réseaux Services, des membres des organes de direction et d'administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres obligations ;
- Il n'a jamais existé de lien de parenté entre eux ;
- A l'exception de ceux cités dans les informations nominatives, aucun des membres des organes de direction et d'administration n'est titulaire d'autre mandat social (Société Commerciale) à l'extérieur du Groupe.

Composition du Directoire

- Robert MARTIN

Président du Directoire de Télécom Réseaux Services SA

Nommé dans les statuts de la Société lors de sa création en octobre 1993 et renouvelé dans ses fonctions de membre du Directoire par le Conseil de Surveillance le 30 septembre 2005 pour quatre ans ;

Nommé Président du Directoire par le Conseil de surveillance du 27 avril 2007, en remplacement de Monsieur Pierre OBERTY, démissionnaire.

Il est aussi Président de TR Investissements SAS et Administrateur du GIE Télécom Réseaux France.

- Simon John PENNINGTON

Membre du Directoire de Télécom Réseaux Services SA

Nommé dans ses fonctions par le Conseil de Surveillance du 23 décembre 1998 et renouvelé dans ses fonctions par le Conseil de Surveillance le 30 septembre 2005 pour quatre ans.

Il est aussi Contrôleur de Gestion du GIE Télécom Réseaux France.

- Lionel MAROT

Membre du Directoire et Directeur Général Opérationnel de Télécom Réseaux Services SA

Nommé dans ses fonctions par le Conseil de Surveillance le 30 septembre 2005 pour quatre ans.

Il est aussi Administrateur du GIE Télécom Réseaux France.

**- Lionel SMEERS**

Membre du Directoire et Directeur Général de Télécom Réseaux Services SA

Nommé dans ses fonctions par le Conseil de Surveillance du 31 mars 2008 pour la durée restant à courir des mandats des membres du Directoire.

Il est aussi Président-Directeur Général d'ARTELCOM SA, Président d'ARTELCOM Grand Sud SAS et Président de HUACOM Technologies SAS.

Nota :

- A effet du 30 avril 2007, Monsieur OBERTY a démissionné de ses fonctions de membre et de président du Directoire de la Société Télécom Réseaux Services, ainsi que des mandats sociaux qu'il exerçait dans le GIE Télécom Réseaux (France), dans TR Investissements et dans IVM.
- A dater du 30 avril 2007, Monsieur Pascal BELLOC a été nommé Président de IVM SAS en remplacement de Monsieur Pierre OBERTY, démissionnaire.

Il est rappelé que conformément au Code de commerce et à l'article 14 des statuts, le Directoire doit solliciter l'autorisation expresse du Conseil de Surveillance, tant pour la cession d'immeubles par nature ou de participations que pour la constitution de sûretés ou l'octroi de cautions, d'avalis ou garanties.

Fonctionnement du Directoire

Le Directoire tient des réunions « formelles » 5 fois par an pour l'arrêté des comptes trimestriels et annuels ; un procès-verbal est établi auquel est adjoint, entre autres documents légaux ou réglementaires, un rapport de gestion destiné au Conseil de Surveillance ou à être présenté à l'Assemblée Générale des actionnaires.

En outre, le Directoire tient des réunions « ordinaires » à un rythme sensiblement hebdomadaire, généralement le mardi matin ; ces réunions se tiennent usuellement au siège social de la Société. Les décisions se prennent à la majorité des quatre membres du Directoire. Le Directoire dispose de tableaux de bord mensuels et de comptes de gestion analytiques trimestriels.

Rémunération du Directoire

Détail de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés et/ou comptabilisés durant l'exercice clos le 31 mars 2008 à chaque membre du Directoire, tant par la Société que par des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 223-16 du Code de commerce :

Rémunérations et avantages perçus :	De la Société			Des sociétés contrôlées	
	Rémunération brute fixe	Avantages en nature <i>Eléments fixes</i>	Engagements pris <i>Indemnités</i>	Rémunération	Avantages en nature
Robert MARTIN Président du Directoire	169 200 €	7 881 €	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Simon PENNINGTON Directeur Général	147 000 €	8 737 €	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Lionel MAROT Membre du Directoire	124 697 €	6 537 €	18 mois de salaire en cas de rupture du contrat, soit le maximum prévu par la convention collective lors de la signature du contrat	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>



Contrats de service

Le Conseil de surveillance a autorisé, lors de sa séance du 31 mars 2008, au titre de convention soumise au régime de l'article L.225-86, une convention de prestations de Direction générale avec la société Asterid ; aux termes de cette convention :

- Asterid fournit une prestation de Direction Générale de Telecom Réseaux Services et de ses filiales par la mise à disposition de M. Smeers ainsi que des moyens permettant la bonne exécution de cette prestation.
- M. Smeers remplira les fonctions de :
 - membre du Directoire et Directeur Général de Telecom Réseaux Services, et à compter du 30 septembre 2008, suite au changement à cette date au plus tard du mode de gestion de la Société en Société Anonyme à Conseil d'Administration, de Directeur Général Délégué de Telecom Réseaux Services, puis, à compter du 1er avril 2009, de Directeur Général de Telecom Réseaux Services.
 - Président-Directeur Général d'Artelcom et, en cas de transformation d'Artelcom en Société par Actions Simplifiée, de Président d'Artelcom.
 - Président d' Artelcom Grand Sud (442 773 693 RCS LYON) et de Huacom Technology (497 776 286 RCS LYON), sociétés par actions simplifiées, toutes deux filiales d' Artelcom.

Asterid prendra entièrement à sa charge la rémunération de M. Smeers au titre desdites fonctions et le remboursement à M. Smeers de ses frais.

- Rémunération d'Asterid :
 - une rémunération trimestrielle fixe de 90 000 € HT payable à terme à échoir et
 - une rémunération variable, d'un montant HT de 0,35 % du chiffre d'affaires hors taxes consolidé de Telecom Réseaux Services et de ses filiales, comprise entre 140 000 € HT et 300 000 € HT (plancher et plafond), payable par acomptes trimestriels (terme à échoir) de 37 500 € HT et un solde, s'il y a lieu, dans les 30 (trente) jours de l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes consolidés de Telecom Réseaux Services pour l'exercice.

Telecom Réseaux Services fera son affaire de la répartition de cette rémunération avec ses filiales.

- Durée : du 1er avril 2008 au 31 mars 2011; renouvellement par périodes de 12 mois, sauf dénonciation avec un préavis de 3 mois.

En dehors de la convention précitée et d'éventuels contrats de travail de salarié, il n'existe aucun contrat de service liant un membre du conseil de Surveillance ou l'un des membres du Directoire de Télécom Réseaux Services ou un dirigeant de ses filiales qui prévoirait l'octroi d'avantages particuliers à ce membre.

Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages aux membres du Conseil de Surveillance ou aux membres du Directoire.

Hormis la clause du contrat de travail signé avec un membre du Directoire, prévoyant le versement d'une indemnité de 18 mois de salaire en cas de rupture dudit contrat, soit le maximum prévu par



la convention collective applicable à la société lors de la signature du contrat ; il n'existe aucun accord de cette nature dans notre société.

Composition du Conseil de Surveillance

- **Philippe LACRUCHE**

Président du Conseil de Surveillance de Télécom Réseaux Services

Nommé Membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 31 mars 2008, en remplacement de Monsieur David GOODCHILD, démissionnaire.

Nommé en qualité de Président par le Conseil de Surveillance du 31 mars 2008.

Mandat de 6 années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 mars 2014.

- **Roger REMOND**

Vice-président du Conseil de Surveillance de Télécom Réseaux Services

Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale du 27.09.02 jusqu'à celle statuant sur les comptes au 31.03.2008

- **Henry MARSHALL**

Membre du Conseil de Surveillance de Télécom Réseaux Services

Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale du 30.09.05 jusqu'à celle statuant sur les comptes au 31.03.2011

- **Martine KERVINIO**

Membre du Conseil de Surveillance de Télécom Réseaux Services

Nommée par l'Assemblée Générale du 28.09.07 jusqu'à celle statuant sur les comptes au 31.03.2013

- **Christian LANG**

Membre du Conseil de Surveillance de Télécom Réseaux Services

Mandat de 6 années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 mars 2014.

Il est aussi administrateur d'ARTELCOM et dispose d'un contrat de travail avec la Société ARTELCOM

- **Pascal PROT**

Membre du Conseil de Surveillance de Télécom Réseaux Services

Mandat de 6 années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 mars 2014.

Il est également Président de la Société LEGOS et administrateur de la Société Les Restaurants à domicile.

- **Murray DURIF**

Membre du Conseil de Surveillance de Télécom Réseaux Services

Mandat de 6 années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 mars 2014.

Les membres du Conseil de Surveillance présentent, les mêmes caractéristiques d'une compétence professionnelle apportant une valeur ajoutée dans le gouvernement d'entreprise, que ce soit en matière juridique, comptable ou opérationnelle.

Six membres sur les sept du Conseil sont indépendants selon les **critères d'indépendance** suivants :



- ne pas avoir exercé de fonctions exécutives dans le Groupe depuis au moins trois ans (seul Christian LANG, fondateur de la Société ARTELCOM, est lié par un contrat de travail)
- ne pas avoir assuré ces trois dernières années de missions rémunérées, hors éventuellement celles réalisées dans le cadre de leur mandat
- ne pas tirer une part substantielle de leurs revenus de leurs mandats dans le Groupe
- ne pas avoir de liens de parenté avec les dirigeants

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

En dehors des réunions réglementaires, le Conseil de Surveillance se réunit chaque fois qu'il l'estime nécessaire ; les commissaires aux comptes sont toujours convoqués ou invités et généralement présents ; il en est de même pour les représentants du personnel.

Durant le Fiscal 2007/2008, le Conseil s'est réuni 10 fois avec un taux de présence de 95%.

Pour exercer ses missions, le Conseil de Surveillance a institué des comités spécialisés.

Le Comité d'audit

Composé des quatre membres du Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé (Messieurs Henry MARSHALL - Président -, Roger REMOND, David GOODCHILD, Madame Martine KERVINIO) il est chargé d'évaluer les grands choix et méthodes comptables, l'information financière, la qualité des procédures et, le budget d'honoraires des commissaires aux comptes, les principaux thèmes examinés au cours de l'année ont été :

- Comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels : information sur les comptes, et ses principaux faits de l'année ou du semestre
- Présentation d'opérations de restructurations sur des entités françaises ou étrangères du Groupe : aspects comptables et fiscaux
- Présentation de certaines méthodes et principes comptables
- Commissaires aux comptes :
Budget des commissaires aux comptes
- Dispositif de contrôle interne :

Réuni 2 fois au titre de l'exercice, l'assiduité a été de 75 %.

Lors de sa réunion du 5 juin 2008, la composition du Comité d'audit a été modifiée comme suit :

Président : Henry MARSHALL
Membres : Martine KERVINIO
Philippe LACRUCHE
Roger REMOND

Le Comité des rémunérations

Composé des quatre membres du Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé (Messieurs Roger REMOND - Président -, Henry MARSHALL, David GOODCHILD, Madame



Martine KERVINIO), ce comité formule des recommandations auprès du Conseil concernant la nomination et la rémunération des membres du Directoire et des Directeurs Généraux, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les attributions de plans d'option de souscription ou d'achats d'actions.

Il s'est réuni 1 fois au cours de l'exercice, avec un taux de participation de 100 %.

Le Comité a proposé au Conseil les rémunérations 2007 des membres du Directoire. La rémunération globale de ceux-ci se compose de deux éléments :

- une partie fixe déterminée chaque année en début d'année.
- des avantages en nature qui consistent chez Télécom Réseaux Services d'une part en la mise à disposition de chacun des membres d'un véhicule de fonction, dont une partie du cout correspondant à l'usage personnel est mise à la charge du bénéficiaire et soumise à fiscalité et charges sociales, et d'autre part aux frais de repas exposés.

Lors de sa réunion du 23 juillet 2008, la composition du Comité des rémunérations, devenu le Comité des nominations et des rémunérations a été modifiée comme suit :

Président : Christian LANG
Membres : Philippe LACRUCHE
Roger REMOND

Le Comité d'Organisation et Stratégie

- Composé des quatre membres du Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé (Madame Martine KERVINIO - Présidente -, Messieurs Roger REMOND, Henry MARSHALL, David GOODCHILD), ce comité formule des recommandations auprès du Conseil concernant l'organisation des différents services de la Société afin d'obtenir une meilleure rentabilité de la Société et une réduction sensible et permanente de tous les frais d'exploitation, la politique de recrutement et de formation, la gestion des risques opérationnels, la politique d'investissement et l'examen du Business Plan.

Lors de sa réunion du 23 juillet 2008, la composition du Comité d'organisation et stratégie a été modifiée comme suit :

Président : Murray DURIF
Membres : Martine KERVINIO
Philippe LACRUCHE
Christian LANG
Pascal PROT

Un règlement intérieur, qui complète et précise les modalités de fonctionnement du Conseil décrites dans les statuts de la Société a par ailleurs été adopté par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 17 janvier 2008 .

Les règlements intérieurs des comités spécialisés et celui du Conseil de surveillance ont été actualisés lors de la réunion du Conseil de surveillance du 23 juillet 2008 afin de prendre en compte les modifications intervenues.



Règlement Intérieur

La Société dispose d'un nouveau Règlement intérieur avec en annexe une Charte d'utilisation du système d'information, déposé au secrétariat-greffe du Conseil de Meaux le 26 mars 2007 et entré en vigueur le 2 mai 2007, fixant les règles applicables à l'ensemble du personnel de Télécom Réseaux Services en matière de :

- discipline,
- procédures, sanctions disciplinaires et dispositions relatives aux droits de la défense des salariés,
- interdiction de toute pratique de harcèlement moral ou sexuel,
- hygiène et sécurité,
- fonctionnement et utilisation des nouvelles technologies.

Ce règlement est complété par les règles gérant l'horaire variable du personnel sédentaire et l'accord de réduction du temps de travail dans le cadre de la loi sur les « 35 heures ».

Règlement des « opérations sur titres de la Société »

Le Groupe considère que si un **mandataire social** possède une information non publique susceptible d'affecter la valeur du titre, celui-ci s'interdit à sa seule initiative d'intervenir sur le marché.

Conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, chaque mandataire déclare à l'AMF toute opération effectuée sur les titres de la Société, par lui-même et/ou les personnes qui lui sont étroitement liées.

Les personnes concernées doivent également communiquer en même temps à la Société une copie des informations transmises à l'AMF



18.1 CONTRÔLE INTERNE : RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 23 JUILLET 2008 PORTANT SUR L'EXERCICE 1^{ER} AVRIL 2007- 31 MARS 2008

Conformément à l'article L 225-68 du code de Commerce, rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance d'une part et des procédures de contrôle interne mises en place dans le groupe Télécom Réseaux Services.

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance a pour mission première d'exercer un contrôle permanent sur la gestion du Directoire. Dans ce cadre il opère les vérifications et contrôles opportuns, et demande les informations qu'il juge nécessaires. Le Directoire doit lui faire rapport de sa gestion une fois par trimestre au moins et lui présenter les comptes pour vérification et contrôle.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 des statuts, le Conseil de surveillance autorise notamment le Directoire à effectuer les opérations suivantes :

- céder toutes participations dans toutes sociétés,
- céder tous immeubles par nature,
- constituer toutes sûretés,
- octroyer cautions, avals et garanties.

Le Président du Conseil de surveillance ne bénéficie d'aucune délégation du Conseil de surveillance.

Le Directoire ne bénéficie d'aucune délégation, temporaire ou permanente, du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance

Le Conseil est depuis le 31 mars 2008, composé de sept membres, conformément aux nouvelles dispositions statutaires :

- **Monsieur Philippe LACRUCHE**, (44 ans), **Président** du Conseil de surveillance depuis le 31 mars 2008, Directeur de l'Audit interne du groupe Klépierre et de la fonction Ethique et Déontologie, dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.
Détient : 100 actions.
Il remplace **Monsieur David GOODCHILD** qui a démissionné de son mandat de Président et de membre du Conseil de surveillance, à l'issue de l'assemblée générale du 31 mars 2008.
- **Monsieur Roger REMOND**, (75 ans), **Vice-Président** du Conseil de surveillance, Président et Directeur Général de la Société Central Téléphone jusqu'au 30 septembre 1998, et membre du Conseil depuis le 23 décembre 1998, dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.
Détient : 223 969 actions.



- **Monsieur Henry MARSHALL**, (71 ans), ancien représentant des commissaires aux comptes de la société Coopers & Lybrand Audit, dont il était un des associés, et membre du Conseil de surveillance depuis le 30 septembre 1999, dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.
Détient : 3 000 actions.
- **Madame Martine KERVINIO**, (60 ans), ancienne Présidente de la Société « Société Française de Télécommunication », et membre du Conseil de surveillance depuis le 28 septembre 2007, dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.
Détient : 50 actions.
- **Monsieur Murray DURIF**, (59 ans), Directeur Technique Europe de la Société Easynet, membre du Conseil de surveillance depuis le 31 mars 2008, dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.
Détient : 100 actions.
- **Monsieur Christian LANG**, (62 ans), Fondateur de la Société Artelcom et disposant d'un contrat de travail avec Artelcom, administrateur d' Artelcom, membre du Conseil de surveillance depuis le 31 mars 2008, dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.
Détient : 970 actions.
- **Monsieur Pascal PROT**, (41 ans), Président de la Société Legos et administrateur de la Société « Les Restaurants à Domicile », membre du Conseil de surveillance depuis le 31 mars 2008, dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.
Détient : 100 actions.

Est considéré comme membre indépendant, tout membre qui n'entretient aucune relation quelle qu'elle soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement. Six membres du Conseil de surveillance sur sept selon les critères exposés sont indépendants, (Monsieur Christian Lang étant lié par un contrat de travail avec la société Artelcom) .

Les travaux du Conseil, comme ceux des comités spécialisés, sont préparés et organisés par leurs présidents respectifs. Les décisions du Conseil interviennent après que les membres ont délibéré, chacun pouvant exprimer son opinion et demander les précisions qu'il souhaite.

Le Conseil s'est réuni 10 fois au titre de l'exercice social clos le 31 mars 2008, avec une assiduité de 95 %. Les principaux points débattus au cours de ces séances ont porté sur :

- les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2007, le rapport de gestion y afférent ;
- les rapports trimestriels d'activité du Directoire ;
- le projet de traité d'apport de la société Artelcom ;
- les opérations de financement ;
- la nomination du nouveau Président du Conseil de surveillance ;
- la nomination du nouveau Président du Directoire ;
- les comptes sociaux et consolidés semestriels ;
- les conventions réglementées.



Par ailleurs, les présidents des comités respectifs rendent compte régulièrement des travaux menés, dans chacun d'eux, au Conseil de surveillance.

Rémunération des membres du Conseil de surveillance

L'enveloppe globale des jetons de présence allouée aux membres du Conseil de surveillance s'élève pour l'exercice social clos le 31 mars 2008 à 25.000 euros, que le Conseil de Surveillance a décidé de répartir ainsi qu'il suit

- 7.000,00 €uros à Monsieur David GOODCHILD, Président du Conseil de surveillance,
- 7.000,00 €uros à Monsieur Roger REMOND, Vice-Président du Conseil de surveillance,
- 6.000,00 €uros à Monsieur Henry MARSHALL, Membre,
- 2.500,00 €uros à Madame Martine KERVINIO, Membre depuis le 28 septembre 2007.

Le montant global des jetons de présence versés sur l'exercice s'élève par conséquent à la somme de 22.500,00 €uros, compte tenu du prorata-temporis de Madame Martine KERVINIO.

Les comités spécialisés :

Pour exercer ses missions, le Conseil de Surveillance a institué des comités spécialisés depuis le 17 janvier 2008.

Ces comités spécialisés sont :

Le Comité d'audit

Règlement intérieur du 17 janvier 2008.

Composé des quatre membres du Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé (Messieurs Henry MARSHALL - Président -, Roger REMOND, David GOODCHILD, Madame Martine KERVINIO) il est chargé d'évaluer les grands choix et méthodes comptables, l'information financière, la qualité des procédures et, le budget d'honoraires des commissaires aux comptes, les principaux thèmes examinés au cours de l'année ont été :

- Comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels : information sur les comptes, et ses principaux faits de l'année ou du semestre
- Présentation d'opérations de restructurations sur des entités françaises : aspects comptables et fiscaux
- Présentation de certaines méthodes et principes comptables
- Commissaires aux comptes :
Budget des commissaires aux comptes



- Dispositif de contrôle interne :

Réuni 2 fois au titre de l'exercice, l'assiduité a été de 75 %.

Lors de sa réunion du 5 juin 2008, la composition du Comité d'audit a été modifiée comme suit :

Président : Henry MARSHALL
Membres : Martine KERVINIO
Philippe LACRUCHE
Roger REMOND

Le Comité des rémunérations

Règlement intérieur du 17 janvier 2008.

Composé des quatre membres du Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé (Messieurs Roger REMOND - Président -, Henry MARSHALL, David GOODCHILD, Madame Martine KERVINIO), ce comité formule des recommandations auprès du Conseil concernant la nomination et la rémunération des membres du Directoire et des Directeurs Généraux, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les attributions de plans d'option de souscription ou d'achats d'actions.

Il s'est réuni 1 fois au cours de l'exercice, avec un taux de participation de 100 %.

Le Comité a proposé au Conseil les rémunérations 2007 des membres du Directoire. La rémunération globale de ceux-ci se compose de deux éléments :

- une partie fixe déterminée chaque année en début d'année.
- des avantages en nature qui consistent chez Télécom Réseaux Services d'une part en la mise à disposition de chacun des membres d'un véhicule de fonction, dont une partie du coût correspondant à l'usage personnel est mise à la charge du bénéficiaire et soumise à fiscalité et charges sociales, et d'autre part aux frais de repas exposés.

Lors de sa réunion du 23 juillet 2008, la composition du Comité des rémunérations, devenu le Comité des nominations et des rémunérations a été modifiée comme suit :

Président : Christian LANG
Membres : Philippe LACRUCHE
Roger REMOND

Le Comité d'Organisation et Stratégie

Règlement intérieur du 17 janvier 2008.

- Composé des quatre membres du Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé (Madame Martine KERVINIO - Présidente -, Messieurs Roger REMOND, Henry MARSHALL, David GOODCHILD), ce comité formule des recommandations auprès du Conseil concernant l'organisation des différents services de la Société afin d'obtenir une meilleure rentabilité de la Société et une réduction sensible et permanente de tous les frais d'exploitation, la politique de recrutement et de



formation, la gestion des risques opérationnels, la politique d'investissement et l'examen du Business Plan.

Lors de sa réunion du 23 juillet 2008, la composition du Comité d'organisation et stratégie a été modifiée comme suit :

Président : Murray DURIF
Membres : Martine KERVINIO
Philippe LACRUCHE
Christian LANG
Pascal PROT

Les règlements intérieurs des comités spécialisés et celui du Conseil de surveillance ont été actualisés lors de la réunion du Conseil de surveillance du 23 juillet 2008 afin de prendre en compte les modifications intervenues.

2. Le dispositif de contrôle interne

Le contrôle interne est l'organisation des processus, des procédures et des contrôles mis en œuvre par le Directoire, ayant pour finalité d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs stratégiques sont bien atteints.

Le dispositif de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ne donne cependant pas la certitude que les objectifs fixés seront atteints et ce, en raison des limites inhérentes à toutes procédures.

Cette organisation s'appuie notamment sur :

- l'efficacité et l'efficience du fonctionnement interne du groupe Télécom Réseaux Services,
- la fiabilité de l'information externe et interne,
- l'adaptation des politiques internes et leur mise en conformité aux lois et règlements,
- un système d'informations et de procédures mises en place dans le cadre de l'obtention de la Certification ISO 9001, version 2000.

Ce dispositif de contrôle interne est bâti sur les grands principes suivants :

- l'ensemble des collaborateurs du Groupe contribue au dispositif de contrôle interne. Chaque collaborateur, à son niveau, doit procéder à un contrôle efficace des activités qui sont placées sous sa responsabilité ;
- la séparation des fonctions, qui s'exerce entre autres pour les fonctions de contrôle indépendantes des opérations ;
- l'universalité. Aucune zone du groupe Télécom Réseaux Services, en France, ne se trouve hors du périmètre du dispositif de contrôle interne.



1/ Il se scinde en deux composantes à savoir, le contrôle permanent et le contrôle périodique :

- Le contrôle permanent est une démarche reposant sur la mise en œuvre en continu, avec un ensemble de moyens adéquats, de cinq éléments qui sont :

- l'identification et l'évaluation des risques : elles nécessitent une analyse et mesure des risques, régulièrement mises à jour, qui prennent en compte contrôles et procédures.

Le groupe Télécom Réseaux Services réfléchit à la mise en place d'un outil communément désigné par le terme « Matrice du Risk Assessment ». Il permet d'établir une cartographie de l'exposition au risque du groupe, selon les familles de risques identifiés (informations non fiables, perte de compétitivité, coûts excessifs, arrêt des activités, non-respect des lois et réglementation, perte d'actifs, divulgations d'informations sensibles, commercial et réputation, ressources humaines, éthique et déontologie...).

- les procédures : Elles cadrent à l'activité de manière précise, là où les risques ont été identifiés. Facilement accessibles, elles font l'objet de communication et de formation. Elles sont mises à jour à chaque fois que nécessaire (évolution des contraintes réglementaires, évolutions de l'activité, réorganisations...)

L'objectif du Groupe était d'établir une cartographie de l'ensemble des procédures et bonnes pratiques qu'il convenait de mettre en œuvre, et de servir d'aide à la réalisation des contrôles de 1^{er} et 2^{ème} niveau qu'elles intègrent, le cas échéant.

Le groupe Télécom Réseaux Services mettra en œuvre la révision de l'ensemble des procédures déjà rédigées, à l'actualisation du besoin de procédures et à la rédaction des procédures manquantes. Cette démarche concernera, dans un premier temps, les entités en France. Elle devrait être finalisée en 2009.

- les contrôles : Le rythme, l'intensité et l'organisation des contrôles sont déterminés en fonction du niveau de risque. Les contrôles sont formalisés dans des procédures. Les plus importants donnent lieu à un suivi de mise en œuvre et d'efficacité.

Afin d'éviter tout dérapage du niveau de marge escompté pour les différentes prestations de services (intégration ou support) réalisées, toutes les études préalables sont estimées en « Prix de Revient ». Celles significatives (d'un montant supérieur à 750.000 €uros) sont présentées et soumises au Directoire, préalablement à toute proposition commerciale faite au client demandeur.

L'analyse mensuelle des prestations en cours de réalisation, par le biais d'un contrôle analytique, permet d'identifier en amont tout écart par rapport à l'estimation préalable et de prendre toute mesure corrective.

De même ont été définis des Points de Contrôle Fondamentaux (PCF) et des indicateurs ISO. Ce sont des moyens d'assurer les contrôles de deuxième niveau dans les domaines d'activité essentiels du Groupe par les responsables qui en font un des éléments de leur management et de surveillance des risques.

Ils suivent une méthodologie et une fréquence prédéfinies par les responsables pour chaque activité choisie présentant un risque majeur.



Ces contrôles concernent :

- l'activité Commerciale, tant sur le plans des offres que sur les plans administratifs et économiques,
 - l'activité Technique, sur le plan de la qualité, du respect des engagements et de l'économie des interventions,
 - l'activité Production par comptabilisation et analyse des heures dites « technique » non productives,
 - les Stocks,
 - les cycles Achats et Facturation,
 - un contrôle renforcé des feuilles de semaine des techniciens par leur hiérarchie.
- Le reporting : Le système de reporting doit donner aux responsables une visibilité sur les risques (et notamment les principaux incidents survenus), les contrôles et procédures, ainsi que sur les actions correctives en cours.
Ce reporting est réalisé régulièrement, notamment au Directoire lors des « Revues de Direction » et du « Suivi des Indicateurs ISO ».
- Le pilotage : Un examen régulier du reporting sert de base à la prise de décisions sur l'évolution du dispositif.
- Le contrôle périodique, est exercé collégalement par le Comité « d'Audit Qualité » du groupe Télécom Réseaux Services, composé du Responsable Qualité qui en assure la direction et de cinq membres représentant les services Commercial (1), Comptabilité (1), Contrôle de Gestion (1) et Technique (2). La mission est d'apporter une valeur ajoutée et d'améliorer le fonctionnement de l'organisation. Elle aide le Directoire à atteindre ses objectifs par une approche systématique et méthodique d'évaluation et d'amélioration des procédés de gestion des risques, et de contrôle.

Ainsi, les responsables des activités, fonctions et services sont les correspondants du contrôle interne et ont pour missions :

- d'assurer la coordination de la mise en œuvre des choix méthodologiques faits au niveau du Groupe, auprès des équipes ;
- de concevoir et d'adapter régulièrement le reporting du dispositif en indiquant les indicateurs les plus pertinents pour donner aux responsables la meilleure visibilité possible sur leur dispositif de contrôle permanent ;
- d'assurer la transmission régulière de ce reporting à la ligne hiérarchique puis au Directoire.

2/ Il repose sur les trois niveaux de contrôle suivants :

- **Au niveau du contrôle permanent** : le premier niveau est exercé par chaque collaborateur sur les opérations qu'il traite, par référence aux procédures en vigueur, le deuxième niveau est exercé par la hiérarchie du métier ou des fonctions, notamment par référence aux PCF.
- **Au niveau du contrôle périodique** : un troisième niveau de contrôle est exercé par le Comité d'Audit Qualité du groupe Télécom Réseaux Services.

Le Comité d'audit est tenu informé au moins annuellement de l'ensemble du dispositif de contrôle interne du Groupe, de ses évolutions et des conclusions des travaux menés par les différents intervenants du dispositif.



Gestion financière

La gestion des risques financiers, et plus particulièrement la structure financière du Groupe, ses besoins de financement et la gestion du risque de taux, est réalisée par le Directeur Financier, membre du Directoire.

Les principales décisions en matière d'opérations financières sont présentées individuellement à l'approbation et/ou pour information au Conseil de Surveillance, auquel est exposé un bilan de ces opérations une fois réalisées.

Elaboration de l'information financière

La clarté de l'information financière et la pertinence des méthodes comptables font l'objet de la surveillance exercée par le Comité d'audit dont les missions ont été rappelées précédemment, en liaison avec les commissaires aux comptes. L'élaboration des comptes sociaux et consolidés est sous la responsabilité du Directeur Financier.

Les travaux comptables des sociétés sont centralisés au siège du groupe Télécom Réseaux Services sur un système informatique commun qui sera étendu progressivement aux nouvelles sociétés du Groupe.

Des procédures de formalisation des dossiers de travail et de justification des comptes permettent de s'assurer de la réalité et de l'exhaustivité des opérations comptables.

Un contrôle de deuxième niveau valide l'existence, l'exhaustivité et la qualité des justificatifs des dossiers d'arrêtés comptables.

Par ailleurs, des procédures d'engagements hors bilan et d'événements post-clôture, sont émises et respectées sous la responsabilité du Directeur Financier.

L'élaboration des états financiers consolidés fait l'objet d'un processus précisé par des instructions et diffusé à l'ensemble des entités comptables consolidées, ce qui favorise l'homogénéisation des données comptables et financières et leur conformité aux standards comptables du Groupe.

Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable sur une base trimestrielle et transmet sa liasse comptable à la direction comptable du Groupe qui produit une liasse de consolidation aux normes Groupe dans les délais fixés.

Le responsable de la consolidation s'assure de la reprise correcte des éléments des comptabilités sociales, justifie et analyse l'ensemble des retraitements de consolidation selon les normes IFRS.

Enfin, le Directeur Financier est en charge :

- d'établir les procédures applicables ;
- de définir les contrôles de premier et deuxième niveau applicables dans le cadre du processus de clôture des comptes sociaux et consolidés du Groupe ;
- de réaliser des contrôles transversaux ;
- de réaliser le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées par les auditeurs externes ;
- de valider la correcte mise en œuvre par les filiales, du référentiel Groupe relatif à la préparation des états financiers consolidés ;
- de vérifier que les informations comptables et financières communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

Le Groupe s'appuie également sur les conseils externes, essentiellement pour les aspects juridiques et fiscaux.



Le contrôle de gestion recense et valide trimestriellement les informations de gestion de chaque entité, puis établit les données de gestion consolidées.

Il procède à des contrôles de cohérence et de vraisemblance sur les comptes analytiques et les situations intermédiaires, assurant ainsi un contrôle complémentaire de deuxième niveau. Ainsi la comptabilité analytique allant jusqu'à l'affaire permet de déceler toute anomalie, que ce soit au niveau financier (paye, taux horaire, achats, gestion des frais de toute nature) ou au niveau opérationnel (activité, marge, sortie de stock ...) et d'extrapoler les conséquences des décisions de gestion.

Au niveau de chaque entité, les principaux agrégats du résultat de gestion sont réconciliés avec les agrégats comptables. En outre, une réconciliation globale est effectuée par le contrôle de gestion Groupe afin d'assurer la cohérence du résultat comptable avec le résultat de gestion consolidé.

Ces deux étapes de réconciliation contribuent au contrôle interne tant des informations comptables que des informations de gestion. Bien entendu, ce dispositif de contrôle a été adapté à l'application des normes IFRS.

La collecte des informations comptables et de contrôle de gestion se font respectivement par l'intermédiaire d'agrégat dans un tableur. Ces deux outils, interconnectés, sont administrés et actualisés par une équipe dédiée, rattachée au Directeur Financier. Un outil de consolidation viendra compléter le dispositif en 2009.

Toutes les données comptables et financières suivent les procédures informatiques qui s'appuient sur des sauvegardes quotidiennes, dont les supports sont conservés en dehors des sites opérationnels.

Philippe LACRUCHE



18.2 CONTRÔLE INTERNE : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex

SEFAC
10, avenue de Messine
75008 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,

ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

(Exercice clos le 31 mars 2008)

Aux Actionnaires
TELECOM RESEAUX SERVICES
14, rue Ambroise Croizat
Croissy Beaubourg
77312 Marne la Vallée

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société **Télécom Réseaux Services** et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.



TELECOM RESEAUX SERVICES –

Document de Référence

Rapport Annuel 31 mars 2008

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 28 juillet 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Françoise Garnier

SEFAC

Serge Meheust



19 RAPPORT DE GESTION À L'ASSEMBLÉE DU 26/09/08

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire, conformément à la loi et aux statuts, afin :

- de vous exposer la situation et l'activité de la société et de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, les résultats de la société, de ses filiales, par branche d'activité, les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, l'évolution prévisible de la situation, les perspectives d'avenir, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi ainsi que les activités en matière de recherche et de développement ; ce rapport contient également les informations financières et non financières prévues aux troisième à sixième alinéas de l'article L.225-100, en application de l'article L.225-100-1 du Code de commerce : une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, notamment de leur situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires ; des indicateurs clés de performance de nature non financière, notamment dans le domaine du personnel ; la description des risques et incertitudes auxquels la société et l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation sont confrontés ; ainsi que des indications sur l'utilisation des instruments financiers et la politique de gestion des risques financiers ;
- de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé et l'affectation des résultats qui ressortent de ces comptes, ainsi que de soumettre à votre approbation les comptes consolidés ;
- enfin de soumettre à votre approbation un certain nombre de résolutions de nature extraordinaire et en particulier, un changement de mode d'administration et de direction de la société par adoption de la formule à conseil d'administration.

L'avis de réunion valant convocation a été régulièrement publié et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Les convocations prescrites ont été régulièrement adressées aux actionnaires titulaires de titres nominatifs.

SITUATION ET ACTIVITÉ DU GROUPE ET DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE PERSPECTIVES D'AVENIR

I - ACTIVITE DU GROUPE

● **Exposé de la situation**

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Télécom Réseaux Services s'établit à **33 958 K€**, en régression de 1,67% par rapport aux 34 534 K€ de l'exercice 2006/2007 ; le résultat opérationnel, normes IFRS, est positif de **364 K€** (contre un résultat négatif de (949) K€ sur l'exercice 2006/2007), avec un bénéfice net de **50 K€** (contre une perte nette de (1 161) K€ en 2006/2007).

Cette amélioration sensible provient principalement de la baisse de nos charges, nos marges restant pratiquement constantes.

En matière de financement de notre activité, le renouvellement, entre novembre 2007 et février 2008, des lignes accordées par notre pool bancaire est suffisant. A noter un léger remaniement de celui-ci avec l'entrée de la Caisse d'Épargne et le départ du Crédit Agricole.



Par ailleurs, la trésorerie à fin mars 2008 (avant la prise en compte du rapprochement avec le Groupe ARTELCOM intervenu le 31 mars 2008) est en amélioration de 1,66 M€ grâce à la gestion continue du besoin en fonds de roulement sous l'effet des mesures prises depuis le début de l'année. En particulier, les efforts que nous avons menés dans le recouvrement des créances à plus de 6 mois ont été poursuivis. Ils ont permis de les diminuer de 50% depuis le 31 mars 2007. De même, il faut noter une réduction notable des créances récentes dont l'échéance est dépassée.

Après consolidation du bilan du Groupe ARTELCOM au 31 mars 2008, l'amélioration de la trésorerie s'élève à 3 007 K€. Le « Gearing » s'améliore très significativement en passant de 59 % au 31 mars 2007 à 15 % au 31 mars 2008.

🔍 Chiffres clés consolidés

en K€	2007/2008	2006/2007
Chiffres d'Affaires	33 958	34 534
Résultat Opérationnel Courant	364	(653)
Résultat Opérationnel	364	(949)
Résultat Net	50	(1 161)

Nota : Il faut noter que le rapprochement avec le Groupe ARTELCOM ayant eu lieu le 31 mars 2008, il n'a eu aucun effet ni sur le chiffre d'affaires, ni sur le résultat. Les chiffres du tableau ci-dessus sont donc à périmètre identique.

🔍 Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière

La fin de notre exercice a été marquée par l'opération importante de rapprochement avec le Groupe ARTELCOM :

le 31 mars 2008, le Groupe Télécom Réseaux Services a acquis 100 % de la société ARTELCOM. La rémunération de cette acquisition s'est réalisée au moyen d'une augmentation de capital réservée par émission de 1 569 577 actions pour une valeur, prime d'émission comprise, de 4 708 731 € portant ainsi le capital social de notre Société à 8 914 414 €.

ARTELCOM est une PME issue du monde du centre de contacts. Son positionnement d'intégrateur de solutions voix à valeur ajoutée lui permet une appréhension naturelle du passage de la voix sur les réseaux informatiques (réseaux IP) et la corrélation applicative avec le système d'information de l'entreprise.

Si TELECOM RESEAUX SERVICES et ARTELCOM maîtrisent la TOIP, ils s'appuient chacun sur des équipementiers différents: principalement Alcatel-Lucent pour TELECOM RESEAUX SERVICES et Nortel pour ARTELCOM. A noter que TELECOM RESEAUX SERVICES possède des accords avec Matra Aastra et vient de nouer un partenariat avec Cisco. De même ARTELCOM maîtrise et distribue les produits Avaya.

Un tel rapprochement permet d'offrir aux clients du nouveau Groupe une gamme complète d'expertise réseaux, centres de contacts et de services, pouvant s'appuyer sur des solutions technologiques différentes. Très peu de grands intégrateurs peuvent offrir un tel avantage commercial.

II - ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES

🔍 Télécom Réseaux Services

En terme annuel, le chiffre d'affaires s'est établi à **30 956 K€**, contre 31 572 K€ au 31 mars 2007, pour un résultat d'exploitation positif de 125 K€ (contre un résultat négatif de (516) K€ au 31/03/2007) et un résultat courant avant impôts négatif de (131) K€ (négatif de (1 005) K€ au 31/03/2007).

La perte nette, quant à elle, s'établit à **(139) K€** contre une perte de (1 230) K€ au 31 mars 2007.



En application des dispositions de l'article R. 225-104 du Code de commerce :

• **Informations sociales concernant la Société Télécom Réseaux Services :**

i. Données générales au 31 mars 2008 :

Nombre de salariés en CDI :	320
Nombre de salariés en CDD :	3
Nombre de salariés en CIE (Contrat Initiative Emploi) :	1
Nombre d'apprentis :	15
Nombre de jeunes en contrat de professionnalisation :	0
Salariés à temps partiel :	5
Salariés handicapés :	8
Salariés en congé Parental :	0
Salariés en longue maladie :	5
Salariés en congé Sabbatique :	0
Salarié en mi-temps thérapeutique :	0
Salarié en congé individuel de formation (Fongecif) :	0
Moyenne mensuelle des employés sous contrat de travail temporaire :	24
Moyenne d'âge :	43 ans
Ancienneté moyenne :	15 ans

ii. Apprentis :

Les diplômés préparés par les 15 apprentis se répartissent comme suit :

- 8 BAC PRO Micro Informatique et Réseaux Installation et Maintenance
- 1 BTS Systèmes Electroniques
- 1 BP Installation en Télécommunications
- 2 BTS Informatique/gestion
- 1 DEST Administrateur Réseaux
- 2 Concepteur Architecte informatique

et ont une durée de 2 ans.

iii. Temps partiels :

Les temps partiels se répartissent de la façon suivante :

- 1 cadre femme à 80% au Service Commercial
- 2 non cadres dont 1 femme à 80% aux Services Techniques
- 1 non cadre femme à 90% aux Services Administratifs
- 1 non cadre homme à 30% aux Services Administratifs.

iv. Travailleurs handicapés :

Au cours de l'année 2007, le nombre de salariés entrant dans la catégorie «travailleurs handicapés » a été de **8**. Le nombre d'unités obligatoires compte tenu de notre effectif total, aurait dû être de **20** pour 2007. Après application de coefficients de minoration d'environ **17%**, le nombre d'unités manquantes est de **9,90** représentant une taxation de **41 778 €** versée à l'AGEFIPH contre **55 244 €** en 2006.



L'effectif travailleurs handicapés selon l'activité au 31/03/2008 se répartit comme suit :

Activité	Cadres		Non Cadres		Total		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
TECHNICIENS	0	0	6	0	6	0	6
COMMERCIAL	0	0	0	0	0	0	0
ADMINISTRATIFS	0	1	1	0	1	1	2
TOTAL	0	1	7	0	7	1	8

v. Mouvements de la main d'œuvre sur l'exercice social :

Il y a eu 25 départs de personnels en CDI dont :

- 15 démissions
- 3 licenciements
- 4 départs en retraite à l'initiative du salarié
- 3 départs en retraite à l'initiative de l'employeur

et 9 salariés recrutés en CDI dont :

- 1 cadre au Service Commercial
- 2 cadres aux Services Techniques
- 1 employé au Service Commercial
- 1 employé aux Services Secrétariat technique
- 4 employés aux Services Techniques

vi. Informations sur notre contrat de Prévoyance :

Les cotisations de Prévoyance et de Frais de Santé sont prises en charge en totalité par l'employeur et se répartissent comme suit :

Cotisations Prévoyance

Taux Cadres

Catégorie Cadres	Base	31/03/2008 Taux	31/03/2007 Taux	Taux Augmentation
Décès/Invalidité/Incapacité	TA	1.31%	1.31%	0.00%
Décès/Invalidité/Incapacité	TB	2.26%	2.26%	0.00%
Rente Conjoint	TA	0.64%	0.64%	0.00%
Rente Conjoint	TB	1.28%	1.28%	0.00%
Rente Conjoint	TC	0.96%	0.96%	0.00%

Taux Non Cadres

Catégorie Non Cadres	Base	31/03/2008 Taux	31/03/2007 Taux	Taux Augmentation
Décès/Invalidité/Incapacité	TT	1,48%	1,48%	0,00%
Rente Conjoint	TA	0,64%	0,64%	0,00%
Rente Conjoint	TB	1,28%	1,28%	0,00%
Rente Conjoint	TC	0,96%	0,96%	0,00%

**Montants des cotisations**

Catégorie	31/03/2008	31/03/2007	Taux
	Forfait mensuel	Forfait mensuel	Augmentation
Cadres	92 807 €	105 923 €	-12,38%
Non Cadres	127 118 €	132 054 €	-3,74%

Cotisations Frais de Santé**Forfaits Mensuels**

Catégorie	31/03/2008	31/03/2007	Taux
	Forfait mensuel	Forfait mensuel	Augmentation
Cadres	159,40 €	154,00 €	3,51%
Non Cadres	93,60 €	90,40 €	3,54%

Taux

Catégorie		31/03/2008	31/03/2007	Taux
		Forfait mensuel	Forfait mensuel	Augmentation
Cadres	TA	0,25%	0,25%	0,00%
Non Cadres	TT	0,10%	0,10%	0,00%

Montant des cotisations

Catégorie	31/03/2008	31/03/2007	Taux
	Forfait mensuel	Forfait mensuel	Augmentation
Cadres	174 055 €	172 715 €	0,78%
Non Cadres	288 526 €	294 424 €	-2,00%

vii. Motifs de recours aux CDD et contrats de travail temporaire :

Accroissement temporaire d'activité ou remplacement de salariés absents.

viii. Prévisions en matière d'emploi :

Les sorties ne sont pas systématiquement remplacées.

Des remplacements (internes ou externes) étaient à prévoir au Service Ordonnancement pour palier aux départs en retraite (3) prévus d'ici le 30/9/2008 ; ceux-ci ont été réalisés au cours du premier trimestre de l'exercice 2008-2009.



ix. Evolution de l'effectif mois par mois

Selon l'activité

		30/04/2007	31/05/2007	30/06/2007	31/07/2007	31/08/2007	30/09/2007	31/10/2007	30/11/2007	31/12/2007	31/01/2008	29/02/2008	31/03/2008	MOYENNE
Hommes	Cadres	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Femmes	Cadres													
Direction		4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Hommes	Non-cadres	17	16	16	17	17	16	16	16	16	16	16	17	16
Femmes	Non-cadres	27	27	27	27	26	27	26	26	26	26	26	27	27
Hommes	Cadres	12	12	12	12	12	11	11	11	11	11	11	10	11
Femmes	Cadres	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Administratifs	Total	62	61	61	62	61	60	59	59	59	59	59	60	60
Hommes	Non-cadres	8	8	8	8	8	9	9	9	9	9	9	8	9
Femmes	Non-cadres	12	12	12	12	12	12	12	12	13	13	13	13	12
Hommes	Cadres	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Femmes	Cadres	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Commercial	Total	34	34	34	34	34	35	35	35	36	36	36	35	35
Hommes	Non-cadres	202	201	199	199	197	197	198	198	198	195	197	192	198
Femmes	Non-cadres	7	7	7	7	7	6	6	6	5	5	5	5	6
Hommes	Cadres	28	29	27	27	27	26	26	26	26	26	26	28	27
Femmes	Cadres													
Techniciens	Total	237	237	233	233	231	229	230	230	229	226	228	225	231
Femmes	Non-cadres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Femmes	Cadres	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Marketing	Total	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Hommes	Non-cadres	16	16	15	15	11	14	12	12	12	12	12	12	13
Femmes	Non-cadres	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3
Apprentis		18	18	17	17	13	16	15	15	15	15	15	15	16
Effectif Total		356	354	349	350	348	344	343	343	343	340	342	339	346

Selon la catégorie de personnel

			30/04/2007	31/05/2007	30/06/2007	31/07/2007	31/08/2007	30/09/2007	31/10/2007	30/11/2007	31/12/2007	31/01/2008	29/02/2008	31/03/2008	MOYENNE
Total	Hommes	Non-cadres	243	241	238	239	233	236	235	235	235	232	234	229	236
Total	Femmes	Non-cadres	48	48	48	48	47	47	47	47	47	47	47	48	47
		Total Non-Cadres	291	289	286	287	280	283	282	282	282	279	281	277	283
Total	Hommes	Cadres	56	56	54	54	54	52	52	52	52	52	52	53	53
Total	Femmes	Cadres	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
		Total Cadres	65	65	63	63	63	61	61	61	61	61	61	62	62
Total	Hommes		299	297	292	293	287	288	287	287	287	284	286	282	289
Total	Femmes		57	57	57	57	56	56	56	56	56	56	56	57	56
Effectif Total			356	354	349	350	343	344	343	343	340	342	339	346	

x. Mouvements de la main d'œuvre sur l'exercice social

Périodes	CDI Entrés	CDI Sortis	Apprentis Entrés	Apprentis Sortis	CDD Entrés	CDD Sortis	Total des Entrées	Total des Sorties	Cumul Effectif
Effectif au 31/03/2007	337		18		1				356
avr-07	2	2				1	2	3	355
mai-07	1	2	0	0	0	0	1	2	354
juin-07	0	4		1	0		0	5	349
juil-07	0	0			1	0	1	0	350
août-07		3		4		0	0	7	343
sept-07	3	3	6	5	1	1	10	9	344
oct-07	0	1	1			1	1	2	343
nov-07	0	0				0	0	0	343
déc-07	1	2			1	0	2	2	343
janv-08	0	3				0	0	3	340
févr-08	0	0			2	0	2	0	342
mars-08	2	5				0	2	5	339
TOTAL	9	25	7	10	5	3	21	38	339
Effectif au 31/03/2008	321		15		3				339



xi. Récapitulatif mensuel du personnel intérimaire

ANNEE	MOIS	HEURES	INTERVENANTS	HOMMES Nbre MOYEN	HOMMES Nbre RESTANT sur mois suivant
2007	AVRIL	3 451	28	23	16
2007	MAI	3 129	27	21	23
2007	JUIN	3 239	30	21	20
2007	JUILLET	3 725	27	25	34
2007	AOUT	5 604	57	37	24
2007	SEPTEMBRE	3 616	35	24	23
2007	OCTOBRE	3 494	34	23	25
2007	NOVEMBRE	3 097	28	20	19
2007	DECEMBRE	2 463	22	16	15
2008	JANVIER	3 384	28	22	30
2008	FEVRIER	4 698	59	31	39
2008	MARS	4 447	50	29	17
TOTAL ANNUEL		44 347	425	292	
MOYENNE MENSUELLE		3696		24	

Sur la base d'un horaire mensuel de : 151,67h

xii. Rémunérations moyennes selon la classification

Non Cadres

NIVEAU	Echelon	Coefficient	Minimum Garanti Base 151,66	Minimum Garanti Base Mensuelle	Salaire de base moyen (1)	Salaire de base moyen avec prime ancienneté (2)	Age Moyen	Effectif
Niveau 2	1	170	15 683	1 307	1 331	1 398	40	2
	2	180	15 706	1 309	1 364	1 411	34	3
	3	190	15 732	1 311	1 419	1 509	44	15
Niveau 3	1	215	16 794	1 400	1 545	1 643	38	33
	2	225	17 549	1 462	1 690	1 788	41	39
	3	240	18 681	1 557	1 778	1 909	44	44
Niveau 4	1	255	19 647	1 637	2 003	2 132	42	44
	2	270	20 808	1 734	2 039	2 209	43	18
	3	285	21 970	1 831	2 122	2 299	46	23
Niveau 5	1	305	23 373	1 948	2 225	2 444	49	12
	2	335	25 663	2 139	2 494	2 686	47	23
	3	365	27 803	2 317	NC	NC	44	1
TOTAL					1 881	2 015	43	257

(1) un douzième du salaire annuel de base

(2) un douzième du salaire annuel de base plus prime d'ancienneté

NB : dans les cas où les tableaux détaillés conduisent à une atteinte à la confidentialité des salaires dans la mesure où une seule personne figure dans une rubrique, il est procédé à un regroupement ou bien le salaire moyen est non communiqué (NC)

Cadres

Position	Coefficient	Minimum Garanti Base 151,66	Minimum Garanti Base Mensuelle	Salaire de base moyen (1)	Age Moyen	Effectif
I	80	19 979	1 665	2 616	24	2
II	100	24 974	2 081	3 256	50	9
	108	26 972	2 248	3 232	50	10
	114	28 470	2 373	3 175	51	7
	120	29 969	2 497	3 487	49	5
	125	31 217	2 601	3 870	48	4
III A	130	32 466	2 706	3 821	58	6
	135	33 715	2 810	5 024	51	16
TOTAL				3 819	50	59

(1) un douzième du salaire annuel de base



xiii. Situation comparée des hommes et femmes selon le type d'activité

Non Cadres

Activité	Salaire de base moyen (1)	Salaire de base moyen (1)	Salaire Moyen avec prime ancienneté (2)	Salaire Moyen avec prime ancienneté (2)	Age Moyen	Age Moyen	Effectif	Effectif
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
TECHNICIENS	1 827	1 862	1 969	1 984	43	36	189	5
COMMERCIAL	2 525	2 062	2 601	2 133	39	36	7	13
ADMINISTRATIFS	1 964	1 958	2 104	2 087	45	45	17	26
TOTAL	1 861	1 978	2 000	2 089	43	41	213	44

(1) un douzième du salaire annuel de base

(2) un douzième du salaire annuel de base plus prime d'ancienneté

Cadres

Activité	Salaire de base moyen (1)	Salaire de base moyen (1)	Age Moyen	Age Moyen	Effectif	Effectif
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
TECHNICIENS	3 289		50		28	
COMMERCIAL	4 528	2 894	48	44	12	3
ADMINISTRATIFS	4 669	3 919	51	54	10	6
TOTAL	3 862	3 577	50	51	50	9

(1) un douzième du salaire annuel de base

xiv. Situation comparée des hommes et des femmes selon la classification

Non Cadres

Niveau	Echelon	Coefficient	Salaire de base moyen (1)	Salaire de base moyen (1)	Salaire de base moyen avec prime ancienneté (2)	Salaire de base moyen avec prime ancienneté (2)	Age moyen	Age moyen	Effectif	Effectif
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Niveau 2	1	170	1 331		1 398		40		2	
	2	180	1 364		1 411		34		3	
	3	190	1 419	1 419	1 507	1 518	44	42	12	3
Niveau 3	1	215	1 516	1 654	1 618	1 738	38	39	26	7
	2	225	1 663	1 836	1 767	1 905	42	33	33	6
	3	240	1 720	1 953	1 853	2 076	44	46	33	11
Niveau 4	1	255	1 967	2 112	2 096	2 239	42	41	33	11
	2	270	1 966	2 407	2 144	2 534	43	46	15	3
	3	285	2 105	NC	2 286	NC	46	55	22	1
Niveau 5	1	305	2 154	NC	2 381	NC	50	34	11	1
	2	335	2 483	NC	2 672	NC	48	42	22	1
	3	365	NC		NC		44		1	
TOTAL (4)			1 861	1 978	2 000	2 089	43	41	213	44

(1) un douzième du salaire annuel de base

(2) un douzième du salaire annuel de base plus prime d'ancienneté

NB : dans les cas où les tableaux détaillés conduisent à une atteinte à la confidentialité des salaires dans la mesure où une seule personne figure dans une rubrique, il est procédé à un regroupement ou bien le salaire moyen est non communiqué (NC)



Cadres

Position	Coeff.	Salaire de base moyen (1)		Age moyen		Effectif	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
I	80	2 616		24		2	
II	100	3 356	NC	50	46	8	1
	108	3 264	NC	50	46	9	1
	114	3 175		51		7	
	120	3 615	3 297	53	44	3	2
	125	3 951	NC	45	55	3	1
	130	4 056	3 351	57	59	4	2
III A	135	5 037	4 931	51	51	14	2
TOTAL (3)		3 862	3 577	50	51	50	9

(1) un douzième du salaire annuel de base

NB : dans les cas où les tableaux détaillés conduisent à une atteinte à la confidentialité des salaires dans la mesure où une seule personne figure dans une rubrique, il est procédé à un regroupement ou bien le salaire moyen est non communiqué (NC)

xv. Rémunérations plus hautes et plus basses selon la classification

Non Cadres

Niveau	Echelon	Coefficient	Minimum Garanti Base Annuelle	Minimum Garanti Base Mensuelle	Salaire de base le + Bas (1)	Salaire de base le + haut (1)	Salaire avec prime ancienneté le + bas (2)	Salaire avec prime ancienneté le + haut (2)	Effectif
Niveau 2	1	170	15 683	1 307	1 311	1 351	1 378	1 417	2
	2	180	15 706	1 309	1 311	1 408	1 348	1 511	3
	3	190	15 732	1 311	1 311	1 492	1 387	1 624	15
Niveau 3	1	215	16 794	1 400	1 406	1 885	1 493	1 919	33
	2	225	17 549	1 462	1 467	2 695	1 526	2 695	39
	3	240	18 681	1 557	1 565	2 060	1 603	2 248	44
Niveau 4	1	255	19 647	1 637	1 677	2 896	1 798	2 949	44
	2	270	20 808	1 734	1 828	2 567	1 982	2 778	18
	3	285	21 970	1 831	1 842	2 925	2 016	3 148	23
Niveau 5	1	305	23 373	1 948	1 949	3 003	2 110	3 130	12
	2	335	25 663	2 139	2 206	3 480	2 396	3 690	23
	3	365	27 803	2 317	NC	NC	NC	NC	1
TOTAL					1 311	3 480	1 348	3 690	257

(1) un douzième du salaire annuel de base

(2) un douzième du salaire annuel de base plus prime d'ancienneté

NB : dans les cas où les tableaux détaillés conduisent à une atteinte à la confidentialité des salaires dans la mesure où une seule personne figure dans une rubrique, il est procédé à un regroupement ou bien le salaire moyen est non communiqué (NC)

Cadres

Position	Coefficient	Minimum Garanti Base Annuelle	Minimum Garanti Base Mensuelle	Salaire base le + Bas (1)	Salaire base le + haut (1)	Effectif
I	80	19 979	1 665	2 616	2 616	2
II	100	24 974	2 081	2 463	4 032	9
	108	26 972	2 248	2 696	3 859	10
	114	28 470	2 373	2 378	3 814	7
	120	29 969	2 497	3 139	4 250	5
	125	31 217	2 601	3 624	4 154	4
	130	32 466	2 706	2 888	4 218	6
III A	135	33 715	2 810	3 258	7 669	16
TOTAL				2 378	7 669	59

(1) un douzième du salaire annuel de base

**Informations sociales concernant ARTELCOM (ARTELCOM+ARTELCOM GRAND SUD+HUACOM)****Données générales au 31 mars 2008 :**

Nombre de salariés en CDI :	55
Nombre de salariés en CDD :	0
Nombre d'apprentis :	2
Salariée en congé Parental :	1
Salarié en congé individuel de formation (Fongecif) :	0
Moyenne d'âge :	41 ans
Ancienneté moyenne :	5 ans

• Informations environnementales :

En tant que prestataire de services n'œuvrant que sur des matériels de type « High tech » sur les sites de nos clients, nous n'avons pas de production pouvant créer un risque pour l'environnement.

En ce qui concerne notre personnel, en particulier celui travaillant en connectique, le risque « amiante » pourrait exister sur des chantiers où le déflocage est pratiqué par d'autres corps de métiers. Bien que les temps d'expositions aient toujours été faibles, la société a toujours respecté la réglementation en vigueur depuis la fin des années 1970.

A ce jour, un Ingénieur de maintenance a vu reconnaître le 06/04/2007 son atteinte d'un « Mésothéliome pleural » en tant que maladie professionnelle. Signalons que celui-ci avait travaillé antérieurement dans d'autres entreprises dans des services d'installation ou il était effectivement susceptible d'avoir été exposé. La Société a contesté le fait que cette maladie ait pu être contractée dans le cadre de ses fonctions.

Un autre cas de « Mésothéliome pleural » a été déclaré par l'un de nos techniciens, celui-ci n'a pas été reconnu comme maladie professionnelle (décision CPAM du 10/06/2008)

• Description des risques :**i. Risques liés aux fournisseurs de technologies**

Le Groupe Télécom Réseaux Services travaille avec un nombre restreint de fournisseurs mais il a su, au fil du temps, créer une véritable relation de confiance avec ces derniers. Cette confiance lui assure une certaine pérennité et permet de penser que le Groupe ne devrait pas avoir à souffrir de ce genre de risques dans les années à venir ; son partenariat avec Alcatel en fait la démonstration.

La qualité et la performance des technologies en matière de systèmes de réseaux de communication sont centrées sur l'avancée technologique des produits utilisés par le Groupe et sa capacité à s'y adapter.

Toutefois, la qualité et la performance des technologies utilisées constituent un facteur clé de la compétitivité de l'offre du Groupe Télécom Réseaux Services. Il doit, par conséquent, assurer sa capacité à maintenir la qualité de son portefeuille de technologies. Télécom Réseaux Services doit, de la même façon, s'adapter aux évolutions technologiques choisies par ses fournisseurs.

ii. Risque de taux

Le risque de taux est principalement couvert au sein du Groupe par la pratique de SWAPS et de CAP, tels que décrits dans les notes 1.15 et 4.6 de l'annexe à ces comptes consolidés.



iii. Risque de liquidité

Les emprunts et dettes financières sont principalement supportés par la société mère TR Services. Ces emprunts et découverts bancaires sont décrits en note 3.6.

Le Groupe n'est actuellement pas exposé à un risque particulier de liquidité.

Les échéances des passifs financiers du Groupe à la clôture sont présentées ci-dessous :

En K€	Moins de 3					Total 31/03/08
	Echu	mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	> 5 ans	
Emprunts et dettes financières	52	3 461	169	138	0	3 820
Dettes fournisseurs et autres dettes	1 559	10 017	4 795	365	0	16 736
Total	1 611	13 478	4 964	503	-	20 556

iv. Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme l'impact qu'auraient des défaillances des contreparties sur les flux futurs d'entrées ou de sorties de trésorerie en fonction des actifs financiers détenus.

Chaque filiale opérationnelle a mis en place une politique de suivi de son risque crédit client, et les créances pour lesquelles il existe un risque font l'objet d'une dépréciation. A la clôture, il n'y a pas de concentration significative du risque de crédit

Au 31 mars, l'échéancier des créances est résumé ci-après:

	Total	Non échues et non dépréciées	Echues et non dépréciées				>120 jours
			< 30 jours	30 – 60 jours	60 – 90 jours	90 – 120 jours	
31/03/2007	12 475	8 815	1 290	574	736	179	881
31/03/2008	13 143	9 796	1 147	573	1 056	120	451

v. Risque de change

L'essentiel de la facturation s'effectuant en euro, le risque de change est relativement faible.

vi. Faits exceptionnels et litiges

Le Groupe n'a, à ce jour, connaissance d'aucun fait exceptionnel ou de litige susceptibles d'avoir une incidence négative substantielle sur sa situation financière, son patrimoine, son activité et ses résultats ou ceux de ses filiales.



vii. Instruments financiers

Comparaison des valeurs au bilan et des justes valeurs des instruments financiers du Groupe :

En K€	31/03/2008		31/03/2007	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Non courant				
Actifs financiers en juste valeur par résultat	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-
Prêts et créances	60	60	124	124
Courant				
Créances Clients	13 143	13 143	12 475	12 475
Autres créances	1 647	1 647	1 048	1 048
Actifs financiers en juste valeur par résultat	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 871	1 871	322	322
Actifs financiers	16 720	16 720	13 968	13 968
Non courant				
Emprunts et dettes financières long terme	143	143	354	354
Autres passifs financiers non courant	364	364	395	395
Courant				
Emprunts et dettes financières court terme	3 677	3 677	5 146	5 146
Dettes fournisseurs et autres dettes	16 337	16 337	12 180	12 180
Passifs financiers	20 521	20 521	18 075	18 075

Compte tenu du caractère non significatif de la valorisation des instruments dérivés décrite ci-dessous, ceux-ci n'ont pas été comptabilisés à la clôture de l'exercice. Ils sont évalués par des techniques de valorisation faisant référence aux taux cotés sur le marché interbancaire.

Les valeurs mobilières de placement qualifiées d'équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en juste valeur par résultat, leur juste valeur étant basée sur leur valeur de marché.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Les emprunts bancaires du Groupe étant contractés à des taux variables basés sur l'Euribor 3 mois, la juste valeur des emprunts à la clôture a été assimilée à leur valeur au bilan.

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances. Il en est de même pour les autres créances et les autres dettes courantes.

viii. Instruments dérivés

Les contrats en cours pendant l'exercice sont les suivants :



- COLLAR (opération de garantie de taux plafond avec un plancher minimum) conclu le 20 janvier 2005 en vue de plafonner le taux variable (Euribor 1 mois) contre un taux plancher de 2,50 % et un taux plafond de 3,25 % portant sur un principal de 1 M€ pour la période du 21 février 2005 au 21 août 2007.
- CAP conclu en août 2006 en vue de plafonner le taux variable (Euribor 1 mois) à un taux plafond de 3,75 % portant sur un principal de 2 M€ pour la période du 21 août 2006 au 21 août 2008.

La juste valeur de ces dérivés à la clôture de l'exercice s'élève à 7,4 K€.

● Ses filiales

IVM, filiale opérationnelle, a réalisé, sur l'exercice un chiffre d'affaires qui s'établit à 3 244 K€ (contre 3 163 K€ au 31/03/2007) avec une perte nette de (41) K€ pour une perte de (33) K€ au 31/03/07. Cette perte, malgré un chiffre d'affaires en hausse sur l'exercice, s'explique par un jugement défavorable de la Cour d'appel de Caen à la suite d'un procès avec un ancien salarié qui s'est soldé par une charge exceptionnelle de 51 948 €.

Le développement des activités « Télécom & Réseaux » grâce à la synergie du Groupe Télécom Réseaux Services et la progression de l'activité « Solution d'Impression », activités à forte notion de contrats de services récurrents, l'augmentation du marché DCNS de mise à disposition de personnel, nous permettent d'être confiants sur la progression et la pérennité de la société IVM.

L'acquisition du Groupe ARTELCOM ayant été effectuée le 31 mars 2008, les comptes du Groupe TR Services ne sont pas impactés par le compte de résultat provenant du sous-groupe groupe ARTELCOM.

Pour information, le management de TR Services a estimé que le sous-groupe ARTELCOM aurait représenté un chiffre d'affaires de 7 920 KE

ARTELCOM intervient dans le même secteur des réseaux de communications avec les mêmes types de services, et à l'exception d'une affaire effectuée en Algérie en 2007 la totalité de son chiffre d'affaires est réalisé en France.

III - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DANS LA GOUVERNANCE DU GROUPE

- L'Assemblée générale du 31 mars 2008 a nommé quatre nouveaux membres du conseil de surveillance proposés par l'Apporteur et modifié les statuts de la Société en sorte que la révocation des membres du Directoire soit de la compétence de l'Assemblée générale et que le Conseil de surveillance soit composé de sept membres.
- le Conseil de surveillance, tenu à l'issue de cette Assemblée générale, a pris acte de la démission de Monsieur David GOODCHILD en sa qualité de membre et Président du Conseil de Surveillance de la Société, à compter du 31 mars 2008 et nommé Monsieur Philippe LACRUCHE en qualité de Président du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur David GOODCHILD.
- le Conseil de surveillance, lors de cette même séance, a nommé M. Lionel SMEERS membre du Directoire et Directeur général de TELECOM RESEAUX SERVICES en remplacement de Monsieur Simon PENNINGTON, lequel demeure membre du Directoire.

IV - PERSPECTIVES D'AVENIR

Le rapprochement avec le Groupe ARTELCOM permet de donner au Groupe une nouvelle dynamique. En effet, cette union s'est concrétisée autour d'une ambition commune de proposer aux clients des deux Groupes une gamme unique de solutions et de services sur le marché de la convergence voix-données-applications. Les synergies entre les deux sociétés permettent au Groupe ainsi formé de devenir un opérateur de services IT capable d'offrir :



- **Une couverture géographique nationale** avec près de 300 ingénieurs et techniciens au service de ses Clients,
- **Une expertise technologique complète** en communication d'entreprise depuis l'infrastructure jusqu'aux solutions applicatives à valeur ajoutée,
- **Des services sur mesure** depuis la conception et l'intégration jusqu'à l'hébergement et l'infogérance des systèmes d'information.

Ce rapprochement, unique dans notre profession, est porteur d'avenir pour notre Groupe et ses premiers effets devraient se ressentir dès l'exercice 2008/2009.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a engagé aucun programme de recherche ni de développement au cours de l'exercice écoulé.

PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE, SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que la société a pris le 31 mars 2008 sous la forme d'un apport de titres le contrôle de la société ARTELCOM et indirectement de ses deux filiales, selon détail ci-après :

Entité	Adresse	Pourcentage d'intérêt de la société TELECOM RESEAUX SERVICES	
		Directement	Indirectement
ARTELCOM	Europarc 59 rue Auguste Perret 94042 Créteil	100 %	Néant
ARTELCOM Grand Sud	5 rue Louis Lachenal 69740 Genas	Néant	60 %
HUACOM Technologies	50-52 avenue Chanoine Cartellier 69230 Saint Genis Laval	Néant	100 %

En outre, la Société contrôlait déjà les sociétés suivantes, chacune à hauteur de 100 % :

Entité	Adresse	Acquisition
IVM	Z.I. de Sauxmarais - rue des Pommiers 50110 Tourlaville	mars 2003
TR Investissements	14 rue Ambroise Croizat 77183 Croissy Beaubourg	décembre 1998

Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans la Société.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

**COMPTES CONSOLIDES**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-16 du Code de commerce, nous vous informons que la société a établi des comptes consolidés, selon les méthodes prévues à l'article L. 233-18 dudit code, avec les sociétés suivantes :

- IVM, SAS au capital social de 190.000 €, Rue des Pommiers - Z.I. de Sauxmarais - 50110 Tourlaville, immatriculée au RCS de Cherbourg sous le numéro 387 608 011, et
- TR Investissements, SAS au capital social de 37.000 €, 14, Rue Ambroise Croizat - Croissy Beaubourg - 77312 Marne La Vallée, immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro 338 169 154, et
- Télécom Réseaux (France) G.I.E., 14, Rue Ambroise Croizat - Croissy Beaubourg - 77312 Marne La Vallée, immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro 306 128 315,
- ARTELCOM SA au capital social de 38 112,25€, EUROPARC, 59 rue Auguste Perret, 94042 Créteil, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 381 964 394
- ARTELCOM Grand Sud SAS au capital social de 37 000€, 4 rue Lionel Terray -69740 Genas, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 442 773 693
- Huacom Technologies SAS au capital social de 37 000€ 52 avenue Chanoine Cartellier – 69230 Saint Genis Laval, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 497 776 286

(Sociétés intégrées composant le périmètre de consolidation du Groupe « Télécom Réseaux Services » dont la société est la tête de Groupe).

Ces comptes consolidés établis selon les normes IFRS, que nous soumettons à votre approbation en application de l'article L. 225-100 alinéa 2 du Code de commerce, font ressortir un bénéfice de **50 456 K€**.

Nota : L'acquisition du Groupe ARTELCOM (ARTELCOM+ARTECOM Grand Sud+ HUACOM) ayant été effectuée le 31 mars 2008, les comptes du Groupe TR Services ne sont pas impactés par le compte de résultat provenant du sous-groupe groupe ARTELCOM. Seul le bilan de ces Sociétés a été consolidé au 31/03/2008.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIETE**I – RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS**

La Société dispose d'un programme de rachat d'actions portant au maximum sur 10% de son capital.

Il est rappelé qu'à partir du 15 mai 2006 et jusqu'au 31 décembre 2006, puis renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois, la société Télécom Réseaux Services a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1er avril 2005, à la société Banque Privée FIDEURAM WARGNY.

L'assemblée générale mixte des Actionnaires en date du 28 septembre 2007 a autorisé votre Directoire, pendant une durée de 18 mois à compter de cette Assemblée, à opérer sur les actions de la société dans des conditions et limites prévues par les textes, avec pour finalité, notamment, d'animer le marché secondaire ou la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Directoire, lors de sa réunion du 28 septembre 2007, a décidé la mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions dans les limites autorisées par l'assemblée générale. Ce programme a lui-même succédé à un précédent programme autorisé par votre Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2006.



A noter que dans le cadre du rachat de la Société Banque Privée FIDEURAM WARGNY par le Groupe VIEL, le contrat d'animation liant TELECOM RESEAUX SERVICES à la Société Banque Privée FIDEURAM WARGNY depuis le 9 mai 2006 a été automatiquement transféré chez TSAF, filiale du groupe VIEL, en date du 31 août 2007.

En parallèle, TSAF a conclu, à compter du 10 septembre 2007, un contrat d'apporteur de liquidité avec Euronext Paris.

Nous vous précisons qu'au titre des deux programmes qui se sont succédés sans discontinuité durant l'exercice clos le 31 mars 2008, la Société a effectué des opérations sur ses actions, dans le cadre du contrat de liquidité AFEI précité, selon détail ci-après :

Nombre de titres composant le capital de l'émetteur au début du programme :	2 887 630
Capital auto détenu de manière directe et indirecte au début du programme	0
Nombre de titres achetés durant l'exercice clos le 31/03/2008 :	
Cours moyen de la transaction :	3,06 €
Capitaux :	231 068,01 €
Nombre de titres vendus durant l'exercice clos le 31/03/2008 :	
Cours moyen de la transaction :	3,12 €
Capitaux :	243 162,95 €
Nombre de titres transférés (1) durant l'exercice clos le 31/03/2008 :	0
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois :	0
<i>(1) Exercice d'options attribuées aux salariés, de titres de créances donnant accès au capital...</i>	
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31/03/2008 :	14 992
Valeur comptable du portefeuille au 31/03/2008 :	35 507,69 €
Valeur de marché du portefeuille au 31/03/2008 :	31 783,04 €

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 2^{ème} alinéa du Code de commerce, un rapport spécial informe l'assemblée générale de la réalisation des opérations d'achat d'actions par la société, dans le cadre du programme qu'elle a autorisé.

Par ailleurs, il est proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 septembre 2008 de renouveler ce programme sous réserve des restrictions législatives et réglementaires applicables. En résumé, ce nouveau programme de rachat par la société de ses titres serait le suivant :

a) Objectifs :

- animer le marché secondaire ou la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; et/ou
- consentir des options d'achat d'actions aux mandataires sociaux et aux salariés de la Société et/ou de son Groupe dans le cadre des dispositions de l'article L.225-177 et suivants du Code de commerce et de procéder à des attributions gratuites d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 du Code de commerce ; et/ ou
- remettre les titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe de la Société et/ou de son Groupe ; et/ ou
- remettre les actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la Société ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire ; et/ou
- procéder à toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'AMF ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

**b) Limite :**

10% du nombre de titres composant le capital, ce qui à ce jour correspond à 445.721 actions, ramenée à 5% pour les actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

c) Conditions financières :

Prix maximum d'achat par action : **15 euros**.

Prix minimum de vente par action : **2 euros**.

Montant maximum global affecté au programme de rachat d'actions autorisé : **2.000.000 euros**.

d) Durée de l'utilisation :

A compter de l'Assemblée Générale Mixte du 26 septembre 2008, pour 18 mois au plus, étant précisé que l'Assemblée Générale Mixte du 26 septembre 2008 annulera la précédente autorisation et le précédent programme et y substituera, sans discontinuité, la nouvelle autorisation.

II – INFORMATIONS SUR LA DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires avec le nombre d'actions et le pourcentage en capital détenus par chacun d'eux au 31 mars 2008.

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage en capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage en droits de vote
Famille PENNINGTON (1)	200.980	4,509%	401 960	7,661%
Famille MARTIN (2)	200.883	4,507%	401 766	7,657%
Famille REMOND (3)	223.969	5,025%	404 158	7,703%
ASTERID (4)	1.569.577	35,214%	1 569 577	29,920%
<i>Personnes liées par un acte (1) + (2) + (3) + (4)</i>	<i>2.195.409</i>	<i>49,255%</i>	<i>2.777.461</i>	<i>52,936%</i>
Famille MARSHALL	3.000	0,067%	5 000	0,095%
Famille GOODCHILD	274	0,006%	548	0,010%
BNP Développement	22.200	0,498%	22 000	0,419%
Famille OBERTY	201.021	4,510%	402 042	7,663%
Famille ZERBIB	81.387	1,826%	81 387	1,551%
Moses BIBAS	154.535	3,467%	154 535	2,945%
Personnel salarié (nominatif)	4.113	0,092%	7 866	0,150%
"Autres Actionnaires"	1.795.268	40,278%	1 795 976	34,230%
Total	4 457 207	100%	5 246 815	100,000%

En application de l'article L 233-7 du Code de commerce, la société a été informée des franchissements de seuils suivants :

- Le 17 octobre 2007, la Société Argos Investment Managers a déclaré détenir, pour le compte de la SICAV Argos Investment Fund, 9,32% du capital de la société représentant 7,34 % des droits de vote.



III – PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que ni les salariés (ou anciens salariés) de la société, ni les salariés des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 ne détiennent une quelconque participation dans le capital de la société au dernier jour de l'exercice.

IV – EVOLUTION DU COURS DE BOURSE SUR L'EXERCICE

Le tableau ci-dessous comporte les indications sur l'évolution du cours de l'action Télécom Réseaux Services ainsi que les volumes et capitaux échangés.

Mois	Nombre de titres	Capitaux (m€)	+ haut (€)	+ bas (€)
avril 2007	358 941	1 174	3.60	2.95
mai 2007	181 534	608	3.89	2.95
juin 2007	160 616	480	3.09	2.94
juillet 2007	92 158	265	3.05	2.57
août 2007	59 194	175	3.05	2.86
septembre 2007	68 640	202	3.28	2.62
octobre 2007	109 309	317	3.13	2.60
novembre 2007	70 601	191	3.08	2.23
décembre 2007	74 536	210	3.00	2.53
janvier 2008	38 701	94.6	2.88	2.15
février 2008	35 921	82.8	2.5	2.16
mars 2008	28 850	61.9	2.45	1.98
avril 2008	70 457	165.9	2.77	2.04
mai 2008	38 033	86.8	2.70	2.08
juin 2008	27 290	57.8	2.25	1.98

CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION

Nous vous exposons ci-après les informations qui doivent figurer dans le rapport de gestion des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-100-3 du code de commerce relatif aux offres publiques d'acquisition.

1. ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES DONT LA SOCIETE A CONNAISSANCE ET QUI PEUVENT ENTRAÎNER DES RESTRICTIONS AU TRANSFERT D' ACTIONS ET A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Pacte d'actionnaires :

Dans le cadre de l'opération de rapprochement d'ARTELCOM et de TELECOM RESEAUX SERVICES, MM. Robert Martin, Simon Pennington, Roger Remond et la société Asterid ont conclu le 21 février 2008 une Convention d'actionnaires destinée à régler leurs relations au sein de la société, complétée par un avenant conclu le 28 mars 2008, relatif à la réalisation des conditions suspensives. Les stipulations pertinentes de la Convention, constitutive d'une action de concert d'Asterid et de MM. Martin, Pennington et Remond, pour les nombres d'actions TELECOM RESEAUX SERVICES figurant dans le tableau ci-dessous, peuvent être résumées comme suit :

Actionnaires	Actions	Droits de vote
M. Robert Martin	200 883	401 766
M. Simon Pennington	200 980	401 960
M. Roger Remond	223 969	404 158
ASTERID	1 569 577	1 569 577



- un engagement de conservation par toutes les parties, sauf M. Remond, de leur participation jusqu'au 31 mars 2010 (période de deux années à compter de l'apport).
 - par exception, M. Martin n'est tenu que pendant six mois (jusqu'au 30 septembre 2008) et bénéficie ensuite jusqu'au 31 mars 2010 d'une promesse d'achat consentie par Asterid et portant sur toutes ses actions TELECOM RESEAUX SERVICES.
 - également par exception, M. Remond consent aux autres parties, dès l'apport, un droit de préemption sur ses actions TELECOM RESEAUX SERVICES.
 - en cas de licenciement de M. Pennington avant le 31 mars 2010, il est alors, sauf faute grave, libéré de son engagement de conservation mais il est tenu par le droit de préemption pour toute la durée de la convention (Article 2).
- un droit de préemption, tant en cas de cessions de gré à gré ou de blocs que de cessions sur le marché (article 4404 des règles de marché d'Euronext), jusqu'au 31 mars 2013 (date d'expiration de la convention d'actionnaires); ce droit ne fait pas obstacle à des donations en faveur des descendants ou à la constitution de nantissements sur les actions TELECOM RESEAUX SERVICES; il est également stipulé une clause pénale en cas de cession en violation du droit de préemption (Article 3).
- une convention de vote, par laquelle les parties conviennent de se concerter pour convenir de leurs votes et à défaut d'accord de voter dans le sens décidé par Asterid (Article 4).
- des dispositions relatives à la répartition et à l'exercice des pouvoirs au sein des organes sociaux de TELECOM RESEAUX SERVICES, aux termes desquelles :
 - avant l'apport, le nombre de membres du Conseil de surveillance sera fixé à sept membres dont quatre présentés par Asterid et la révocation des membres du directoire sera de la compétence de l'assemblée.
 - après l'apport, le Conseil de surveillance nommera M. Smeers membre du Directoire et directeur général de TELECOM RESEAUX SERVICES et approuvera une convention de prestations de direction générale avec Asterid. Cette convention prévoit les caractéristiques des prestations de direction générale réalisées par Asterid, ainsi que les modalités de rémunération de ces prestations. Cette convention a vocation à remplacer les accords existant entre ARTELCOM et Asterid.
 - M. Martin demeurera Président du Directoire, avec sa rémunération actuelle, et M. Pennington membre du Directoire, avec sa rémunération actuelle et son contrat de travail.
 - l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de 2007-2008 modifiera le mode de gestion pour adopter la forme à conseil d'administration, de sept membres, quatre présentés par Asterid, M. Martin et deux membres présentés par M. Pennington et par lui, et M. Martin sera P-DG et M. Smeers Directeur général délégué.
 - le 31 mars 2009, M. Martin mettra un terme à toutes ses fonctions par démission et/ou départ à la retraite et sera nommé président du Conseil d'administration et M. Smeers sera nommé Directeur général de TELECOM RESEAUX SERVICES.
 - en cas de cessation des fonctions de M. Smeers de Directeur général de TELECOM RESEAUX SERVICES, Asterid disposera d'un droit de présentation de son successeur et d'un droit de veto sur tout autre candidat (Article 5).
- une déclaration d'action de concert, avec une obligation d'information réciproque sur les mouvements de capital, une concertation avant les franchissements de seuils et la transmission de la convention à l'Autorité des marchés financiers (Article 6).
- La convention est conclue pour une durée de cinq ans, expirant le 31 mars 2013. Chacune des parties peut la dénoncer six mois avant cette date, elle se poursuit entre les autres parties pour une durée de trois ans. En cas de cession directe ou indirecte par M. Smeers du contrôle d'Asterid ou par Asterid de sa participation dans TELECOM RESEAUX SERVICES, les autres parties ont la faculté de la dénoncer (Article 8).



2. POUVOIRS DU DIRECTOIRE EN PARTICULIER L'EMISSION OU LE RACHAT D'ACTIONS

Les pouvoirs suivants, susceptibles d'influencer l'offre publique, ont par ailleurs été octroyés au Directoire par l'assemblée générale des actionnaires :

- Délégations en matière d'augmentation de capital ; le détail de ces délégations, en cours de validité, figure dans le tableau récapitulatif joint au présent rapport ;
- Autorisation de réduire le capital, par annulation, en une ou plusieurs fois, d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur tous postes de primes et de réserves ;

- Autorisation, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, à opérer sur les actions de la société dans des conditions et limites prévues par les textes et selon les modalités suivantes :

Les achats ou ventes d'actions pourront être réalisés à tout moment (y compris en période d'offre) et par tous moyens dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, dans la limite de détention de 10% du nombre de titres composant le capital.

Cette autorisation est destinée à permettre à la société d'acheter des actions afin :

- d'animer le marché secondaire ou la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; et/ou
- de consentir des options d'achat d'actions aux mandataires sociaux et aux salariés de la société et/ou de son Groupe dans le cadre des dispositions de l'article L.225-177 et suivants du Code de commerce ; et/ ou
- de remettre les titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe de la société et/ou de son Groupe ; et/ ou
- de remettre les actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la société ; et/ ou
- de l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital.

Les actions ainsi acquises pourront être, sous réserve des restrictions législatives et réglementaires applicables, conservées, cédées ou transférées par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré ou par remise d'actions par suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 15 euros et le prix minimum de vente à 3 euros. Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra être supérieur à 2.000.000 d'euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.



3. ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIETE QUI SONT MODIFIES OU PRENNENT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIETE

Convention de prestations de direction générale avec la société Asterid

Aux termes de cette convention :

- Asterid fournit une prestation de Direction Générale de TELECOM RESEAUX SERVICES et de ses filiales par la mise à disposition de M. Smeers ainsi que des moyens permettant la bonne exécution de cette prestation.

M. Smeers remplira les fonctions de :

- membre du Directoire et Directeur Général de TRS, et à compter du 30 septembre 2008, suite au changement à cette date au plus tard du mode de gestion de TRS en Société Anonyme à Conseil d'Administration, de Directeur Général Délégué de TRS, puis, à compter du 1er avril 2009, de Directeur Général de TRS.
- Président-Directeur Général d'ARTELCOM et, en cas de transformation d'ARTELCOM en Société par Actions Simplifiée, de Président d'ARTELCOM.
- Président d'ARTELCOM GRAND SUD (442 773 693 RCS LYON) et de HUACOM TECHNOLOGY (497 776 286 RCS LYON), sociétés par actions simplifiées, toutes deux filiales d'ARTELCOM.

ASTERID prendra entièrement à sa charge la rémunération de M. Smeers au titre desdites fonctions et le remboursement à M. Smeers de ses frais.

- Rémunération d'Asterid :
 - une rémunération trimestrielle fixe de 90 000 € HT payable à terme à échoir et
 - une rémunération variable, d'un montant HT de 0,35 % du chiffre d'affaires hors taxes consolidé de TELECOM RESEAUX SERVICES et de ses filiales, comprise entre 140 000 € HT et 300 000 € HT (plancher et plafond), payable par acomptes trimestriels (terme à échoir) de 37 500 € HT et un solde, s'il y a lieu, dans les 30 (trente) jours de l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes consolidés de TELECOM RESEAUX SERVICES pour l'exercice.

TELECOM RESEAUX SERVICES fera son affaire de la répartition de cette rémunération avec ses filiales.

- Durée : du 1er avril 2008 au 31 mars 2011; renouvellement par périodes de 12 mois, sauf dénonciation avec un préavis de 3 mois.

4. ACCORDS PREVOYANT DES INDEMNITES POUR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE OU LES SALARIES, EN CAS DE DEMISSION OU DE LICENCIEMENT SANS CAUSE RELLE ET SERIEUSE OU SI LEUR EMPLOI PREND FIN EN RAISONS D'UNE OFFRE PUBLIQUE

Nous vous rappelons le contrat de travail signé avec un membre du Directoire, précédemment à sa nomination, prévoyant le versement d'une indemnité de 18 mois de salaire en cas de rupture dudit contrat, soit le maximum prévu par la convention collective applicable à la société lors de la signature du contrat.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le Directoire doit rendre compte, dans son rapport de gestion, des délégations en cours de validité qui lui ont été accordées par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.



Est joint au présent rapport le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité qui ont été consenties à votre Directoire en matière d'augmentation de capital. Aucune de ces délégations n'a été utilisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous rappelons que le Conseil de surveillance avait autorisé, lors de sa séance du 27 avril 2007, au titre de convention soumise au régime de l'article L.225-86, un accord transactionnel conclu en date du 27 avril 2007 entre la Société Télécom Réseaux Services et Monsieur Pierre OBERTY relatif à sa démission, à effet du 30 avril 2007, des fonctions de membre et de président du Directoire de la société, ainsi que des mandats sociaux exercés dans les sociétés du Groupe, moyennant le versement d'une indemnité brute de départ de 110 000 euros.

L'Assemblée générale du 27 septembre 2007, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, a approuvé cette convention.

Nous vous informons qu'une convention nouvelle, ayant été autorisée en application de l'article L. 225-86 du Code de commerce, est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Il s'agit de la convention de prestations de Direction générale susmentionnée, conclue le 31 mars 2008 avec la société ASTERID, laquelle entre dans le champ d'application de l'article L.225-86 du Code de Commerce dans la mesure où, d'une part, la Société et la société ASTERID ont un dirigeant commun en la personne de Monsieur Lionel SMEERS, membre du Directoire de la Société et gérant de la société ASTERID, d'autre part, la société ASTERID détient plus de 10 % des droits de vote de la Société.

Le Conseil de Surveillance a autorisé, lors de sa séance du 31 mars 2008, conformément à la Loi ladite convention.

Le rapport spécial des commissaires aux comptes vous donne toutes précisions sur cette convention, ainsi que sur les conventions conclues antérieurement dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008.

CONVENTIONS COURANTES SIGNIFICATIVES

La liste et l'objet des conventions courantes et significatives visées par l'article L. 225-87 du Code de commerce ont été communiqués aux membres du Conseil de surveillance et aux commissaires aux comptes.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe TR SERVICES au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Vos commissaires aux comptes relatent, dans leur rapport général, l'accomplissement de leur mission.

RESULTATS - AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes de la société à la clôture de l'exercice font apparaître une perte d'un montant de **(139 207) Euros** que nous vous proposons d'affecter au report à nouveau qui serait ainsi débiteur du même montant.



Par ailleurs, nous vous informons que le montant des dépenses et charges, comprenant les amortissements excédentaires, non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, engagées au cours de l'exercice écoulé s'élève à : **56 918 Euros**.

En outre, nous vous rappelons, en application de l'article 243 bis du code général des impôts, que les dividendes suivants ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices :

Exercice social clos le :	Dividende net par action :	Montant total :	Montant éligible à l'abattement de 50% :	Montant non éligible à l'abattement de 50% :	Montant éligible à l'abattement de 40% :	Montant non éligible à l'abattement de 40% :
31/03/2007	Néant	Néant			Néant	Néant
31/03/2006	EUR 0,10	EUR 287.954			EUR 287.954	Néant
31/03/2005	EUR 0,10	EUR 288.763	EUR 288.763	Néant		

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des cinq derniers exercices.

OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Le texte des observations présentées par le Comité d'entreprise est annexé au présent rapport.

JETONS DE PRESENCE

Nous vous rappelons également que vous aurez à statuer sur le montant global des jetons de présence que nous vous proposons de fixer à la somme de **22.500 Euros**.

RAPPORT DU PRESIDENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 7^{ème} alinéa du Code de commerce, le président rend compte, dans un rapport qui sera joint au présent rapport, des actions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

• Rémunération :

Conformément à l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, vous trouverez dans le tableau ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des membres du Directoire **durant l'exercice** :

	Robert MARTIN			Simon PENNINGTON		Lionel MAROT		Lionel SMEERS		
	Société	Sociétés contrôlées		Société	Sociétés contrôlées	Société	Sociétés contrôlées	Sociétés contrôlées		
	TR Services	TR Investissements	Télécom Réseaux France	TR Services	Télécom Réseaux France	TR Services	Télécom Réseaux France	ARTELCOM	HUACOM Technologies	ARTELCOM Grand Sud
Mandat et/ou fonction exercés	Président du Directoire	Président	Administrateur	Directeur Général	Contrôleur de Gestion	Membre du Directoire	Administrateur	Président-Directeur Général	Président	Président



Le présent rapport doit également rendre compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés et/ou comptabilisés **durant l'exercice** à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 223-16 du Code de commerce, dont vous trouverez le détail ci-après :

	Robert MARTIN		Simon PENNINGTON		Lionel MAROT	
	TR Services	Sociétés contrôlées	TR Services	Sociétés contrôlées	TR Services	Sociétés contrôlées
Rémunération :		<i>Néant</i>		<i>Néant</i>		<i>Néant</i>
▪ Fixe	169 200 €		147 000 €		124 697 €	
▪ Variable	<i>Néant</i>		<i>Néant</i>		<i>Néant</i>	
▪ Exceptionnelle	<i>Néant</i>		<i>Néant</i>		<i>Néant</i>	
Avantages en nature :		<i>Néant</i>		<i>Néant</i>		<i>Néant</i>
▪ Eléments fixes	7 881 €		8 737 €		6 537 €	
▪ Elément variables	<i>Néant</i>		<i>Néant</i>		<i>Néant</i>	
▪ Eléments exceptionnels	<i>Néant</i>		<i>Néant</i>		<i>Néant</i>	
Engagements pris :		<i>Néant</i>		<i>Néant</i>		<i>Néant</i>
▪ Indemnités de rupture	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	18 mois de salaire en cas de rupture du contrat, soit le maximum prévu par la convention collective lors de la signature du contrat	<i>Néant</i>

Les avantages en nature correspondent à la mise à disposition d'un véhicule de fonction et aux frais de repas.

Ils sont calculés et révisés sur la base du forfait annuel, fourni chaque année par l'Administration fiscale.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les membres du Conseil de surveillance ont perçu au cours de l'exercice écoulé les sommes suivantes au titre de jetons de présence :

Monsieur David GOODCHILD	Président du Conseil de surveillance	7 000 €
Monsieur Roger REMOND	Vice-président du Conseil de surveillance	7 000 €
Monsieur Henry MARSHALL	Membre du Conseil de surveillance	6 000 €
Madame Martine KERVINIO	Membre du Conseil de surveillance	2 500 €

• **Opérations sur titres réalisées par les dirigeants :**

Durant l'exercice, la société n'a pas été informée d'opération sur ses titres effectuée par ses dirigeants et/ou les personnes qui leur sont étroitement liées.

RÉSOLUTIONS DE NATURE EXTRAORDINAIRE

Changement de mode d'administration et de direction de la société par adoption de la formule à conseil d'administration

Dans cette formule, la Société serait administrée par un conseil d'administration composé de dix membres au plus. Le conseil d'administration élirait en son sein un président, personne physique, qui assurerait la direction générale de la Société.

Ce mode d'administration et de direction nous paraît mieux adapté à notre Société.



Nous allons vous donner lecture du projet de statuts qui pourraient régir désormais votre Société et que nous soumettons à votre approbation.

Enfin, nous vous demandons, si vous décidez de la modification du type d'administration et de direction que nous vous proposons, de procéder à la nomination de huit administrateurs pour une durée de 3 ans.

Nous avons recueilli les candidatures de :

- Monsieur Robert Martin,
- Monsieur Lionel Smeers,
- Monsieur Christian Lang,
- Monsieur Philippe Lacruche,
- Monsieur Pascal Prot,
- Monsieur Murray Durif,
- Monsieur Roger Remond,
- Madame Martine Kervinio.

Enfin, pour la bonne règle, nous vous proposons de confirmer vos commissaires aux comptes titulaire et suppléant dans leurs fonctions.

Proposition en vue de l'octroi au conseil d'administration, de délégations de compétence ou de pouvoir en matière financière :

Outre les éléments relatifs à la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008 en vue de leur approbation, le Directoire vous présente les termes et conditions d'un certain nombre de délégations de compétence ou de pouvoir en matière financière qu'il souhaiterait se voir accorder par votre assemblée.

La délégation de compétence est toutefois encadrée par les deux limites légales que sont (i) le plafond global de l'augmentation de capital et (ii) la durée de validité de la délégation.

Afin de donner à votre conseil d'administration les moyens lui permettant, le cas échéant en faisant appel aux marchés pour y placer des titres de la Société, de réunir avec rapidité et souplesse les moyens financiers nécessaires au développement de votre Société, nous pensons qu'il est nécessaire de requérir de telles autorisations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Ainsi, avec l'adoption des résolutions proposées ci-après, votre conseil d'administration pourrait réaliser par des émissions d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des droits de créance ou des actions ordinaires en maintenant le droit préférentiel de souscription des actionnaires, ou en le supprimant, tous types de placements, en fonction des intérêts de votre société et de ses actionnaires.

Les conditions et modalités de ces augmentations de capital et l'étendue des délégations que nous sollicitons de l'assemblée générale extraordinaire sont les suivantes :

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires à souscrire en numéraire ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration serait valable pour une durée de vingt-six mois et les actionnaires auront, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société qui seraient émises sur décision du conseil d'administration.



Le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi décidées par le conseil d'administration ne pourrait être supérieur à EUR 5.000.000 en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire en nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Pour chaque augmentation de capital, le nombre de titres à émettre pourrait être augmenté, sans pouvoir toutefois excéder la limite du plafond global prévu ci-dessus, si le conseil d'administration constate une demande excédentaire.

A l'inverse, en cas de demande insuffisante, le conseil d'administration pourrait offrir au public tout ou partie des titres qui n'auraient pas été souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, réductible, par les actionnaires.

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires à souscrire en numéraire et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Il s'agit de déléguer au conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission – à brefs délais et dans le public - d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration serait valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Ces émissions s'adressant au public, elles s'accompagneraient de la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal total de ces augmentations de capital ne pourrait être supérieur à EUR 5.000.000.

Cette émission serait assortie, conformément aux dispositions légales, de règles strictes notamment la fixation du prix d'émission des actions, y compris pour celles résultant de l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital émises en application de cette résolution, qui sera au moins égal au minimum autorisé par la législation, soit la moyenne pondérée des trois derniers jours précédant l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 3%.

Dans le cas où il serait fait usage de cette autorisation, d'une part, le conseil d'administration et d'autre part, les Commissaires aux Comptes établiraient des rapports complémentaires qui seraient tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions fixées par la loi.

Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription en fixant le prix d'émission et ce, dans la limite de 10%

Il s'agit d'autoriser le conseil d'administration à procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société et appel public à l'épargne, et dans la limite de 10% du capital social par an tel qu'apprécié au jour de l'émission des titres, de titres de capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société, et à fixer le prix d'émission des titres de capital et/ou des valeurs mobilières ainsi émis, selon les modalités suivantes :



pour les titres de capital, le prix d'émission devrait être au moins égal à la moyenne des vingt derniers jours de bourse avec une décote maximale de 5%, et

pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission devrait être tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de la somme susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé au paragraphe 1 ci-dessus.

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L 225-148 du Code de Commerce, de déléguer à votre conseil d'administration pour une durée de 26 mois à compter du jour de votre Assemblée, sa compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiat et/ou à terme à des actions de la Société, en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange qui serait initiée par la Société sur les actions d'une autre société admises aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à cet article L 225-148. Il conviendrait également de supprimer, au profit des porteurs de titres, votre droit préférentiel de souscription aux titres ainsi émis.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital résultant des émissions qui seraient réalisées en vertu de cette délégation serait fixé à EUR 5.000.000.

Nous vous demandons de conférer tous les pouvoirs nécessaires à votre conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi, en vue de la réalisation des offres publiques d'échange visées ci-dessus et des émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières rémunérant les titres apportés, étant entendu que votre conseil d'administration aurait à fixer les parités d'échange ainsi que, le cas échéant, la soulte en espèces à verser.

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à l'effet de rémunérer des apports en nature de titres

Il s'agit de déléguer au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, la compétence de procéder, à des émissions d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'un apport en nature (dans la limite de 10 % du capital social à la date de l'opération).

**Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves**

Il s'agit de déléguer au conseil d'administration, durant la même période de vingt-six mois, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, dont la capitalisation serait légalement et statutairement possible.

De telles augmentations de capital prendraient la forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, et bénéficieraient à l'ensemble des actionnaires de la Société, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne pourrait excéder un montant maximum de EUR 3.000.000.

Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration à décider, pour chacune des émissions qui seraient réalisées, d'augmenter le nombre de titres à émettre dans un délai de 30 jours suivant la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour celle-ci.

Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour procéder à une ou des augmentations du capital social réservées aux adhérents d'un Plan d'Epargne Entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Il s'agit de déléguer au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, sa compétence pour décider de procéder à l'émission d'actions nouvelles qui serait réservée aux salariés et dirigeants de la Société ou de ses sociétés filiales, adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise et/ou de Groupe, dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du code du travail.

Il s'agit d'une augmentation de capital réservée et il y aura donc suppression, en faveur des adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise de la Société, du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le conseil d'administration recevrait le pouvoir de déterminer le prix de souscription des actions nouvelles dans les conditions fixées par l'article L.3332-18 du code du travail.

Plafond général des autorisations financières

Nous vous proposons de fixer ainsi qu'il suit le montant maximum des émissions des augmentations de capital pouvant être décidées en vertu des délégations de compétence données à votre conseil d'administration, qui ne pourrait être supérieur à EUR 5.000.000, majoré du montant nominal de l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions éventuellement à réaliser pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément la loi, étant précisé que cette limite ne s'appliquerait pas aux augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission ou de toutes sommes dont la capitalisation serait admise.



Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues

Nous vous demandons d'autoriser votre conseil d'administration à réduire le capital social en une ou plusieurs fois par annulation de toute quantité d'actions auto-détenues qu'il déciderait dans les limites autorisées par la loi. Le nombre maximum d'actions pouvant être annulées, pendant une période de 24 mois, ne pourrait excéder 10% du capital social de la Société. Cette limite serait, le cas échéant, ajustée pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale.

Cette autorisation expirerait au plus tard dix huit mois après la date de l'assemblée générale.

Nous vous remercions de bien vouloir adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

LE DIRECTOIRE

Robert MARTIN
Président



20 PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE DU 26/09/08

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après présentation du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2008, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice part du groupe de EUR 50 456.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après présentation du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2008, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par une perte de EUR (139 207).

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Directoire, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à la somme de EUR (139 207) au report à nouveau qui sera ainsi débiteur du même montant.

L'assemblée générale prend acte en outre que les dividendes suivants ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

Exercice social clos le :	r Dividende net par action :	Revenus distribués aux actionnaires				
		Montant total :	Montant éligible à l'abattement de 50% :	Montant non éligible à l'abattement de 50% :	Montant éligible à l'abattement de 40% :	Montant non éligible à l'abattement de 40% :
31/03/2007	Néant	Néant			Néant	Néant
31/03/2006	EUR 0,10	EUR 287.954			EUR 287.954	Néant
31/03/2005	EUR 0,10	EUR 288.763	EUR 288.763	Néant		

L'assemblée générale prend acte que le montant des dépenses et charges, comprenant les amortissements excédentaires, non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les Sociétés s'élève à EUR 56 918.

**QUATRIEME RESOLUTION****(Approbation des conventions)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du code de commerce, prend acte des conventions antérieurement approuvées et qui ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008.

CINQUIEME RESOLUTION**(Approbation d'une nouvelle convention réglementée)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du code de commerce, décide d'approuver la nature et la consistance de la convention nouvelle de prestations de direction générale conclue le 31 mars 2008 avec la société ASTERID, qui entre dans le champ d'application dudit article.

SIXIEME RESOLUTION**(Jetons de présence)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de fixer à EUR 22 500 le montant global annuel des jetons de présence attribués aux membres du Conseil en rémunération de leur activité pour la période correspondant à l'exercice social qui sera clos le 31 mars 2009.

SEPTIEME RESOLUTION**(Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions de la Société)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, et conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, autorise le conseil d'administration, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée, à opérer sur les actions de la Société dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers.

Les achats ou ventes d'actions pourront être réalisés à tout moment (y compris en période d'offre) et par tous moyens dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés dans la limite de détention de 10% du nombre de titres composant le capital, ce qui à ce jour correspond à 445.721 actions.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société d'acheter des actions afin :

- i. d'animer le marché secondaire ou la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; et/ou
- ii. de consentir des options d'achat d'actions aux mandataires sociaux et aux salariés de la Société et/ou de son groupe dans le cadre des dispositions de l'article L.225-177 et suivants du code de commerce et de procéder à des attributions gratuites d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du code de commerce ; et/ou
- iii. de remettre les titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe de la Société et/ou de son groupe ; et/ ou
- iv. de remettre les actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la Société ; et/ ou
- v. de procéder à l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la vingt-septième résolution ci-après dans les termes qui y sont indiqués ;



- vi. de procéder à toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital.

Les actions ainsi acquises pourront être, sous réserve des restrictions législatives et réglementaires applicables, conservées, cédées ou transférées par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré ou par remise d'actions par suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'assemblée générale décide de fixer à **15 euros** le prix maximum d'achat par action et à **2 euros** le prix minimum de vente. Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra être supérieur à **2 000 000 euros**.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'assemblée générale prend acte que les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine assemblée générale annuelle, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

Cette autorisation expirera au plus tard dix-huit mois (18) après la date de la présente assemblée.

L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de déléguer, à l'effet de passer tous ordres de bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords, tous contrats d'options, effectuer toutes déclarations et toutes formalités nécessaires.

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

HUITIEME RESOLUTION

(Modification du régime d'administration et de direction de la Société – suppression du régime à directoire et conseil de surveillance et adoption du régime de conseil d'administration – adoption du texte des nouveaux statuts en annexe)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de modifier le mode d'administration et de direction de la Société, qui sera régie par les articles L.225-17 à L.225-56 du code de commerce et administrée par un conseil d'administration.

Cette décision prendra effet à l'issue de la présente assemblée.

En conséquence de l'adoption du mode d'administration par un conseil d'administration :

- l'assemblée générale constate que les fonctions des membres du conseil de surveillance et du directoire prendront fin à l'issue de la présente assemblée;
- l'assemblée générale approuve article par article puis dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la société et dont un exemplaire sera annexé au présent procès-verbal;
- l'assemblée générale décide que les comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2008 seront arrêtés et présentés suivant les règles légales et statutaires applicables aux sociétés anonymes administrées par un conseil d'administration.

**Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :****NEUVIEME RESOLUTION****(Nomination de Monsieur Robert MARTIN en qualité d'administrateur)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée, nomme en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée, Monsieur Robert MARTIN, pour une durée de trois ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2011.

DIXIEME RESOLUTION**(Nomination de Monsieur Lionel SMEERS en qualité d'administrateur)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée, nomme en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée, Monsieur Lionel SMEERS, pour une durée de trois ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2011.

ONZIEME RESOLUTION**(Nomination de Monsieur Christian LANG en qualité d'administrateur)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée, nomme en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée, Monsieur Christian LANG, pour une durée de trois ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2011.

DOUZIEME RESOLUTION**(Nomination de Monsieur Philippe LACRUCHE en qualité d'administrateur)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée, nomme en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée, Monsieur Philippe LACRUCHE, pour une durée de trois ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2011.

TREIZIEME RESOLUTION**(Nomination de Monsieur Pascal PROT en qualité d'administrateur)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée, nomme en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée, Monsieur Pascal PROT, pour une durée de trois ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2011.

QUATORZIEME RESOLUTION**(Nomination de Monsieur Murray DURIF en qualité d'administrateur)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée, nomme en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée, Monsieur Murray DURIF, pour une durée de trois ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2011.

QUINZIEME RESOLUTION**(Nomination de Monsieur Roger REMOND en qualité d'administrateur)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée, nomme en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée, Monsieur Roger REMOND pour une durée de trois ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2011.

**SEIZIEME RESOLUTION****(Nomination de Madame Martine KERVINIO en qualité d'administrateur)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée, nomme en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée, Madame Martine KERVINIO, pour une durée de trois ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2011.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confirme la société PriceWaterhouseCoopers Audit et Monsieur Yves NICOLAS dans leurs fonctions respectives de commissaire aux comptes titulaire et suppléant qui prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice qui clos le 31 mars 2009.

En outre, l'assemblée générale confirme la Société d'Etudes Financières et d'Audit Comptable -SEFAC et Madame Christine RACLE dans leurs fonctions respectives de commissaire aux comptes titulaire et suppléant qui prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice qui clos le 31 mars 2011.

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :**DIX-HUITIEME RESOLUTION****(Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants et L.228-92 du code de commerce :

- (1) délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions de la Société et/ou (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société ou à une combinaison des deux et dont la souscription pourra être libérée par versement en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de la Société, et
- (2) décide que le montant nominal de la ou des augmentations du capital social de la Société susceptible(s) d'être décidée(s) par 1^e conseil d'administration et réalisée(s), immédiatement ou à terme, par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, ne pourra être supérieur à cinq millions d'euros (EUR **5 000 000**), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,

Les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes et en cas d'attribution gratuite de bons autonomes de souscription, le conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le conseil d'administration pourra prendre toutes mesures destinées à protéger les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital existant au jour de l'augmentation de capital.

Les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux actions et/ou aux valeurs mobilières dont l'émission sera décidée par le conseil d'administration en vertu de la présente délégation de compétence. En outre, le conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières, selon le cas, supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.



Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera l'une ou plusieurs des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, et
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

L'assemblée générale prend acte, en tant que de besoin, du fait que la présente délégation de compétence emporte au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles lesdites valeurs mobilières pourront donner droit.

Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en oeuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, a l'effet notamment de :

- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des titres à créer,
- arrêter les conditions et prix des émissions,
- fixer les montants à émettre en euros, en monnaie étrangère ou en unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies selon les cas et dans le respect de la législation en vigueur,
- déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des titres à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur rachat,
- suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières existantes pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois,
- fixer les modalités suivant lesquelles seront assurées, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ou le cas échéant, les stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement,
- constater la réalisation de la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et procéder à la modification corrélative des statuts,
- à sa seule initiative, imputer les frais, droits et honoraires de toute émission sur le montant de la prime d'émission y afférente et prélever sur ladite prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la Société, ainsi que procéder à toutes formalités et déclarations, requérir toute autorisation, notamment de l'AMF et, plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de ces émissions.

La délégation de compétence conférée au conseil d'administration par la présente résolution est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale. L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de titres donnant accès immédiat ou à terme à une quotité du capital social de la Société.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription)



L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du code de commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136 et L.228-92 du même code, décide :

de déléguer au conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et appel public à l'épargne, (i) d'actions de la Société, (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société ou à une combinaison des deux et/ou dont la souscription pourra être libérée par versement en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de la Société,

que le montant nominal de la ou des augmentations du capital social de la Société susceptibles d'être décidées par le conseil d'administration et réalisées, immédiatement ou à terme, par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, ne pourra être supérieur à cinq millions d'euros (EUR **5 000 000**), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,

Dans le cadre de cette délégation, l'assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre. Toutefois, le conseil d'administration, en application de l'article L.225-135, 2^{ème} alinéa, du code de commerce, aura la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires applicables pour tout ou partie d'une émission effectuée, un délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complété par une souscription à titre réductible.

Conformément à l'article L.225-136 du code de commerce, et pour les cas autres que ceux relevant de l'article L.225-147, 6^{ème} alinéa :

- dans la mesure où les valeurs mobilières à émettre sont assimilables aux titres préexistants, le prix d'émission des actions sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission (à ce jour la moyenne pondérée des cours des trois derniers jours de bourse précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5% prévu par la réglementation en vigueur);
- que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 - offrir au public tout ou partie des actions non souscrites.

L'assemblée générale prend acte, en tant que de besoin, du fait que la présente délégation de compétence emporte au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles lesdites valeurs mobilières pourront donner droit.



Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en oeuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires à l'effet notamment de :

- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des titres à créer,
- arrêter les conditions et prix des émissions,
- fixer les montants à émettre en euros, en monnaie étrangère ou en unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies selon les cas et dans le respect de la législation en vigueur,
- déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des titres à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur rachat,
- suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières existantes pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois,
- fixer les modalités suivant lesquelles seront assurées, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et, le cas échéant, les stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement,
- constater la réalisation de la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et procéder à la modification corrélative des statuts,
- à sa seule initiative, imputer les frais, droits et honoraires de toute émission sur le montant de la prime d'émission y afférente et prélever sur ladite prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la Société, ainsi que, procéder à toutes formalités et déclarations, requérir toute autorisation, notamment de l'AMF et, d'une manière générale, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de ces émissions.

La délégation de compétence conférée au conseil d'administration par la présente résolution est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale. L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de titres donnant accès immédiat ou à terme à une quotité du capital social de la Société.

VINGTIEME RESOLUTION

(Autorisation au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription en fixant le prix d'émission et ce, dans la limite de 10% du capital social)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-136-1° du code de commerce, autorise le conseil d'administration à procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société et appel public à l'épargne, et dans la limite de 10% du capital social par an tel qu'apprécié au jour de l'émission des titres, de titres de capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société, et à fixer le prix d'émission des titres de capital et/ou des valeurs mobilières ainsi émis, selon les modalités suivantes :

- pour les titres de capital, le prix d'émission devra être au moins égal à la moyenne des vingt derniers jours de bourse avec une décote maximale de 5%, et
- pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission devra être tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de la somme susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé au paragraphe 1 ci-dessus.



L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels donneront droit les valeurs mobilières émises en vertu de la présente autorisation.

Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en oeuvre la présente autorisation, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, à l'effet notamment de :

- procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées,
- déterminer les dates et les conditions d'émission, et notamment le prix et la date de jouissance des titres de capital et/ou des valeurs mobilières à émettre,
- constater la réalisation de la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente autorisation et procéder à la modification corrélative des statuts,
- à sa seule initiative, imputer les frais, droits et honoraires de toute émission sur le montant de la prime d'émission y afférente et prélever sur ladite prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la Société, ainsi que,
- procéder à toutes formalités et déclarations, requérir toute autorisation, notamment de l'AMF et, plus généralement prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accord pour parvenir à la bonne fin de ces émissions.

La présente autorisation est donnée pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure à l'effet de procéder à l'émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription en fixant le prix d'émission et ce, dans la limite de 10% du capital social.

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital social, en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique initiée par la Société.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-148 et L.228-92 du code de commerce, décide :

- de déléguer au conseil d'administration sa compétence pour décider de procéder à l'émission de titres de capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société, à l'effet de rémunérer les titres apportés à (i) toute offre publique comportant une composante échange initiée par la Société sur les titres d'une autre Société dont les actions sont admises aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés par l'article L.225-148 du code de commerce ou (ii) toute autre opération ayant le même effet qu'une offre publique telle que décrite au (i) ci-avant initiée par la Société sur les titres d'une autre Société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché relevant d'un droit étranger,
- que le montant nominal de la ou des augmentations du capital social de la Société susceptible(s) d'être décidée(s) par le conseil d'administration et réalisée(s), immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation de compétence, ne pourra excéder un montant maximum de cinq millions d'euros (EUR 5 000 000), ou la contre-valeur de ce montant, compte tenu du nominal des actions de la Société à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements susceptibles d'être effectués, conformément à la loi et aux règlements en vigueur ou aux stipulations contractuelles liant la Société prévoyant



d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société,

- de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société aux titres de capital et/ou valeurs mobilières qui pourront être émis en vertu de la présente délégation de compétence au profit des porteurs desdits titres de capital ou valeurs mobilières.

L'assemblée générale prend acte, en tant que de besoin, que la présente délégation de compétence emporte au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital de la Société auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit.

Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, à l'effet notamment de :

- fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser,
- constater le nombre de titres apportés à l'échange,
- déterminer les dates et les modalités d'émission, et notamment le prix et la date de jouissance, des titres de capital ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société,
- inscrire au passif du bilan à un compte "Prime d'apport", sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions et leur valeur nominale,
- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et procéder à la modification corrélative des statuts,
- à sa seule initiative, imputer les frais, droits et honoraires de toute émission sur le montant de la "Prime d'apport" et prélever sur ladite prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la Société, ainsi que
- procéder à toutes formalités et déclarations, requérir toute autorisation, notamment de l'AMF et, plus généralement prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de ces émissions.

La délégation de compétence conférée au conseil d'administration par la présente résolution est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale. L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital social, en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique initiée par la Société.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital social, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-147 du code de commerce, décide :



- de déléguer au conseil d'administration sa compétence pour décider de procéder, sur le rapport des commissaires aux apports mentionné aux 1er et 2e alinéas de l'article L.225-147 susvisé du code de commerce, à l'émission de titres de capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du code de commerce ne sont pas applicables,
- que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en application de la présente délégation de compétence est fixé à 10% du capital de la Société,
- de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société aux titres de capital et/ou valeurs mobilières qui pourront être émis en vertu de la présente délégation de compétence, au profit des porteurs desdits titres de capital ou valeurs mobilières.

L'assemblée générale prend acte, en tant que de besoin, du fait que la présente délégation de compétence emporte au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital de la Société auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit.

Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, à l'effet notamment de :

- procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées,
- déterminer les dates et les modalités d'émission, et notamment le prix et la date de jouissance des titres de capital ou des valeurs mobilières à émettre,
- constater la réalisation de toute augmentation de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et procéder à la modification corrélative des statuts,
- à sa seule initiative, imputer les frais, droits et honoraires de toute émission sur le montant de la prime d'émission y afférente et prélever sur ladite prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la Société, ainsi que procéder à toutes formalités et déclarations, requérir toute autorisation, notamment de l'AMF, et
- plus généralement prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de ces émissions.

La délégation de compétence conférée au conseil d'administration par la présente résolution est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale. L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital social, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social.

VINGT-TROISIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion ou d'apport ou de toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise)

L'assemblée générale extraordinaire statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2 et de l'article L.225-130 du code de commerce :

- délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider d'augmenter, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, le capital social de la Société par l'incorporation, successive ou simultanée, au



capital de tout ou partie de réserves, bénéfiques, primes d'émission, de fusion ou d'apport ou toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés, et

- décide que le montant nominal de la ou des augmentations du capital social de la Société susceptibles d'être décidées par le conseil d'administration et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation de compétence, ne pourra excéder un montant maximum de trois millions d'euros (EUR 3 000 000), compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements susceptibles d'être effectués, conformément à la loi et aux règlements en vigueur ou aux éventuelles stipulations contractuelles liant la Société et prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société.

Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, à l'effet notamment de :

- fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal de chacune des actions existantes sera augmenté, arrêter les montants, dates et conditions des émissions, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal des actions existantes prendra effet,
- décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles, et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'émission à leur compte du nombre entier d'actions attribuées,
- constater la réalisation de toute augmentation de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et procéder à la modification corrélative des statuts,
- à sa seule initiative, imputer les frais, droits et honoraires de toute émission sur le montant de la prime d'émission y afférente et prélever sur ladite prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la Société, ainsi que
- procéder à toutes formalités et déclarations, requérir toute autorisation, notamment de l'AMF et, plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de ces émissions.

La délégation de compétence conférée au conseil d'administration par la présente résolution est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale. L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'augmentation du capital social de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion ou d'apport ou de toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise.

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du code de commerce :



- autorise le conseil d'administration à décider, pour chacune des émissions réalisées en application de la dix-huitième et de la dix-neuvième résolutions précédentes soumises à la présente assemblée générale, d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans un délai de 30 jours suivant la clôture de la souscription de l'émission initiale et dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour celle-ci ;
- décide que le nombre d'actions résultant des émissions réalisées en vertu de la présente autorisation s'imputera sur le plafond spécifique prévu dans la dix-huitième ou, selon le cas, la dix-neuvième résolution de la présente assemblée ;
- prend acte de ce que la limite prévue au premier paragraphe de l'alinéa I de l'article L. 225-134 du code de commerce sera alors augmentée dans les mêmes proportions.

Le conseil d'administration pourra, dans les conditions législatives et réglementaires, subdéléguer les pouvoirs qui lui sont conférés par la présente délégation de compétence.

La délégation de compétence conférée au conseil d'administration par la présente résolution est valable pour une durée de vingt six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale. L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure à l'effet de procéder à une augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription.

VINGT-CINQUIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions réservée aux salariés)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-129-6, L.225-138 et L.225-138-1 du code de commerce et L.3332-18 et suivants du code du travail, décide :

- de déléguer au conseil d'administration sa compétence pour décider de procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions nouvelles réservée aux salariés de la Société et/ou des Sociétés liées à la Société au sens des dispositions de l'article L.225-180 du code de commerce, qui sont, le cas échéant, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et/ou de tous fonds communs de placement par l'intermédiaire desquels les actions nouvelles ainsi émises seraient souscrites par eux,
- que le montant nominal de la ou des augmentations du capital social de la Société susceptibles d'être décidées par le conseil d'administration et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation de compétence, ne pourra excéder un montant maximum de cent mille euros (EUR 100 000), ou la contre-valeur de ce montant, compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements susceptibles d'être effectués, conformément à la loi et aux règlements en vigueur ou aux éventuelles stipulations contractuelles liant la Société et prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société.

L'assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société aux actions nouvelles qui pourront être émises en vertu de la présente délégation de compétence au profit des salariés de la Société et/ou des Sociétés liées à la Société au sens des dispositions de l'article L.225-180 du code de commerce et de renoncer à tout droit aux actions attribuées sur le fondement de cette délégation de compétence.

Le prix de souscription des actions émises en vertu de la présente délégation de compétence sera déterminé dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L.3332-19 du code du travail.



Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, à l'effet notamment de :

- arrêter la liste des Sociétés dont les salariés et anciens salariés pourront bénéficier de l'émission,
- fixer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les salariés pour pouvoir souscrire, individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, aux actions émises en vertu de la présente délégation de compétence,
- fixer les montants de ces émissions et arrêter les prix, les dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération et de livraison des actions émises en vertu de la présente délégation de compétence, ainsi que la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,
- déterminer s'il y a lieu le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite fixée ci-dessus, le ou les postes des capitaux propres où elles seront prélevées ainsi que les conditions d'attribution des actions,
- décider, dans le cadre fixé par la présente résolution, l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, dans les limites prévues à l'article L.3332-21 du code du travail,
- constater la réalisation de toute augmentation de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et procéder à la modification corrélative des statuts,
- à sa seule initiative, imputer les frais, droits et honoraires de toute émission sur le montant de la prime d'émission y afférente et prélever sur ladite prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la Société, ainsi que
- procéder à toutes formalités et déclarations, requérir toute autorisation, notamment de l'AMF et, plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de ces émissions.

La délégation de compétence conférée au conseil d'administration par la présente résolution est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale. L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'augmentation du capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions réservée aux salariés.

VINGT-SIXIEME RESOLUTION

(Plafond général des autorisations financières)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée, ayant pris connaissance du rapport du Directoire, décide que le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans droit préférentiel de souscription qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence au conseil d'administration résultant des dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt-et-unième, vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième résolutions précédentes, ne pourra être supérieur à cinq millions d'euros (EUR **5 000 000**) majoré du montant nominal de l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions à réaliser éventuellement pour préserver conformément à la loi les droits des titulaires de ces titres, étant précisé que cette limite ne s'appliquera pas aux augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport ou de toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise.

VINGT-SEPTIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par l'annulation d'actions auto détenues)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des



commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L.225-209 du code de commerce, autorise le conseil d'administration :

- à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions de la Société acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la septième résolution de la présente assemblée statuant sur la partie ordinaire, dans la limite de 10 % (dix pour cent) du capital par période de vingt-quatre (24) mois (étant précisé que cette limite s'applique à un montant de capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale) et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur tous postes de primes et de réserves;
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation expirera au plus tard dix-huit (18) mois après la date de la présente assemblée.

L'assemblée générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure à l'effet de réduire le capital par l'annulation d'actions auto détenues.

VINGT-HUITIEME RESOLUTION (Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original d'un extrait, ou d'une copie du procès-verbal de la présente réunion aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra de faire en application de la législation ou de la réglementation applicable.



21 GLOSSAIRE DE TERMES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Le Glossaire suivant peut être utile dans la compréhension des termes techniques utilisés dans ce document.

ARP (Protocole de résolution d'adresse) :

Messages et procédures utilisés par le protocole IP pour retrouver à partir des adresses réseaux, les adresses locales.

Bande passante :

Gamme de fréquences qu'un instrument peut produire ou qu'un canal peut transmettre sans affaiblissement du signal. Dans un environnement " réseaux " ce paramètre indique le nombre de bits par seconde que l'on peut transmettre sur un média.

BLUE TOOTH :

Technologie non protégée gérant les connexions sans fil de type onde radio utilisant la bande des 2,45 GHz, d'un débit de 1 Mbps, d'une portée de 10 m et offrant un balayage de 360°.

Câble à Paire Torsadée :

Type de câble utilisé pour la transmission des signaux électriques constitué par une ou plusieurs paires de conducteurs métalliques. Les deux câbles constituant la paire forment une torsade afin de minimiser certains effets.

Cash Flow Disponible :

Équivalent à la Capacité d'Autofinancement (CAF) après déduction des décaissements nets réalisés sur des Immobilisations. Il est rappelé que la CAF est équivalente au Résultat Net de l'entreprise après ajustement pour toute charge ou revenu comptabilisés dans l'établissement de ce Résultat mais qui n'ont pas impliqué un mouvement de trésorerie - les exemples les plus classiques sont les amortissements et les mouvements sur les provisions.

Centre de contacts :

Le centre de contacts est un système de communications permettant d'améliorer l'accueil et le traitement de l'ensemble des contacts de l'entreprise avec son éco-système : clients, fournisseurs... Il permet de distribuer efficacement les appels et contacts reçus par l'entreprise vers les bons interlocuteurs. L'intégration de la téléphonie avec l'informatique permet de personnaliser le contact en présentant à l'opérateur l'ensemble des données client pertinentes au moment de l'appel et d'optimiser la distribution des appels et donc l'utilisation du temps des conseillers de clientèle. Les systèmes de centre d'appels sont en mesure de traiter aussi bien les appels entrants que les appels sortants.

Centrex :

Le Centrex désigne l'externalisation de l'intégralité d'une infrastructure téléphonique et des applications associées chez un opérateur de services. Ce terme est synonyme de solutions hébergées.

Chiffrement :

Technique de codage des informations, généralement par transformation à l'aide de fonctions mathématiques, destinée à les rendre incompréhensibles par un tiers ne possédant pas les clés de la transformation.

Commutateur :

Dispositif permettant d'établir ou de faire cesser des connexions (circuits) temporaires entre plusieurs points quelconques d'un réseau. Ces connexions peuvent être physiques (commutation de circuits) ou logiques (commutation temporelle).

**CRM (Customer Relationship Management) :**

Les systèmes de CRM, dits de gestion des relations clients permettent aux responsables d'entreprise de mieux comprendre leurs clients pour adapter et personnaliser leurs produits ou leurs services. Ces systèmes permettent notamment d'automatiser les processus d'entreprise, et de traiter tout ce qui concerne l'identification des clients, la constitution d'une base de connaissance sur la clientèle, l'élaboration d'une relation client et l'amélioration de l'image de l'entreprise et de ses produits auprès du client.

CTI (Couplage Téléphonie Informatique) :

Regroupe l'ensemble des techniques permettant la mise en œuvre d'applications reposant sur un interfonctionnement d'applicatifs informatiques et d'applicatifs téléphoniques. Ce dispositif reliant un centre d'appel interne ou externe au système informatique d'une entreprise, apporte aux sociétés la possibilité d'utiliser les ressources du système d'information et d'Internet, afin d'améliorer le service rendu aux clients et la productivité d'un centre d'appels

DECT (Digital European Cordless Telecommunication) :

Standard Européen d'harmonisation des fréquences radios utilisées comme vecteur de communication par certains dispositifs informatiques. Cette norme définit la téléphonie mobile paneuropéenne et recouvre les autocommutateurs privés sans fils et la téléphonie résidentielle sans fil.

EBITDA (Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortisation) :

Équivalent au Résultat d'Exploitation après ajustement pour les reprises et dotations aux amortissements et provisions qui ont été pris en compte dans l'établissement de ce Résultat

EDI (Echange de Données Informatisé) :

Technique permettant de remplacer les échanges de documents papier par des échanges inter ordinateurs grâce à des réseaux de télécommunications.

Ethernet :

Protocole de réseau local conçu à l'origine par Xerox, DEC et Intel, aujourd'hui normalisé par l'ISO.

FDDI (Fiber Distributed Data Interface) :

Norme ANSI* pour l'implémentation de réseaux locaux hauts débits (100 Mbps) sur fibre optique. Le réseau est constitué par un double anneau contrarotatif.

Hot line :

Assistance téléphonique.

IETF :

Organisme du réseau Internet chargé de l'élaboration des normes appelée RFC et de résoudre les problèmes techniques du réseau. En ce qui concerne ATM, l'IETF s'occupe de l'implémentation de CIP au-dessus de l'ATM.

Infogérance :

Prise en charge contractuelle de tout ou partie de la gestion d'un système d'information d'un organisme par un prestataire extérieur.

Internet :

Réseau de portée mondiale interconnectant des centaines de réseaux spécifiques et auquel sont reliés quelques dizaines de millions d'utilisateurs individuels et professionnels. Développé en 1969 pour les besoins de l'armée américaine, il a été adopté par les universitaires et les scientifiques. Les échanges entre communautés s'appuient sur la messagerie (Email), le transfert de fichiers (FTP), les forums,.... Récemment, Internet s'est ouvert aux échanges de nature commerciale et multimédia.

**Intranet :**

Utilisation des technologies utilisées par Internet pour l'usage interne de l'entreprise. Un serveur raccordé à l'Intranet offre les mêmes possibilités qu'un serveur relié à l'Internet, à ceci près que son contenu n'est accessible que par les utilisateurs identifiés du réseau LAN ou WAN de l'entreprise.

IP (Internet Protocol) :

Protocole réseau utilisé initialement pour l'Internet.

IPBX :

PBX utilisant la technologie IP permettant de raccorder tout terminal IP.

Java:

Langage de programmation orienté objet mis au point par Sun, et basé sur la réutilisabilité, et la simplicité de mise en œuvre.

LAN (local area network) :

Réseau de transmission de données à utilisation privée mettant en relation par des switches, des routeurs, et des câbles plusieurs équipements informatiques (micro-ordinateurs, stations de travail, imprimantes et autres périphériques) à grande vitesse sur une courte distance (souvent un étage, un immeuble ou un ensemble de bâtiments). La principale famille de réseau local est sur Ethernet et utilise le protocole IP).

Messagerie vocale :

Application de communication différée permettant à des utilisateurs de recevoir et d'émettre des messages par l'intermédiaire d'un poste téléphonique.

Messagerie Unifiée :

Application permettant à l'utilisateur d'accéder et de gérer l'ensemble de ses messages quel qu'en soit la provenance :

La facilité et la rapidité d'accès à l'information depuis son poste de travail deviennent un facteur déterminant d'efficacité et de rentabilité. Celle-ci doit répondre à de nouveaux enjeux liés à l'utilisation combinée des médias avec les e-mails, messages vocaux, fax, SMS, reconnaissance vocale ainsi que l'accès généralisé aux applications par un navigateur Internet.

Par l'utilisation d'un quelconque terminal de communication, (1 seule interface à la fois) Téléphone classique, GSM, Micro-ordinateur etc.

WI-FI :

La forme abrégée Wi-Fi, qui correspond à wireless fidelity, a été construite sur le modèle de Hi-Fi (high fidelity).

Le WI-FI est une norme, dont le numéro de référence est 802.11b, a été préparée par la Wi-Fi Alliance, anciennement appelée WECA (Wireless Ethernet Compatibility Association), et approuvée aux États-Unis par l'IEEE (Institute of Electrical and Electronics Engineering), validant le respect du standard et l'interopérabilité entre matériels.

Le WIFI sécurisé offre une excellente possibilité de mobilité à l'intérieur d'une entreprise. Avec une gestion centralisée le système offre une solution avec adaptation automatique de couverture et garantie de bande passante.

OSI (Interconnexion de systèmes Ouverts) :

Modèle de référence défini par ISO constitué de 7 couches, chacune spécifiant les fonctions et les protocoles nécessaires à deux nœuds pour communiquer ensemble. Ce cadre conceptuel défini par l'ISO permet de normaliser l'échange entre réseaux hétérogènes.

PABX (Private Automatic Branch Exchange) :

Central de commutation téléphonique privé (autocommutateur).

**Réseau informatique :**

Ensemble des moyens matériels et logiciels mis en œuvre pour assurer les communications entre ordinateurs, stations de travail et terminaux informatiques.

Routage (acheminement) :

Détermine si les paquets de données sont destinés au LAN ou au WAN.

Routeur :

Désigne un équipement dont la fonction principale est d'assurer le routage des paquets de données.

TCP/IP (transmission Control Protocol/Internet Protocol):

Ensemble de protocoles de transmissions et de routages conçus par l'armée américaine dans le cadre du projet ARPA utilisé principalement aujourd'hui dans l'interconnexion de machines hétérogènes et sur le réseau internet.

Serveur vocal interactif :

Désigne un système raccordé généralement à une base de données et permettant d'automatiser une partie du traitement d'un appel et d'accéder à des informations au cours d'une transaction vocale

Les dernières évolutions des Serveurs vocaux interactifs leur permettent d'échanger en langage quasi-naturel avec les usagers, grâce à la reconnaissance et la synthèse vocale et à la personnalisation des dialogues.

Télmaintenance :

Maintenance d'une unité fonctionnelle, assurée par télécommunication directe entre cette unité et un centre spécialisé.

TOIP: (Telephony over Internet Protocol)

Inclut la technologie VOIP mais se réfère plus spécifiquement à la mise en œuvre de services de téléphonie sur infrastructure IP. La téléphonie sur IP offre la possibilité de s'interfacer avec des applications variées.

VAR (Value Added Retailer/Reseller) :

Dans le marché des réseaux le VAR est un intégrateur concevant et réalisant en fonction des besoins de l'utilisateur, des réseaux simples ou complexes à partir de produits conçus et fabriqués par les constructeurs.

Généralement il en assure ultérieurement la maintenance et les mises à niveau.

VOIP : (Voice over Internet protocol)

Un terme technologique générique pour qualifier le transport de la voix en mode paquet sur une infrastructure IP.

WAN (Wide Area Network) :

Réseau longue distance qui relie plusieurs sites entre eux. Les WAN font appel à l'infrastructure et services d'un ou plusieurs opérateurs Télécom et peuvent s'étendre sur plusieurs pays.



22 PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Afin de donner l'information financière historique vérifiée la plus complète, les chapitres suivant contiennent :

- Les comptes Consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2008 (comprenant le rapport des commissaires aux Comptes)
- Les comptes Sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2008 (comprenant le rapport des commissaires aux Comptes)
- Le rapport spécial des commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 mars 2008
- Les comptes Consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2007 (comprenant le rapport des commissaires aux Comptes)
- Les comptes Sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2007 (comprenant le rapport des commissaires aux Comptes)
- Le rapport spécial des commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 mars 2007

Les comptes consolidés et sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2006 figurent dans le document de référence enregistré par l'AMF le 12 décembre 2006 sous le numéro D 06-1259. Ce document de référence est également disponible en version téléchargeable sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de Télécom Réseaux Services (www.trservices.fr). Il est inclus dans le CD ROM d'information financière régulièrement mis à jour et disponible sur simple demande au Siège Social de la Société.



23 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE AU 31 MARS 2008

GROUPE Télécom Réseaux Services

RAPPORT DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 mars 2008



PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

SEFAC
10, avenue de Messine
75008 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice clos le 31 mars 2008)

Aux Actionnaires
TELECOM RESEAUX SERVICES
14, rue Ambroise Croizat
Croissy Beaubourg
77312 Marne La Vallée

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société TELECOM RESEAUX SERVICES relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes aux comptes consolidés ci-après :

- les notes 1.3 et 2.3 concernant l'opération de rapprochement avec le Groupe Artelcom ;
- la note 1.12 relative à l'évaluation des stocks «petit outillage et matières consommables» ;
- le dernier paragraphe de la note 3.6 concernant les honoraires de commissariat aux comptes.



II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société procède chaque année, et dès survenance d'un indicateur de perte de valeur, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans la note 1.8 aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et les hypothèses utilisées ;
- Les impôts différés ont été déterminés et comptabilisés selon les modalités décrites dans les notes 1.17 et 3.7 aux comptes consolidés. Nous avons revu les hypothèses retenues et les calculs effectués par la société pour la reconnaissance d'actifs d'impôts différés sur les déficits reportables. Nous nous sommes également assurés qu'une information appropriée était fournie dans les notes aux comptes consolidées ;
- Votre société constitue des provisions au titre des indemnités de départ à la retraite dont les modalités sont décrites dans la note 1.16 aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à revoir les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 28 juillet 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Françoise Garnier

SEFAC

Serge Meheust



TELECOM RESEAUX SERVICES
Société Anonyme au capital de 8.914.414
€

Comptes consolidés
Pour l'exercice
clos le 31 mars 2008

Siège Social

14 Rue Ambroise Croizat
77 312 Marne la Vallée cedex 2

392 800 520, RCS Meaux



GROUPE Télécom Réseaux Services
BILAN CONSOLIDE – en K€

ACTIF	Note	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Actifs non courants		17 216	13 327	13 229
Ecarts d'acquisition	3.1	8 764	4 578	4 878
Immobilisations incorporelles	3.1	56	69	51
Immobilisations corporelles	3.1	6 772	7 267	6 848
Autres actifs financiers	3.3	60	124	163
Impôts différés actifs	3.7	1 564	1 289	1 289
Actifs courants		17 813	14 863	15 968
Stocks	3.2	1 017	936	912
Créances clients	3.3	13 143	12 475	13 160
Autres créances	3.3	1 647	1 048	1 213
Créances d'IS	3.3	135	83	43
Disponibilités	3.3	1 871	322	640
TOTAL ACTIF		35 028	28 190	29 197

PASSIF	Note	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Capitaux propres		13 247	8 832	10 169
Capital	3.4	8 914	5 775	5 775
Réserves		4 009	4 273	3 495
Résultat		50	-1 162	899
Titres d'autocontrôle		-49	-55	
Capitaux propres (Part du groupe)		12 925	8 832	10 169
Intérêts minoritaires		322		
Dettes non courantes		1 733	2 032	1 543
Provision au titre pensions et retraites	3.5	1 075	1 051	1 001
Emprunts et dettes financières	3.6	143	354	
Autres dettes	3.6	364	395	396
Impôts différés passifs	3.7	151	232	146
Dettes courantes		20 049	17 326	17 485
Dettes fournisseurs et autres dettes	3.6	16 337	12 180	12 647
Dettes financières	3.6	3 677	5 146	4 838
Dettes d'IS	3.7	35		
TOTAL PASSIF		35 028	28 190	29 197



GROUPE Télécom Réseaux Services
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE – en K€

COMPTE DE RESULTAT	Note	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Produits des activités	3.8	33 958	34 534	36 736
Achats consommés	3.9	-8 386	-8 384	-9 262
Autres achats et charges externes	3.10	-7 150	-7 628	-7 845
Impôts et taxes		-891	-941	-794
Charges de personnel	3.11	-15 849	-16 602	-16 234
Dotations aux amortissements		-1 278	-1 401	-1 294
Dotations aux provisions		346	-13	-80
Autres produits et charges d'exploitation	3.12	-385	-219	-236
Résultat opérationnel courant		364	-653	991
Autres produits et charges opérationnels	3.13	0	-296	19
Résultat opérationnel		364	-949	1 010
Coût de l'endettement financier		-354	-231	-212
Autres produits et charges financières		14	7	6
Impôts sur les sociétés	3.7	26	12	14
Impôts différés	3.7	0	0	81
RESULTAT NET		50	-1 161	899
* Part du Groupe		50	-1 161	899
* Part des minoritaires				
Résultat par action		0,01	-0,40	0,31
Résultat dilué par action		0,01	-0,40	0,31



GRUPE Télécom Réseaux Services
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE en K€

<i>Exercice clos le</i>	<i>31/03/2008</i>	<i>31/03/2007</i>	<i>31/03/2006</i>
Opérations d'exploitation			
Résultat net	50	-1 161	899
+ Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 012	1 789	1 376
+ Plus ou moins values de cession	13	26	-47
- Charge/ (Produits) d'impôt (dont Impôts différés)	-26		0
Sous-total	1 049	654	2 228
Matières premières et approvisionnements	-151	-4	-3
Marchandises	64	-45	-61
Avances et acomptes versés sur commandes	0	-0	-1
Clients et comptes rattachés	2 205	650	918
Autres créances	-155	307	-138
Créance d'IS	107	-41	-18
Impôts différés actifs	0	0	-82
Charges constatées d'avance	21	-90	3
Sous-total	2 091	777	619
Dettes financières diverses	-32	-1	-47
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	940	-110	-397
Dettes fiscales et sociales	-380	-254	-101
Autres dettes	-56	41	-23
Produits constatés d'avance	-270	-144	-353
Sous-total	202	-468	-921
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations	2 293	309	-302
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	3 342	963	1 926
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immos corporelles et incorporelles	-980	-1 594	-1 282
+ Encaissements résultant de la cession d'immos corporelles et incorporelles	98	88	63
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immos financières	-60	-91	-26
+ Encaissements résultant de la cession d'immos financières	2	3	-24
Incidence des variations de périmètre	-3 362		
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissements	-4 302	-1 593	-1 269
Opérations de financement			
+ Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital	4 194		
- Dividendes versés aux actionnaires	0	-288	-289
- Rachat et reventes d'actions propres		-61	
- Intérêts financiers nets versés			
+ Encaissements provenant de nouveaux emprunts	0	790	
- Remboursements d'emprunts	-227	-200	-272
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	3 967	242	-561
Variation de trésorerie	3 008	-388	96
Trésorerie à l'ouverture	-4 587	-4 198	-4 294
VMP	0	80	80
Disponibilités	322	560	562
- Concours bancaires	-4 909	-4 838	-4 936
Trésorerie à la clôture	-1 580	-4 587	-4 198
VMP	1 125		80
Disponibilités	745	322	560
- Concours bancaires	-3 450	-4 909	-4 838
Variation de trésorerie	3 007	-389	96



GRUPE Télécom Réseaux Services
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES – en K€

	<i>Capital</i>	<i>Réserves liées au Capital</i>	<i>Réserves et résultat consolidés</i>	<i>Actions propres</i>	<i>Résultats enregistrés directement en capitaux propres</i>	<i>Total Part Groupe</i>	<i>Minoritaires</i>	<i>Total</i>
Capitaux propres au 31/03/2006 (IFRS)	5 775	3 423	688		282	10 169	0	10 169
- Dividendes votés			-289			-289		-289
- Résultat net de la période			-1 162			-1 162		-1 162
- Réévaluation de l'ensemble immobilier TR Services					244	244		244
Impôts différés					-81	-81		-81
- Réévaluation de l'ensemble immobilier IVM					16	16		16
Impôts différés					-5	-5		-5
- Annulation provision sur actions propres				-6		-6		-6
- Mouvements d'actions propres				-55		-55		-55
Capitaux propres au 31/03/07 (IFRS)	5 775	3 423	-763	-61	456	8 832	0	8 832
- Dividendes votés			0			0		0
- Augmentation de capital	3 139	1 570				4 709		4 709
- Frais d'augmentation de capital		-516				-516		-516
- Variation de périmètre						0	322	322
- Affectation du Résultat (AG de septembre)		-567	567			0		0
- Résultat net de la période			50			50		50
- Réévaluation de l'ensemble immobilier TR Services					-238	-238		-238
Impôts différés					79	79		79
- Réévaluation de l'ensemble immobilier IVM					-7	-7		-7
Impôts différés					2	2		2
- Plus ou moins values sur actions propres				-13		-13		-13
- Mouvements d'actions propres				25		25		25
Capitaux propres au 31/03/08 (IFRS)	8 914	3 910	-145	-49	293	12 924	322	13 246

**GROUPE Télécom Réseaux Services****23.1 NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008****(En K€)**

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes arrêtés consolidés. Ils sont organisés comme suit :

	<u>Note N°</u>
PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'ÉVALUATION ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION	1
- Base de préparation	1.1
- Principes et méthodes comptables retenus	1.2
- Evolution de l'activité du groupe, des résultats et de la situation financière	1.3
- Estimations comptables et jugements	1.4
- Présentation des états financiers (IAS 1)	1.5
- Périmètre de consolidation (IAS 27, 28 et 31)	1.6
- Opérations intra-groupe	1.7
- Ecart d'acquisition (IFRS 3)	1.8
- Immobilisations incorporelles (IAS 38, IFRS 3)	1.9
- Immobilisations corporelles (IAS 16)	1.10
- Locations (IAS 17)	1.11
- Stocks (IAS 2)	1.12
- Reconnaissance des revenus (IAS 18)	1.13
- Actifs financiers (IAS 32/39)	1.14
- Passifs financiers (IAS 32/39)	1.15
- Engagement en matière d'indemnités de départ à la retraite (IAS 19)	1.16
- Impôts différés (IAS 12)	1.17
- Actions Propres	1.18
- Engagements hors bilan	1.19
- Autres engagements	1.20
- Information sectorielle (IAS 14)	1.21
- Autres produits et charges opérationnels	1.22
- Résultat financier	1.23



INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	2
- Identification des sociétés consolidées	2.1
- Sociétés exclues du périmètre de consolidation	2.2
- Prise de contrôle du Groupe ARTELCOM	2.3
EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT	3
- Immobilisations incorporelles et corporelles	3.1
- Stocks	3.2
- Actifs financiers et Autres créances	3.3
- Capital social	3.4
- Provision pour indemnité de départ à la retraite	3.5
- Passifs financiers	3.6
- Impôts	3.7
- Ventilation des produits des activités	3.8
- Détail des achats consommés	3.9
- Détail des autres achats et charges externes	3.10
- Charges de personnel	3.11
- Autres produits et charges d'exploitation	3.12
- Autres produits et charges opérationnels	3.13
- Contrats de location	3.14
NOTES DIVERSES	4
- Effectif des sociétés consolidées	4.1
- Analyse des risques	4.2
- Instruments financiers	4.3
- Evènements postérieurs à la clôture	4.4
- Parties liées	4.5
- Instruments dérivés	4.6



NOTE AUX COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE
CLOS LE 31 MARS 2008
(En K€)

PREAMBULE

Les états financiers consolidés résumés de Télécom Réseaux Services (la Société) au 31 mars 2008 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble constituant le «Groupe »).

La société est une société anonyme dont le siège social est situé 14, rue Ambroise Croizat à Marne la Vallée.

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Directoire du 26 juin 2008. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale le 26 septembre 2008.

1 - PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATIONS ET MODALITES DE CONSOLIDATION**1.1 Base de préparation**

En application du règlement européen n° 1606/2002, les états financiers consolidés du Groupe TR SERVICES au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette même date. Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

1.2 Principes et méthodes comptables retenus

En regard des règles et méthodes de l'exercice 2006/2007, le Groupe a intégré l'application depuis le 1er avril 2007 de nouvelles normes et interprétations.

Les normes et amendements à des normes existantes, et les interprétations émises par l'IFRIC, tels que listés ci-après, qui ont été adoptés par l'Union européenne et dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007, n'ont pas eu d'impact sur les comptes de TR Services :

- IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir » et amendement à IAS 1 «Présentation des états financiers», annexes sur le capital, tous deux d'application obligatoire au 1er janvier 2007 ont seulement une incidence sur les notes annexes aux états financiers. Les informations additionnelles requises sont présentées dans les états financiers annuels 2007 et n'ont pas d'impact sur la situation financière et la performance ;
- IFRIC 7 « Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 », d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er mars 2006 clarifie les dispositions d'IAS 29 et n'a pas d'impact sur les états financiers présentés ;
- IFRIC 8 «Champs d'application d'IFRS 2», d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er mai 2006 n'a pas d'impact sur les états financiers présentés ;
- IFRIC 9 «Réexamen des dérivés incorporés», applicable pour les exercices ouverts postérieurement au 1er juin 2006 n'a pas d'impact sur les états financiers présentés ;
- IFRIC10 « Information financière intermédiaire et pertes de valeur » d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 1^{er} novembre 2006 traite de l'interaction entre les exigences posées par IAS 34, d'une part, et la comptabilisation des pertes de



valeur affectant le goodwill (IAS 36) et certains actifs financiers (IAS 39), d'autre part, ainsi que de l'incidence de cette interaction sur les états financiers intermédiaires et annuels suivants. Elle n'a pas d'impact sur les états financiers présentés.

- IFRIC 11 « Actions propres et transactions intragroupe », d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er mars 2007 ;

Par ailleurs, le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations suivants (adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne) :

- Amendements à IAS 23 « Coûts d'emprunt » d'application obligatoire le 1er janvier 2009 ;
- IAS 1 révisée – Présentation des Etats financiers d'application obligatoire le 1er janvier 2009 ;
- IFRIC 12 « Concessions de services », applicable pour les exercices ouverts postérieurement au 1er janvier 2008 ;
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients » applicable pour les exercices ouverts postérieurement au 1er juillet 2008 ;
- IFRIC 14 « Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum » applicable pour les exercices ouverts postérieurement au 1er janvier 2008 ;
- IFRS 8 « Secteurs opérationnels », d'application obligatoire au 1er janvier 2009 ;
- IFRS 3 Révisée « Regroupements d'entreprise » et IAS 27 Révisée « Etats financiers consolidés et individuels » applicables aux exercices ouverts postérieurement au 1er juillet 2009 ;
- Amendement IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations » applicable aux exercices ouverts postérieurement au 1er janvier 2009.

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

1.3 Evolution de l'activité du groupe, des résultats et de la situation financière

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Télécom Réseaux Services s'établit à 33 958 K€, en régression de 1,67 % par rapport aux 34 534 K€ de l'année 2006/2007. Le résultat opérationnel, normes IFRS, s'élève à 364 K€ (contre un résultat négatif de 653 K€ sur l'exercice 2006/2007), avec un bénéfice net de 50 K€ (contre une perte nette de 1 161 K€ en 2006/2007).

En matière de financement de notre activité, le renouvellement, entre novembre 2007 et février 2008, des lignes accordées par notre pool bancaire est suffisant. A noter un léger remaniement de celui-ci avec l'entrée de la Caisse d'Epargne et le départ du Crédit Agricole.

Par ailleurs, la trésorerie à fin mars 2008 (avant consolidation du bilan du Groupe ARTELCOM) est en amélioration de 1,66 M€ grâce à la gestion continue du besoin en fonds de roulement sous l'effet des mesures prises depuis le début de l'année. En particulier, les efforts que nous avons menés dans le recouvrement des créances à plus de 6 mois ont été poursuivis. Ils ont permis de les diminuer de 50% depuis le 31 mars 2007. De même, il faut noter une réduction notable des créances récentes dont l'échéance est dépassée (de 3 916 K€ à 2 220 K€ soit 43%).

La fin de notre exercice a été marquée par l'opération importante de rapprochement avec le Groupe ARTELCOM, permettant de donner au Groupe une nouvelle dynamique. En effet, cette union s'est concrétisée autour d'une ambition commune de proposer aux clients des deux Groupes une gamme unique de solutions et de services sur le marché de la convergence voix-données-applications. Les synergies entre les deux sociétés permettent au Groupe ainsi formé de devenir un opérateur de services IT capable d'offrir :

- **Une couverture géographique nationale** avec près de 300 ingénieurs et techniciens au service de ses Clients,
- **Une expertise technologique complète** en communication d'entreprise depuis l'infrastructure jusqu'aux solutions applicatives à valeur ajoutée,



- **Des services sur mesure** depuis la conception et l'intégration jusqu'à l'hébergement et l'infogérance des systèmes d'information.

Ce rapprochement, unique dans notre profession, est porteur d'avenir pour notre Groupe et ses premiers effets devraient se ressentir dès l'exercice 2008/2009.

1.4 Estimations et hypothèses affectant les actifs et les passifs

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. Les postes concernés sont la provision pour indemnité de départ à la retraite (Note 1.16), les tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition (Note 1.8) et les impôts différés actifs (Note 1.17).

1.5 Présentation des états financiers (IAS 1)

Le groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant.

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée ou dont on s'attend à une réalisation ou un règlement dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant.

- Les actifs immobilisés sont classés en non courant, à l'exception des actifs financiers qui sont ventilés en courant et non courant.

- Les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant.

- Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée ou dont on s'attend à un dénouement à moins d'un an sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

- Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

1.6 Périmètre de consolidation (IAS 27, IAS 28 et IAS 31)

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement un contrôle majoritaire.

Les sociétés exclues du périmètre de consolidation concernent le groupe RCS (Cf.2.2 Sociétés exclues du périmètre de consolidation).

Le choix des méthodes de consolidation répond à la définition de contrôle exprimée par les normes.

1.7 Opérations Intra-Groupe

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées.



1.8 Ecarts d'acquisition (IFRS 3)

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (juste valeur), sauf regroupements entre entreprises (ou activités) sous contrôle commun.

Les actifs et passifs de l'entreprise acquise qui répondent aux critères d'identification sont comptabilisés au bilan consolidé, à la date d'acquisition, séparément du goodwill. Le délai d'affectation est de 12 mois après la date d'acquisition. En cas de modification de la valeur, l'impact, calculé de manière rétrospective, est imputé sur les capitaux propres d'ouverture et les comptes des périodes précédentes présentées en comparatif sont retraités de manière rétrospective.

Le goodwill positif est inscrit à l'actif, pour un montant égal à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables. Un test de dépréciation est réalisé avant la fin de l'exercice d'acquisition puis chaque année et dès identification d'indices de perte de valeur.

Le goodwill négatif est comptabilisé en résultat. Le goodwill généré en interne n'est pas comptabilisé en tant qu'actif.

La valeur comptable de tous les actifs de l'unité génératrice de trésorerie, y compris le goodwill, est comparée annuellement, à la clôture de chaque exercice clos au 31 mars, (et plus fréquemment, si indices de perte de valeur) à la valeur recouvrable correspondante, étant définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur vénale nette des coûts de cession.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de flux de trésorerie futurs, tels qu'ils ressortent du business plan, puis d'une hypothèse de croissance à long terme de 2 %. Ce test utilise un taux d'actualisation qui résulte d'une combinaison des éléments suivants :

- Le taux actuel des OAT (4, 76%)
- Le coefficient « bêta » de Télécom Réseaux Services (0,237 au 28/05/2008) et le double pour IVM (0,474)
- Une prime de risque forfaitaire évaluée à 5% (confirmée par des banques d'affaires)

Ainsi les tests de valorisation effectués par la méthode DCF, comme les années précédentes, montrent une valorisation supérieure aux valeurs nettes comptables en nos livres.

Les regroupements d'entreprise effectués au cours de l'exercice sont décrits en note 2.3.

1.9 Immobilisations incorporelles (IAS 38, IFRS 3)

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée séparément du goodwill si :

1. elle répond à la définition d'un actif incorporel :
 - a. identifiable : séparable de l'entité acquise ou résultant de droits légaux ou contractuels ;
 - b. contrôlé par l'entreprise du fait d'évènements passés ;
 - c. porteur d'avantages économiques futurs
2. elle peut être évaluée de manière fiable.

Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéfinie, font l'objet d'un test de dépréciation annuel et entre 2 tests annuels, à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. A chaque clôture annuelle, la durée d'utilité est réexaminée.

La durée d'amortissement, les modes d'amortissements et la valeur résiduelle sont analysés à chaque clôture comptable pour les immobilisations incorporelles dont la durée de vie finit. Une dépréciation est comptabilisée dès indice de perte de valeur.



Les immobilisations incorporelles du groupe correspondent principalement à des logiciels, licences, comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la durée d'utilité : 2 à 5 ans.

La dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles est incluse dans la ligne du compte de résultat « Dotations aux amortissements ».

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles dont la propriété est soumise à restriction ou données en nantissement de dettes.

Il n'existe pas d'engagements contractuels destinés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles.

1.10 Immobilisations corporelles (IAS 16)

Ensemble immobilier

Le groupe a choisi la méthode de la réévaluation comme méthode permanente à l'évaluation des 2 ensembles immobiliers du groupe. Cette réévaluation repose sur une expertise immobilière réalisée par des évaluateurs professionnels qualifiés. La fréquence des réévaluations est annuelle. La dernière expertise date de mars 2008.

La valeur d'expertise se base sur la valeur vénale des biens compte tenu de leur état d'occupation, hors droits et frais d'actes.

Cette valeur vénale comprend l'assiette foncière et la valeur des constructions avec celle des équipements généralement considérés comme immeubles par destination.

Si les actifs immobiliers avaient été évalués selon la méthode du coût historique amorti, la valeur nette comptable au 31/03/2008 aurait été de 2 057 K€.

La réévaluation négative d'une immobilisation antérieurement réévaluée à la hausse est imputée en priorité sur l'écart de réévaluation antérieurement comptabilisé en capitaux propres, seul l'excédent étant comptabilisé en charges.

Toute réévaluation ultérieure à la hausse trouve sa contrepartie :

- en produit à hauteur de la charge antérieurement constatée
- et en écart de réévaluation pour le solde.

La réévaluation des ensembles immobiliers fait l'objet d'une imposition différée.

L'écart de réévaluation d'un montant initial de 688 K€ au 31/03/2007 est passé à 444 K€ au 31/03/2008. Cette évolution tient compte d'une valeur d'expertise globale de 2 917 K€ au 31 mars 2008 contre 3 150 K€ au 31 mars 2007.

Autres immobilisations corporelles

Après sa comptabilisation initiale en tant qu'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût total d'une immobilisation est réparti entre ses différents composants dès lors que ceux-ci ont des durées d'utilité différentes.

La base amortissable est constituée de la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle estimée.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges sur l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'un bien.

La production immobilisée est très majoritairement constituée d'installations téléphoniques faisant l'objet de contrats de location à des clients (durée des contrats entre 5 et 15 ans). Ces installations sont amorties sur 80 mois (6 ans et 8 mois).



Les coûts de main d'œuvre (PAFI) liés à ces installations font généralement l'objet d'une facturation au client, par conséquent, seule la partie Matériel est inscrite à l'actif, en Installations Téléphoniques. Dans les cas où ces frais d'installation restent à notre charge, ceux-ci sont enregistrés en Immobilisations avec la même durée d'amortissement que les installations auxquelles ils se rapportent. La production immobilisée est également constituée d'installations FAX faisant l'objet de contrats de location à des clients. La durée d'amortissement retenue est de 5 ans (durée des contrats de 3 à 5 ans).

Dans la catégorie matériel de bureau et informatique figure notre matériel de réseau de communication interne qui intègre notre « bêta-test » dans le domaine du développement de la téléphonie sous IP. La société considère qu'elle fait très peu de développement sauf en ce qui concerne la téléphonie sous IP aussi dès qu'un développement fonctionne, il est immobilisé tout comme le réseau d'origine.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés au coût des immobilisations.

L'amortissement est réparti sur la meilleure estimation de la durée d'utilité. Cette durée d'utilité doit être réexaminée à chaque clôture comptable. Ces durées sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| - Installations téléphoniques | 6 ans et 8 mois |
| - Installations télécopieurs | 5 ans |
| - Matériel et outillages industriels | 5 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 5 ans |
| - Matériel de transport | 4 ans |
| - Mobilier de bureau | 10 ans |

Le mode d'amortissement est linéaire.

Il n'existe pas d'immobilisations corporelles données en nantissement de dettes.

Il n'existe pas d'engagements contractuels destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Il n'existe pas d'indemnités reçues de tiers relatives à des immobilisations corporelles dépréciées, perdues ou abandonnées incluses dans le compte de résultat.

1.11 Locations (IAS 17)

Locations simples (contrats dont le Groupe ne conserve pas les risques et avantages liés à la propriété du bien loué)

Au sein du Groupe, les contrats de locations simples sont constitués pour l'essentiel du parc de véhicules.

Locations financements (contrats dont le Groupe conserve les risques et avantages liés à la propriété du bien loué)

Le Groupe pratique très peu d'opérations de crédit bail et, en dehors des opérations décrites ci-dessous, il n'existe pas d'opérations de locations financements susceptibles d'avoir une influence significative sur la situation financière du Groupe. Ces contrats n'ont donc pas fait l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés.

En revanche, en juin et en octobre 2006 le groupe a procédé à deux opérations de lease-back sur, respectivement, certaines de ses installations techniques et sur ses investissements initiaux sur la plateforme IP Centrex. Ces éléments ont été maintenus en immobilisations dans les comptes consolidés avec comme contrepartie des emprunts d'un montant initial 515 K€ et 275 K€.

1.12 Stocks (IAS 2)

Les stocks de matières premières, marchandises et approvisionnements sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des matières premières, marchandises et des approvisionnements comprend uniquement le prix d'achat.



Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de l'arrêté.

Le matériel en cours d'obsolescence est susceptible d'être utilisé pour la maintenance et les adjonctions ou modifications.

Ce matériel a donc une durée de vie supplémentaire et la provision pour dépréciation est déterminée en fonction de l'utilisation potentielle en se référant aux consommations prévisionnelles année après année.

Le matériel est regroupé par famille et la provision déterminée de manière statistique à partir du calcul de la valeur du stock résiduel résultant de l'application du coefficient de décroissance sur la durée de vie estimée.

Ces dernières années la valorisation nette du stock de " Petit outillage et Matières Consommables " était considérée comme étant nulle (dépréciation totale de ces stocks). Or le développement de certains types d'affaires fortement consommatrices de matières consommables (infogérance du poste de travail, connectique, développement des courants faibles) et le développement des missions à l'étranger, pour lesquelles le retour du matériel par la " valise diplomatique " peut être long, entraînent un accroissement normal de ces stocks. Des analyses plus précises de ces stocks ont donc été mises en place en fin d'année ce qui a permis d'en améliorer le suivi : il ressort que le taux de dépréciation peut être désormais abaissé à 50%. Dans nos comptes au 31 décembre 2007, la valeur brute de ces stocks s'élève à 165 K€ pour une valeur nette de 83 K€ compte tenu de l'application du taux de dépréciation de 50%. Afin d'affiner encore ce taux de dépréciation, l'analyse entreprise sera poursuivie au cours des prochaines périodes comptables.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés au coût des stocks.

Aucune circonstance ni événement significatif n'a conduit à la reprise de la dépréciation des stocks.

Il n'existe pas de stocks donnés en nantissement de passifs.

1.13 Reconnaissance des revenus (IAS 18)

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé selon la méthode de l'avancement pour ce qui concerne les services d'intégration.

Pour tout contrat de service de support délimité dans le temps, les revenus sont étalés linéairement sur la durée de chaque contrat par le biais des produits constatés d'avance.

Méthode de comptabilisation à l'avancement

Cette méthode consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge sur une affaire à tout moment, lors de sa réalisation en fonction de son avancement technique et de sa marge prévisionnelle à fin d'affaire. Le taux d'avancement correspond au ratio entre les charges engagées à la fin de la période et les charges à terminaison.

Dans le cas où la marge prévisionnelle à fin d'affaire fait apparaître une perte, une dépréciation est immédiatement constatée. Cette dépréciation est comptabilisée par l'application du taux d'avancement technique à la marge prévisionnelle à fin d'affaire, tandis que le solde de la perte fait l'objet d'une provision pour perte à terminaison.

1.14 Actifs financiers (IAS 32/39)

Autres actifs financiers



Ce poste représente essentiellement des dépôts et cautions versés par le Groupe en matière de locaux et d'équipements loués. Ce poste n'a pas fait l'objet d'une actualisation.

Créances d'exploitation

L'ensemble des créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis ultérieurement à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déductions faites des dépréciations.

La politique généralement appliquée dans le Groupe est de revoir, solde par solde, la nécessité de provisionner un élément douteux à la fin de chaque arrêté.

Le calcul de la provision éventuelle pour une créance est basé sur l'expérience passée concernant la probabilité qu'une créance non encore réglée devienne réellement impayée. Dès que cette créance fait l'objet d'une procédure juridique ou qu'elle atteint 6 mois d'ancienneté, la provision est généralement portée à 80 % sauf lorsque les circonstances obligent une provision à 100 %. En tout état de cause, la provision est portée à 100 % lors de la notification d'un redressement judiciaire.

Les créances sont passées en perte uniquement sur réception d'un avis d'irrecouvrabilité de la part du mandataire. Les créances passées en perte sont imputées dans la ligne autres produits et charges d'exploitation au sein du compte de résultat.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au cours du marché à chaque clôture comptable. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode "premier entré - premier sorti".

1.15 Passifs financiers (IAS 32/39)

Contrats d'échanges de taux

Une couverture de flux de trésorerie a pour objectif de se prémunir contre une exposition à la variabilité de flux de trésorerie futurs:

- qui est liée à un risque particulier associé soit à un actif ou à un passif enregistré au bilan, soit à une transaction future hautement probable
- et qui pourrait affecter le résultat net présenté.

Une couverture de flux de trésorerie d'un actif ou d'un passif déjà comptabilisé au bilan (actif ou dette à taux variable notamment) doit être comptabilisée comme suit:

- a. L'élément couvert ne fait l'objet d'aucune écriture spécifique.
- b. L'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur au bilan.

En contrepartie :

- la part efficace de la variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée en capitaux propres ;
- la part inefficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée en résultat ;
- les montants accumulés en capitaux propres sont comptabilisés en résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts.

Les dettes financières bancaires contractées par le groupe sont à taux variable (Euribor + marge). Le risque de taux est couvert par le groupe par la pratique de SWAPS, de CAP et de COLLAR. La relation de couverture et l'efficacité des dérivés sont déterminées par un acteur spécialisé et reconnu du marché.



La comptabilisation de la valeur de ces dérivés à la mise en place de la couverture et la comptabilisation des variations de juste valeur ne sont pas effectuées compte tenu de leur montant non significatif. Leurs caractéristiques sont présentées en note 4.6.

Autres Dettes Non-Courantes

Les autres dettes non-courantes représentent uniquement des dépôts de garantie, actualisés selon les conditions prévues au contrat, perçus des clients dans le cadre de contrat de location/entretien.

Dettes Fournisseurs et Autres Dettes Courantes

Ces passifs financiers sont mesurés à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement au montant de la facture. De plus, lorsque des dettes à plus long terme sont contractées à des conditions plus avantageuses que les conditions de marché, le groupe peut être amené à constater en résultat un gain ou une perte au moment de l'enregistrement initial de la dette, si la différence entre les conditions contractuelles et les conditions de marché est significative.

1.16 Engagement en matière d'indemnités de départ à la retraite (IAS 19)

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes, ainsi que des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.

La méthode utilisée consiste pour chaque membre du personnel en l'engagement total à la date présumée du départ à la retraite et sa valeur actuelle probable. Pour le calcul des droits passés, la méthode du « service prorata » (projection des droits avec prorata ancienneté actuelle / ancienneté au terme) est utilisée. Le calcul est fait à la fin de chaque trimestre en actualisant les données salariales à la date du calcul (effectif et salaire) avec projection de l'analyse à la fin de l'exercice en cours. La variation de l'engagement est prise au prorata de l'exercice en cours.

Les paramètres permettant l'évaluation sont les suivants :

- L'âge de départ des salariés oscille entre 60 et 65 ans selon leur date de naissance.
- Le turnover utilisé (5,11%) provient des données propres au Groupe par observation des 3 derniers exercices.
- Le taux de progression salariale 1,70% est la moyenne des augmentations salariales sur cette période
- La table de « mortalité » utilisée est celle de 2002-2004.
- Le taux d'actualisation a été fixé à 4,76%.

Les écarts actuariels résultant de la mise à jour éventuelle des paramètres de calcul sont immédiatement constatés en résultat.

Pour les sociétés du téléphone qui relèvent de la convention collective de la métallurgie, l'engagement de départ en retraite doit être calculé sur la base d'une rémunération qui comprend l'ensemble des primes, commissions et heures supplémentaires. Depuis toujours, la société a pris le parti d'exclure de la base de calcul les primes et heures supplémentaires considérant que plus l'âge de la retraite approche, plus les heures supplémentaires et travaux à responsabilité et difficiles donnant lieu à des primes se raréfient.

Cette position se trouve justifiée par le fait que, dans la grande majorité des cas, l'indemnité, finalement payée au salarié lors de son départ, s'avère très proche ou inférieure au montant de l'engagement estimé par le biais de cette méthode de calcul, juste avant la date du départ réel.



1.17 Impôts différés (IAS 12)

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé. L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux sont connus.

Un impôt différé actif est comptabilisé au titre des déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés dans la mesure où il est probable que l'entité disposera dans un délai maximum de trois ans de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

1.18 Actions propres

Les actions TR Services détenues par la société mère sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. En cas de cession, les plus ou moins values ainsi que les effets d'impôts correspondant sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

1.19 Engagements hors bilan

A l'exception de ce qui suit, la Société n'a pas connaissance d'autres engagements hors bilan au 31 mars 2008.

K€	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Cautions de contre-garantie sur marchés avec clients	91	88	216
Nantissement hypothèques et suretés réelles	0	0	0
Loyers restant à courir sur Locations Simples	1 109	1 040	1 215
	1 199	1 128	1 431

Il est rappelé que la société n'a mis en place aucun montage déconsolidant.

1.20 Autres engagements

A titre de garantie des soldes débiteurs du pool bancaire, la société Télécom Réseaux Services a mobilisé, dans le cadre d'une opération de type « Dailly », un montant de 5 113 K€ de créances clients au 31 mars 2008 contre 4 986 K€ au 31 mars 2007.

Les créances cédées à titre de garantie sont maintenues à l'actif du bilan et les sommes perçues des établissements financiers sont comptabilisées en passifs financiers.

1.21 Information sectorielle (IAS 14)

▪ Secteur d'activité

Le groupe TR Services considère n'être actif que dans un seul secteur. En effet, suite au plan de cession totale des actifs du secteur réseaux intervenu en novembre 2001, le Groupe Télécom Réseaux Services exerce désormais son activité dans le seul secteur Téléphonie et Poste de travail.



Le Groupe considère qu'il s'agit là d'un secteur d'activité unique du fait de la migration imminente des réseaux téléphoniques traditionnels vers des réseaux sous protocole Internet et de la convergence de la téléphonie et des réseaux de données. L'entrée du Groupe ARTELCOM ne modifie pas cette opinion, en effet il intervient dans le même secteur des réseaux de communications.

Le métier de TR Services relève d'une activité de services ; cependant, il faut distinguer deux types de services : les services d'intégration, les services de support. Ces services se font en parfaite continuité et ce sont les mêmes équipes qui en réalisent l'ensemble ; leur distinction relevant en fait de la durée. En effet, les services d'intégration correspondent à la mise en place d'un outil de communication parfaitement adapté et paramétré aux besoins initiaux du client et les services de support permettent d'accompagner l'évolution de ces besoins, tout en garantissant un fonctionnement sans faille.

TR Services communique néanmoins sur les parts relatives que représentent ces deux types de services dans le chiffre d'affaires ; les services d'intégration permettant de prévoir l'évolution quantitative du chiffre d'affaires des services de support.

Chez la filiale IVM, dont le chiffre d'affaires représente moins de 10% de celui du Groupe, la nature des activités principales (réseaux et micro-informatique), du fait de la convergence des technologies (voix/données - téléphonie sur IP), se rapproche très rapidement de celle de la maison mère, d'autant plus qu'elle a même une modeste activité en télécommunications depuis 2006.

▪ Segment géographique

La totalité du chiffre d'affaires est réalisée en France.

1.22 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du Groupe. Ils incluent principalement les pertes de valeur constatées sur des actifs incorporels (y compris les écarts d'acquisition) relatifs à des participations consolidées, les plus ou moins values de cession d'actifs non courants corporels ou incorporels et certaines charges de restructuration.

1.23 Résultat financier

Le coût de l'endettement financier net comprend principalement les charges d'intérêts sur les opérations de financement.

Pour cet exercice, celui-ci comprend une charge non-récurrente d'intérêts, concernant les 12 mois clos le 31 mars 2007, d'environ 51 K€ dont la société n'a eu connaissance qu'au cours de l'exercice écoulé.

2 - INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 Identification des sociétés consolidées

Dénomination sociale	Adresse	Pourcentage d'intérêt de la société TELECOM RESEAUX SERVICES		Méthode de consolidation
		Directement	Indirectement	
TELECOM RESEAUX SERVICES S.A.	14 rue Ambroise Croizat - Croissy Beaubourg - 77312 Marne-La-Vallée	Société mère	Société mère	Intégration globale
GIE TELECOM RESEAUX (France)	14 rue Ambroise Croizat - Croissy Beaubourg - 77312 Marne-La-Vallée	100%	Néant	Intégration globale
TR Investissements S.A.S (TR Inv)	14 rue Ambroise Croizat - Croissy Beaubourg - 77312 Marne-La-Vallée	100%	Néant	Intégration globale



Informatique Vente Maintenance S.A.S (IVM)	Z.I. de Sauxmarais Rue des Pommiers 50110 Tourlaville	100%	Néant	Intégration globale
ARTELCOM	EUROPARC, 59 rue Auguste Perret 94042 Créteil.	100 %	Néant	Intégration globale
ARTELCOM Grand Sud	4 rue Lionel Terray - 69740Genas	Néant	60 %	Intégration globale
Huacom Technologies	52 avenue Chanoine Cartellier – 69230 Saint Genis Laval,	Néant	100 %	Intégration globale

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leur exercice au 31 mars.

2.2 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Les sociétés comptabilisées en participations au 31 mars 2008 et exclues du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Activité	% détention	Valeur brute K€	Provision K€	Valeur nette comptable
RCS S.A.	Réseaux informatiques	100%	3 390	3 390	0
RCS Sud Est	Réseaux informatiques	100%	1 267	1 267	0
RCS Rhône Alpes	Réseaux informatiques	100%	213	213	0
RCS Sud Ouest	Réseaux informatiques	100%	465	465	0
Total			5 335	5 335	0

Suite à la cessation de paiement de la filiale RCS le 13 août 2001, le Tribunal de Commerce de Bobigny décidait de sa mise en redressement judiciaire le 22 août 2001, puis étendait le 12 septembre 2001 cette décision aux autres filiales de l'activité « réseaux », RCS Rhône-Alpes, RCS Sud-Est et RCS Sud-Ouest. Le 7 novembre 2001, il prononçait la cession totale des actifs RCS au profit du Groupe ARES.

Aussi, les sociétés RCS ont été déconsolidées au 1^{er} avril 2001, le groupe en ayant définitivement perdu le contrôle lors du plan de cession totale des actifs.

La société Télécom Réseaux Services n'ayant été destinataire d'aucune demande ou action au titre d'une action en comblement et n'ayant accordé aucun engagement financier au bénéfice des sociétés du secteur « réseaux » ni de leurs créanciers, le Directoire n'avait constitué, en accord avec ses conseils, aucune provision pour risque financier, considérant peu probable une charge au titre de la situation nette négative des sociétés RCS.

La société Télécom Réseaux Services précise que les actions, sous réserve de leur bien-fondé, qui auraient pu être introduites à son encontre, sur le fondement des articles 624-3 (ancien article 180) et 624-5 du Code de Commerce, dans le cadre de la procédure collective de la société RCS, sont prescrites depuis le 7 novembre 2004. En conséquence, seuls les titres de participation dans les sociétés RCS d'un montant brut de 5 334 821 €, provisionnés à 100 % depuis les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2001, restent dans le bilan consolidé du Groupe Télécom Réseaux Services au 31 mars 2008.



2.3. Prise de contrôle du Groupe ARTELCOM

Le 31 mars 2008, le Groupe a acquis 100 % de la société ARTELCOM. ARTELCOM est une PME issue du monde du centre de contacts. Son positionnement d'intégrateur de solutions voix à valeur ajoutée lui permet une appréhension naturelle du passage de la voix sur les réseaux informatiques (réseaux IP) et la corrélation applicative avec le système d'information de l'entreprise.

Si Télécom Réseaux Services et ARTELCOM maîtrisent la TOIP, ils s'appuient chacun sur des équipementiers différents: principalement Alcatel-Lucent pour TELECOM RESEAUX SERVICES et Nortel pour ARTELCOM. A noter que TELECOM RESEAUX SERVICES possède des accords avec Matra Aastra et vient de nouer un partenariat avec Cisco. De même ARTELCOM maîtrise et distribue les produits Avaya.

Un tel rapprochement permet d'offrir aux clients du nouveau Groupe une gamme complète d'expertise réseaux, centres de contacts et de services, pouvant s'appuyer sur des solutions technologiques différentes. Très peu de grands intégrateurs peuvent offrir un tel avantage commercial.

L'écart d'acquisition dégagé au 31 mars 2008 s'élève à 4 186K€ et s'analyse ainsi :

GROUPE ARTELCOM	
Actif net acquis	287 834
Engagements de retraite	(50 490)
Divers	10 927
Impôts différés sur retraitements	14 768
Impôts différés sur déficits activés	259 643
	522 682
% de participation	100,00%
Juste valeur des actifs nets acquis	522 682
Coût d'acquisition	4 708 731
<i>Dont :</i>	
<i>Nouvelles Actions émises (Augmentation de Capital au 31 mars 2008)</i>	4 708 731
<i>Côuts liés à l'acquisition</i>	
Goodwill	4 186 049

Conformément à la norme IFRS 3, l'affectation définitive du prix d'acquisition sera finalisée dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition. La répartition des actifs nets acquis retraités est présentée ci-après :



GROUPE ARTELCOM

Immobilisations	39
Impôts différés	275
Stocks	102
Créances clients	2 628
Autres créances et actifs	469
Disponibilités	1 347
Engagements de retraite	(52)
Emprunts et dettes financières	(5)
Dettes fournisseurs et autres dettes	(3 958)
Actif net	844
Part du Groupe	523
Part des minoritaires	322

L'acquisition du Groupe ARTELCOM ayant été effectuée le 31 mars 2008, les comptes du Groupe TR Services ne sont pas impactés par le compte de résultat provenant du sous-groupe ARTELCOM.

Pour information, le management de TR Services a estimé que le sous-groupe ARTELCOM aurait représenté un chiffre d'affaires de 7 920 KE, avec un résultat opérationnel de – 89 KE, et un résultat net de – 322 KE sur la période allant du 1^o avril 2007 au 31 mars 2008. Le résultat net pro-forma du sous-groupe Artelcom intègre une charge d'impôt théorique de 226 KE. Cette présentation doit toutefois être tempérée par le fait que l'économie future d'impôt, provenant du déficit fiscal ponctuel du premier civil 2008, n'a pas été prise en compte dans le résultat proforma mais figure néanmoins à l'actif du bilan de TR Services, conformément à IFRS 3, ayant été intégrée dans la détermination de l'actif d'impôt différé affiché dans le calcul de l'écart d'acquisition ARTELCOM. Dit autrement, le compte de résultat de TR Services ne sera pas, en respect des règles IFRS, amélioré par un impôt différé actif issu du rapprochement avec ARTELCOM, mais conformément aux exigences de l'information pro-forma, l'impôt théorique obère le résultat pro forma du sous groupe Artelcom.

Les hypothèses et estimations suivantes ont été utilisées : Pour les sociétés ARTELCOM et ARTELCOM GRAND SUD qui clôturaient leurs comptes annuels au 31 décembre, les éléments de compte de résultat à fin décembre 2007 ont été utilisés et proratisés à hauteur de ¾. Ces deux sociétés ont vu leur date de clôture harmonisées avec TR SERVICES, et ont donc ensuite procédé à un exercice de 3 mois allant du 1^o janvier 2008 au 31 mars 2008.

Les données de cet exercice de trois mois ont été cumulées en ce qui concerne les éléments du compte de résultat avec les ¾ des données certifiées à la fin de l'exercice annuel 2007.

Enfin HUACOM clôturant usuellement ses comptes au 31 mars, les données du compte de résultat HUACOM au 31 mars 2008 ont été ajoutées aux données d'ARTELCOM et ARTELCOM GRAND SUD tels que décrites ci-dessus pour aboutir aux informations pro forma délivrées ci-dessus.

Les comptes inter compagnies et les opérations internes ayant eu un impact sur le résultat du sous-groupe ARTELCOM ont été éliminées.

**3 - EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT****3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles**

<i>Immobilisations Incorporelles K€</i>	<i>Ecart d'acquisition</i>	<i>Concessions, Brevets</i>
Solde au 31/03/2006	4 878	51
Valeur brute	8 676	713
Cumul des amortissements	-3 798	-662
Cumul des pertes de valeur		
Investissements		54
Cessions et mises hors services		
Amortissements		-36
Perte de valeur	-300	
Solde au 31/03/2007	4 578	69
Valeur brute	8 676	767
Cumul des amortissements	-3 798	-698
Cumul des pertes de valeur	-300	
Variation de périmètre	4 186	
Investissements		35
Cessions et mises hors services		-27
Amortissements		-48
Reprise amortissements (cessions)		27
Perte de valeur		
Solde au 31/03/2008	8 764	56
Valeur brute	12 862	774
Cumul des amortissements	-3 798	-719
Cumul des pertes de valeur	-300	



3.1 (Suite)

Immobilisations Corporelles K€	Ensemble Immobilier	Install. tech. Matériels et Outillages	Matériel de Transport	Matériel de bureau et informatique Mobiliier	Immo. en cours	Total
Solde au 31/03/2006	2 819	3 164	83	396	386	6 848
Valeur brute	3 126	7 983	180	1 026	386	12 701
Cumul des amortissements	-735	-4 819	-97	-630	0	-6 281
Cumul des pertes de valeur						0
Cumul des réévaluations	428					428
Investissements	86	1 209	0	225	405	1 925
Cessions et mises hors service	-15	-68	-19	-1	-386	-489
Amortissements	0	-1 105	-16	-158	0	-1 278
Augmentation résultant des réévaluations comptabilisées en capitaux propres	260	0	0	0	0	260
Solde au 31/03/2007	3 150	3 201	48	462	405	7 267
Valeur brute	3 197	9 124	161	1 250	405	14 138
Cumul des amortissements	-735	-5 923	-113	-788		-7 559
Cumul des pertes de valeur						0
Cumul des réévaluations	688					688
Investissements	12	804	0	86	448	1 350
Variation de périmètre				39		39
Cessions et mises hors service	0	-2 059	-62	-28	-405	-2 554
Amortissements		-1 030	-31	-168		-1 228
Reprise d'amortissements		2 057	62	25		2 144
Augmentation résultant des réévaluations comptabilisées en capitaux propres	-245					-245
Solde au 31/03/2008	2 917	2 973	17	416	448	6 772
Valeur brute	3 209	7 869	100	1 347	448	12 973
Cumul des amortissements	-735	-4 896	-82	-931	0	-6 644
Cumul des pertes de valeur						
Cumul des réévaluations	443					443

En juin et en octobre 2006 le groupe a procédé à une opération de lease-back de certaines de ses installations techniques. Le produit de cession est égal à la valeur nette comptable des actifs concernés.

Ces éléments ont été maintenus en immobilisation dans les comptes consolidés avec comme contrepartie des emprunts d'un montant initial 515 K€ et 275 K€.



3.2 Stocks

Stock K€	Matières Premières	Marchandises	Total
Solde au 31/03/2007	792	144	936
Valeur brute	904	164	1 069
Cumul des pertes de valeur	-112	-20	-132
Variation brute	151	-64	87
Variation de périmètre		102	102
Dépréciation	-110	2	-108
Solde au 31/03/2008	833	185	1 017
Valeur brute	1055	203	1 258
Cumul des pertes de valeur	-222	-18	-240

3.3 Actifs financiers et autres créances

Actifs financiers K€	NON COURANTS						COURANTS				
	Dépôts et Prêts	Autres Créances	Autres participations	Carry Back & créance d'IS	Impôts différés actifs	Sous total	Créances Clients	Autres créances	Créances d'IS	Disponi- bilités	Sous total
Solde au 31/03/2006	29	48	0	87	1 289	1 453	13 160	1 213	44	640	15 057
Valeur brute	29	48	5 335	87	1 289	6 788	13 770	1 314	66	640	15 790
Dépréciation	0	0	-5 335	0	0	-5 335	-610	-101	-22	0	-733
Variation brute	-15	-48	0	24	0	-39	-650	-165	17	-319	-1 116
Dépréciation	0	0	0	0	0	0	-36	0	22	0	-14
Solde au 31/03/2007	14	0	0	111	1 289	1 413	12 475	1 048	83	322	13 927
Valeur brute	14		5 335	111	1 289	6 748	13 120	1 149	83	322	14 674
Dépréciation			-5 335			-5 335	-646	-101	0		-747
Variation brute	0	0	0	-111	0	-111	-2 205	124	4	202	-1 875
Variation de périmètre	46				275	321	2 628	374	48	1 347	4 397
Dépréciation	0	0	0	0	0	0	245	101	0	0	346
Solde au 31/03/2008	60	0	0	0	1 564	1 624	13 143	1 647	135	1 871	16 796
Valeur brute	60	0	5 335	0	1 564	6 959	13 544	1 647	135	1 871	17 196
Dépréciation	0	0	-5 335	0	0	-5 335	-401	0	0	0	-401



3.3 (Suite)

Autres créances K€	Rabais, ristournes et avoirs à recevoir	Fournisseurs débiteurs	Personnel et organismes sociaux	TVA et TP	Divers Soldes débiteurs	Charges constatées d'avance	Prêts et créances	Avances et acomptes	Total
Solde au 31/03/2006	156	82	264	273	136	272	27	0	1 212
Valeur brute	156	82	264	273	237	272	27	0	1 313
Dépréciation					-101				-101
Variation brute	-65	21	-132	-30	-53	90	5	0	-164
Dépréciation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde au 31/03/2007	92	103	133	243	83	363	32	0	1 048
Valeur brute	92	103	133	243	184	363	32	0	1 149
Dépréciation	0	0	0	0	-101	0	0	0	-101
Variation brute	26	1	40	191	-103	-21	-10	0	124
Variation de périmètre				292		71		11	374
Dépréciation	0	0	0	0	101	0	0	0	101
Solde au 31/03/2008	117	105	172	726	81	412	22	11	1 647
Valeur brute	117	105	172	726	81	412	22	11	1 647
Dépréciation	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3.4 Capital social

Capital social K€	Actions	Valeur nominale	Capital
Solde Clôture (31/03/2006)	2 887 630	2 €	5 775
Solde Clôture (31/03/2007)	2 887 630	2 €	5 775
Augmentation de capital	1 569 577	2 €	3 139
Solde Clôture (31/03/2008)	4 457 207	2 €	8 914

Les actions sont librement négociables.

L'assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2007 a autorisé la société à opérer en bourse sur ses propres actions, jusqu'au 27 mars 2009.

Les achats ou ventes d'actions peuvent être réalisées à tout moment et par tous moyens dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés dans la limite de détention de 10% du nombre de titres composant le capital soit 288 763 actions.

Les dirigeants et fondateurs de la société n'ont pas l'intention d'acheter ou de revendre des titres dans le cadre de la réalisation du programme de rachat d'actions.

Outre le droit de vote attaché aux actions, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis au moins 2 ans, au nom du même actionnaire. Le montant des actions à droit de vote double est de 805 258 actions au 31/03/08 contre 889 663 actions au 31/03/2007.



Il n'y a pas eu de dividendes proposés ou décidés avant l'autorisation de publication des états financiers, non comptabilisés en tant que distribution aux porteurs de capitaux propres pendant la période ni de dividendes privilégiés cumulatifs non comptabilisés.

Actions propres

<i>Exercice clos le</i>	<i>Actions propres</i>	<i>Total actions</i>	<i>% actions propres</i>
31/03/2006	-	2 887 630	-
31/03/2007	17 260	2 887 630	0,60%
31/03/2008	14 992	4 457 207	0,34%

Dividendes

Il n'y a pas eu de versement de dividendes au titre de l'exercice clos de 31 mars 2007.

Par ailleurs, il n'est pas prévu de versement de dividendes au titre de l'exercice clos de 31 mars 2008.

3.5 Provision pour indemnité de départ à la retraite

<i>Détermination des engagements nets</i>	<i>31/03/2008</i>	<i>31/03/2007</i>	<i>31/03/2006</i>
Valeur actualisée des engagements à la clôture	1 075	1 051	1 001
Ecart actuariels non comptabilisés			
Juste valeur des actifs du régime à la clôture	0	0	0
Engagements nets au passif	1 075	1 051	1 001
Engagements nets à l'actif			
Engagements nets	1 075	1 051	1 001



<i>Evolution sur l'exercice des engagements</i>	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	1 051	1 001	950
Coût financier	48	46	45
Coût des services rendus dans l'exercice	87	31	48
Prestations payées	-103	-50	-50
Variation de périmètre	52		
Ecart actuariels de l'exercice	-60	23	8
Valeur actualisée des engagements à la clôture	1 075	1 051	1 001

<i>Eléments comptabilisés au compte de résultat</i>	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Coût financier	48	46	45
Coût des services rendus dans l'exercice	87	31	48
Prestations payées	-103	-50	-50
Ecart actuariels	-60	23	8
Rendement attendu des actifs du régime			
Total	-28	50	51

3.6 Passifs financiers

<i>Passifs financiers</i> K€	Non courants			Courants					
	<i>Dépôts de garantie</i>	<i>Part non courante des emprunts</i>	<i>Total non courant</i>	<i>Dettes fournisseurs</i>	<i>Dettes fiscales et sociales</i>	<i>Autres dettes</i>	<i>Part courante des emprunts</i>	<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>Total courant</i>
Solde au 31/03/2006	396	0	396	3 458	5 387	170	4 838	3 633	17 485
Variation brute	-1	354	352	-110	-254	41	308	-144	-159
Solde au 31/03/2007	395	354	749	3 348	5 133	211	5 146	3 489	17 326
Variation brute	-32	-215	-247	940	-380	-56	-1 469	-270	-1 235
Variation de périmètre		5	5	1 590	1 076	371		886	3 923
Solde au 31/03/2008	364	143	507	5 878	5 829	525	3 677	4 105	20 014

Les dettes financières courantes sont constituées majoritairement de concours bancaires court terme. Ces concours sont fournis dans le cadre d'une convention Dailly établie avec le pool bancaire du groupe.

La valeur nette comptable au 31 mars 2008 des immobilisations corporelles sous contrats de location-financement s'élève à 551 K€.

Les créances cédées à des tiers sont sorties de l'actif du Groupe lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers et que le Groupe n'a plus aucune implication continue dans l'actif transféré. Certains contrats d'affacturage mis en place ne remplissant pas ces conditions ont été retraités à la clôture. Au 31 mars 2008, Le montant du retraitement s'élève à 234 K€.

Sur l'exercice 2008, les honoraires de commissariat aux comptes ont été enregistrés en charges, à hauteur du niveau d'intervention réalisé au 31 mars 2008, pour environ 71 K€ (en 2007 le montant de



charges comptabilisé était de 144 K€, correspondant aux charges rattachées à l'exercice clos le 31 mars 2007).

3.7 Impôts

		Impôts sur les bénéfices			Impôts différés			
K€		31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006	
Bilan	Impôts actifs	<u>135</u>	<u>194</u>	<u>130</u>	<u>1 564</u>	<u>1 289</u>	<u>1 289</u>	
	Impôt sur les sociétés	48	83	66				
	Provision IFA	0	0	-23				
	Carry back (Autres actifs financiers)	87	87	87				
	Autres crédits d'impôts		24					
					<i>Base</i>	<i>33.33%</i>	<i>Base</i>	<i>33.33%</i>
	Provision pour organic				18	6	20	7
	Provision pour effort construction				46	15	47	16
	Autres				-6	-2		0
	Provision pour indemnités départ retraite				1 075	358	1 051	350
	Déficits reportables et ARD				3 559	1 186	2 750	917
							2 800	933
	Impôts passifs	<u>35</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>151</u>	<u>232</u>	<u>146</u>	
	Impôt sur les sociétés	35	0	0				
	Autres dettes d'impôts				<i>Base</i>	<i>33.33%</i>	<i>Base</i>	<i>33.33%</i>
	Réévaluation ensemble immobilier TR S				396	135	634	214
	Réévaluation ensemble immobilier IVM				47	16	54	18
Compte de Résultat	Charge / (Produit)	<u>-26</u>	<u>-12</u>	<u>-14</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>-82</u>	



TAX Proof	31/03/2008	31/03/007	31/03/2006
Résultat Comptable avant Impôt	25	-1 174	804
Taux théorique de Taxation	33,33%	33,33%	33,33%
Charge d'Impôt attendue	-8	391	-268
Différences permanentes	207	-103	17
Activation de déficits antérieurement non constatés		0	367
Non-Activation du Déficit de la Période	-199	-304	0
Crédit d'impôts pour apprentissage	26	35	14
Changement de taux appliqué		0	-35
Divers		-7	0
Crédit d'Impôt Réel (K€)	26	12	95

Le montant des déficits reportables non activés au 31 mars 2008 s'élève à 2 116 K€. Au 31 mars 2007, les déficits non activés s'élevaient à 1 519 K€; par prudence, le déficit fiscal de l'exercice n'a pas fait l'objet d'une activation complémentaire d'impôt.

3.8 Ventilation des produits des activités

M€	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Services de Support	20,9	21,7	22,0
Services d'Intégration	13,0	12,8	14,7
Total	33,9	34,5	36,7

Information sectorielle :

Du fait du fait de la migration imminente des réseaux téléphoniques traditionnels vers des réseaux sous protocole Internet et de la convergence de la téléphonie et des réseaux de données, le groupe TR Services considère n'être actif que dans un seul secteur.

Le métier de TR Services relève d'une activité de services ; cependant, il faut distinguer deux types de services : les services d'intégration, les services de support. Ces services se font en parfaite continuité et ce sont les mêmes équipes qui en réalisent l'ensemble ; leur distinction relevant en fait de la durée. En effet, les services d'intégration correspondent à la mise en place d'un outil de communication parfaitement adapté et paramétré aux besoins initiaux du client et les services de support permettent d'accompagner l'évolution de ces besoins, tout en garantissant un fonctionnement sans faille.

TR Services communique néanmoins sur les parts relatives que représentent ces deux types de services dans le chiffre d'affaires ; les services d'intégration permettant de prévoir l'évolution quantitative du chiffre d'affaires des services de support.

La totalité du chiffre d'affaires est réalisée en France.



ARTELCOM intervient dans le même secteur des réseaux de communications avec les mêmes types de services, et à l'exception d'une affaire effectuée en Algérie en 2007 la totalité de son chiffre d'affaires est réalisé en France.

3.9 Détail des achats consommés

<i>Achats consommés K€</i>	<i>31/03/2008</i>	<i>31/03/2007</i>	<i>31/03/2006</i>
Achats Marchandises	-2 059	-2 247	-1 935
- Production immobilisée	0	0	2
- Dépréciation	2	-3	-6
Variation de stock	-64	45	61
Achats de matières premières	-6 910	-7 060	-8 396
- Production immobilisée & Transfert ch.	567	877	931
- Dépréciation	-110	-22	55
Variation de stock	152	4	3
- Escomptes	36	23	23
	-8 386	-8 384	-9 262

Lors de l'exercice clos le 31 mars 2007, les escomptes obtenus ont été inclus à tort dans les « autres produits et charges financières » à hauteur de 23 K€. Conformément à IAS 8, les états financiers 2006/2007 ont donc été retraités pour reclasser les escomptes en diminution des « achats consommés ».

**3.10 Détail des autres achats et charges externes**

<i>Autres achats et charges externes (K€)</i>	<i>31/03/2008</i>	<i>31/03/2007</i>	<i>31/03/2006</i>
Sous-traitance	-1977	-2 059	-2 227
Locations charges locatives	-763	-741	-592
Personnel extérieur	-1040	-1 520	-1 504
Rémunération d'intermédiaires , honoraires	-314	-492	-388
Redevances de maintenance matériel de réseau	-18	-28	-23
Achats d'études et prestations de services	0	-17	-13
Achats non stockés de fournitures	-565	-481	-497
Entretien et réparations	1	-378	-355
Redevance de crédit-bail	-384	-6	
Assurances	-474	-398	-356
Documentation	-24	-17	-16
Publicité	-145	-138	-205
Transport de biens	-35	-48	-52
Voyages,déplacements, missions	-1185	-1 251	-1 309
Frais postaux et téléphoniques	-224	-219	-229
Services bancaires	-55	-70	-73
Côtisations et frais de recrutement	-16	-24	-25
Autres services extérieurs	-21	-17	-16
		0	0
- Production immobilisée	81	277	1
- Transferts de charges	7	1	34
Total	-7 150	-7 628	-7 845

3.11 Charges de personnel

<i>Charges de personnel (K€)</i>	<i>31/03/2008</i>	<i>31/03/2007</i>	<i>31/03/2006</i>
Salaires et traitements	-10 850	-11 310	-10 945
Charges sociales	-5 197	-5 441	-5 369
Dotation/Reprise Provision IDR	28	-51	-50
- Production immobilisée & transfert de charge	171	201	130
Total	-15 849	-16 602	-16 234

**3.12 Autres produits et charges d'exploitation**

<i>Autres et produits et charges d'exploitation (K€)</i>	<i>31/03/2008</i>	<i>31/03/2007</i>	<i>31/03/2006</i>
Autres produits	39	9	14
Subventions d'exploitation	32	72	76
Autres charges	-453	-195	-268
Honoraires sur litiges	-15	-78	-105
Redressement fiscal	0		
Résultat sur cession immobilisations		-26	48
Divers	12	0	0
Total	-385	-219	-236

3.13 Autres produits et charges opérationnels

<i>Autres et produits et charges opérationnels (K€)</i>	<i>31/03/2008</i>	<i>31/03/2007</i>	<i>31/03/2006</i>
Coût du déménagement	0	0	19
Perte de valeur sur écart d'acquisition	0	-300	
Divers	0	4	
Total	0	-296	19

3.14 Contrats de location

<i>Charge de l'exercice K€</i>	<i>31/03/2008</i>	<i>31/03/2007</i>	<i>31/03/2006</i>
Locations simples	773	506	467
	773	506	467



<i>Engagement donné K€</i>	<i>31/03/2008</i>	<i>31/03/2007</i>	<i>31/03/2006</i>
< 1 an	569	478	465
1 à 5 ans	540	562	735
> 5 ans	0	0	15
	1 109	1 040	1 215

4. NOTES DIVERSES

4.1 Effectif des sociétés consolidées

<i>Répartition du Personnel</i>	<i>Effectif au 31/03/2008</i>	<i>Effectif au 31/03/2007</i>	<i>Effectif au 31/03/2006</i>
Commerciaux	56	45	40
Administratifs	78	70	77
Ingénieurs et Techniciens	278	259	264
Total	412	374	381

<i>Répartition du Personnel</i>	<i>Effectif au 31/03/2008</i>	<i>Effectif au 31/03/2007</i>	<i>Effectif au 31/03/2006</i>
Cadres et Assimilés	99	68	72
Non Cadres	314	306	309
	412	374	381

4.2 Analyse des risques

a- Risques liés aux fournisseurs de technologies

Le Groupe Télécom Réseaux Services travaille avec un nombre restreint de fournisseurs mais il a su, au fil du temps, créer une véritable relation de confiance avec ces derniers. Cette confiance lui assure une certaine pérennité et permet de penser que le Groupe ne devrait pas avoir à souffrir de ce genre de risques dans les années à venir ; son partenariat avec Alcatel en fait la démonstration.

La qualité et la performance des technologies en matière de systèmes de réseaux de communication sont centrées sur l'avancée technologique des produits utilisés par le Groupe et sa capacité à s'y adapter.

Toutefois, la qualité et la performance des technologies utilisées constituent un facteur clé de la compétitivité de l'offre du Groupe Télécom Réseaux Services. Il doit, par conséquent, assurer sa capacité à maintenir la qualité de son portefeuille de technologies. Télécom Réseaux Services doit, de la même façon, s'adapter aux évolutions technologiques choisies par ses fournisseurs.

b- Risque de taux



Le risque de taux est principalement couvert au sein du Groupe par la pratique de SWAPS et de CAP, tels que décrits dans les notes 1.15 et 4.6 de l'annexe à ces comptes consolidés.

c- Risque de liquidité

Les emprunts et dettes financières sont principalement supportés par la société mère TR Services. Ces emprunts et découverts bancaires sont décrits en note 3.6.

Le Groupe n'est actuellement pas exposé à un risque particulier de liquidité.

Les échéances des passifs financiers du Groupe à la clôture sont présentées ci-dessous :

En K€	Moins de 3					Total 31/03/08
	Echu	mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	> 5 ans	
Emprunts et dettes financières	52	3 461	169	138	0	3 820
Dettes fournisseurs et autres dettes	1 559	10 017	4 795	365	0	16 736
Total	1 611	13 478	4 964	503	-	20 556

d- Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme l'impact qu'auraient des défaillances des contreparties sur les flux futurs d'entrées ou de sorties de trésorerie en fonction des actifs financiers détenus.

Chaque filiale opérationnelle a mis en place une politique de suivi de son risque crédit client, et les créances pour lesquelles il existe un risque font l'objet d'une dépréciation. A la clôture, il n'y a pas de concentration significative du risque de crédit.

Au 31 mars, l'échéancier des créances est résumé ci-après :

	Total	Non échues et non dépréciées	Echues et non dépréciées				
			< 30 jours	30 – 60 jours	60 – 90 jours	90 – 120 jours	>120 jours
31/03/2007	12 475	8 815	1 290	574	736	179	881
31/03/2008	13 143	9 796	1 147	573	1 056	120	451

e- Risque de change

L'essentiel de la facturation s'effectuant en euro, le risque de change est relativement faible.

f- Faits exceptionnels et litiges

Le Groupe n'a, à ce jour, connaissance d'aucun fait exceptionnel ou de litige susceptibles d'avoir une incidence négative substantielle sur sa situation financière, son patrimoine, son activité et ses résultats ou ceux de ses filiales.



4.3 Instruments financiers

Comparaison des valeurs au bilan et des justes valeurs des instruments financiers du Groupe :

En K€	31/03/2008		31/03/2007	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Non courant				
Actifs financiers en juste valeur par résultat	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-
Prêts et créances	60	60	124	124
Courant				
Créances Clients	13 143	13 143	12 475	12 475
Autres créances	1 647	1 647	1 048	1 048
Actifs financiers en juste valeur par résultat	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 871	1 871	322	322
Actifs financiers	16 720	16 720	13 968	13 968
Non courant				
Emprunts et dettes financières long terme	143	143	354	354
Autres passifs financiers non courant	364	364	395	395
Courant				
Emprunts et dettes financières court terme	3 677	3 677	5 146	5 146
Dettes fournisseurs et autres dettes	16 337	16 337	12 180	12 180
Passifs financiers	20 521	20 521	18 075	18 075

Les instruments dérivés sont décrits en note 4.6. Compte tenu du caractère non significatif de leur valorisation, ils n'ont pas été comptabilisés à la clôture de l'exercice. Ils sont évalués par des techniques de valorisation faisant référence aux taux cotés sur le marché interbancaire.

Les valeurs mobilières de placement qualifiées d'équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en juste valeur par résultat, leur juste valeur étant basée sur leur valeur de marché.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Les emprunts bancaires du Groupe étant contractés à des taux variables basés sur l'Euribor 3 mois, la juste valeur des emprunts à la clôture a été assimilée à leur valeur au bilan.

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances. Il en est de même pour les autres créances et les autres dettes courantes.



4.4 Evénements postérieurs à la clôture

Néant

4.5 Parties liées

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 223-16 du code de commerce, sont présentés ci-dessous :

	Robert MARTIN		Simon PENNINGTON		Lionel MAROT	
	TR Services	Sociétés contrôlées	TR Services	Sociétés contrôlées	TR Services	Sociétés contrôlées
Rémunération : <ul style="list-style-type: none">▪ Fixe▪ Variable▪ Exceptionnelle	169 200 € <i>Néant</i> <i>Néant</i>	<i>Néant</i>	147 000 € <i>Néant</i> <i>Néant</i>	<i>Néant</i>	124 697 € <i>Néant</i> <i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Avantages en nature : <ul style="list-style-type: none">▪ Eléments fixes▪ Elément variables▪ Eléments exceptionnels	7 881 € <i>Néant</i> <i>Néant</i>	<i>Néant</i>	8 737 € <i>Néant</i> <i>Néant</i>	<i>Néant</i>	6 537 € <i>Néant</i> <i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Engagements pris : <ul style="list-style-type: none">▪ Indemnités de rupture	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	18 mois de salaire en cas de rupture du contrat, soit le maximum prévu par la convention collective lors de la signature du contrat	<i>Néant</i>

Les avantages en nature correspondent à la mise à disposition d'un véhicule de fonction et aux frais de repas.

Ils sont calculés et révisés sur la base du forfait annuel, fourni chaque année par l'Administration fiscale.

4.6 Instruments dérivés

Les contrats en cours pendant l'exercice sont les suivants :

- COLLAR (opération de garantie de taux plafond avec un plancher minimum) conclu le 20 janvier 2005 en vue de plafonner le taux variable (Euribor 1 mois) contre un taux plancher de 2,50 % et un taux plafond de 3,25 % portant sur un principal de 1 M€ pour la période du 21 février 2005 au 21 août 2007.
- CAP conclu en août 2006 en vue de plafonner le taux variable (Euribor 1 mois) à un taux plafond de 3,75 % portant sur un principal de 2 M€ pour la période du 21 août 2006 au 21 août 2008.

La juste valeur de ces dérivés à la clôture de l'exercice s'élève à 7,4 K€.



**24 COMPTES SOCIAUX DE TELECOM RESEAUX SERVICES AU 31
MARS 2008**

SOCIETE Télécom Réseaux Services

**RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 mars 2008



PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

SEFAC

10, avenue de Messine
75008 Paris

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 mars 2008)

Aux Actionnaires

TELECOM RESEAUX SERVICES

14, rue Ambroise Croizat
Croissy Beaubourg
77312 Marne La Vallée

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TELECOM RESEAUX SERVICES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe aux comptes annuels ci-après :

- la partie I « Evénements marquants de l'exercice » concernant l'opération de rapprochement avec le Groupe Artelcom ;
- le paragraphe « Stocks et affaires en cours » de la partie III « Règles et méthodes comptables » relatif à l'évaluation des stocks « petit outillage et matières consommables » ;
- le paragraphe de la partie III « Règles et méthodes comptables » concernant les honoraires de commissariat aux comptes.



II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La Société procède à chaque clôture à un test de dépréciation des fonds de commerce et des titres de participation de la filiale IVM selon les modalités décrites dans la partie III « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et les hypothèses utilisées. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 28 juillet 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Françoise Garnier

SEFAC

Serge Meheust



TELECOM RESEAUX SERVICES –

Document de Référence

Rapport Annuel 31 mars 2008

TELECOM RESEAUX SERVICES S.A.

14 RUE AMBROISE CROIZAT

CROISSY BEAUBOURG

77312 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

392 800 520, RCS MEAUX

COMPTES SOCIAUX ANNUELS

POUR LES EXERCICES CLOS

LES 31 MARS 2008 ET 2007



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le :	31 mars 2008
Durée de l'exercice en mois :	12
Total du bilan (euros) :	29 058 220
Résultat (euros) :	(139 207)

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés en date du 26/06/2008 par le Directoire.



TELECOM RESEAUX SERVICES

BILAN ACTIF

31/03/2008

en EUR

	Brut	Amort - Provisions	Net à fin N	Net à fin N-1
IMMOBIL. INCORPORELLES	6 243 936	1 413 590	4 830 346	4 852 116
Concessions Brevets Droits similaires	683 237	122 640	560 597	582 367
Fonds de Commerce	5 560 699	1 290 950	4 269 749	4 269 749
IMMOBIL. CORPORELLES	11 809 960	6 809 418	5 000 542	5 306 828
Terrains	390 601		390 601	390 601
Constructions	2 598 264	1 083 841	1 514 423	1 604 571
Installations Techniques	7 173 262	4 874 766	2 298 495	2 467 823
Autres Immobilisations Corporelles	1 205 487	850 810	354 676	448 429
Immobilisations en Cours	442 346		442 346	395 404
IMMOBIL. FINANCIERES	14 434 827	8 188 609	6 246 218	1 553 102
Autres Participations	14 385 179	8 184 884	6 200 295	1 484 835
Autres titres immobilisés	35 508	3 725	31 783	54 714
Autres Immobilisations Financières	14 140		14 140	13 553
ACTIF IMMOBILISE	32 488 723	16 411 617	16 077 106	11 712 046
STOCKS	1 054 897	222 273	832 624	791 262
Matières Premières, Approvisionnements	1 054 897	222 273	832 624	791 262
AVANCES ET ACOMPTE				
CREANCES	11 725 264	380 645	11 344 619	12 997 033
Clients et Comptes Rattachés	10 554 482	380 645	10 173 837	12 001 372
Autres créances	1 170 781		1 170 781	995 660
DIVERS	803 871		803 871	613 319
Valeurs Mobilières de Placement	10 301		10 301	
Disponibilités	450 828		450 828	243 426
Charges constatées d'avance	342 742		342 742	369 893
ACTIF CIRCULANT	13 584 032	602 918	12 981 114	14 401 614
TOTAL GENERAL	46 072 755	17 014 535	29 058 220	26 113 660



TELECOM RESEAUX SERVICES		
BILAN PASSIF		
31/03/2008		en EUR

	A fin N	A fin N-1
Capital social ou individuel	8 914 414	5 775 260
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 910 414	3 423 087
Réserve légale	393 955	393 955
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		662 571
Résultat de l'exercice	(139 207)	(1 229 981)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	13 079 576	9 024 892
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	3 370 654	4 763 197
Emprunts et dettes financières divers	363 584	395 211
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 226 719	3 191 768
Dettes fiscales et sociales	4 536 943	4 928 907
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	315 886	368 291
Produits constatés d'avance	3 164 859	3 441 394
DETTES	15 978 645	17 088 768
TOTAL GENERAL	29 058 220	26 113 660

Total du bilan de l'exercice N en euros et centimes

29 058 220,43

(1) Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque

3 324 660

4 732 704



TELECOM RESEAUX SERVICES	
COMPTE DE RESULTAT	
31/03/2008	en EUR

	France	Exportation	A fin N	A fin N-1
Production vendue de biens				
Production vendue de services	30 955 996		30 955 996	31 571 664
CHIFFRES D'AFFAIRES	30 955 996		30 955 996	31 571 664

Production immobilisée	7 18 272	1 307 714
Subventions d'exploitation	27 914	71 776
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	872 453	713 566
Autres produits	38 793	8 399
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	32 613 427	33 673 119

Achats matières premières & aut. approvisionnements (y.c. droits de douane)	7 011 947	7 060 737
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	(151 636)	(3 506)
Autres achats et charges externes	7 362 245	8 076 727
Impôts, taxes et versements assimilés	848 984	862 355
Salaires et traitements	10 149 920	10 655 973
Charges sociales	4 919 936	5 209 747
Dotations d'exploitation aux amortissements sur immobilisations	1 173 795	1 308 231
Dotations d'exploitation aux provisions sur immobilisations		
Dotations d'exploitation aux provisions sur actif circulant	602 918	745 924
Dotations d'exploitation aux provisions pour risques et charges		
Autres charges d'exploitation	570 540	273 209
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	32 488 650	34 189 398

1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	124 777	(516 279)
------------------------------------	----------------	------------------

	A fin N	A fin N-1
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	56 122	33 461
Reprises sur provisions et transferts de charges	12 897	6 295
Différences positives de change	60	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	373	164
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	69 451	39 920



COMPTE DE RESULTAT (suite)

Dotations financières aux amortissements et provisions	3 725	306 168
Intérêts et charges assimilées	321 897	222 422
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	325 622	528 589
2 - RESULTAT FINANCIER	(256 170)	(488 669)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(131 394)	(1 004 948)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		760
Produits exceptionnels sur opérations en capital	244 889	1 316 030
Reprises sur provisions et amortissements et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	244 889	1 316 790
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15 781	211 673
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	262 654	1 342 583
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	278 435	1 554 255
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(33 546)	(237 466)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(25 733)	(12 433)
TOTAL DES PRODUITS	32 927 767	35 029 828
TOTAL DES CHARGES	33 066 974	36 259 809
5 - BENEFICE OU PERTE	(139 207)	(1 229 981)
RESULTAT D'EXPLOITATION	124 777	(516 279)
RESULTAT FINANCIER	(256 170)	(488 669)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(33 546)	(237 466)
PARTICIPATION ET I.S.	25 733	12 433
BENEFICE OU PERTE	(139 207)	(1 229 981)



24.1 SOMMAIRE DE L'ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE	I
EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	II
REGLES ET METHODES COMPTABLES	III
ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE	IV
ECHEANCES DES CREANCES	V
CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	VI
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	VII
ETAT DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS	VIII
ECHEANCES DES DETTES	IX
ELEMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DU BILAN	X
PRODUITS A RECEVOIR	XI
CHARGES A PAYER	XII
REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE	XIII
PRODUITS ET CHARGES AVEC LES ENTREPRISES LIEES	XIV
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	XV
ENGAGEMENTS FINANCIERS	XVI
ENGAGEMENTS RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES	XVII
CREDIT BAIL	XVIII
RESULTAT COURANT APRES IMPOTS	XIX
SITUATION FISCALE LATENTE	XX
DETAIL DU RESULTAT D'INTEGRATION FISCALE	XXI
EFFECTIFS, DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION, REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION, RISQUES	XXII
FILIALES & PARTICIPATIONS	XXIII
TABLEAU DES RESULTATS SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES	XXIV
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	XXV
DETAIL DU DECALAGE DE TRESORERIE	XXVI



I. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Cet exercice a été marqué par l'opération de rapprochement avec le Groupe Artelcom.

En effet, en date du 31 mars 2008, la société ASTERID a apporté 100% des actions de la société ARTELCOM SA à Télécom Réseaux Services pour une valeur totale de 4 708 731€. Cet apport a été rémunéré par une augmentation de capital réservée soumise à l'approbation de l'AGE du 31 mars 2008, d'un montant de 3 139 154€, par voie d'émission de 1 569 577 actions nouvelles de deux euros de valeur nominale, assorties d'une prime d'émission de un euro par action.

Ce rapprochement donne au Groupe Télécom Réseaux Services une nouvelle dynamique. En effet, cette union permet de proposer aux clients une gamme unique de solutions et de services sur le marché de la convergence voix-données-applications, renforcée par une couverture géographique nationale, une expertise technologique complète et des services sur mesure.

II. EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2008 n'est intervenu entre le 1^{er} avril 2008 et la date d'arrêtés des comptes le 26 juin 2008.



III. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Activité de la société

Les principales activités sont la vente et la location d'installations téléphoniques, télématiques et informatiques et accessoirement la vente et la location de tout matériel.

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France et dans le respect du principe de prudence selon les règles du PCG 99.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

NOTES SUR LE BILAN

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Marques et noms commerciaux

La seule marque figurant à l'actif du bilan est la marque TR Services, inscrite pour 533 572 €.

Cette valeur correspond au prix payé en 1998 pour la reprise des droits d'utilisation permanente de la marque TR Services antérieurement détenue par Cable & Wireless PLC. Le prix payé correspondait autant à la capitalisation des redevances annuelles que Télécom Réseaux Services devait payer dans le cadre d'un contrat d'utilisation à durée déterminée établi entre TRS et Cable & Wireless PLC lors de la reprise de la première par son management en 1993, qu'à une estimation prudente du coût de création d'une nouvelle marque pour une société de la taille de Télécom Réseaux Services.

Cette valeur a été maintenue à l'actif dans la mesure où aucune dépréciation n'a été constatée, la société ayant accru depuis lors son portefeuille de clientèle comme sa notoriété.

Fonds de commerce

Le montant du fonds de commerce figurant à l'actif du bilan est issu de deux fusions, l'une intervenue le 31 mars 1998 avec la société TR Expansion pour une valeur de 2 760 699 € et l'autre intervenue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, avec la société Central Téléphone pour une valeur de 2 800 000 €.

Dans chacune des fusions, la valorisation du fonds de commerce a fait l'objet d'une appréciation par un commissaire aux apports conformément aux traités de fusion.

Jusqu'au 31 mars 2004, les valeurs initiales des fonds de commerce ont été amorties sur une durée de 15 ans en linéaire et leur amortissement figurait dans le résultat exceptionnel. Depuis cette date, un test de dépréciation basé sur un calcul de cash-flows actualisés est pratiqué à chaque clôture d'exercice. Cette année, ces calculs font ressortir une valeur supérieure à la valeur nette comptable de ces fonds à la clôture ; par conséquent aucune dépréciation n'est enregistrée.

Logiciels

Les logiciels inscrits à l'actif sont essentiellement des logiciels bureautiques. Ils sont amortis sur une période de 2 à 5 ans.



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Le coût total d'une immobilisation est réparti entre ses différents composants dès lors que ceux-ci ont des durées d'utilité différentes.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges sur l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'un bien.

La production immobilisée est très majoritairement constituée d'installations téléphoniques faisant l'objet de contrats de location à des clients (durée des contrats entre 5 et 15 ans). Ces installations sont amorties sur 80 mois (6 ans et 8 mois).

Les coûts de main d'œuvre (PAFI) liés à ces installations font généralement l'objet d'une facturation au client, par conséquent, seule la partie Matériel est inscrite à l'actif, en Installations Téléphoniques. Dans les cas où ces frais d'installation restent à notre charge, ceux-ci sont enregistrés en Immobilisations avec la même durée d'amortissement que les installations auxquelles ils se rapportent.

La production immobilisée est également constituée d'installations FAX faisant l'objet de contrats de location à des clients. La durée d'amortissement retenue est de 5 ans (durée des contrats de 3 à 5 ans).

Dans la catégorie matériel de bureau et informatique figure notre matériel de réseau de communication interne qui intègre notre « bêta-test » dans le domaine du développement de la téléphonie sous IP. Dès qu'un développement fonctionne, il est immobilisé tout comme le réseau d'origine.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ont été calculés sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisation. Les méthodes pratiquées sont les suivantes :

- Marques	non amorties
- Logiciels	Linéaire 2 à 5 ans
- Terrains	non amorties
- Bâtiment	Linéaire 60 ans
- Construction Métallique	Linéaire 40 ans
- Installations Techniques du Bâtiment	Linéaire 25 ans
- Aménagements du Bâtiment	Linéaire 12 ans
- Agencements	Linéaire 12 ans
- Agencements Techniques	Linéaire 5 ans
- Installations téléphoniques	Linéaire 6 ans et 8 mois
- Installations télécopieurs	Linéaire 5 ans
- Matériels, outillages industriels	Linéaire 5 ans
- Matériel de transport	Linéaire 4 ans
- Mobilier de bureau	Linéaire 10 ans
- Matériel de bureau et Informatique	Linéaire 5 ans

TITRES DE PARTICIPATION

Les valeurs brutes sont enregistrées au coût d'acquisition des titres de participations.

Ces derniers sont dépréciés lorsqu'il existe un risque que la quote-part de l'actif net réévalué détenu par Télécom Réseaux Services soit inférieur au coût d'achat, et ce en tenant compte des prévisions réalistes d'exploitation et de la valeur de réalisation de la filiale, eu égard aux transactions comparables intervenues récemment dans le secteur d'activité.



La société IVM a été acquise en février 2000, pour son expertise complémentaire au groupe en matière de poste de travail. A chaque clôture, la valeur des titres est appréciée au regard de la valeur actualisée des cash-flows futurs libres de son activité tels qu'ils ressortent du business plan à 5 ans, puis au-delà d'une hypothèse de croissance à long terme de 2%.

STOCKS ET AFFAIRES EN COURS

Stock matières premières

Les stocks sont valorisés suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur actuelle à la date d'arrêté.

Le matériel en cours d'obsolescence est susceptible d'être utilisé pour la maintenance et les adjonctions ou modifications. Ce matériel a donc une durée de vie supplémentaire et la dépréciation est déterminée en fonction de l'utilisation potentielle en se référant aux consommations prévisionnelles année après année.

Le matériel est regroupé par famille et la dépréciation est déterminée de manière statistique, à partir du calcul de la valeur du stock résiduel résultant de l'application du coefficient de décroissance sur la durée de vie estimée.

Stocks « Petit outillage » et « matières consommables »

Ces dernières années, la valeur nette de ces produits était considérée comme étant nulle (dépréciation totale de ces stocks).

Or le développement de certains types d'affaires fortement consommatrices de matières consommables (infogérance du poste de travail, connectique, développement des courants faibles) et le développement des missions à l'étranger pour lesquelles le retour du matériel par la " valise diplomatique " peut être long entraînent un accroissement normal de ces stocks

Des analyses plus précises de ces stocks ont donc été mises en place en fin d'année ce qui a permis d'en améliorer le suivi : il ressort que le taux de dépréciation peut être désormais abaissé à 50%. Dans nos comptes au 31 mars 2008, la valeur brute de ces stocks s'élève à 165 K€ pour une valeur nette de 83 K€ compte tenu de l'application du taux de dépréciation de 50%.

Afin d'affiner encore ce taux de dépréciation, l'analyse entreprise sera poursuivie au cours des prochaines périodes comptables.

Affaires en cours

Les affaires en cours sont valorisées selon la méthode de l'avancement. Cette méthode consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge sur une affaire à tout moment, en fonction de son avancement technique et de sa marge prévisionnelle à fin d'affaire. Le taux d'avancement correspond au ratio entre les charges engagées à la fin de la période et les charges à terminaison.

Dans le cas où la marge prévisionnelle à fin d'affaire fait apparaître une perte, cette dernière est comptabilisée par l'application du taux d'avancement technique à la marge prévisionnelle à fin d'affaire, tandis que le solde de la perte fait l'objet d'une perte à terminaison.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.



Une dépréciation est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles les créances sont susceptibles de donner lieu. Le calcul de la dépréciation éventuelle pour chaque créance est basé sur l'expérience passée concernant la probabilité qu'une créance non encore réglée devienne réellement impayée.

Dès que cette créance fait l'objet d'une procédure juridique ou qu'elle atteint 6 mois d'ancienneté, la provision est généralement portée à 80% sauf lorsque les circonstances obligent une provision à 100%. En tout état de cause, la provision est portée à 100% lors de la notification d'un redressement judiciaire.

Les créances sont passées en perte sur réception d'un avis d'irrecouvrabilité de la part du mandataire ou lorsque celles ci sont forcloses et que nous apportons la preuve que toutes les démarches ont été entreprises pour tenter d'obtenir le recouvrement.

Aucune créance ou dette en monnaie étrangère n'est inscrite au bilan au 31 mars 2008.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode "premier entré-premier sorti".

Si le cours du dernier jour de l'exercice est inférieur au prix d'achat des titres, une dépréciation est constituée pour couvrir la moins value latente.

A chaque clôture, les intérêts courus non encore encaissés sont reconnus en produits financiers et donc figurent à l'actif dans les autres créances.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

COMPTABILISATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est comptabilisé selon la méthode de l'avancement pour ce qui concerne les installations téléphoniques (voir paragraphe sur les affaires en cours).

Les revenus des contrats à prestations continues et délimités dans le temps sont eux étalés sur la durée des contrats. La partie facturée qui correspond, à la date du bilan, à une période non encore courue, est comptabilisée en produits constatés d'avance au passif.

ACHATS

Les comptes d'achats comprennent les frais accessoires s'y rattachant.

HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Sur l'exercice 2008, les honoraires des commissaires aux comptes ont été enregistrés en charges à hauteur du niveau d'intervention réalisé au 31 mars 2008 pour un montant de 54 K€.

En 2007, le montant des charges comptabilisées était de 129 K€ correspondant aux honoraires rattachés à l'exercice clos le 31 mars 2007.



RESULTAT EXCEPTIONNEL

Sont considérés comme exceptionnels les éléments qui, du fait de leur importance et de leur non-récurrence, ne relèvent pas de circonstances normales de fonctionnement du groupe. Aussi leur inscription en résultat d'exploitation ou financier, le cas échéant, aurait obéré la compréhension de la structure et de la profitabilité du groupe.

REGIME D'IMPOSITION

La société a opté en date du 1er avril 1994 pour le régime de l'intégration fiscale (art. 223 et suiv. du CGI) dans un groupe dont elle est la société tête de groupe. Cette intégration fiscale a été renouvelée par périodes successives de 5 ans avec première date d'effet au 1er avril 1999, date à partir de laquelle tous les membres du groupe sont déclarés sociétés intégrées.

Les gains issus de l'intégration fiscale sont reconnus immédiatement en totalité.

INDEMNITES DEPART A LA RETRAITE

L'indemnité de retraite ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes sociaux de la société, mais son évaluation figure dans les engagements hors bilan.

La méthode utilisée consiste à évaluer pour chaque membre du personnel l'engagement total à la date présumée du départ en retraite et sa valeur actuelle probable. Pour le calcul des droits passés, la méthode retenue est le « service prorata » (projection des droits avec prorata ancienneté actuelle sur ancienneté au terme).

Les hypothèses actuarielles ont été révisées au cours de cet exercice.

Les variations sont les suivantes :

Age de départ des salariés	:	entre 60 et 65 ans selon leur date de naissance
Turnover	:	de 0% à 5,11% (0% à 5,20% l'exercice précédent) pour les cadres et les non cadres en fonction de l'âge
Taux d'actualisation	:	4,76% contre 4,58% l'exercice précédent
Taux de Revalorisation	:	1,70% contre 0,63% l'exercice précédent
Taux d'inflation	:	1,93% contre 1,57% l'exercice précédent

Pour les sociétés du téléphone qui relèvent de la convention collective de la métallurgie, l'engagement de départ en retraite doit être calculé sur la base d'une rémunération qui comprend l'ensemble des primes, commissions et heures supplémentaires. Depuis toujours, la société a pris le parti d'exclure de la base du calcul les primes et les heures supplémentaires, considérant que plus l'âge de la retraite approche, plus les heures supplémentaires et les travaux difficiles donnant lieu à des primes se raréfient.

Cette position se trouve justifiée par le fait que, dans la grande majorité des cas, l'indemnité, finalement payée au salarié lors de son départ, s'avère très proche ou inférieure au montant de l'engagement estimé par le biais de cette méthode de calcul, juste avant la date du départ réel.

** ** *



IV. ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Les mouvements de l'actif immobilisé sont repris dans les tableaux ci-après.

Au niveau du tableau des immobilisations, les variations significatives appellent les commentaires suivants :

Dans les diminutions des Installations Techniques pour 1 792 K€, figure la sortie d'Installations chez nos clients, complètement amorties, à hauteur de 1 763K€. Dans les amortissements, nous retrouvons le même montant, représentant au final une VNC nulle.

Le poste "Autres Participations" a augmenté du montant de notre participation à 100% dans la société Artelcom SA, soit 4 709K€.

Tableau des immobilisations

	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions: Créations, Virements	Diminution : cessions ou hors service	Valeur brute des immob. en fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles				
Autres Immobilisations Incorporelles	6 229 815	14 121		6 243 936
Total des immobilisations incorporelles	6 229 815	14 121		6 243 936
Immobilisations Corporelles				
Terrains	390 601			390 601
Constructions sur sol propre	2 590 759	7 505		2 598 264
Installations Techniques Matériel Outillage	8 256 943	708 596	1 792 278	7 173 262
- Instal. Gales Agencement Aménagements				
- Matériel de transport				
- Matériel Bureau Inform. Mobilier	1 147 761	73 061	15 335	1 205 487
Immobilisations corporelles en cours	395 404	442 346	395 404	442 346
Total des immobilisations corporelles	12 781 469	1 231 508	2 203 017	11 809 960
Immobilisations Financières				
Autres participations	9 676 448	4 708 731		14 385 179
Autres titres immobilisés	60 882	231 068	256 442	35 508
Prêts et aut. immobilisations financières	13 553	2 313	1 726	14 140
Total des immobilisations financières	9 750 883	4 942 112	258 168	14 434 827
Totaux	28 762 167	6 187 742	2 461 185	32 488 723



ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE (suite)

Tableau des dépréciations sur Immobilisations

	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions sur Immobilisations				
- Incorporelles				
- Corporelles				
- Titres mis équivalences				
- Titres de Participation	8 191 613		6 729	8 184 884
- Autres titres immobilisés	6 168	3 725	6 168	3 725
- Autres Immobilisations Financières				
Totaux	8 197 781	3 725	12 897	8 188 609

Au niveau du tableau des amortissements, les variations n'appellent aucun commentaire particulier.

Tableau des Amortissements

	Montants des amortissements début exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : sorties actif et reprises	Montants des amortissements fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 377 699	35 891		1 413 590
Total des immobilisations incorporelles	1 377 699	35 891		1 413 590
Constructions sur sol propre	986 188	97 653		1 083 841
Installations techniques	5 789 121	876 067	1 790 421	4 874 766
Autres Immobilisations Corporelles				
- Install. Générales				
- Transport				
- Bureau. Inform. Mob.	699 332	164 183	12 705	850 810
Total des immobilisations corporelles	7 474 641	1 137 903	1 803 126	6 809 418
Totaux	8 852 340	1 173 794	1 803 126	8 223 008



V. ECHEANCES DES CREANCES

Au 31 mars 2008, les échéances des créances se présentent de la façon suivante :

Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
De l'Actif Immobilisé			
Autres immobilisations financières	14 140		14 140
De l'Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	385 424	385 424	
Autres créances clients	10 169 058	10 169 058	
Personnel et comptes rattachés	62 220	62 220	
Sécurité sociale et autres organismes	108 623	108 623	
Impôts sur les bénéfices (1)	86 666	86 666	
Taxe sur la valeur ajoutée	362 412	362 412	
Groupe et associés	246 990	0	246 990
Débiteurs divers (2)	303 871	303 871	
Charges constatées d'avance	342 742	342 742	
Totaux	12 082 146	11 821 016	261 130

- (1) La créance de 86 666 € d'impôts sur les bénéfices, exigible à plus d'un an de la clôture, correspond au montant du crédit fiscal résultant du report en arrière de déficit opéré au 31/03/2003 et sera remboursable dès le 1^{er} janvier 2009.
- (2) Comprend une créance sur l'Etat de 24 064 € née du paiement du prélèvement exceptionnel de 25% sur la distribution de dividendes de novembre 2005 ainsi qu'un crédit d'Impôt Apprentissage de 32 933 €, ces deux sommes étant remboursables en juillet 2008.



VI. CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Détail des charges constatées d'avance :

	31/03/2008	31/03/2007
Achats Matières Premières	43 891	20 551
Sous traitance	120 261	103 384
Eau, gaz, électricité	508	512
Locations	41 697	41 370
Entretien, réparations	5 853	4 885
Cadeaux à la clientèle	4 217	
Documentation générale	4 744	5 013
Publicité	16 461	15 589
Téléphone, affranchissement	1 832	1 028
Frais de Banque	3 020	2 404
Cotisations professionnelles	580	16 134
Formation	67 990	119 051
Taxe sur les bureaux	4 770	4 783
Vignettes		
Cotisations sociales	22 276	23 208
Frais financiers	2 683	7 002
Commissions financières		3 014
Divers	1 959	1 966
TOTAL	342 742	369 894

Détail des produits constatés d'avance :

	31/03/2008	31/03/2007
Prestations de services facturées d'avance	3 164 859	3 441 394
TOTAL	3 164 859	3 441 394

**VII. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

A la clôture de l'exercice, le capital social est composé de 4 457 207 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 €.

Les mouvements ayant affectés les capitaux propres au cours des deux derniers exercices sont détaillés ci-après :

Libellé des opérations	Capital Social	Primes d'émission	Réserve Légale	Report à Nouveau	Résultat de l'exercice	TOTAL
Solde à l'ouverture	5 775 260	3 423 087	393 955	662 571	(1 229 981)	9 024 892
Affectation du résultat au 31/03/2007		(567 410)		(662 571)	1 229 981	
Paiement dividendes aux actionnaires						
Situation nette au 31/03/2007 après affectation du résultat	5 775 260	2 855 677	393 955			9 024 892
Augmentation du capital	3 139 154	1 569 577				4 708 731
Frais d'augmentation du capital (1)		(514 840)				(514 840)
Résultat au 31/03/2008					(139 207)	(139 207)
SITUATION NETTE AU 31/03/2008	8 914 414	3 910 414	393 955		(139 207)	13 079 576

(1) correspond aux coûts externes directement liés à l'opération d'augmentation de capital à savoir essentiellement des honoraires d'audit, de conseils, d'avocats, de commissaires aux comptes, de frais de communication, de publicité et de formalités légales.



VIII. ETAT DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Litiges				
Provisions pour impôts				
risques et charges				
PROVISION RISQUES ET CHARGES				
sur immobilisations				
+ incorporelles				
+ corporelles				
+ titres de participation	8 191 613		6 729	8 184 884
+ autres titres immobilisés	6 168	3 725	6 168	3 725
+ autres immos.fin.				
sur stocks et en cours	112 000	222 273	112 000	222 273
sur comptes clients	633 924	380 645	633 924	380 645
sur autres créances	101 163		101 163	
DEPRECIATION DE L'ACTIF	9 044 867	606 643	859 984	8 791 527
TOTAL GENERAL	9 044 867	606 643	859 984	8 791 527
Dont				
Exploitation		602 918	847 087	
Financier		3 725	12 897	
Exceptionnel				
TOTAL		606 643	859 983	

Au 31 mars 2008, le détail de la dépréciation des titres de participation est le suivant :

- Titres RCS	3 088 503 €
- Titres IVM	950 557 €
- Titres TR Investissements	4 145 824 €
Total	8 184 884 €

La diminution significative de la provision pour créances douteuses est due au nettoyage des créances très anciennes dont le recouvrement est devenu irréalisable.

Ces créances ont été enregistrées en pertes d'exploitation dans le poste "Autres Charges" pour un montant total HT de **306 343 €**.

La reprise de la dépréciation des autres créances correspond au passage en pertes d'exploitation dans le poste "Autres Charges" des créances devenues irrécouvrables :

- Carpa/Morane	22 425 €
- Carpa/Peugeot	78 738 €
Total	101 163 €



IX. ECHEANCES DES DETTES

Au 31 mars 2008, les échéances des dettes se présentent de la façon suivante :

Etat des dettes		montant brut	A un an au plus	Entre 1 & 5 ans	A plus de 5 ans
E & D auprès	à 2 ans max. à l'origine	3 370 654	3 370 654		
Ets de crédit	à + de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes fin. divers		363 584	0	363 584	
Fournisseurs & cptes rattachés		4 226 719	4 226 719		
Personnel et comptes rattachés		1 008 052	1 008 052		
Sécurité sociale & autres org.		1 400 291	1 400 291		
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée		1 942 232	1 942 232		
Aut. impôts, taxes et assimilés		186 367	186 367		
Dettes sur immobilisations					
Groupe et associés		189 761	0	189 761	
Autres dettes		126 125	126 125		
Produits constatés d'avance		3 164 859	3 164 859		
Totaux		15 978 645	15 425 300	553 345	

Emprunts souscrits au cours de l'exercice : 0 €

Emprunts remboursés au cours de l'exercice : 0 €

Le montant des concours bancaires s'élève au 31 mars 2008 à : 3 324 660 €

Le montant des intérêts courus à payer au 31 mars 2008 s'élève à : 45 994 €



X. ELEMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DU BILAN

ACTIF	Produits à recevoir	Effets de commerce	Entreprises liées
Clients et comptes rattachés	2 775 389	124 306	43 019
Autres créances	262 092		256 285
Totaux	3 037 481	124 306	299 304

PASSIF	Charges à payer	Effets de commerce	Entreprises liées
Emprunts et dettes financières	45 994		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	865 310	3 534	148 784
Dettes fiscales et sociales	1 694 008		
Autres dettes	5 120		189 761
Totaux	2 610 432	3 534	338 546

XI. PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir sont repris dans le tableau ci-dessous :

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montants au 31/03/2008	Montants au 31/03/2007
CREANCES		
Clients et comptes rattachés	2 775 389	3 180 552
Divers	262 092	338 225
Totaux	3 037 481	3 518 776

**XII. CHARGES A PAYER**

Les charges à payer sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	Montants au 31/03/2008	Montants au 31/03/2007
E & D auprès des Etab. de crédit		
Emprunts et dettes fin. divers	45 795	30 492
Fournisseurs & cptes rattachés	865 310	504 159
Personnel et comptes rattachés	1 007 916	1 173 490
Sécurité sociale & autres org.	499 725	529 971
Etat & autres collectivités publiques	186 367	196 725
Groupe et associés		
Autres dettes	5 120	64 100
TOTAL	2 610 233	2 498 937

XIII. REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE

	Montants au 31/03/2008	Montants au 31/03/2007
Services Support	20 517 350	21 465 371
Services d'intégration	10 371 041	10 009 308
Ventes intercompagnies	67 605	96 985
TOTAL	30 955 996	31 571 664



XIV. PRODUITS ET CHARGES AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Libellé	Produits	Charges
Ventes de biens		
Prestations de services	67 620	
Achats de matières premières		102 643
Autres achats externes		427 088
Autres charges		148 178
Produits des participations		
Intérêts et produits assimilés	6 573	
Intérêts et charges assimilées		9 990
Produits exceptionnels s/Op. Gestion		
TOTAL	74 193	687 899

**XV. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

L'analyse du résultat exceptionnel est détaillée ci-après :

Nature des charges et produits	31/03/2008 Net	31/03/2007 Net
<u>Produits nets cessions d'immobilisations</u>	<u>(17 765)</u>	<u>(26 553)</u>
Valeur nette comptable des immo.cédées	(262 654)	(1 342 583)
Produits de cessions des immo.cédées	244 889	1 316 030
<u>Divers</u>	<u>(15 781)</u>	<u>(210 912)</u>
Amendes et Pénalités	(824)	505
Litiges Prud' hommaux	(14 957)	(22 111)
Produits Divers sur opérations de gestion		
Article 700		(13 000)
Indemnité de départ (1)		(110 000)
Honoraires Exceptionnels (2)		(66 306)
TOTAL	(33 546)	(237 465)

(1) départ du Président du Directoire

(2) dont 54 546 € d'honoraires sur litige avec un ancien dirigeant au 31/03/2007



XVI. ENGAGEMENTS FINANCIERS

1. Engagements donnés

Nature de la dette	Nature de la sûreté	Montant au 31/03/2008
Découverts bancaires	Mobilisation de créances à titre de garantie des concours bancaires accordés par le Pool bancaire de la société	5 113 529
Effets escomptés non échus		Néant
Garanties de bonne fin	Cautions bancaires	68 404
Loyers restant à courir sur locations simples	Contrats de locations	752 434
Loyers restant à courir sur locations financement	Contrats de crédit bail	403 359
TOTAL		6 337 726

2. Autres engagements : Contrats d'échange de taux

Les contrats en cours pendant l'exercice sont les suivants :

- en date du 20 janvier 2005, un contrat "COLLAR" (opération de garantie de taux plafond avec un plancher minimum) en vue de plafonner le taux variable (EURIBOR 1 mois) contre un taux plancher de 2,5 % et un taux plafond de 3,25 % portant sur un principal de 1 M€ pour la période du 21 février 2005 au 21 août 2007.

- en date du 22 juin 2006, un contrat "CAP" (contrat de garantie de taux plafond) en vue de plafonner le taux variable (EURIBOR 1 mois) contre un taux plafond de 3,75% portant sur un principal de 2 M€ pour la période du 21 août 2006 au 21 août 2008, assorti d'une prime de 9 300 €.

Lorsque le contrat est assorti d'une prime versée en début de contrat, celle-ci est étalée sur la durée du contrat.

XVII. ENGAGEMENTS RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES

	31/03/2008	31/03/2007
Total des engagements de retraite et assimilés (en K€)	1 007	1 036
Montant des engagements provisionnés au bilan	Néant	Néant
Total des engagements	1 007	1 036



XVIII. CREDIT BAIL

NATURE	Montant d'origine	Loyer en charge de l'exercice	Redevances restant à payer			Prix d'achat Résiduel
			jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	Total	
- Terrains						
- Constructions						
Total Crédit bail immobilier						
- Install. techniques matériel - outillage	790 333	246 790	237 266	160 939	398 205	5154
- Autres immobilisat. Corporelles						
Total Crédit bail mobilier	790 333	246 790	237 266	160 939	398 205	5 154
Total	790 333	246 790	237 266	160 939	398 205	5 154

XIX. RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

	Résultat	Impôts	Résultat net
Courant	(131 394)	(25 733)	(105 661)
Exceptionnel(*)	(33 546)		(33 546)
TOTAL	(164 940)	(25 733)	(139 207)

Le montant positif d'impôts de 25 733 € se décompose de la manière suivante :

- Crédit d'impôt Apprentissage 04/2007 à 12/2007 19 733 €
- Crédit d'impôt Apprentissage 1er trimestre 2008 6 000 €

**XX. SITUATION FISCALE LATENTE**

Le taux d'impôt sur les sociétés retenu est de 33,33 %

	Bases			Impôts		
	A l'ouverture de l'exercice	Variation en résultat de l'exercice	A la clôture de l'exercice	A l'ouverture de l'exercice Créances (Dettes)	Variations nettes en résultat Produits (Charges)	A la clôture de l'exercice Créances (Dettes)
Différence entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits et charges						
Provisions pour charges à payer	59 468	(454)	59 014	19822	(151)	19 671
Déficits de l'intégration reportables	4 269 455	626 388	4 895 843	1 423 137	208 794	1 631 784
TOTAL	4 328 923	625 934	4 954 857	1 442 960	208 643	1 651 456

Au 31 mars 2008, le montant des déficits ordinaires reportables s'élève à 4 895 843 €.

XXI. DETAIL DU RESULTAT D'INTEGRATION FISCALE

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque société détermine son impôt sur les sociétés comme si elle n'était pas membre du groupe. Les économies pouvant résulter de l'intégration sont conservées au niveau de la société mère.

Le déficit d'ensemble du groupe pour l'exercice s'élève à (626 388) €.

Aucune charge d'impôt n'est enregistrée à ce titre dans la mesure où le groupe dispose encore de déficits fiscaux reportables.

Sociétés membres de l'intégration	Résultat Fiscal	IS 33,33%	Contribution add. 1,50%	IS TOTAL
Télécom Réseaux Services	(591 977)	0	0	0
I VM	(41 405)	0	0	0
TR Investissements	6 994	2 308	0	2 308
Résultat d'ensemble	(626 388)			
Economie d'impôt liée à l'intégration		2 308	0	2 308
Impôt comptabilisé chez TR Services		0	0	0

**XXII. EFFECTIFS - DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION - REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION - RISQUES****1. Effectifs**

Répartition du personnel	Effectif moyen au cours de la période	Effectif en fin de période
Commerciaux	36	37
Administratifs	63	62
Ingénieurs et techniciens	247	240
TOTAL	346	339

Répartition du personnel	Effectif moyen au cours de la période	Effectif en fin de période
Cadres	63	61
Non cadres	283	278
TOTAL	346	339

2. Heures Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le nombre d'heures de formation, cumulé au 1er janvier 2008, correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élève à 23 425 heures.

Au 31 mars 2008, aucune heure de formation n'a été dispensée dans le cadre du DIF.

3. Rémunération versée aux organes de direction

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance de Télécom Réseaux Services au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008 s'élèvent à 22 500 €.

Le montant brut des rémunérations versées aux membres du Directoire de Télécom Réseaux Services, avantages en nature inclus, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008 s'élève à 463 872 €.

4. Risques

La société n'a connaissance, à ce jour, d'aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence substantielle sur sa situation financière et son activité dont les effets ne sont pas déjà comptabilisés.



XXIII. FILIALES & PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres (hors Capital)	% détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Montant cautions et avals donnés par la Sté	Chiffres d'affaires HT de l'exercice	Résultat: bénéfice ou perte de l'exercice	dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales (+50 %)										
1 - RCS Réseaux Communications et Systèmes SA (338.168.636.00037)	2 286 735	(1) (11 681 679)	86,60	3 088 503	0	Néant	Néant	(1) Néant	(1) Néant	Néant
2 - TR Investissements SAS (338.169.154.00030)	37 000	147 570	99,99	4 337 388	191 564	Néant	Néant	Néant	6 994	Néant
3 - LV. III SAS (387.608.011.00020)	190 000	33 441	99,2	2 250 557	1 300 000	126 990	Néant	3 244 350	(41 394)	Néant
4 - ARTECOM III SA (381.964.394.00021)	38 112	(31 253)	100	4 708 731	4 708 731	Néant	Néant	1 330 350	(589 517)	Néant
Participations (10 à 50%)										
NEANT										

- (1) Suite à la cessation de paiement de la filiale RCS le 13.8.2001, le Tribunal de Commerce de Bobigny décidait de sa mise en redressement judiciaire le 22.8.2001, puis étendait le 12.9.2001 cette décision aux autres filiales de l'activité « réseaux », RCS Rhône-Alpes, RCS Sud-Est et RCS Sud-Ouest. Le 7.11.2001, il prononçait la cession totale des actifs RCS au profit du Groupe ARES.

La société précise que les actions, sous réserve de leur bien fondé, qui auraient pu être introduites à son encontre, sur le fondement des articles 624-3 (ancien article 180) et 624-5 du Code de Commerce, dans le cadre de la procédure collective de la société RCS, sont prescrites depuis le 7 novembre 2004.

Il n'y a pas eu de changement sur la situation de ces sociétés depuis l'exercice précédent.

- (2) Afin de s'aligner sur la date de clôture du groupe (31 mars), Artelcom a exceptionnellement réalisé un exercice de 3 mois du 1^{er} janvier au 31 mars 2008. Le chiffre d'affaires et le résultat indiqués révèlent un aspect saisonnier qui se résorbera naturellement dès l'instant où son exercice redevient une période de 12 mois.



XXIV. TABLEAU DES RESULTATS SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES

EXERCICES	N	N-1	N-2	N-3	N-4
	ouvert le clos le	04-2007 03-2008	04-2006 03-2007	04-2005 03-2006	04-2004 03-2005
<i>(en milliers d'euros)</i>					
I - Capital en fin d'exercice					
Capital Social	8 914	5 775	5 775	5 775	5 775
Nombre d' Actions Ordinaires	4 457 207	2 887 630	2 887 630	2 887 630	2 887 630
Nombre de certificats d'investissement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	30 956	31 572	34 108	33 353	31 949
Résultat avant impôts, participation, dotations et rep. aux amortissements et provisions (sauf Transf. charges)	756	399	2 080	1 784	2 308
Impôts sur les bénéfices.	(26)	(12)	(14)	72	60
Particip. salariés	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissement et provisions	(139)	(1 230)	737	287	377
Résultat distribué	Néant	Néant	289	289	Néant
III - Résultat par Action (en euros)					
Résultat après impôts, participation et avant dot. aux amortissements et provisions	0,18	0,14	0,73	0,59	0,78
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(0,03)	(0,43)	0,26	0,10	0,13
Dividende par action	Néant	Néant	0,10	0,10	Néant
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés	346	360	360	356	362
Montant de la masse salariale	10 150	10 656	10 440	10 238	10 506
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale...)	4 920	5 210	5 139	5 017	5 108



XXV. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Opérations d'exploitation	31/03/2008	31/03/2007
Résultat net	(139 207)	(1 229 981)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation		
+ Dotation aux amortissements et provisions	1 780 437	2 360 323
- Reprises sur amortissements et provisions	859 983	718 697
- Produits de cession d'immos	244 889	1 316 030
+ Valeur nette des immos cédées	262 654	1 342 583
S/T	799 012	438 198
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation	2 180 293	666 668
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2 979 305	1 104 866
Opérations d'investissement		
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immos corporelles et incorporelles	850 225	1 544 269
+ Encaissements résultant de la cession d'immos corporelles et incorporelles		791 020
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immos financières	4 942 112	586 042
+ Encaissements résultant de la cession d'immos financières	244 889	525 009
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement	(5 547 448)	(814 282)
Opérations de financement		
+ Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital	4 193 891	
- Dividendes versés aux actionnaires		287 954
+ Encaissements provenant de nouveaux emprunts		
- Remboursements d'emprunts		
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	4 193 891	(287 954)
Variation de trésorerie	1 625 748	2 630
Trésorerie à l'ouverture		
Valeurs Mobilières de Placement		79 983
Disponibilités	243 426	242 919
- Concours bancaires	4 732 704	4 814 810
Total	(4 489 278)	(4 491 908)
Trésorerie à la clôture		
Valeurs Mobilières de Placement	10 301	
Disponibilités	450 828	243 426
- Concours bancaires	3 324 660	4 732 704
Total	(2 863 530)	(4 489 278)
Variation de trésorerie	1 625 748	2 630



XXVI. DETAIL DU DECALAGE DE TRESORERIE

ACTIF

LIBELLES	31/03/2008	31/03/2007	VARIATIONS
Matières premières et approvisionnements	1 054 897	903 262	151 636
Avances et acomptes versés sur commandes			
Clients et comptes rattachés	10 554 482	12 635 296	(2 080 814)
Autres créances	1 170 781	1 096 823	73 958
Charges constatées d'avance	342 742	369 893	(27 151)
	13 122 903	15 005 274	(1 882 372)

PASSIF

LIBELLES	31/03/2008	31/03/2007	VARIATIONS
Emprunts et Dettes auprès Etab. crédit (Intérêts courus)	45 994	30 492	15 502
Dettes financières diverses	363 584	395 211	(31 627)
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 226 719	3 191 768	1 034 951
Dettes fiscales et sociales	4 536 943	4 928 907	(391 964)
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes	315 886	368 291	(52 405)
Produits constatés d'avance	3 164 859	3 441 394	(276 535)
	12 653 985	12 356 064	297 921

Incidence de la variation des décalages de trésorerie
sur opérations d'exploitation

2 180 293



**25 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

SOCIETE Télécom Réseaux Services

RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 mars 2008

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES****(Exercice clos le 31 mars 2008)**

Aux Actionnaires

TELECOM RESEAUX SERVICES

14 RUE AMBROISE CROIZAT

CROISSY BEAUBOURG

77312 MARNE LA VALLEE

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention de prestations de Direction générale

Cette convention a été conclue le 31 mars 2008 avec la société ASTERID qui détient plus de 10% des droits de vote de votre Société et dont le gérant, Lionel SMEERS est également membre du Directoire de TR Services.

Cette convention n'a pas eu d'incidence sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société IVM

Dans le cadre de la convention d'expertise et d'assistance technique en matière de postes de travail et de serveurs, IVM a facturé à votre société une redevance annuelle de 99 000 euros hors taxes.



Avec le GIE Telecom Réseaux France

Les prestations de services refacturées par le GIE TELECOM RESEAUX FRANCE à votre société s'établissent à 510 509 euros hors taxes.

Contrat de travail de Monsieur Lionel Marot

Votre Conseil de surveillance a nommé Monsieur Lionel MAROT en qualité de membre du Directoire, à compter du 30 septembre 2005, cette fonction ne donnant pas lieu à rémunération. Monsieur Lionel MAROT continue d'exercer les fonctions de Directeur général opérationnel prévues par le contrat de travail qui le lie à la société depuis le 1er février 1986 et qui demeure en vigueur.

Ce contrat comporte une clause prévoyant le versement d'une indemnité de 18 mois de salaire en cas de rupture dudit contrat, soit le maximum prévu par la convention collective applicable à la société lors de la signature du contrat.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 28 juillet 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Françoise Garnier

SEFAC

Serge Meheust



26 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE AU 31 MARS 2007

GROUPE Télécom Réseaux Services

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES
SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS**

(Exercice clos le 31 mars 2007)



PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex

SEFAC

10, avenue de Messine
75008 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
(Exercice clos le 31 mars 2007)**

Aux Actionnaires

TELECOM RESEAUX SERVICES

14 rue Ambroise Croizat
Croissy Beaubourg
77312 Marne La Vallée

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société TELECOM RESEAUX SERVICES relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société procède chaque année, et dès survenance d'un indicateur de perte de valeur, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans la note 1.8 aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et les hypothèses utilisées.
- Les impôts différés ont été déterminés et comptabilisés selon les modalités décrites dans les notes 1.17 et 3.7 aux comptes consolidés. Nous avons revu les hypothèses retenues et les calculs effectués par la société pour la reconnaissance d'actifs d'impôts différés sur les déficits reportables. Nous nous sommes également assurés qu'une information appropriée était fournie dans les notes aux comptes consolidés.
- Votre société constitue des provisions au titre des pensions et retraites, dont les modalités sont décrites



dans la note 1.16 aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, apprécier les hypothèses retenues et revoir les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 30 juillet 2007

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Olivier Auberty

SEFAC

Serge Méheust



TELECOM RESEAUX SERVICES
Société Anonyme au capital de 5.775.260€

Comptes consolidés
Pour l'exercice clos le 31 mars 2007

RCS Meaux : B 392 800 520

Siège Social

14 Rue Ambroise Croizat
77 312 Marne la Vallée cedex 2



GROUPE Télécom Réseaux Services
BILAN CONSOLIDE – en K€

ACTIF	Note	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2005
Actifs non courants		13 327	13 229	12 990
Ecart d'acquisition	3.1	4 578	4 878	4 878
Immobilisations incorporelles	3.1	69	51	45
Immobilisations corporelles	3.1	7 267	6 848	6 746
Autres actifs financiers	3.3	124	163	114
Impôts différés actifs	3.7	1 289	1 289	1 207
Actifs courants		14 863	15 968	16 703
Stocks	3.2	936	912	800
Créances clients	3.3	12 475	13 160	14 058
Autres créances	3.3	1 048	1 213	1 178
Créances d'IS	3.3	83	43	25
Disponibilités	3.3	322	640	642
TOTAL ACTIF		28 190	29 197	29 693

PASSIF	Note	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2005
Capitaux propres		8 832	10 169	9 468
Capital	3.4	5 775	5 775	5 775
Réserves		4 273	3 495	3 039
Résultat		-1 162	899	654
Titres d'autocontrôle		-55		
Capitaux propres (Part du groupe)		8 832	10 169	9 468
Intérêts minoritaires				
Dettes non courantes		2 032	1 543	1 494
Provision au titre pensions et retraites	3.5	1 051	1 001	950
Emprunts et dettes financières	3.6	354		
Autres dettes	3.6	395	396	444
Impôts différés passifs	3.7	232	146	100
Dettes courantes		17 326	17 485	18 731
Dettes fournisseurs et autres dettes	3.6	12 180	12 647	13 522
Dettes financières	3.6	5 146	4 838	5 209
Dettes d'IS				
TOTAL PASSIF		28 190	29 197	29 693

**GROUPE** Télécom Réseaux Services
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE – en K€

COMPTE DE RESULTAT	Note	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2005
Produits des activités	3.8	34 534	36 736	36 239
Achats consommés	3.9	-8 407	-9 262	-8 872
Autres achats et charges externes	3.10	-7 628	-7 845	-8 011
Impôts et taxes		-941	-794	-771
Charges de personnel	3.11	-16 602	-16 234	-15 935
Dotations aux amortissements		-1 401	-1 294	-1 285
Dotations aux provisions		-13	-80	-97
Autres produits et charges d'exploitation	3.12	-219	-236	-181
Résultat opérationnel courant		-676	991	1 087
Autres produits et charges opérationnels	3.13	-296	19	-315
Résultat opérationnel		-972	1 010	772
Coût de l'endettement financier		-231	-212	-266
Autres produits et charges financières		30	6	4
Impôts sur les sociétés	3.7	12	14	-75
Impôts différés	3.7	0	81	219
RESULTAT NET		-1 162	899	654
* Part du Groupe		-1 162	899	654
* Part des minoritaires				
Résultat par action		-0,40	0,31	0,23
Résultat dilué par action		-0,40	0,31	0,23



GRUPE Télécom Réseaux Services
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE en K€

<i>Exercice clos le</i>	<i>31/03/2007</i>	<i>31/03/2006</i>	<i>31/03/2005</i>
Opérations d'exploitation			
Résultat net	-1 162	899	654
+ Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 789	1 376	1 366
+ Plus ou moins values de cession	26	-47	160
- Charge/ (Produits) d'impôt (dont Impôts différés)		0	-102
Sous-total	653	2 228	2 078
Matières premières et approvisionnements	-4	-3	48
Marchandises	-45	-61	23
Avances et acomptes versés sur commandes	-0	-1	85
Clients et comptes rattachés	650	918	-1 122
Autres créances	307	-138	113
Créance d'IS	-41	-18	67
Impôts différés actifs	0	-82	-118
Charges constatées d'avance	-90	3	77
Sous-total	777	619	-827
Dettes financières diverses	-1	-47	-1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-110	-397	504
Dettes fiscales et sociales	-254	-101	-37
Autres dettes	41	-23	-252
Produits constatés d'avance	-144	-353	-2
Sous-total	-469	-921	212
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations	308	-302	-615
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	962	1 926	1 463
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immos corporelles et incorporelles	-1 594	-1 282	-1 494
+ Encaissements résultant de la cession d'immos corporelles et incorporelles	88	63	23
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immos financières	-91	-26	-40
+ Encaissements résultant de la cession d'immos financières	3	-24	73
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissements	-1 593	-1 269	-1 438
Opérations de financement			
+ Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital			0
- Dividendes versés aux actionnaires	-288	-289	0
- Rachat et reventes d'actions propres	-61		
- Intérêts financiers nets versés			0
+ Encaissements provenant de nouveaux emprunts	790		0
- Remboursements d'emprunts	-200	-272	-731
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	242	-561	-731
Variation de trésorerie	-389	96	-706
Trésorerie à l'ouverture	-4 198	-4 294	-3 588
VMP	80	80	0
Disponibilités	560	562	387
- Concours bancaires	-4 838	-4 936	-3 975
Trésorerie à la clôture	-4 587	-4 198	-4 294
VMP	0	80	80
Disponibilités	322	560	562
- Concours bancaires	-4 909	-4 838	-4 936
Variation de trésorerie	-389	96	-706



GROUPE Télécom Réseaux Services
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES – en K€

	<i>Capital</i>	<i>Réserves liées au Capital</i>	<i>Réserves et résultat consolidés</i>	<i>Résultats directement enregistrés en Capitaux Propres</i>	<i>Total Part Groupe</i>	<i>Minoritaires</i>	<i>Total</i>
Capitaux propres au 31/03/2005 (IFRS)	5 775	3 423	78	192	9 469	0	9 469
- Dividendes votés			-289		-289		-289
- Résultat net de la période			899		899		899
- Réévaluation de l'ensemble immobilier TR Services				132	132		132
Impôts différés				-44	-44		-44
- Réévaluation de l'ensemble immobilier IVM				4	4		4
Impôts différés				-1	-1		-1
Capitaux propres au 31/03/2006 (IFRS)	5 775	3 423	688	282	10 169	0	10 169
- Dividendes votés			-288		-288		-288
- Résultat net de la période			-1 162		-1 162		-1 162
- Réévaluation de l'ensemble immobilier TR Services				244	244		244
Impôts différés				-81	-81		-81
- Réévaluation de l'ensemble immobilier IVM				16	16		16
Impôts différés				-5	-5		-5
- Annulation provision titres autocontrôle				-6	-6		-6
- Achats d'actions propres			-55		-55		-55
Capitaux propres au 31/03/07 (IFRS)	5 775	3 423	-816	450	8 832	0	8 832

**GROUPE Télécom Réseaux Services****26.1 NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS****(En K€)**

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes arrêtés consolidés. Ils sont organisés comme suit :

	Note N°
PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION	1
- Base de préparation	1.1
- Principes et méthodes comptables retenus	1.2
- Evolution de l'activité du groupe, des résultats et de la situation financière	1.3
- Estimations comptables et jugements	1.4
- Présentation des états financiers (IAS 1)	1.5
- Périmètre de consolidation (IAS 27, 28 et 31)	1.6
- Opérations intra-groupe	1.7
- Ecart d'acquisition (IFRS 3)	1.8
- Immobilisations incorporelles (IAS 38, IFRS 3)	1.9
- Immobilisations corporelles (IAS 16)	1.10
- Locations (IAS 17)	1.11
- Stocks (IAS 2)	1.12
- Reconnaissance des revenus (IAS 18)	1.13
- Actifs financiers (IAS 32/39)	1.14
- Passifs financiers (IAS 32/39)	1.15
- Engagement en matière d'indemnités de départ à la retraite (IAS 19)	1.16
- Impôts différés (IAS 12)	1.17
- Actions Propres	1.18
- Engagements hors bilan	1.19
- Autres engagements	1.20
- Information sectorielle (IAS 14)	1.21
- Autres produits et charges opérationnels	1.22
- Résultat financier	1.23



INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	2
- Identification des sociétés consolidées	2.1
- Sociétés exclues du périmètre de consolidation	2.2
EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT	3
- Immobilisations incorporelles et corporelles	3.1
- Stocks	3.2
- Actifs financiers et Autres créances	3.3
- Capital social	3.4
- Provision pour indemnité de départ à la retraite	3.5
- Passifs financiers	3.6
- Impôts	3.7
- Ventilation des produits des activités	3.8
- Détail des achats consommés	3.9
- Détail des autres achats et charges externes	3.10
- Charges de personnel	3.11
- Autres produits et charges d'exploitation	3.12
- Autres produits et charges opérationnels	3.13
- Contrats de location	3.14
NOTES DIVERSES	4
- Effectif des sociétés consolidées	4.1
- Analyse des risques	4.2
- Evènements postérieurs à la clôture	4.3
- Parties liées	4.4
- Instruments dérivés	4.5



NOTE AUX COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE
CLOS LE 31 MARS 2007
(En K€)

PREAMBULE

Les états financiers consolidés résumés de Télécom Réseaux Services (la Société) au 31 mars 2007 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble constituant le «Groupe »).

La société est une société anonyme dont le siège social est situé 14, rue Ambroise Croizat à Marne la Vallée.

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Directoire du 26 juin 2007. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale le 28 septembre 2007.

1 - PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATIONS ET MODALITES DE CONSOLIDATION**1.1 - Base de préparation**

En application du règlement européen n° 1606/2002, les états financiers consolidés du Groupe TR SERVICES au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette même date. Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

1.2 - Principes et méthodes comptables retenus

En regard des règles et méthodes de l'exercice 2005/2006, le Groupe a intégré l'application depuis le 1er avril 2006 de nouvelles normes et interprétations.

Les normes et amendements à des normes existantes, et les interprétations émises par l'IFRIC, tels que listés ci-après, qui ont été adoptés par l'Union européenne et dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, n'ont pas eu d'impact sur les comptes de TR Services :

- Interprétation IFRIC 4 – "Droits d'utilisation d'actifs : conditions permettant de déterminer si un accord contient une location";
- Interprétation IFRIC 6 – " Passifs découlant de la participation à un marché déterminé - Déchets d'équipements électriques et électroniques.
- Les amendements à IAS 21 et IAS 39 sont correctement appliqués par le Groupe et n'ont pas d'incidence significative sur les résultats opérationnels ou sa présentation financière
- L'amendement à IAS 19, Ecart actuariel, régimes multi-employeurs et informations à fournir est sans incidence, le Groupe ayant décidé de maintenir la méthode comptable appliquée jusqu'à maintenant pour la comptabilisation des écarts actuariels

Le Groupe n'est pas concerné par les normes et interprétations suivantes :

- IFRS 6 « Exploration et évaluation des ressources minérales » (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006),
- IFRIC 5 « Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement » (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006),



- IFRIC 7 « Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 Information financière dans les économies hyper inflationnistes » (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er mars 2006).

Par ailleurs, le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations suivants (adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne) :

- IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir » : ce texte a pour date de première application le 1er janvier 2007 ;
- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers », annexes sur le capital, d'application obligatoire au 1er janvier 2007 ;
- IFRIC 8 « Champs d'application d'IFRS 2 », d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er mai 2006, soit pour le Groupe TR SERVICES au 1er avril 2007 ;
- IFRIC 9 « Réexamen des dérivés incorporés », applicable pour les exercices ouverts postérieurement au 1er juin 2006, soit pour le Groupe TR SERVICES au 1er avril 2007 ;

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes. Les deux dernières interprétations ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés. De même, la norme IFRS 7 introduit de nouvelles informations sur les instruments financiers et n'aura pas d'impact sur la classification et l'évaluation des instruments financiers du Groupe. L'amendement à la norme IAS 1 n'aura pas non plus d'impact sur la présentation des états financiers consolidés.

1.3 - Evolution de l'activité du groupe, des résultats et de la situation financière

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Télécom Réseaux Services s'établit à 34 534 K€, en régression de 5,9 % par rapport aux 36 736 K€ de l'année 2005/2006. Le résultat opérationnel, normes IFRS, est négatif de 972 K€ (contre un résultat positif de 1 010 K€ sur l'exercice 2005/2006), avec une perte nette de 1 162 K€ (contre un bénéfice net de 899 K€ en 2005/2006).

Signalons que nous avons, cette année, enregistré des éléments non récurrents tels que : départ du Président du Directoire, dépréciation partielle de 300 K€ de l'écart d'acquisition de la Société IVM, honoraires juridiques.

En matière de financement de notre activité, le renouvellement des lignes accordées par notre pool bancaire a été suffisant, et nous poursuivons de très importants efforts dans le recouvrement et le raccourcissement des délais de règlements « clients ». La variation de trésorerie par rapport au 31 mars 2006 est négative de 389 K€, mais en amélioration de près de 300 K€ sur le 30 septembre 2006. Rappelons qu'un dividende de dix centimes par action a été versé le 30 novembre 2006 dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice précédent.

L'attentisme économique, en France, survenu dans la deuxième moitié de notre troisième trimestre fiscal, probablement dû au début de la période préélectorale, a entraîné un ralentissement des commandes dès la mi-novembre avec une forte accentuation au mois de décembre. Notre deuxième semestre en a été fortement affecté, ce qui ne nous a pas permis d'atteindre nos objectifs.

Au quatrième trimestre cet attentisme s'est estompé progressivement et les entrées de commandes entre le 1er janvier et le 31 mai 2007 comparées à la même période de l'année 2006 sont en progression de 3,8%.

Au cours de cet exercice, nous avons conclu des accords de partenariat avec le second opérateur français Neuf Cegetel et nous avons déployé une plateforme IP Centrex, nous permettant de devenir un « opérateur de Services ».

Nous pouvons ainsi proposer à nos clients de gérer tant leurs communications internes qu'externes. Après une période de test, l'ensemble de nos équipes commercialise nos nouvelles offres depuis le 1er avril 2007.

1.4 Estimations et hypothèses affectant les actifs et les passifs

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations



fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les postes concernés sont la provision pour indemnité de départ à la retraite (Note 1.16), les tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition (Note 1.8) et les impôts différés actifs (Note 1.17).

1.5 Présentation des états financiers (IAS 1)

Le groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant.

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée ou dont on s'attend à une réalisation ou un règlement dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant.

- Les actifs immobilisés sont classés en non courant, à l'exception des actifs financiers qui sont ventilés en courant et non courant.

- Les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant.

- Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée ou dont on s'attend à un dénouement à moins d'un an sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

- Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

1.6 Périmètre de consolidation (IAS 27, IAS 28 et IAS 31)

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement un contrôle majoritaire.

Les sociétés exclues du périmètre de consolidation concernent le groupe RCS (Cf.2.2 Sociétés exclues du périmètre de consolidation).

Le choix des méthodes de consolidation répond à la définition de contrôle exprimée par les normes.

1.7 Opérations Intra-Groupe

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées.

1.8 Ecarts d'acquisition (IFRS 3)

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (juste valeur), sauf regroupements entre entreprises (ou activités) sous contrôle commun.

Les actifs et passifs de l'entreprise acquise qui répondent aux critères d'identification sont comptabilisés au bilan consolidé, à la date d'acquisition, séparément du goodwill. Le délai d'affectation est de 12 mois après la date d'acquisition. En cas de modification de la valeur, l'impact, calculé de manière rétrospective, est imputé sur les capitaux propres d'ouverture et les comptes des périodes précédentes présentées en comparatif sont retraités de manière rétrospective.



Le goodwill positif est inscrit à l'actif, pour un montant égal à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables. Un test de dépréciation est réalisé avant la fin de l'exercice d'acquisition puis chaque année et dès identification d'indices de perte de valeur.

Le goodwill négatif est comptabilisé en résultat. Le goodwill généré en interne n'est pas comptabilisé en tant qu'actif.

La valeur comptable de tous les actifs de l'unité génératrice de trésorerie, y compris le goodwill, est comparée annuellement, à la clôture de chaque exercice clos au 31 mars, (et plus fréquemment, si indices de perte de valeur) à la valeur recouvrable correspondante, étant définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur vénale nette des coûts de cession.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de flux de trésorerie futurs, tels qu'ils ressortent du business plan, puis d'une hypothèse de croissance à long terme de 2 %. Ce test utilise un taux d'actualisation qui résulte d'une combinaison des éléments suivants :

- Le taux actuel des OAT (4, 58%)
- Le coefficient « bêta » de Télécom Réseaux Services (0,46 au 31/03/2007) et le double pour IVM (0,92 au 31/03/2007)
- Une prime de risque forfaitaire évaluée à 5% (confirmée par des banques d'affaires)

Le dernier test de dépréciation effectué dans le cadre de l'arrêté comptable de l'exercice clos au 31/03/2007, génère une dépréciation de 300 K€ de l'écart d'acquisition de la société IVM qui a été comptabilisée en contrepartie en autres charges opérationnelles au compte de résultat.

Aucun regroupement d'entreprise n'a été effectué sur l'exercice.

1.9 Immobilisations incorporelles (IAS 38, IFRS 3)

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée séparément du goodwill si :

3. elle répond à la définition d'un actif incorporel :
 - a. identifiable : séparable de l'entité acquise ou résultant de droits légaux ou contractuels ;
 - b. contrôlé par l'entreprise du fait d'évènements passés ;
 - c. porteur d'avantages économiques futurs
4. elle peut être évaluée de manière fiable.

Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéfinie, font l'objet d'un test de dépréciation annuel et entre 2 tests annuels, à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. A chaque clôture annuelle, la durée d'utilité est réexaminée.

La durée d'amortissement, les modes d'amortissements et la valeur résiduelle sont analysés à chaque clôture comptable pour les immobilisations incorporelles dont la durée de vie finit. Une dépréciation est comptabilisée dès indice de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles du groupe correspondent principalement à des logiciels, licences, comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la durée d'utilité : 2 à 5 ans.

La dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles est incluse dans la ligne du compte de résultat « Dotations aux amortissements ».

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles dont la propriété est soumise à restriction ou données en nantissement de dettes.

Il n'existe pas d'engagements contractuels destinés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles.



1.10 Immobilisations corporelles (IAS 16)

Ensemble immobilier

Le groupe a choisi la méthode de la réévaluation comme méthode permanente à l'évaluation des 2 ensembles immobiliers du groupe. Cette réévaluation repose sur une expertise immobilière réalisée par des évaluateurs professionnels qualifiés. La fréquence des réévaluations est annuelle. La dernière expertise date de mars 2007.

La valeur d'expertise se base sur la valeur vénale des biens compte tenu de leur état d'occupation, hors droits et frais d'actes.

Cette valeur vénale comprend l'assiette foncière et la valeur des constructions avec celle des équipements généralement considérés comme immeubles par destination.

Si les actifs immobiliers avaient été évalués selon la méthode du coût historique amorti, la valeur nette comptable au 31/03/2007 aurait été de 2 149 K€.

La réévaluation négative d'une immobilisation antérieurement réévaluée à la hausse est imputée en priorité sur l'écart de réévaluation antérieurement comptabilisé en capitaux propres, seul l'excédent étant comptabilisé en charges.

Toute réévaluation ultérieure à la hausse trouve sa contrepartie :

- en produit à hauteur de la charge antérieurement constatée
- et en écart de réévaluation pour le solde.

La réévaluation des ensembles immobiliers fait l'objet d'une imposition différée.

L'écart de réévaluation d'un montant initial de 428 K€ au 31/03/2006 est passé à 688 K€ au 31/03/2007. Cette évolution tient compte d'une valeur d'expertise globale de 3 150 K€ au 31 mars 2007 contre 2 819 K€ au 31 mars 2006.

Autres immobilisations corporelles

Après sa comptabilisation initiale en tant qu'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût total d'une immobilisation est réparti entre ses différents composants dès lors que ceux-ci ont des durées d'utilité différentes.

La base amortissable est constituée de la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle estimée.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges sur l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'un bien.

La production immobilisée est très majoritairement constituée d'installations téléphoniques faisant l'objet de contrats de location à des clients (durée des contrats entre 5 et 15 ans). Ces installations sont amorties sur 80 mois (6 ans et 8 mois).

Les coûts de main d'œuvre (PAFI) liés à ces installations font généralement l'objet d'une facturation au client, par conséquent, seule la partie Matériel est inscrite à l'actif, en Installations Téléphoniques. Dans les cas où ces frais d'installation restent à notre charge, ceux-ci sont enregistrés en Immobilisations avec la même durée d'amortissement que les installations auxquelles ils se rapportent. La production immobilisée est également constituée d'installations FAX faisant l'objet de contrats de location à des clients. La durée d'amortissement retenue est de 5 ans (durée des contrats de 3 à 5 ans).

Dans la catégorie matériel de bureau et informatique figure notre matériel de réseau de communication interne qui intègre notre « bêta-test » dans le domaine du développement de la téléphonie sous IP. La société considère qu'elle fait très peu de développement sauf en ce qui



concerne la téléphonie sous IP aussi dès qu'un développement fonctionne, il est immobilisé tout comme le réseau d'origine.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés au coût des immobilisations.

L'amortissement est réparti sur la meilleure estimation de la durée d'utilité. Cette durée d'utilité doit être réexaminée à chaque clôture comptable. Ces durées sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| - Installations téléphoniques | 6 ans et 8 mois |
| - Installations télécopieurs | 5 ans |
| - Matériel et outillages industriels | 5 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 5 ans |
| - Matériel de transport | 4 ans |
| - Mobilier de bureau | 10 ans |

Le mode d'amortissement est linéaire.

Il n'existe pas d'immobilisations corporelles données en nantissement de dettes.

Il n'existe pas d'engagements contractuels destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Il n'existe pas d'indemnités reçues de tiers relatives à des immobilisations corporelles dépréciées, perdues ou abandonnées incluses dans le compte de résultat.

1.11 Locations (IAS 17)

Locations simples (contrats dont le Groupe ne conserve pas les risques et avantages liés à la propriété du bien loué)

Au sein du Groupe, les contrats de locations simples sont constitués pour l'essentiel du parc de véhicules.

Locations financements (contrats dont le Groupe conserve les risques et avantages liés à la propriété du bien loué)

Le Groupe pratique très peu d'opérations de crédit bail et, en dehors des opérations décrites ci-dessous, il n'existe pas d'opérations de locations financements susceptibles d'avoir une influence significative sur la situation financière du Groupe. Ces contrats n'ont donc pas fait l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés.

En revanche, en juin et en octobre 2006 le groupe a procédé à deux opérations de lease-back sur, respectivement, certaines de ses installations techniques et sur ses investissements initiaux sur la plateforme IP Centrex. Ces éléments ont été maintenus en immobilisations dans les comptes consolidés avec comme contrepartie des emprunts d'un montant initial 515 K€ et 275 K€.

1.12 Stocks (IAS 2)

Les stocks de matières premières, marchandises et approvisionnements sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des matières premières, marchandises et des approvisionnements comprend uniquement le prix d'achat.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de l'arrêté.

Le matériel en cours d'obsolescence est susceptible d'être utilisé pour la maintenance et les adjonctions ou modifications.

Ce matériel a donc une durée de vie supplémentaire et la provision pour dépréciation est déterminée en fonction de l'utilisation potentielle en se référant aux consommations prévisionnelles année après année.



Le matériel est regroupé par famille et la provision déterminée de manière statistique à partir du calcul de la valeur du stock résiduel résultant de l'application du coefficient de décroissance sur la durée de vie estimée.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés au coût des stocks.

Aucune circonstance ni événement significatifs n'ont conduit à la reprise de la dépréciation des stocks.

Il n'existe pas de stocks donnés en nantissement de passifs.

1.13 Reconnaissance des revenus (IAS 18)

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé selon la méthode de l'avancement pour ce qui concerne les services d'intégration.

Pour tout contrat de service de support délimité dans le temps, les revenus sont étalés linéairement sur la durée de chaque contrat par le biais des produits constatés d'avance.

Méthode de comptabilisation à l'avancement

Cette méthode consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge sur une affaire à tout moment, lors de sa réalisation en fonction de son avancement technique et de sa marge prévisionnelle à fin d'affaire. Le taux d'avancement correspond au ratio entre les charges engagées à la fin de la période et les charges à terminaison.

Dans le cas où la marge prévisionnelle à fin d'affaire fait apparaître une perte, une dépréciation est immédiatement constatée. Cette dépréciation est comptabilisée par l'application du taux d'avancement technique à la marge prévisionnelle à fin d'affaire, tandis que le solde de la perte fait l'objet d'une provision pour perte à terminaison.

1.14 Actifs financiers (IAS 32/39)

Autres actifs financiers

Ce poste représente essentiellement des dépôts et cautions versés par le Groupe en matière de locaux et d'équipements loués. Ce poste n'a pas fait l'objet d'une actualisation.

Créances d'exploitation

L'ensemble des créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis ultérieurement à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déductions faites des dépréciations.

La politique généralement appliquée dans le Groupe est de revoir, solde par solde, la nécessité de provisionner un élément douteux à la fin de chaque arrêté.

Le calcul de la provision éventuelle pour une créance est basé sur l'expérience passée concernant la probabilité qu'une créance non encore réglée devienne réellement impayée. Dès que cette créance fait l'objet d'une procédure juridique ou qu'elle atteint 6 mois d'ancienneté, la provision est généralement portée à 80 % sauf lorsque les circonstances obligent une provision à 100 %. En tout état de cause, la provision est portée à 100 % lors de la notification d'un redressement judiciaire.

Les créances sont passées en perte uniquement sur réception d'un avis d'irrecouvrabilité de la part du mandataire. Les créances passées en perte sont imputées dans la ligne autres produits et charges d'exploitation au sein du compte de résultat.



Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au cours du marché à chaque clôture comptable. Au 31/03/2007, le Groupe ne détient plus de valeurs mobilières. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode "premier entré - premier sorti".

1.15 Passifs financiers (IAS 32/39)

Contrats d'échanges de taux

Une couverture de flux de trésorerie a pour objectif de se prémunir contre une exposition à la variabilité de flux de trésorerie futurs:

- qui est liée à un risque particulier associé soit à un actif ou à un passif enregistré au bilan, soit à une transaction future hautement probable

- et qui pourrait affecter le résultat net présenté.

Une couverture de flux de trésorerie d'un actif ou d'un passif déjà comptabilisé au bilan (actif ou dette à taux variable notamment) doit être comptabilisée comme suit:

- a. L'élément couvert ne fait l'objet d'aucune écriture spécifique.
- b. L'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur au bilan.

En contrepartie :

- la part efficace de la variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée en capitaux propres ;
- la part inefficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée en résultat ;
- les montants accumulés en capitaux propres sont comptabilisés en résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts.

Les dettes financières bancaires contractées par le groupe sont à taux variable (Euribor + marge). Le risque de taux est couvert par le groupe par la pratique de SWAPS, de CAP et de COLLAR. La relation de couverture et l'efficacité des dérivés sont déterminées par un acteur spécialisé et reconnu du marché.

La comptabilisation de la valeur de ces dérivés à la mise en place de la couverture et la comptabilisation des variations de juste valeur ne sont pas effectuées compte tenu de leur montant non significatif. Leurs caractéristiques sont présentées en note 4.5.

Autres Dettes Non-Courantes

Les autres dettes non-courantes représentent uniquement des dépôts de garantie, actualisés selon les conditions prévues au contrat, perçus des clients dans le cadre de contrat de location/entretien.

Dettes Fournisseurs et Autres Dettes Courantes

Ces passifs financiers sont mesurés à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement au montant de la facture. De plus, lorsque des dettes à plus long terme sont contractées à des conditions plus avantageuses que les conditions de marché, le groupe peut être amené à constater en résultat un gain ou une perte au moment de l'enregistrement initial de la dette, si la différence entre les conditions contractuelles et les conditions de marché est significative.

1.16 Engagement en matière d'indemnités de départ à la retraite (IAS 19)

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes, ainsi que des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.



La méthode utilisée consiste pour chaque membre du personnel en l'engagement total à la date présumée du départ à la retraite et sa valeur actuelle probable. Pour le calcul des droits passés, la méthode du « service prorata » (projection des droits avec prorata ancienneté actuelle / ancienneté au terme) est utilisée. Le calcul est fait à la fin de chaque trimestre en actualisant les données salariales à la date du calcul (effectif et salaire) avec projection de l'analyse à la fin de l'exercice en cours. La variation de l'engagement est prise au prorata de l'exercice en cours.

Les paramètres permettant l'évaluation sont les suivants :

- L'âge de départ des salariés oscille entre 60 et 65 ans selon leur date de naissance.
- Le turnover utilisé (5,20%) provient des données propres au Groupe par observation des 3 derniers exercices.
- Le taux d'inflation (1,57 %) est la moyenne annuelle de l'inflation en France sur cette même période obtenue à partir de la variation des indices des Prix.
- Le taux de progression salariale (0,63 %) est la moyenne des augmentations salariales sur cette période sous déduction du taux d'inflation retenu.
- La table de « mortalité » utilisée est celle de 2002-2004.
- Le taux d'actualisation a été fixé à 4,58%.

Les écarts actuariels résultant de la mise à jour éventuelle des paramètres de calcul sont immédiatement constatés en résultat.

Pour les sociétés du téléphone qui relèvent de la convention collective de la métallurgie, l'engagement de départ en retraite doit être calculé sur la base d'une rémunération qui comprend l'ensemble des primes, commissions et heures supplémentaires. Depuis toujours, la société a pris le parti d'exclure de la base de calcul les primes et heures supplémentaires considérant que plus l'âge de la retraite approche, plus les heures supplémentaires et travaux à responsabilité et difficiles donnant lieu à des primes se raréfient.

Cette position se trouve justifiée par le fait que, dans la grande majorité des cas, l'indemnité, finalement payée au salarié lors de son départ, s'avère très proche ou inférieure au montant de l'engagement estimé par le biais de cette méthode de calcul, juste avant la date du départ réel.

1.17 Impôts différés (IAS 12)

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé. L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux sont connus.

Un impôt différé actif est comptabilisé au titre des déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés dans la mesure où il est probable que l'entité disposera dans un délai maximum de trois ans de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

1.18 Actions propres

Les actions TR Services détenues par la société mère sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. En cas de cession, les plus ou moins values ainsi que les effets d'impôts correspondant sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.



1.19 Engagements hors bilan

A l'exception de ce qui suit, la Société n'a pas connaissance d'autres engagements hors bilan au 31 mars 2007.

K€	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2005
Cautions de contre-garantie sur marchés avec clients	88	216	76
Nantissement hypothèques et suretés réelles			244
Loyers restant à courir sur Locations Simples	1 040	1 215	922
	1 128	1 431	1 242

Il est rappelé que la société n'a mis en place aucun montage déconsolidant.

1.20 Autres engagements

A titre de garantie des soldes débiteurs du pool bancaire, la société Télécom Réseaux Services a mobilisé, dans le cadre d'une opération de type « Dailly », un montant de 4 986 K€ de créances clients au 31 mars 2007 contre 5 717 K€ au 31 mars 2006.

Les créances cédées à titre de garantie sont maintenues à l'actif du bilan et les sommes perçues des établissements financiers sont comptabilisées en passifs financiers.

1.21 Information sectorielle (IAS 14)

▪ Secteur d'activité

Le groupe TR Services considère n'être actif que dans un seul secteur.

En effet, suite au plan de cession totale des actifs du secteur réseaux intervenu en novembre 2001, le Groupe Télécom Réseaux Services exerce désormais son activité dans le seul secteur Téléphonie et Poste de travail. Le Groupe considère qu'il s'agit là d'un secteur d'activité unique du fait de la migration imminente des réseaux téléphoniques traditionnels vers des réseaux sous protocole Internet et de la convergence de la téléphonie et des réseaux de données.

Le métier de TR Services relève d'une activité de services ; cependant, il faut distinguer deux types de services : les services d'intégration, les services de support. Ces services se font en parfaite continuité et ce sont les mêmes équipes qui en réalisent l'ensemble ; leur distinction relevant en fait de la durée. En effet, les services d'intégration correspondent à la mise en place d'un outil de communication parfaitement adapté et paramétré aux besoins initiaux du client et les services de support permettent d'accompagner l'évolution de ces besoins, tout en garantissant un fonctionnement sans faille.

TR Services communique néanmoins sur les parts relatives que représentent ces deux types de services dans le chiffre d'affaires ; les services d'intégration permettant de prévoir l'évolution quantitative du chiffre d'affaires des services de support.

Chez la filiale IVM, dont le chiffre d'affaires représente moins de 10% de celui du Groupe, la nature des activités (réseaux et micro-informatique), du fait de la convergence des technologies (voix/données - téléphonie sur IP), se rapproche très rapidement de celle de la maison mère, d'autant plus qu'une activité en télécommunications vient de démarrer.

▪ Segment géographique

La totalité du chiffre d'affaires est réalisée en France.



1.22 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du Groupe. Ils incluent principalement les pertes de valeur constatées sur des actifs incorporels (y compris les écarts d'acquisition) relatifs à des participations consolidées, les plus ou moins values de cession d'actifs non courants corporels ou incorporels et certaines charges de restructuration.

1.23 Résultat financier

Le coût de l'endettement financier net comprend principalement les charges d'intérêts sur les opérations de financement.

2 - INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Aucune modification du périmètre de consolidation n'est intervenue au cours de la période.

2.1 Identification des sociétés consolidées

Dénomination sociale	Adresse	Pourcentage d'intérêt de la société TELECOM RESEAUX SERVICES		Méthode de consolidation
		Directement	Indirectement	
TELECOM RESEAUX SERVICES S.A.	14 rue Ambroise Croizat - Croissy Beaubourg - 77312 Marne-La-Vallée	Société mère	Société mère	Intégration globale
GIE TELECOM RESEAUX (France)	14 rue Ambroise Croizat - Croissy Beaubourg - 77312 Marne-La-Vallée	100%	Néant	Intégration globale
TR Investissements S.A.S (TR Inv)	14 rue Ambroise Croizat - Croissy Beaubourg - 77312 Marne-La-Vallée	100%	Néant	Intégration globale
Informatique Vente Maintenance S.A.S (IVM)	Z.I. de Sauxmarais Rue des Pommiers 50110 Tourlaville	100%	Néant	Intégration globale

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leur exercice au 31 mars.

2.2. Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Les sociétés comptabilisées en participations au 31 mars 2007 et exclues du périmètre de consolidation sont les suivantes :



<i>Sociétés</i>	<i>Activité</i>	<i>% détention</i>	<i>Valeur brute</i> K€	<i>Provision</i> K€	<i>Valeur nette comptable</i>
RCS S.A.	Réseaux informatiques	100%	3 390	3 390	0
RCS Sud Est	Réseaux informatiques	100%	1 267	1 267	0
RCS Rhône Alpes	Réseaux informatiques	100%	213	213	0
RCS Sud Ouest	Réseaux informatiques	100%	465	465	0
Total			5 335	5 335	0

Suite à la cessation de paiement de la filiale RCS le 13 août 2001, le Tribunal de Commerce de Bobigny décidait de sa mise en redressement judiciaire le 22 août 2001, puis étendait le 12 septembre 2001 cette décision aux autres filiales de l'activité « réseaux », RCS Rhône-Alpes, RCS Sud-Est et RCS Sud-Ouest. Le 7 novembre 2001, il prononçait la cession totale des actifs RCS au profit du Groupe ARES.

Aussi, les sociétés RCS ont été déconsolidées au 1^{er} avril 2001, le groupe en ayant définitivement perdu le contrôle lors du plan de cession totale des actifs.

La société Télécom Réseaux Services n'ayant été destinataire d'aucune demande ou action au titre d'une action en comblement et n'ayant accordé aucun engagement financier au bénéfice des sociétés du secteur « réseaux » ni de leurs créanciers, le Directoire n'avait constitué, en accord avec ses conseils, aucune provision pour risque financier, considérant peu probable une charge au titre de la situation nette négative des sociétés RCS.

La société Télécom Réseaux Services précise que les actions, sous réserve de leur bien-fondé, qui auraient pu être introduites à son encontre, sur le fondement des articles 624-3 (ancien article 180) et 624-5 du Code de Commerce, dans le cadre de la procédure collective de la société RCS, sont prescrites depuis le 7 novembre 2004. En conséquence, seuls les titres de participation dans les sociétés RCS d'un montant brut de 5 334 821 €, provisionnés à 100 % depuis les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2001, restent dans le bilan consolidé du Groupe Télécom Réseaux Services au 31 mars 2007.

**3 - EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT****3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles**

<i>Immobilisations Incorporelles K€</i>	<i>Ecart d'acquisition</i>	<i>Concessions, Brevets</i>
Solde au 31/03/2005	4 878	46
Valeur brute	8 676	672
Cumul des amortissements	-3 798	-626
Cumul des pertes de valeur		
Investissements		41
Cessions et mises hors services		
Amortissements		-36
Perte de valeur		
Solde au 31/03/2006	4 878	51
Valeur brute	8 676	713
Cumul des amortissements	-3 798	-662
Cumul des pertes de valeur		
Investissements		54
Cessions et mises hors services		
Amortissements		-36
Perte de valeur	-300	
Solde au 31/03/2007	4 578	69
Valeur brute	8 676	767
Cumul des amortissements	-3 798	-698
Cumul des pertes de valeur	-300	



3.1 (Suite)

Immobilisations Corporelles K€	Ensemble Immobilier	Install. tech. Matériels et Outillages	Matériel de Transport	Matériel de bureau et informatique Mobilier	Immo. en cours	Total
Solde au 31/03/2005	2 650	3 209	136	397	353	6 746
Valeur brute	3 093	7 677	674	1 217	353	13 013
Cumul des amortissements	-735	-4 468	-537	-819	0	-6 560
Cumul des pertes de valeur						
Cumul des réévaluations	292					292
Investissements	34	1 045	5	133	386	1 603
Cessions et mises hors service		-739	-499	-324	-353	-1 915
Amortissements		-351	440	189		279
Augmentation résultant des réévaluations comptabilisées en capitaux propres	136					136
Solde au 31/03/2006	2 819	3 164	83	396	386	6 848
Valeur brute	3 126	7 983	180	1 026	386	12 701
Cumul des amortissements	-735	-4 819	-97	-630	0	-6 281
Cumul des pertes de valeur						0
Cumul des réévaluations	428					428
Investissements	86	1 209	0	225	405	1 925
Cessions et mises hors service	-15	-68	-19	-1	-386	-489
Amortissements		-1 105	-16	-158	0	-1 278
Augmentation résultant des réévaluations comptabilisées en capitaux propres	260	0	0	0	0	260
Solde au 31/03/2007	3 150	3 201	48	462	405	7 267
Valeur brute	3 197	9 124	161	1 250	405	14 138
Cumul des amortissements	-735	-5 923	-113	-788		-7 559
Cumul des pertes de valeur						0
Cumul des réévaluations	688					688

En juin et en octobre 2006 le groupe a procédé à une opération de lease-back de certaines de ses installations techniques. Le produit de cession est égal à la valeur nette comptable des actifs concernés.

Ces éléments ont été maintenus en immobilisation dans les comptes consolidés avec comme contrepartie des emprunts d'un montant initial 515 K€ et 275 K€.



3.2 Stock

Stock K€	Matières Premières	Marchandises	Total
Solde au 31/03/2006	810	102	912
Valeur brute	900	119	1 019
Cumul des pertes de valeur	-90	-17	-107
Variation brute	5	45	50
Dépréciation	-22	-3	-25
Solde au 31/03/2007	792	144	936
Valeur brute	904	164	1 069
Cumul des pertes de valeur	-112	-20	-132

3.3 Actifs financiers et Autres créances

Actifs financiers K€	NON COURANTS						COURANTS					
	Dépôts et Prêts	Autres Créances	Autres participations	Carry Back & créance d'IS	Impôts différés actifs	Sous total	Dépôts et Prêts	Créances Clients	Autres créances	Créances d'IS	Disponibi- lités	Sous total
Solde au 31/03/2005	27	0	0	87	1 207	1 321	58	14 058	1 120	26	642	15 904
Valeur brute	27	0	5 335	87	1 207	6 656	58	14 688	1 120	48	642	16 556
Dépréciation	0	0	-5 335	0	0	-5 335	0	-631	0	-22	0	-653
Variation brute	1	48	0	0	82	131	-31	-918	167	18	-2	-767
Dépréciation	0	0	0	0	0	0	0	21	-101	0	0	-80
Solde au 31/03/2006	29	48	0	87	1 289	1 453	27	13 160	1 186	44	640	15 057
Valeur brute	29	48	5 335	87	1 289	6 788	27	13 770	1 287	66	640	15 790
Dépréciation	0	0	-5 335	0	0	-5 335	0	-610	-101	-22	0	-733
Variation brute	-15	-48	0	24	0	-39	5	-650	-169	17	-319	-1 116
Dépréciation	0	0	0	0	0	0	0	-36	0	22	0	-14
Solde au 31/03/2007	14	0	0	111	1 289	1 413	32	12 475	1 016	83	322	13 927
Valeur brute	14		5 335	111	1 289	6 748	32	13 120	1 117	83	322	14 674
Dépréciation			-5 335			-5 335		-646	-101	0		-747



3.3 (Suite)

Autres créances K€	Rabais, ristournes et avoirs à recevoir	Fournisseurs débiteurs	Personnel et organismes sociaux	TVA et TP	Divers Soldes débiteurs	Charges constatées d'avance	Prêts et créances	Avances et acomptes	Total
Solde au 31/03/2005	193	19	136	279	218	276	58	0	1 178
Valeur brute	193	19	136	279	218	276	58	0	1 178
Dépréciation					0				0
Variation brute	-37	63	129	-5	19	-3	-31	0	135
Dépréciation	0	0	0	0	-101	0	0	0	-101
Solde au 31/03/2006	156	82	264	273	136	272	27	0	1 212
Valeur brute	156	82	264	273	237	272	27	0	1 313
Dépréciation	0	0	0	0	-101	0	0	0	-101
Variation brute	-65	21	-132	-30	-53	90	5	0	-164
Dépréciation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde au 31/03/2007	92	103	133	243	83	363	32	0	1 048
Valeur brute	92	103	133	243	184	363	32	0	1 149
Dépréciation					-101				-101

3.4 *Capital social*

Capital social K€	Actions	Valeur nominale	Capital
Solde Ouverture (31/03/2005)	2 887 630	2 €	5 775
Solde Clôture (31/03/2006)	2 887 630	2 €	5 775
Solde Clôture (31/03/2007)	2 887 630	2 €	5 775

Les actions sont librement négociables.

L'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2006 a autorisé la société à opérer en bourse sur ses propres actions, jusqu'au 27 mars 2008.

Les achats ou ventes d'actions peuvent être réalisées à tout moment et par tous moyens dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés dans la limite de détention de 10% du nombre de titres composant le capital soit 288 763 actions.

Les dirigeants et fondateurs de la société n'ont pas l'intention d'acheter ou de revendre des titres dans le cadre de la réalisation du programme de rachat d'actions.

Outre le droit de vote attaché aux actions, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis au moins 2 ans, au nom du même actionnaire. Le montant des actions à droit de vote double est de 889 663 actions contre 1142 020 actions au 31/03/2006.



Il n'y a pas eu de dividendes proposés ou décidés avant l'autorisation de publication des états financiers, non comptabilisés en tant que distribution aux porteurs de capitaux propres pendant la période ni de dividendes privilégiés cumulatifs non comptabilisés.

Actions propres

<i>Exercice clos le</i>	<i>Actions propres</i>	<i>Total actions</i>	<i>% actions propres</i>
31/03/2006	-	2 887 630	-
31/03/2007	17 260	2 887 630	0,60%

Dividendes

L'assemblée générale annuelle de Télécom Réseaux Services du 29 septembre 2006 a décidé de verser à ses actionnaires un dividende de 0,10 euro par action au titre de l'exercice 2006, soit un montant global de 288 763 €.

Cette distribution est intervenue le 30 novembre 2006.

Par ailleurs, il n'est pas prévu de versement de dividendes au titre de l'exercice clos de 31 mars 2007.

3.5 *Provision pour indemnité de départ à la retraite*

<i>Détermination des engagements nets</i>	<i>31/03/2007</i>	<i>31/03/2006</i>	<i>31/03/2005</i>
Valeur actualisée des engagements à la clôture	1 051	1 001	950
Ecart actuariels non comptabilisés			
Juste valeur des actifs du régime à la clôture	0	0	0
Engagements nets au passif	1 051	1 001	950
Engagements nets à l'actif			
Engagements nets	1 051	1 001	950

<i>Evolution sur l'exercice des engagements</i>	<i>31/03/2007</i>	<i>31/03/2006</i>	<i>31/03/2005</i>
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	1 001	950	979
Coût financier	46	45	47
Coût des services rendus dans l'exercice	31	48	44
Prestations payées	-50	-50	-154
Ecart actuariels de l'exercice	23	8	34
Valeur actualisée des engagements à la clôture	1 051	1 001	950

<i>Eléments comptabilisés au compte de résultat</i>	<i>31/03/2007</i>	<i>31/03/2006</i>	<i>31/03/2005</i>
Coût financier	46	45	47
Coût des services rendus dans l'exercice	31	48	44
Prestations payées	-50	-50	-154
Ecart actuariels	23	8	34
Rendement attendu des actifs du régime			
Total	50	51	-29



3.6 *Passifs financiers*

Passifs financiers K€	Non courants			Courants					Total courant
	Dépôts de garantie	Part non courante des emprunts	Total non courant	Dettes fournisseurs	Dettes fiscales et sociales	Autres dettes	Part courante des emprunts	Produits constatés d'avance	
Solde au 31/03/2005	443		443	3 855	5 488	193	5 209	3 986	18 731
Variation brute	-47		-47	-397	-101	-23	-371	-353	-1 246
Solde au 31/03/2006	396	0	396	3 458	5 387	170	4 838	3 633	17 485
Variation brute	-1	354	352	-110	-254	41	308	-144	-159
Solde au 31/03/2007	395	354	749	3 348	5 133	211	5 146	3 489	17 326

Les dettes financières courantes sont constituées exclusivement de concours bancaires court terme. Ces concours sont fournis dans le cadre d'une convention Dailly établie avec le pool bancaire du groupe.

La valeur nette comptable au 31 mars 2007 des immobilisations corporelles sous contrats de location-financement s'élève à 691 K€.

Les créances cédées à des tiers sont sorties de l'actif du Groupe lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers et que le Groupe n'a plus aucune implication continue dans l'actif transféré. Certains contrats d'affacturage mis en place ne remplissant pas ces conditions ont été retraités à la clôture. Au 31 mars 2007, ce montant s'élève à 358 K€.

3.7 *Impôts*

K€	Impôts sur les bénéfices			Impôts différés		
	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2005	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2005
Impôts actifs	194	130	112	1 289	1 289	1 207
Impôt sur les sociétés	83	66	48			
Provision IFA	0	-23	-23			
Carry back (Autres actifs financiers)	87	87	87			
Autres crédits d'impôts	24					
				<i>Base</i> 33,33%	<i>Base</i> 33,33%	<i>Base</i> 34,32%
Provision pour organig				20	7	20
Provision pour effort construction				47	16	47
Autres					0	0
Provision pour indemnités départ retraite				1 051	350	1 001
Déficits reportables et ARD				2 750	917	2 800
					933	2 500
Impôts passifs				232	146	99
				<i>Base</i> 33,33%	<i>Base</i> 33,33%	<i>Base</i> 34,32%
Réévaluation ensemble immobilier TR S				634	214	389
Réévaluation ensemble immobilier IVM				54	18	39
					132	253
					13	35
Compte de Résultat						
Charge / (Produit)	-12	-14	75	0	-82	-219



TAX Proof	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2005
Résultat Comptable avant Impôt	-1 174	804	510
Taux théorique de Taxation	33,33%	33,33%	34,32%
Charge d'Impôt attendue	391	-268	-175
Différences permanentes (TVTS, pénalités, produits défiscalisés etc)	-103	17	-70
Activation de déficits antérieurement non constatés	0	367	327
Non-Activation du Déficit de la Période	-304	0	72
Crédit d'impôts pour apprentissage	35	14	0
Changement de taux appliqué		-35	0
Divers	-7	0	-9
Crédit d'Impôt Réel (K€)	12	95	145

Le montant des déficits reportables non activés au 31 mars 2007 s'élève à 1 519 K€. Au 31 mars 2006, les déficits non activés s'élevaient à 556 K€; par prudence, le déficit de l'exercice n'a pas fait l'objet d'une activation complémentaire d'impôt.

3.8 Ventilation des produits des activités

M€	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2005
Services de Support	21,7	22,0	23,2
Services d'Intégration	12,8	14,7	13,0
Total	34,5	36,7	36,2

Information sectorielle :

Du fait du fait de la migration imminente des réseaux téléphoniques traditionnels vers des réseaux sous protocole Internet et de la convergence de la téléphonie et des réseaux de données, le groupe TR Services considère n'être actif que dans un seul secteur.

Le métier de TR Services relève d'une activité de services ; cependant, il faut distinguer deux types de services : les services d'intégration, les services de support. Ces services se font en parfaite continuité et ce sont les mêmes équipes qui en réalisent l'ensemble ; leur distinction relevant en fait de la durée. En effet, les services d'intégration correspondent à la mise en place d'un outil de communication parfaitement adapté et paramétré aux besoins initiaux du client et les services de support permettent d'accompagner l'évolution de ces besoins, tout en garantissant un fonctionnement sans faille.

TR Services communique néanmoins sur les parts relatives que représentent ces deux types de services dans le chiffre d'affaires ; les services d'intégration permettant de prévoir l'évolution quantitative du chiffre d'affaires des services de support.

La totalité du chiffre d'affaires est réalisée en France.



3.9 Détail des achats consommés

Achats consommés K€	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2005
Achats Marchandises	-2 247	-1 935	-2 068
- Production immobilisée	0	2	3
- Dépréciation	-3	-6	-7
Variation de stock	45	61	-23
Achats de matières premières	-7 060	-8 396	-7 742
- Production immobilisée	877	931	966
- Dépréciation	-22	55	26
Variation de stock	4	3	-48
- Escomptes		23	21
	-8 407	-9 262	-8 872

3.10 Détail des autres achats et charges externes

Autres achats et charges externes (K€)	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2005
Sous-traitance	-2 059	-2 227	-2 476
Locations charges locatives	-741	-592	-482
Personnel extérieur	-1 520	-1 504	-1 322
Rémunération d'intermédiaires , honoraires	-492	-388	-478
Redevances de maintenance matériel de réseau	-28	-23	-21
Achats d'études et prestations de services	-17	-13	-11
Achats non stockés de fournitures	-481	-497	-571
Entretien et réparations	-378	-355	-360
Redevance de crédit-bail	-6		
Assurances	-398	-356	-336
Documentation	-17	-16	-22
Publicité	-138	-205	-189
Transport de biens	-48	-52	-47
Voyages,déplacements, missions	-1 251	-1 309	-1 331
Frais postaux et téléphoniques	-219	-229	-245
Services bancaires	-70	-73	-75
Côtisations et frais de recrutement	-24	-25	-26
Autres services extérieurs	-17	-16	-20
	0	0	0
- Production immobilisée	277	1	1
- Transferts de charges	1	34	0
Total	-7 628	-7 845	-8 011



3.11 Charges de personnel

Charges de personnel (K€)	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2005
Salaires et traitements	-11 310	-10 945	-10 773
Charges sociales	-5 441	-5 369	-5 258
Participation des salariés			
Dotation/Reprise Provision IDR	-51	-50	28
- Production immobilisée	201	130	68
Total	-16 602	-16 234	-15 935

3.12 Autres produits et charges d'exploitation

Autres et produits et charges d'exploitation (K€)	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2005
Autres produits	9	14	129
Subventions d'exploitation	72	76	52
Autres charges	-195	-268	-111
Honoraires sur litiges	-79	-105	-221
Redressement fiscal			43
Résultat sur cession immobilisations	-26	48	-160
IFA			49
Divers	0	0	39
Total	-219	-236	-181

3.13 Autres produits et charges opérationnels

Autres et produits et charges opérationnels (K€)	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2005
Coût du déménagement		19	-315
Perte de valeur sur écart d'acquisition (1)	-300		
Divers	4		
Total	-296	19	-315

(1) Cf. note 1.8 - Ecarts d'acquisition



3.14 Contrats de location

Charge de l'exercice (K€)	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2005
location simple	506	467	357
Total	506	467	357

Engagement donné (K€)	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2005
< 1 an	478	465	344
1-5 ans	562	735	552
> 5 ans		15	26
Total	1 040	1 215	922

4. NOTES DIVERSES

4.1 Effectif des sociétés consolidées

Répartition du Personnel	Effectif au 31/03/2007	Effectif au 31/03/2006	Effectif au 31/03/2005
Commerciaux	45	40	42
Administratifs	70	77	67
Ingénieurs et Techniciens	259	264	267
Total	374	381	376

Répartition du Personnel	Effectif au 31/03/2007	Effectif au 31/03/2006	Effectif au 31/03/2005
Cadres et Assimilés	68	72	68
Non Cadres	306	309	308
Total	374	381	376

4.2 Analyse des risques

a- Risques liés aux fournisseurs de technologies

Le Groupe Télécom Réseaux Services travaille avec un nombre restreint de fournisseurs mais il a su, au fil du temps, créer une véritable relation de confiance avec ces derniers. Cette confiance lui assure



une certaine pérennité et permet de penser que le Groupe ne devrait pas avoir à souffrir de ce genre de risques dans les années à venir ; son partenariat avec Alcatel en fait la démonstration.

La qualité et la performance des technologies en matière de systèmes de réseaux de communication sont centrées sur l'avancée technologique des produits utilisés par le Groupe et sa capacité à s'y adapter.

Toutefois, la qualité et la performance des technologies utilisées constituent un facteur clé de la compétitivité de l'offre du Groupe Télécom Réseaux Services. Il doit, par conséquent, assurer sa capacité à maintenir la qualité de son portefeuille de technologies. Télécom Réseaux Services doit, de la même façon, s'adapter aux évolutions technologiques choisies par ses fournisseurs.

b- *Risque de taux*

Le risque de taux est principalement couvert au sein du Groupe par la pratique de SWAPS et de CAP, tels que décrits dans la note 1.15 de l'annexe à ces comptes consolidés.

c- *Faits exceptionnels et litiges*

Le Groupe n'a, à ce jour, connaissance d'aucun fait exceptionnel ou de litige susceptibles d'avoir une incidence négative substantielle sur sa situation financière, son patrimoine, son activité et ses résultats ou ceux de ses filiales.

4.3 *Evénements postérieurs à la clôture*

Néant

4.4 *Parties liées*

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 223-16 du code de commerce, sont présentés ci-dessous :

	Pierre OBERTY		Robert MARTIN		Simon PENNINGTON		Lionel MAROT	
	TR Services	Sociétés contrôlées	TR Services	Sociétés contrôlées	TR Services	Sociétés contrôlées	TR Services	Sociétés contrôlées
Rémunération : <ul style="list-style-type: none">▪ Fixe▪ Variable▪ Exceptionnelle	185 136 € Néant	Néant	156 000 € Néant	Néant	147 000 € Néant	Néant	123 876 € Néant	Néant
Avantages en nature : <ul style="list-style-type: none">▪ Eléments fixes▪ Elément variables▪ Eléments exceptionnels	5 216 € Néant	Néant	7 876 € Néant	Néant	6 623 € Néant	Néant	6 339 € Néant	Néant
Engagements pris : <ul style="list-style-type: none">▪ Indemnités de rupture	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	18 mois de salaire en cas de rupture du contrat, soit le maximum prévu par la convention collective lors de la signature du contrat	Néant

Les avantages en nature correspondent à la mise à disposition d'un véhicule de fonction et aux frais de repas. Ils sont calculés et révisés sur la base du forfait annuel, fourni chaque année par l'Administration fiscale.

4.5 *Instruments dérivés*

Les contrats en cours à la clôture de l'exercice sont les suivants :



- COLLAR (opération de garantie de taux plafond avec un plancher minimum) conclu le 20 janvier 2005 en vue de plafonner le taux variable (Euribor 1 mois) contre un taux plancher de 2,50 % et un taux plafond de 3,25 % portant sur un principal de 1 M€ pour la période du 21 février 2005 au 21 août 2007.
- CAP conclu en août 2006 en vue de plafonner le taux variable (Euribor 1 mois) à un taux plafond de 3,75 % portant sur un principal de 2 M€ pour la période du 21 août 2006 au 21 août 2008.

La juste valeur de ces dérivés à la clôture de l'exercice s'élève à 6,3 K€.



**27 COMPTES SOCIAUX DE TÉLÉCOM RÉSEAUX SERVICES AU 31
MARS 2007**

SOCIETE Télécom Réseaux Services

**RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 mars 2007)



PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92 208 Neuilly sur Seine Cedex

SEFAC

10, avenue de Messine
75008 Paris

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 mars 2007)

Aux Actionnaires

TELECOM RESEAUX SERVICES

14, rue Ambroise Croizat
Croissy Beaubourg
77312 Marne La Vallée

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TELECOM RESEAUX SERVICES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- La Société procède à chaque clôture à un test de dépréciation des fonds de commerce et des titres de participation de la filiale IVM selon les modalités décrites dans la partie III « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et les hypothèses utilisées. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

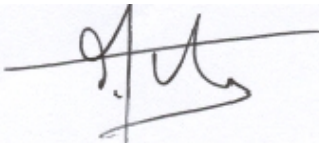
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly sur Seine et à Paris, le 30 juillet 2007

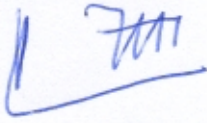
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

SEFAC



Olivier Auberty



Serge Méheust



TELECOM RESEAUX SERVICES –

Document de Référence

Rapport Annuel 31 mars 2008

TELECOM RESEAUX SERVICES S.A.

14 RUE AMBROISE CROIZAT

CROISSY BEAUBOURG

77312 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

RCS MEAUX : B 392 800 520

COMPTES SOCIAUX ANNUELS

POUR LES EXERCICES CLOS

LES 31 MARS 2007 ET 2006



SOCIETE Télécom Réseaux Services

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le :	31 mars 2007
Durée de l'exercice en mois :	12
Total du bilan (euros) :	26 113 660
Résultat (euros) :	(1 229 981)

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés en date du 26/06/2007 par le Directoire.



SOCIETE Télécom Réseaux Services

TELECOM RESEAUX SERVICES	
BILAN ACTIF	
31/03/2007	en EUR

	Brut	Amort - Provisions	Net à fin N	Net à fin N-1
IMMOBIL. INCORPORELLES	6 229 815	1 377 699	4 852 116	4 819 590
Concessions Brevets Droits similaires	669 116	86 749	582 367	549 841
Fonds de Commerce	5 560 699	1 290 950	4 269 749	4 269 749
IMMOBIL. CORPORELLES	12 781 469	7 474 641	5 306 828	5 905 725
Terrains	390 601		390 601	390 601
Constructions	2 590 759	986 188	1 604 571	1 611 951
Installations Techniques	8 256 943	5 789 121	2 467 823	3 133 215
Autres Immobilisations Corporelles	1 147 761	699 332	448 429	387 104
Immobilisations en Cours	395 404		395 404	382 854
IMMOBIL. FINANCIERES	9 750 883	8 197 781	1 553 102	1 807 107
Autres Participations	9 676 448	8 191 613	1 484 835	1 778 540
Autres titres immobilisés	60 882	6 168	54 714	
Autres Immobilisations Financières	13 553		13 553	28 567
ACTIF IMMOBILISE	28 762 167	17 050 121	11 712 046	12 532 421
STOCKS	903 262	112 000	791 262	809 756
Matières Premières, Approvisionnements	903 262	112 000	791 262	809 756
AVANCES ET ACOMPTES				
CREANCES	13 732 120	735 087	12 997 033	14 378 038
Clients et Comptes Rattachés	12 635 296	633 924	12 001 372	13 050 141
Autres créances	1 096 823	101 163	995 660	1 327 897
DIVERS	613 319		613 319	567 167
Valeurs Mobilières de Placement				79 983
Disponibilités	243 426		243 426	242 919
Charges constatées d'avance	369 893		369 893	244 264
ACTIF CIRCULANT	15 248 700	847 087	14 401 614	15 754 960
TOTAL GENERAL	44 010 867	17 897 208	26 113 660	28 287 381



SOCIETE Télécom Réseaux Services

TELECOM RESEAUX SERVICES		
BILAN PASSIF		
31/03/2007		en EUR

	A fin N	A fin N-1
Capital social ou individuel	5 775 260	5 775 260
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 423 087	3 423 087
Réserve légale	393 955	357 121
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	662 571	250 672
Résultat de l'Exercice	(1 229 981)	736 687
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	9 024 892	10 542 827
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	4 763 197	4 838 267
Emprunts et dettes financières divers	395 211	396 440
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 191 768	3 433 845
Dettes fiscales et sociales	4 928 907	5 171 999
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	368 291	316 905
Produits constatés d'avance	3 441 394	3 587 098
DETTES	17 088 768	17 744 554
TOTAL GENERAL	26 113 660	28 287 381

Total du bilan de l'exercice N en euros et centimes

26 113 659,79

(1) Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque

4 732 704**4 814 810**



SOCIETE Télécom Réseaux Services

TELECOM RESEAUX SERVICES	
COMPTE DE RESULTAT	
31/03/2007	en EUR

	France	Exportation	A fin N	A fin N-1
Production vendue de biens				
Production vendue de services	31 571 664		31 571 664	34 108 317
CHIFFRES D'AFFAIRES	31 571 664		31 571 664	34 108 317
Production immobilisée			1 307 714	1 042 839
Subventions d'exploitation			71 776	75 635
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			713 566	773 540
Autres produits			8 399	12 615
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			33 673 119	36 012 946
Achats matières premières et autres approvisionnements			7 060 737	8 404 693
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(3 506)	(2 570)
Autres achats et charges externes			8 076 727	7 977 616
Impôts, taxes et versements assimilés			862 355	719 716
Salaires et traitements			10 655 973	10 439 679
Charges sociales			5 209 747	5 139 409
Dotations d'exploitation aux amortissements sur immobilisations			1 308 231	1 314 862
Dotations d'exploitation aux provisions sur immobilisations				
Dotations d'exploitation aux provisions sur actif circulant			745 924	791 065
Dotations d'exploitation aux provisions pour risques et charges				
Autres charges d'exploitation			273 209	295 558
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			34 189 398	35 080 028
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION			(516 279)	932 918
			A fin N	A fin N-1
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			33 461	31 870
Reprises sur provisions et transferts de charges			6 295	3 713
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			164	1 572
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			39 920	37 155



SOCIETE Télécom Réseaux Services

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Dotations financières aux amortissements et provisions	306 168	
Intérêts et charges assimilées	222 422	216 574
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	528 589	216 574
2 - RESULTAT FINANCIER	(488 669)	(179 419)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 004 948)	753 499
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	760	20 480
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 316 030	58 871
Reprises sur provisions et amortissements et transferts de charges		22 500
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 316 790	101 851
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	211 673	106 955
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 342 583	3 523
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		22 500
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 554 255	132 978
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(237 466)	(31 127)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(12 433)	(14 315)
TOTAL DES PRODUITS	35 029 828	36 151 952
TOTAL DES CHARGES	36 259 809	35 415 265
5 - BENEFICE OU PERTE	(1 229 981)	736 687
RESULTAT D'EXPLOITATION	(516 279)	932 918
RESULTAT FINANCIER	(488 669)	(179 419)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(237 466)	(31 127)
PARTICIPATION ET I.S.	12 433	14 315
BENEFICE OU PERTE	(1 229 981)	736 687



SOCIETE Télécom Réseaux Services

27.1 SOMMAIRE DE L'ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE	I
EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	II
REGLES ET METHODES COMPTABLES	III
ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE	IV
ECHEANCES DES CREANCES	V
CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	VI
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	VII
ETAT DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS	VIII
ECHEANCES DES DETTES	IX
ELEMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DU BILAN	X
PRODUITS A RECEVOIR	XI
CHARGES A PAYER	XII
REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE	XIII
PRODUITS ET CHARGES AVEC LES ENTREPRISES LIEES	XIV
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	XV
ENGAGEMENTS FINANCIERS	XVI
ENGAGEMENTS RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES	XVII
RESULTAT COURANT APRES IMPOTS	XVIII
SITUATION FISCALE LATENTE	XIX
DETAIL DU RESULTAT D'INTEGRATION FISCALE	XX
EFFECTIFS, DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION, REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION, RISQUES	XXI
FILIALES & PARTICIPATIONS	XXII
TABLEAU DES RESULTATS SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES	XXIII
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	XXIV
DETAIL DU DECALAGE DE TRESORERIE	XXV



SOCIETE Télécom Réseaux Services

I. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Télécom Réseaux Services a élargi son portefeuille de services en lançant une offre d'externalisation des Pabx IP (Internet Protocol) appelée Telematic IP Centrex. Ce nouveau produit a nécessité l'investissement dans une plate-forme de télécommunications IP sophistiquée ainsi que la signature d'un partenariat avec un opérateur renommé. Cet investissement représente un coût total de 379 K€ dont 275 K€ ont fait l'objet d'un lease back. Cette nouvelle activité étant encore en phase de démarrage à la clôture de l'exercice, aucun produit n'a été constaté dans les comptes de l'exercice.

Avec Telematic IP Centrex, la société acquiert le statut de Fournisseur d'Applications Hébergées, et devient opérateur de services. Ce nouveau statut permet de lancer une autre activité d'opérateur appelée Telematic Trafic qui consiste à fournir à nos clients des communications à moindre coût via la plate-forme IP Centrex. Cette nouvelle activité ne produira ses premiers effets dans nos comptes qu'au cours du prochain exercice.

En date du 30 avril 2007, Pierre OBERTY a démissionné de son mandat de Président du Directoire de Télécom Réseaux Services. Les modalités de son départ ayant été discutées avant la fin de l'exercice (échanges de courrier notamment), ses salaires et indemnités ont été provisionnés dans les comptes de l'exercice. L'indemnité de départ est d'un montant de 110K€.

II. EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement post-clôture n'est à signaler.

III. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Activité de la société

Les principales activités sont la vente et la location d'installations téléphoniques, télématiques et informatiques et accessoirement la vente et la location de tout matériel.

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France et dans le respect du principe de prudence selon les règles du PCG 99.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

NOTES SUR LE BILAN

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Marques et noms commerciaux

La seule marque figurant à l'actif du bilan est la marque TR Services, inscrite pour 533 572 €.

**SOCIETE** Télécom Réseaux Services

Cette valeur correspond au prix payé en 1998 pour la reprise des droits d'utilisation permanente de la marque TR Services antérieurement détenue par Cable & Wireless PLC. Le prix payé correspondait autant à la capitalisation des redevances annuelles que Télécom Réseaux Services devait payer dans le cadre d'un contrat d'utilisation à durée déterminée établi entre TRS et Cable & Wireless PLC lors de la reprise de la première par son management en 1993, qu'à une estimation prudente du coût de création d'une nouvelle marque pour une société de la taille de Télécom Réseaux Services.

Cette valeur a été maintenue à l'actif dans la mesure où aucune dépréciation n'a été constatée, la société ayant accru depuis lors son portefeuille de clientèle comme sa notoriété.

Fonds de commerce

Le montant du fonds de commerce figurant à l'actif du bilan est issu de deux fusions, l'une intervenue le 31 mars 1998 avec la société TR Expansion pour une valeur de 2 760 699 € et l'autre intervenue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, avec la société Central Téléphone pour une valeur de 2 800 000 €.

Dans chacune des fusions, la valorisation du fonds de commerce a fait l'objet d'une appréciation par un commissaire aux apports conformément aux traités de fusion.

Jusqu'au 31 mars 2004, les valeurs initiales des fonds de commerce ont été amorties sur une durée de 15 ans en linéaire et leur amortissement figurait dans le résultat exceptionnel. Depuis cette date, un test de dépréciation basé sur un calcul de cash flows actualisés est pratiqué à chaque clôture d'exercice. Cette année, ces calculs font ressortir de nouveau une valeur résiduelle supérieure à la valeur nette de ces fonds en clôture ; par conséquent aucune dépréciation n'est enregistrée.

Logiciels

Les logiciels inscrits à l'actif sont essentiellement des logiciels bureautiques. Ils sont amortis sur une période de 2 à 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges sur l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'un bien.

La production immobilisée est très majoritairement constituée d'installations téléphoniques faisant l'objet de contrats de location à des clients (durée des contrats entre 5 et 15 ans). Ces installations sont amorties sur 80 mois (6 ans et 8 mois).

Les coûts de main d'œuvre (PAFI) liés à ces installations font généralement l'objet d'une facturation au client, par conséquent, seule la partie Matériel est inscrite à l'actif, en Installations Téléphoniques. Dans les cas où ces frais d'installation restent à notre charge, ceux-ci sont enregistrés en Immobilisations avec la même durée d'amortissement que les installations auxquelles ils se rapportent.

La production immobilisée est également constituée d'installations FAX faisant l'objet de contrats de location à des clients. La durée d'amortissement retenue est de 5 ans (durée des contrats de 3 à 5 ans).

Dans la catégorie matériel de bureau et informatique figure notre matériel de réseau de communication interne qui intègre notre « bêta-test » dans le domaine du développement de la téléphonie sous IP. Dès qu'un développement fonctionne, il est immobilisé tout comme le réseau d'origine.



SOCIETE Télécom Réseaux Services

AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ont été calculés sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisation. Les méthodes pratiquées sont les suivantes :

- Marques	non amorties
- Logiciels	Linéaire 2 à 5 ans
- Terrains	non amorties
- Bâtiment	Linéaire 60 ans
- Construction Métallique	Linéaire 40 ans
- Installations Techniques du Bâtiment	Linéaire 25 ans
- Aménagements du Bâtiment	Linéaire 12 ans
- Agencements	Linéaire 12 ans
- Agencements Techniques	Linéaire 5 ans
- Installations téléphoniques	Linéaire 6 ans et 8 mois
- Installations télécopieurs	Linéaire 5 ans
- Matériels, outillages industriels	Linéaire 5 ans
- Matériel de transport	Linéaire 4 ans
- Mobilier	Linéaire 10 ans
- Matériel de bureau et Informatique	Linéaire 5 ans

TITRES DE PARTICIPATION

Les valeurs brutes sont enregistrées au coût d'acquisition des titres de participations.

Ces derniers sont dépréciés lorsqu'il existe un risque que la quote-part de l'actif net réévalué détenu par Télécom Réseaux Services soit inférieur au coût d'achat, et ce en tenant compte des prévisions réalistes d'exploitation et de la valeur de réalisation de la filiale, eu égard aux transactions comparables intervenues récemment dans le secteur d'activité.

La société IVM a été acquise en février 2000, pour son expertise complémentaire au groupe en matière de poste de travail. A chaque clôture, la valeur des titres est appréciée au regard de la valeur actualisée des cash flows futurs libres de son activité tels qu'ils ressortent du business plan à 5 ans, puis au-delà d'une hypothèse de croissance à long terme de 2%.

STOCKS ET AFFAIRES EN COURS

Les stocks sont valorisés suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur actuelle à la date d'arrêt.

Le matériel en cours d'obsolescence est susceptible d'être utilisé pour la maintenance et les adjonctions ou modifications. Ce matériel a donc une durée de vie supplémentaire et la dépréciation est déterminée en fonction de l'utilisation potentielle en se référant à l'utilisation des années passées.

Le matériel est regroupé par famille et la dépréciation est déterminée de manière statistique, à partir du calcul de la valeur du stock résiduel résultant de l'application du coefficient de décroissance sur la durée de vie estimée.

Les affaires en cours sont valorisées selon la méthode de l'avancement. Cette méthode consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge sur une affaire à tout moment, en fonction de son avancement technique et de sa marge prévisionnelle à fin d'affaire.

Dans le cas où la marge prévisionnelle à fin d'affaire fait apparaître une perte, cette dernière est comptabilisée par l'application du taux d'avancement technique à la marge prévisionnelle à fin d'affaire, tandis que le solde de la perte fait l'objet d'une perte à terminaison.



SOCIETE Télécom Réseaux Services

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

Une dépréciation est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles les créances sont susceptibles de donner lieu.

Aucune créance ou dette en monnaie étrangère n'est inscrite au bilan au 31 mars 2007.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode "premier entré-premier sorti".

Si le cours du dernier jour de l'exercice est inférieur au prix d'achat des titres, une dépréciation est constituée pour couvrir la moins value latente.

A chaque clôture, les intérêts courus non encore encaissés sont reconnus en produits financiers et donc figurent à l'actif dans les autres créances.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

COMPTABILISATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est comptabilisé selon la méthode de l'avancement pour ce qui concerne les installations téléphoniques (voir paragraphe sur les affaires en cours).

Les revenus des contrats à prestations continues et délimités dans le temps sont eux étalés sur la durée des contrats. La partie facturée qui correspond, à la date du bilan, à une période non encore courue, est comptabilisée en produits constatés d'avance au passif.

ACHATS

Les comptes d'achats comprennent les frais accessoires s'y rattachant.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Sont considérés comme exceptionnels les éléments qui, du fait de leur importance et de leur non-récurrence, ne relèvent pas de circonstances normales de fonctionnement du groupe. Aussi leur inscription en résultat d'exploitation ou financier, le cas échéant, aurait obéré la compréhension de la structure et de la rentabilité du groupe.

REGIME D'IMPOSITION

La société a opté en date du 1er avril 1994 pour le régime de l'intégration fiscale (art. 223 et suiv. du CGI) dans un groupe dont elle est la société tête de groupe. Cette intégration fiscale a été renouvelée par périodes successives de 5 ans avec première date d'effet au 1er avril 1999, date à partir de laquelle tous les membres du groupe sont déclarés sociétés intégrées.

Les gains issus de l'intégration fiscale sont reconnus immédiatement en totalité.



INDEMNITES DEPART A LA RETRAITE

L'indemnité de retraite ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes sociaux de la société, mais son évaluation figure dans les engagements hors bilan.

La méthode utilisée consiste à évaluer pour chaque membre du personnel l'engagement total à la date présumée du départ en retraite et sa valeur actuelle probable. Pour le calcul des droits passés, la méthode retenue est le « service prorata » (projection des droits avec prorata ancienneté actuelle sur ancienneté au terme).

Les hypothèses actuarielles ont été révisées au cours de cet exercice.

Les variations sont les suivantes :

Age de départ des salariés	:	entre 60 et 65 ans selon leur date de naissance
Turnover	:	entre 0 % et 5,20% (5,14% l'exercice précédent) pour les cadres et les non cadres en fonction de l'âge
Taux d'actualisation	:	4,58% contre 4,56% l'exercice précédent
Taux de Revalorisation	:	0,63% contre 0,36% l'exercice précédent
Taux d'inflation	:	1,57% contre 1,54% l'exercice précédent

Pour les sociétés du téléphone qui relèvent de la convention collective de la métallurgie, l'engagement de départ en retraite doit être calculé sur la base d'une rémunération qui comprend l'ensemble des primes, commissions et heures supplémentaires. Depuis toujours, la société a pris le parti d'exclure de la base du calcul les primes et les heures supplémentaires, considérant que plus l'âge de la retraite approche, plus les heures supplémentaires et les travaux difficiles donnant lieu à des primes se raréfient.

Cette position se trouve justifiée par le fait que, dans la grande majorité des cas, l'indemnité, finalement payée au salarié lors de son départ, s'avère très proche ou inférieure au montant de l'engagement estimé par le biais de cette méthode de calcul, juste avant la date du départ réel.

** ** *



SOCIETE Télécom Réseaux Services

IV. ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Les mouvements de l'actif immobilisé sont repris dans les tableaux ci après.

Au niveau du tableau des immobilisations, les variations significatives appellent les commentaires suivants :

Dans les diminutions des Installations Techniques pour 866 K€ figurent deux opérations de lease back :

- l'une correspondant à la cession auprès de CIC Bail d'une partie de nos installations PABX en location chez nos clients pour un montant de 515 K€ (avec valeur brute cédée de 537 K€)
- l'autre correspondant à la cession auprès de ECS de notre nouvel investissement IP Centrex pour un montant de 275 K€.

Le poste « Autres Titres Immobilisés », nouvellement créé sur cet exercice, correspond aux opérations d'achat et de vente des titres de la société dans le cadre du contrat de liquidité conclu en date du 9 mai 2006 en vue de favoriser la liquidité de ses titres et la régularité de leurs cotations. La valeur totale de ces titres à la clôture de l'exercice est de 61 K€.

Dans le tableau des dépréciations sur immobilisations figure une dotation de 300 K€ pour dépréciation des titres de notre filiale IVM. En effet, la valorisation des titres d'IVM fait ressortir une valeur inférieure à celle figurant dans les comptes de TR Services ; c'est pourquoi une dépréciation a été pratiquée (voir Notes sur le Bilan concernant les Titres Immobilisés).

Tableau des immobilisations

	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions: Créations, Virements	Diminution : cessions ou hors service	Valeur brute des immob. en fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles				
Autres Immobilisations Incorporelles	6 177 337	52 478		6 229 815
Total des immobilisations incorporelles	6 177 337	52 478		6 229 815
Immobilisations Corporelles				
Terrains	390 601			390 601
Constructions sur sol propre	2 520 187	85 971	15 399	2 590 759
Installations Techniques, Matériel et Outillage	7 942 921	1 179 831	865 809	8 256 943
- Instal.Gales Agencemnt Aménagements				
- Matériel de transport				
- Matériel bureau, Informatique, Mobilier	934 322	213 439		1 147 761
Immobilisations corporelles en cours	382 854	395 404	382 854	395 404
Total des immobilisations corporelles	12 170 885	1 874 645	1 264 062	12 781 469
Immobilisations Financières				
Autres participations	9 676 448			9 676 448
Autres titres immobilisés		584 157	523 275	60 882
Prêts et aut. immobilisations financières	28 567	1 885	16 899	13 553
Total des immobilisations financières	9 705 015	586 042	540 174	9 750 883
Totaux	28 053 236	2 513 165	1 804 235	28 762 167



SOCIETE Télécom Réseaux Services

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE (suite)

Tableau des dépréciations sur immobilisations

	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions sur Immobilisations				
- Incorporelles				
- Corporelles				
- Titres mis équivalences				
- Titres de Participation	7 897 908	300 000	6 295	8 191 613
- Autres titres immobilisés		6 168		6 168
- Autres Immobilisations Financières				
Totaux	7 897 908	306 168	6 295	8 197 781

Au niveau du tableau des amortissements, les variations n'appellent aucun commentaire particulier.

Tableau des Amortissements

	Montants des amortissements début exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : sorties actif et reprises	Montants des amortissements fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 357 747	19 952		1 377 699
Total des immobilisations incorporelles	1 357 747	19 952		1 377 699
Constructions sur sol propre	908 236	92 884	14 931	986 188
Installations techniques	4 809 706	1 043 281	63 867	5 789 121
Autres Immobilisations Corporelles				
- Instal.Gales Agencemt Aménagements				
- Matériel de transport				
- Matériel bureau, Informatique, Mobilier	547 218	152 114		699 332
Total des immobilisations corporelles	6 265 160	1 288 279	78 798	7 474 641
Totaux	7 622 907	1 308 231	78 798	8 852 340



SOCIETE Télécom Réseaux Services

V. ECHEANCES DES CREANCES

Au 31 mars 2007, les échéances des créances se présentent de la façon suivante :

Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
De l'Actif Immobilisé			
Autres immobilisations financières	13 553		13 553
De l'Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	532 163	532 163	
Autres créances clients	12 103 133	12 103 133	
Personnel et comptes rattachés	91 295	91 295	
Sécurité sociale et autres organismes	38 588	38 588	
Impôts sur les bénéfices	86 666	0	86 666
Taxe sur la valeur ajoutée	235 569	235 569	
Groupe et associés	228 750	0	228 750
Débiteurs divers	415 956	391 892	24 064
Charges constatées d'avance	369 893	369 893	
Totaux	14 115 566	13 762 533	353 033

N.B. : La créance de 86 666 € d'impôts sur les bénéfices, exigible à plus d'un an de la clôture, correspond au montant du crédit fiscal résultant du report en arrière de déficit opéré au 31/03/2003 et sera remboursable dès le 1^{er} janvier 2009.

La créance de 24 064 € à plus d'un an en débiteurs divers correspond au solde de la créance sur l'Etat née du paiement du prélèvement exceptionnel de 25% sur la distribution de dividendes de novembre 2005.



SOCIETE Télécom Réseaux Services

VI. CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Détail des charges constatées d'avance :

	31/03/2007	31/03/2006
Achats Matière Premières	20 551	7 072
Sous traitance	103 384	90 007
Eau, gaz, électricité	512	492
Locations	41 370	19 140
Entretien réparations	4 885	10 571
Documentation générale	5 013	4 195
Publicité	15 589	15 032
Téléphone, Affranchissement	1 028	3 543
Frais de Banque	2 404	2 652
Cotisations professionnelles	16 134	8 125
Formation	119 051	38 443
Taxe sur les bureaux	4 783	4 783
Vignettes		8 929
Cotisations sociales	23 208	23 185
Frais financiers	7 002	2 830
Commissions financières	3 014	3 014
Divers	1 966	2 251
TOTAL	369 893	244 264

Détail des produits constatés d'avance :

	31/03/2007	31/03/2006
Prestations de services facturées d'avance	3 441 394	3 587 098
TOTAL	3 441 394	3 587 098



SOCIETE Télécom Réseaux Services

VII. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

A la clôture de l'exercice, le capital social est composé de 2 887 630 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 €.

Les mouvements ayant affectés les capitaux propres au cours des deux derniers exercices sont détaillés ci-après :

Libellé des opérations	Capital Social	Primes d'émission	Réserve Légale	Report à Nouveau	Résultat de l'exercice	TOTAL
Solde à l'ouverture	5 775 260	3 423 087	357 121	250 672	736 687	10 542 827
Affectation du résultat au 31/03/2006			36 834	699 853	(736 687)	
Paiement dividendes aux actionnaires				(287 954)		(287 954)
Situation nette au 31/03/2006 après affectation du résultat	5 775 260	3 423 087	393 955	662 571		10 254 873
Résultat au 31/03/2007					(1 229 981)	(1 229 981)
SITUATION NETTE AU 31/03/2007	5 775 260	3 423 087	393 955	662 571	(1 229 981)	9 024 892



SOCIETE Télécom Réseaux Services

VIII. ETAT DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS

Nature	Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
--------	--------------------------------------	--	---	--------------------------------------

Litiges				
Provisions pour impôts risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				

sur + incorporelles				
sur + corporelles				
immobilisations + titres de participation	7 897 908	300 000	6 295	8 191 613
+ autres titres immobilisés		6 168		6 168
+ autres immos.fin.				
sur stocks et en cours	90 000	112 000	90 000	112 000
sur comptes clients	599 902	633 924	599 902	633 924
sur autres créances	123 663		22 500	101 163
DEPRECIATIONS DE L'ACTIF	8 711 473	1 052 092	718 697	9 044 867

TOTAL GENERAL	8 711 473	1 052 092	718 697	9 044 867
Dont				
Exploitation		745 924	712 402	
Financier		306 168	6 295	
Exceptionnel				
TOTAL		1 052 092	718 697	

Au 31 mars 2007, le détail de la dépréciation des titres de participation est le suivant :

- Titres RCS	3 088 503 €
- Titres IVM	950 557 €
- Titres TR Investissements	4 152 553 €

Celui de la dépréciation sur autres créances se décompose comme suit :

- Provision créance Carpa/Morane	22 425 €
- Provision créance Carpa/Peugeot	78 738 €



SOCIETE Télécom Réseaux Services

IX. ECHEANCES DES DETTES

Au 31 mars 2007, les échéances des dettes se présentent de la façon suivante :

Etat des dettes		montant brut	A un an au plus	Entre 1 & 5 ans	A plus de 5 ans
E & D auprès	à 2 ans max.à l'origine	4 763 197	4 763 197		
Ets de crédit	à + de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes fin. divers		395 211		395 211	
Fournisseurs & cptes rattachés		3 191 768	3 191 768		
Personnel et comptes rattachés		1 173 614	1 173 614		
Sécurité sociale & autres org.		1 471 755	1 471 755		
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée		2 086 813	2 086 813		
Aut. impôts,taxes et assimilés		196 725	196 725		
Dettes sur immobilisations					
Groupe et associés		184 772		184 772	
Autres dettes		183 519	183 519		
Produits constatés d'avance		3 441 394	3 441 394		
Totaux		17 088 768	16 508 785	579 983	

Emprunts souscrits au cours de l'exercice : 0 €

Emprunts remboursés au cours de l'exercice : 0 €

Le montant des concours bancaires s'élève au 31 mars 2007 à : 4 732 704 €

Le montant des intérêts courus à payer au 31 mars 2007 s'élève à : 30 492 €



SOCIETE Télécom Réseaux Services

X. ELEMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DU BILAN

ACTIF	Produits à recevoir	Effets de commerce	Entreprises liées
Clients et comptes rattachés	3 180 552	111 324	22 495
Autres créances	338 225		228 750
Totaux	3 518 776	111 324	251 245

PASSIF	Charges à payer	Effets de commerce	Entreprises liées
Emprunts et dettes financières	30 492		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	504 159		148 918
Dettes fiscales et sociales	1 900 186		
Autres dettes	64 100		184 772
Totaux	2 498 937		333 690

XI. PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir sont repris dans le tableau ci-dessous :

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montants au 03-2007	Montants au 03-2006
CREANCES		
Clients et comptes rattachés	3 180 552	3 197 213
Divers	338 225	470 407
Totaux	3 518 776	3 667 621



SOCIETE Télécom Réseaux Services

XII. CHARGES A PAYER

Les charges à payer sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	Montants au 03-2007	Montants au 03-2006
E & D auprès des Etab. de crédit		74
Emprunts et dettes fin. divers	30 492	23 383
Fournisseurs & cptes rattachés	504 159	731 814
Personnel et comptes rattachés	1 173 490	1 032 928
Sécurité sociale & autres org.	529 971	522 434
Etat & autres collectivités publiques	196 725	193 799
Autres dettes	64 100	13 960
TOTAL	2 498 937	2 518 393

XIII. REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE

	Montants au 03-2007	Montants au 03-2006
Services Support	21 465 371	21 727 230
Services d'intégration	10 009 308	12 162 614
Ventes intercompagnies	96 985	218 472
TOTAL	31 571 664	34 108 316



SOCIETE Télécom Réseaux Services

XIV. PRODUITS ET CHARGES AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Libellé	Produits	Charges
Ventes de biens		
Prestations de services	96 985	
Achats de matériel		1 725
Autres achats externes		528 118
Autres charges		105 551
Produits de participations		
Intérêts et produits assimilés	4 207	
Intérêts et charges assimilées		8 294
Produits/Charges exceptionnels s/Op.Gestion		21 984
TOTAL	101 192	665 672



SOCIETE Télécom Réseaux Services

XV. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

L'analyse du résultat exceptionnel est détaillée ci-après :

Nature des charges et produits	31/03/2007 Net	31/03/2006 Net
Coûts de restructuration	0	19 493
Remboursement charges locatives Montrouge	0	19 493
Produits nets cessions d'immobilisations	(26 553)	55 348
Valeur nette comptable des immo.cédées	(1 342 583)	(3 523)
Produits de cessions des immo.cédées	1 316 030	58 871
Dotation et reprises sur Autres Provisions	0	0
Dotation provision IFA 2005	0	(22 500)
Reprise provision IFA 2004	0	22 500
Divers	(210 912)	(105 969)
Amendes et Pénalités	505	(2 052)
Litiges Prud'hommes	(22 111)	(1 900)
Produits Divers sur opérations de gestion	0	986
Article 700	(13 000)	
Indemnité de départ (1)	(110 000)	
Honoraires Exceptionnels (2)	(66 306)	(103 003)
TOTAL	(237 465)	(31 128)

(1) départ du Président du Directoire

(2) dont 54 546 € d'honoraires sur litige avec un ancien dirigeant au 31/03/2007 (au 31/03/2006 : 83 939 €)



SOCIETE Télécom Réseaux Services

XVI. ENGAGEMENTS FINANCIERS**1. Engagements donnés**

Nature de la dette	Nature de la sûreté	Montant au 03-2007
Découverts bancaires	Mobilisation de créances à titre de garantie des soldes débiteurs du Pool bancaire	4 986 571
Effets escomptés non échus		Néant
Garanties de bonne fin	Cautions bancaires	55 781
Loyers restant à courir sur locations simples	Contrats de locations	852 836
Loyers restant à courir sur locations financement	Contrats de crédit bail	649 774
TOTAL		6 544 962

2. Autres engagements : Contrats d'échange de taux

Télécom Réseaux Services a souscrit :

- en date du 20 janvier 2005, un contrat "CAP" (contrat de garantie de taux plafond) en vue de plafonner le taux variable (EURIBOR 1 mois) contre un taux fixe de 2,50 % portant sur un principal de 2 M€ pour la période du 21 février 2005 au 21 août 2006, assorti d'une prime de 7 000 €.
- en date du 20 janvier 2005, un contrat "COLLAR" (opération de garantie de taux plafond avec un plancher minimum) en vue de plafonner le taux variable (EURIBOR 1 mois) contre un taux plancher de 2,50 % et un taux plafond de 3,25 % portant sur un principal de 1 M€ pour la période du 21 février 2005 au 21 août 2007.
- en date du 22 juin 2006, un contrat « CAP » (contrat de garantie de taux plafond) en vue de plafonner le taux variable (EURIBOR 1 mois) contre un taux plafond de 3,75 % portant sur un principal de 2 M€ pour la période du 21 août 2006 au 21 août 2008, assorti d'une prime de 9 300 €.

Lorsque le contrat est assorti d'une prime versée en début de contrat, celle-ci est étalée sur la durée du contrat.

**XVII. ENGAGEMENTS RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES**

	03-2007	03-2006
Total des engagements de retraite et assimilés (en K€)	1 036	1 001
Montant des engagements provisionnés au bilan	Néant	Néant
Total des engagements	1 036	1 001

XVIII. RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices calculés est la suivante :

	Résultat Brut	Impôts	Résultat net
Résultat Courant	(1 004 948)	12 433	(992 515)
Résultat Exceptionnel	(237 466)		(237 466)
TOTAL	(1 242 414)	12 433	(1 229 981)

Le montant positif d'impôts de 12 433 € se décompose de la manière suivante :

- IFA 2005 non utilisé (22 500) €
- Crédit d'impôt Apprentissage 2006 27 733 €
- Crédit d'impôt Apprentissage 1er trimestre 2007 7 200 €



SOCIETE Télécom Réseaux Services

XIX. SITUATION FISCALE LATENTE

Le taux d'impôt sur les sociétés retenu est de 33,33 %

	Bases			Impôts		
	A l'ouverture de l'exercice	Variation en résultat de l'exercice	A la clôture de l'exercice	A l'ouverture de l'exercice Créances (Dettes)	Variations nettes en résultat Produits (Charges)	A la clôture de l'exercice Créances (Dettes)
Différence entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits et charges						
Provisions pour charges à payer	60 173	(705)	59 468	20 056	(234)	19 822
Déficits de l'intégration reportables	3 356 201	913 254	4 269 455	1 118 722	304 415	1 423 137
TOTAL	3 416 374	912 549	4 328 923	1 138 778	304 181	1 442 960

Au 31 mars 2007, le montant des déficits ordinaires reportables s'élève à 4 269 455 €.

XX. DETAIL DU RESULTAT D'INTEGRATION FISCALE

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque société détermine son impôt sur les sociétés comme si elle n'était pas membre du groupe. Les économies pouvant résulter de l'intégration sont conservées au niveau de la société mère.

Le déficit d'ensemble du groupe s'élève à (913 254) €.

Aucune charge d'impôt n'est enregistrée à ce titre dans la mesure où le groupe dispose encore de déficits fiscaux reportables.

Sociétés membres de l'intégration	Résultat Fiscal	IS 33,33%	Contribution add. 1,50%	IS TOTAL
Télécom Réseaux Services	(879 884)	0	0	0
I V M	(39 400)	0	0	0
TR Investissements	6 030	2 010	0	2 010
Résultat d'ensemble	(913 254)			
Economie d'impôt liée à l'intégration		2 010	0	2 010
Impôt comptabilisé chez TR Services		0	0	0



SOCIETE Télécom Réseaux Services

XXI. EFFECTIFS - DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION - REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION - RISQUES

1. Effectifs

Répartition du personnel	Effectif moyen au cours de la période	Effectif en fin de période
Commerciaux	38	36
Administratifs	66	66
Ingénieurs et techniciens	256	254
TOTAL	360	356

Répartition du personnel	Effectif moyen au cours de la période	Effectif en fin de période
Cadres	62	65
Non cadres	298	291
TOTAL	360	356

2. Heures Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le nombre d'heures de formation, cumulé au 1er janvier 2007, correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élève à 18 012 heures.

Au 31 mars 2007, 20 heures de formation ont été dispensées dans le cadre du DIF.

3. Rémunération versée aux organes de direction

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance de Télécom Réseaux Services au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007 s'élèvent à 20 000 €.

Le montant brut des rémunérations versées aux membres du Directoire de Télécom Réseaux Services, avantages en nature inclus, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007 s'élève à 748 066 €, dont 110 000 € au titre de l'indemnité versée à Pierre Oberty.

4. Risques

La société n'a connaissance, à ce jour, d'aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence substantielle sur sa situation financière et son activité dont les effets ne sont pas déjà comptabilisés.



SOCIETE Télécom Réseaux Services

XXII. FILIALES & PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres (hors Capital)	% détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Montant cautions et avals donnés par la Sté	Chiffres d'affaires HT de l' exercice	Résultat: bénéfice ou perte de l'exercice	dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales (+50 %)											
1 - RCS Réseaux Communications et Systèmes SA (338.168.636.00037)	2 286 735	(1) -11 681 679	86,60	3 088 503	0	Néant	Néant	(1) Néant	(1) Néant	Néant	
2 - TR Investissements SAS (338.169.154.00030)	37 000	147 569	99,99	4 337 388	184 835	Néant	Néant	Néant	6 030	Néant	
3 - I.V.M SAS (387.608.011.00020)	190 000	78 671	99,2	2 250 557	1 300 000	78 750	Néant	3 162 975	(33 010)	Néant	
Participations (10 à 50%)											
NEANT											

- (3) Suite à la cessation de paiement de la filiale RCS le 13.8.2001, le Tribunal de Commerce de Bobigny décidait de sa mise en redressement judiciaire le 22.8.2001, puis étendait le 12.9.2001 cette décision aux autres filiales de l'activité « réseaux », RCS Rhône-Alpes, RCS Sud-Est et RCS Sud-Ouest. Le 7.11.2001, il prononçait la cession totale des actifs RCS au profit du Groupe ARES.

La société précise que les actions, sous réserve de leur bien fondé, qui auraient pu être introduites à son encontre, sur le fondement des articles 624-3 (ancien article 180) et 624-5 du Code de Commerce, dans le cadre de la procédure collective de la société RCS, sont prescrites depuis le 7 novembre 2004.

Il n'y a pas eu de changement sur la situation de ces sociétés depuis l'exercice précédent.



SOCIETE Télécom Réseaux Services

XXIII. TABLEAU DES RESULTATS SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES

EXERCICES	N	N-1	N-2	N-3	N-4
	ouvert le clos le	04-2006 03-2007	04-2005 03-2006	04-2004 03-2005	04-2003 03-2004
<i>(en milliers d'euros)</i>					
I Capital en fin d'exercice					
Capital Social	5 775	5 775	5 775	5 775	5 775
Nombre d' Actions Ordinaires	2 887 630	2 887 630	2 887 630	2 887 630	2 887 630
Nombre de certificats d'investissement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
II Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	31 572	34 108	33 353	31 949	23 797
Résultat avant impôts, participation, dotations et rep. aux amortissements et provisions(sauf Transf. charges)	399	2 080	1 784	2 308	168
Impôts sur les bénéfices.	(12)	(14)	72	60	(52)
Particip. salariés	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissement et provisions	(1 230)	737	287	377	(921)
Résultat distribué	Néant	289	289	Néant	Néant
III Résultat par Action (en euros)					
Résultat après impôts, participation et avant dot. aux amortissements et provisions	0,14	0,73	0,59	0,78	0,08
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(0,43)	0,26	0,10	0,13	(0,32)
Dividende par action	Néant	0,10	0,10	Néant	Néant
IV Personnel					
Effectif moyen des salariés employés	360	360	356	362	271
Montant de la masse salariale	10 656	10 440	10 238	10 506	7 521
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale...)	5 210	5 139	5 017	5 108	3 793



SOCIETE Télécom Réseaux Services

XXIV. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Opérations d'exploitation	03-2007	03-2006
Résultat net	(1 229 981)	736 687
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation		
+ Dotation aux amortissements et provisions	2 360 323	2 128 427
- Reprises sur amortissements et provisions	718 697	770 558
- Produits de cession d'immos	1 316 030	58 871
+ Valeur nette des immos cédées	1 342 583	3 523
S/T	438 198	2 039 208
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation	666 668	(344 020)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 104 865	1 695 188
Opérations d'investissement		
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immos corporelles et incorporelles	1 544 269	1 229 782
+ Encaissements résultant de la cession d'immos corporelles et incorporelles	791 020	58 871
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immos financières	586 042	1 155
+ Encaissements résultant de la cession d'immos financières	525 009	
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement	(814 282)	(1 172 066)
Opérations de financement		
+ Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital		
- Dividendes versés aux actionnaires	287 954	288 763
+ Encaissements provenant de nouveaux emprunts		
- Remboursements d'emprunts		272 337
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	(287 954)	(561 100)
Variation de trésorerie	2 630	(37 979)
Trésorerie à l'ouverture		
Valeurs Mobilières de Placement	79 983	79 983
Disponibilités	242 919	401 816
- Concours bancaires	4 814 810	4 935 728
Total	(4 491 907)	(4 453 929)
Trésorerie à la clôture		
Valeurs Mobilières de Placement		79 983
Disponibilités	243 426	242 919
- Concours bancaires	4 732 704	4 814 810
Total	(4 489 278)	(4 491 908)
Variation de trésorerie	2 630	(37 979)



SOCIETE Télécom Réseaux Services

XXV. DETAIL DU DECALAGE DE TRESORERIE

ACTIF

LIBELLES	03-2007	03-2006	VARIATIONS
Matières premières et approvisionnements	903 262	899 756	3 506
Avances et acomptes versés sur commandes			
Clients et comptes rattachés	12 635 296	13 650 043	(1 014 747)
Autres créances	1 096 823	1 451 560	(354 737)
Charges constatées d'avance	369 893	244 264	125 629
	15 005 274	16 245 623	(1 240 349)

PASSIF

LIBELLES	03-2007	03-2006	VARIATIONS
Emprunts et Dettes auprès Etab. crédit (Intérêts courus)	30 492	23 458	7 035
Dettes financières diverses	395 211	396 440	(1 229)
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 191 768	3 433 845	(242 076)
Dettes fiscales et sociales	4 928 907	5 171 999	(243 092)
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes	368 291	316 905	51 385
Produits constatés d'avance	3 441 394	3 587 098	(145 704)
	12 356 064	12 929 745	(573 681)

Incidence de la variation des décalages de trésorerie
sur opérations d'exploitation

666 668



**28 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

SOCIETE TELECOM RESEAUX SERVICES

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

(Exercice clos le 31 mars 2007)



PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92 208 Neuilly sur Seine Cedex

SEFAC

10, avenue de Messine
75008 Paris

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

(Exercice clos le 31 mars 2007)

Aux Actionnaires
TELECOM RÉSEAUX SERVICES
14, rue Ambroise Croizat
Croissy Beaubourg
77312 Marne La Vallée

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE ET JUSQU'A LA DATE DU PRESENT RAPPORT.

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Accord transactionnel avec Monsieur Pierre OBERTY

Votre Conseil de Surveillance a autorisé la signature d'un accord transactionnel avec Monsieur Pierre Oberty en date du 27 avril 2007, dans le cadre de sa démission, à effet du 30 avril 2007, de ses fonctions de membre et Président du Directoire ainsi que de l'ensemble de ses mandats sociaux exercés au sein du groupe.

Le montant de l'indemnité brute, comptabilisée au 31 mars 2007, s'élève à 110 000 euros.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société IVM

Dans le cadre de la convention d'expertise et d'assistance technique en matière de postes de travail et de serveurs, IVM a facturé à votre société une redevance annuelle de 99 000 euros hors taxes.

Avec le GIE Telecom Réseaux France

Les prestations de services refacturées par le GIE TELECOM RESEAUX FRANCE à votre société s'établissent à 527 807 euros hors taxes.

Avec Monsieur Lionel MAROT

Votre Conseil de surveillance a nommé Monsieur Lionel MAROT en qualité de membre du Directoire, à compter du 30 septembre 2005, cette fonction ne donnant pas lieu à rémunération.

Monsieur Lionel MAROT continue d'exercer les fonctions de Directeur général opérationnel prévues par le contrat de travail qui le lie à la société depuis le 1er février 1986 et qui demeure en vigueur. Ce contrat comporte une clause prévoyant le versement d'une indemnité de 18 mois de salaire en cas de rupture dudit contrat, soit le maximum prévu par la convention collective applicable à la société lors de la signature du contrat.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 30 juillet 2007

Les commissaires aux comptes**PricewaterhouseCoopers Audit****Olivier Auberty****SEFAC****Serge Méheust**

**29 TABLEAU DE PASSAGE**

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme «document de référence», la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par la Commission dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Nota : Un tiret (-) entre deux numéros de page désigne une « étendue » (11-13 signifie 11 à 13)

Libellés	Chapitres	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES		
1.1. <i>Noms</i>	2	6
1.2. <i>Attestation des responsables du document de référence</i>	2	4
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
2.1. <i>Noms des Contrôleurs légaux.</i>	2	6
2.2. <i>Contrôleurs démissionnaires.</i>	2	6
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES		
3.1. <i>Chiffres Clés du Groupe.</i>	14	47-48
3.2. <i>Périodes intermédiaires</i>	Sans Objet	
4. FACTEURS DE RISQUE	9	30-38
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		
5.1. <i>Histoire et évolution de la société</i>		
5.1.1 <i>Raison Sociale</i>	17	102
5.1.2. <i>Lieu et numéro d'enregistrement</i>	17	102
5.1.3. <i>Date de constitution durée de vie</i>	17	102
5.1.4 <i>Siège social</i>	17	102
5.1.5. <i>Evénements importants</i>	3, 11	10, 42
5.2. <i>Investissements</i>		
5.2.1. <i>Catégorie d'investissements</i>	14, 23	47, 196-198
5.2.2. <i>Principaux investissements en cours</i>	14	47
5.2.3. <i>Engagement ferme concernant les futurs investissements</i>	14	47
6. APERÇU DES ACTIVITÉS		
6.1. <i>Principales activités</i>		



Libellés	Chapitres	Pages
6.1.1. Descriptions des activités	5	13-20
6.1.2. Nouveaux Produits ou Services	5	16-19
6.2. <i>Principaux marchés : Description</i>	6	23-25
6.3. <i>Evénements exceptionnels affectant l'activité ou le marché</i>	9	30
6.4. <i>Degré de dépendance de l'activité</i>	7, 9	26-27, 35
6.5. <i>Analyse de la concurrence</i>	5	20-21
7. ORGANIGRAMME		
7.1. <i>Organigramme juridique du Groupe</i>	12	43
7.2. <i>Détail des membres du Groupe</i>	12	45
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES		
8.1. <i>Locaux du Groupe</i>	13	46
8.2. <i>Conditions environnementales</i>	9, 19	35, 147
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT		
9.1. <i>Situation financière</i>	14	47-48
9.2. <i>Résultat d'exploitation</i>		
9.2.1. <i>Analyse du résultat d'exploitation</i>	19	138-139
9.2.2. <i>Analyse des changements importants du chiffre d'affaires net</i>	19	138-139
9.2.3. <i>Facteurs externes pouvant influencer le chiffre d'affaires</i>	10, 19	39-41, 150-151
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX		
10.1. <i>Capitaux de l'émetteur</i>	14, 23	48, 191
10.2. <i>Source et le montant des flux de trésorerie</i>	14, 23	48-49, 193
10.3. <i>Emprunts et la structure de financement</i>	9, 14	31, 47-48
10.4. <i>Restriction à l'utilisation des capitaux</i>	9	36
10.5. <i>Sources de financement nécessaire</i>	9	36
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	9, 19	36, 151
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES		
12.1. <i>Tendances depuis la fin du dernier exercice</i>	10, 19	40-41, 150-151
12.2. <i>Perspectives de fin d'exercice</i>	10	40-41



Libellés	Chapitres	Pages
13. PRÉVISIONS CHIFFREES OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	<i>Sans Objet</i>	
14. ORGANES DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE		
14.1. <i>Identité détaillée des personnes exerçant ces fonctions</i>		
14.1.1 Noms des personnes et fonctions exercées	18	120-125
14.1.2 Liens Familiaux existants entre ces personnes	18	120
14.1.3. Expérience professionnelle	18	120-123
14.1.4. Mandats Sociaux (Sociétés commerciales) à l'extérieur du Groupe	18	120-123
14.1.5 Condamnation pénale	18	120
14.1.6 Faillite, liquidation judiciaire	23	208
14.1.7 Interdiction d'exercer	18	120
14.2. <i>Conflits d'intérêts des mandataires sociaux</i>	18	120
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES		
15.1. Montant des rémunérations versées	18, 19	121;161
15.2. Provisions pour les avantages des mandataires Sociaux	18, 19	121;161
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
16.1. <i>Durée des mandats</i>	18	120-125
16.2. <i>Contrats de Services avec les mandataires</i>	18	122
16.3. <i>Comité de l'audit et Comité de rémunération</i>	18	124-125
16.4. <i>Gouvernement d'entreprise</i>	18	120-137
17. SALARIÉS		
17.1. <i>Effectif</i>	4, 19	11, 140-147
17.2. <i>Participations et stock options des mandataires sociaux</i>	17	110-111
17.3. <i>Actionnariat salarial</i>		
17.3.1. Stock Options	17	110-111
17.3.2. Participation des salariés au Capital	17, 19	115, 155
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
18.1. <i>Actionnaires ayant franchi un seuil légal de déclaration</i>	17, 19	116, 154
18.2. <i>Analyse des droits de vote</i>	17	115



Libellés	Chapitres	Pages
18.3. Contrôle du Capital	17	116-117
18.4. Accord existant pouvant entraîner un changement de contrôle	17, 19	118-119, 155-158
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	12, 25	44, 258-259
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES : LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS		
20.1. Informations financières historiques auditées		
20.1.1. Comptes Consolidés	23	183-221
20.1.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	23	188-189
20.1.3. Comptes Sociaux	24	226-260
20.1.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	24	227-228
20.1.5. Rapport spécial sur les conventions réglementées	25	262-263
20.2. Informations financières pro forma	Sans Objet	
20.3. États financiers	22	186
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles		
20.4.1. Rapports des commissaires aux comptes des deux exercices précédents	26 27 28	265-266 299-300 333-334
20.4.2. Autres Informations auditées	Sans Objet	
20.4.3. Informations Financières non auditées	Sans Objet	
20.5. Date des dernières informations financières	22	186
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	Sans Objet	
20.7. Distribution des dividendes		
20.7.1. Politique de distribution des dividendes	17	106-107
20.7.2. Historique de distribution de dividendes	17	119
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	9, 23	31, 223
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	10, 19	39-41, 138-139; 150-151



Libellés	Chapitres	Pages
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
<i>21.1. Capital social</i>		
21.1.1. Capital souscrit	17	109
21.1.2. Actions non-représentatives du Capital	<i>Sans Objet</i>	
21.1.3. Actions en autocontrôle	17	105
21.1.4. Valeur mobilière convertible	<i>Sans Objet</i>	
21.1.5. Conditions régissant le capital souscrit non libéré	<i>Sans Objet</i>	
21.1.6. Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord	17 19	118-119, 155-158
21.1.7. Historique du capital social	17	108
<i>21.2. Acte constitutif et statuts</i>		
21.2.1. Objet social	17	102-103
21.2.2. Dispositions statutaires des organes de direction	17	103-104
21.2.3. Droits et restrictions attachés aux actions	17	105-106
21.2.4. Modification des droits des actionnaires	17, 19	105, 162-165
21.2.5. Déroulement des assemblées générales	17	104
21.2.6. Disposition statutaire pouvant affecter un changement de contrôle.	17	105
21.2.7. Franchissement de seuil statutaire	17	106
21.2.8. Conditions statutaires régissant les modifications du capital	17	112-114
22. CONTRATS IMPORTANTS (hors activité normale)	<i>Sans Objet</i>	
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS		
23.1. Déclaration ou rapport d'expert dans le document de référence	<i>Sans Objet</i>	
23.2. Information dans le document de référence provenant d'une tierce partie	<i>Sans Objet</i>	
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	2	8
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	13, 24	45-46, 257

Nota : La mention « *Sans Objet* » signifie, en cas de besoin, que la notion sous-jacente ne concerne pas l'entreprise.